

C. Francis.
1847.

[illegible] Classical [illegible] 348. [illegible]

SALVIEN.

TOM. I.

LYON. — IMPRIM. DE G. ROSSARY,
rue St-Dominique, n° 1.

Salvianus Massiliensis, Saint.

ŒUVRES

DE

SALVIEN,

TRADUCTION NOUVELLE,

AVEC LE TEXTE EN REGARD,

Par

J.-F. Grégoire, et F.-Z. Collombet.

TOME PREMIER.

PARIS.

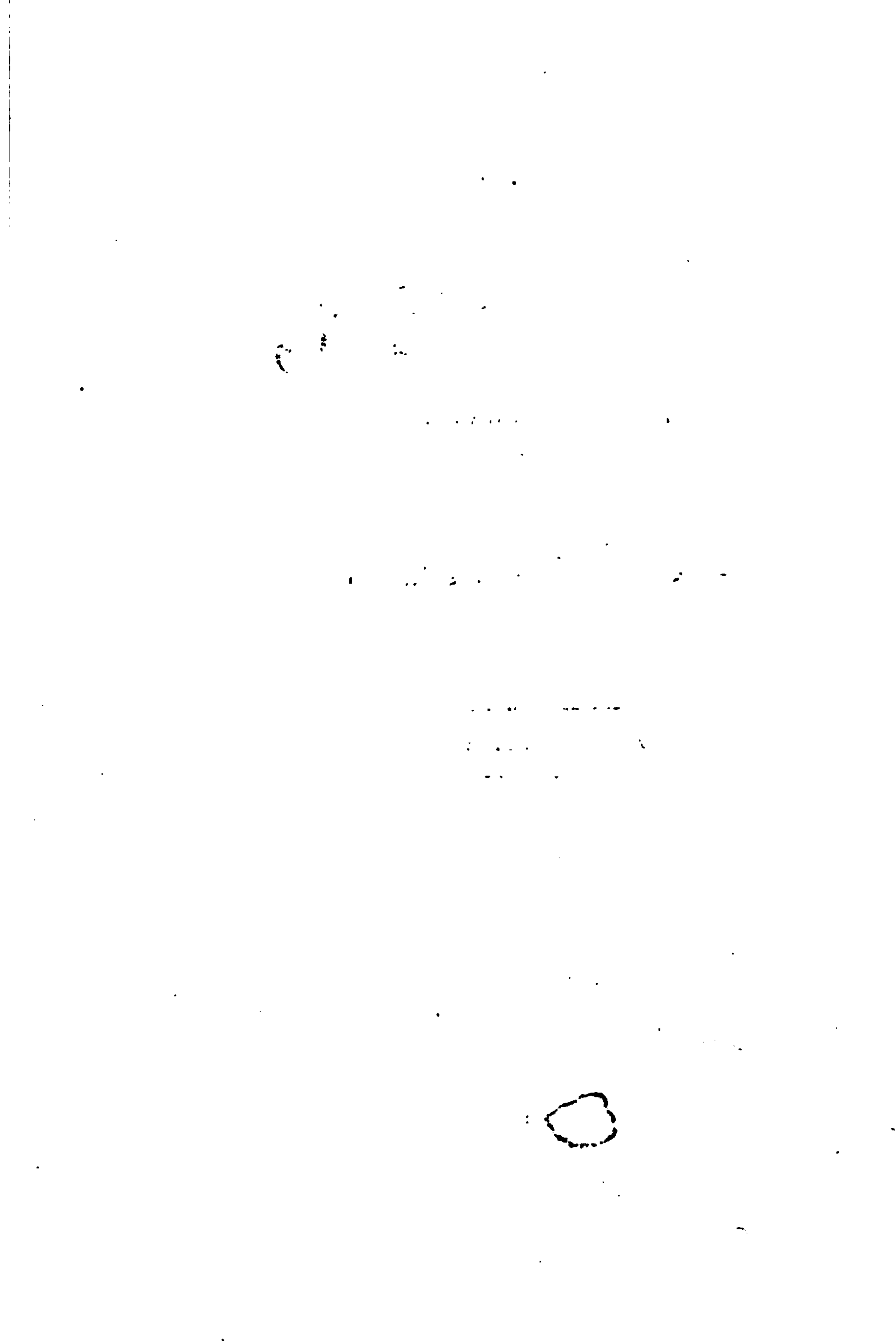
BOHAIRE, BOULEVART DES ITALIENS, N° 10.

LYON.

SAUVIGNET ET Cie, LIBR., RUE MERCIÈRE, N° 55.

BOHAIRE, LIBR., RUE PUITS-GAILLOT, N° 9.

1833.



A Monsieur

L'Abbé Greppo,

Vicaire-Général du Diocèse de Belley.

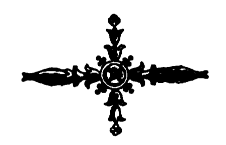
TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE,

J.-F. Grégoire.

TÉMOIGNAGE DE MA PROFONDE ESTIME,

F.-Z. Collombet.





Alors que Rome, cette ville maîtresse, fatiguée de conquêtes et lasse de triomphes, se reposait bercée mollement par les douceurs d'une paix universelle; alors qu'elle convoquait en son sein tout ce qu'il y avait dans l'empire de poètes à la suave harmonie, d'orateurs aux paroles dorées, de philosophes aux vastes conceptions, et qu'elle dispensait au génie ces palmes jusque-là réservées au courage; alors que le monde romain, oublieux des antiques vertus, se plongeait dans les enivremens des voluptés, dans les séductions du luxe, dans les impudences du vice, que la morale s'en allait expirante, que les Socrates passaient inaperçus, que leurs voix mouraient sans écho, perdues dans ce fracas assourdissant de

passions, dans ces longues acclamations de plaisir; que les peuples courbés sous l'esclavage, traînaient péniblement leurs chaînes parfois recouvertes de fleurs, mais plus souvent ensanglantées, et que le sage soulevant avec douleur ses yeux vers le ciel, regardait l'Orient, croisait ses bras et attendait! — Dans ce bouleversement de toutes choses, un Dieu-homme naissait, prêchait et mourait en un coin de l'Asie, et ses disciples, enflammés d'une héroïque ardeur, tentaient de régénérer la face du monde, préparaient l'émancipation des peuples, embrassaient dans leur gigantesque ambition les terres encore ignorées, et, voyageurs audacieux, marchaient à la conquête de Rome, sans autres armes qu'une croix de bois, sans autres auxiliaires qu'une morale austère et rebutante.

Voyez-les, ces pélerins du ciel! voyez comme ils affrontent tous les dangers, comme ils terrassent toutes les contradictions, comme ils relèvent toutes les espérances, comme ils consolent toutes les infortunes, comme ils captivent toutes les attentions, comme ils s'insinuent dans tous les cœurs, comme ils enchaînent toutes les intelligences! — La grande cité les avait vus passer, et elle avait souri! Les puissans avaient à peine laissé tomber un regard de dédain sur ces hommes aux dehors si vulgaires, le peuple les avait aperçus, et indifférent, il était retourné à ses spectacles,

à ses jeux! — Mais voilà que leurs paroles ont retenti, et Rome s'est émue! L'univers a entendu, et il s'est troublé! L'Asie soulevant sa paupière mourante, a cru voir la lumière, et s'est prise d'amour pour elle! La Grèce, abjurant ses fables antiques et reniant son Olympe, a salué le Dieu inconnu! La vieille Italie a retrouvé son âge d'or, les Gaules ont échangé leurs superstitions druidiques contre le symbole chrétien; les nations amassées aux froides régions du Nord, ont accueilli dans leurs bras amoureusement entr'ouverts la Croix qui s'avançait resplendissante; dans tous les cœurs s'est fait sentir une vaste sympathie pour l'humanité; l'esclave a repris son rang d'homme; l'œuvre de régénération universelle a été commencée, et le signe du Christ a plané sur le monde, étendard sublime à l'ombre duquel sont venus se rallier les sectateurs de l'Évangile!

Tel est le tableau merveilleux que présente à nos regards le spectacle de la prédication apostolique. Sans doute, le doigt de Dieu était là; sans doute, les prodiges opérés par les disciples du Christ frappaient les imaginations confondues et arrachaient la conviction; sans doute, la beauté de la morale évangélique, les vertus des premiers chrétiens, ce je ne sais quoi de céleste et de divin qui respire dans les enseignemens des Apôtres: tout cela pouvait bien entraîner quelques ames déjà façonnées par la philosophie. Mais que plus

tard, lorsque l'intervention du ciel était moins fréquente, le même spectacle ait été donné au monde, que la richesse ait dédaigné ses trésors, que la volupté ait abjuré ses joies, que l'opulence ait échangé son luxe contre la pauvreté du Christ, que la philosophie ait embrassé la folie de la croix, que le savoir orgueilleux se soit laissé prendre à la simplicité des Evangiles, oh! voilà, certes, qui doit étonner. Elle avait un étrange ascendant, cette éloquence qui surmontait à la fois tant d'obstacles! Jadis les philosophes avaient régné sans contestation; nulles difficultés n'entravaient leur marche; achever l'édifice commencé par leurs devanciers, c'était là toute leur œuvre. Mais les Pères, à leur apparition première, virent autour d'eux se dresser tout armés de nombreux contradicteurs, et, semblables à ces Juifs nouveaux-venus de Babylone, il leur fallait combattre d'une main, édifier de l'autre. C'est donc en quelque sorte sous ce double rapport d'apologistes et de législateurs que nous pouvons les considérer; dans cet examen, les premiers siècles de l'Eglise viennent se dérouler au spectateur émerveillé. Elle lui apparaît d'abord cachée dans l'ombre, puis grandissant tout-à-coup, enveloppant l'univers de ses réseaux invisibles, et enfantant de vigoureux génies; toujours attaquée, toujours triomphante, siégeant enfin sur les ruines du vieux paganisme, on la voit se lever belle de

son passé, majestueuse de son avenir, sauver l'Europe jetée en proie à d'innombrables essaims de Barbares, et ressusciter le culte sacré des lettres, des arts et des sciences.

Le christianisme, fort et puissant, jetait au loin des racines profondes; toutefois, il n'était point encore cet arbre gigantesque dont l'ombre hospitalière devait plus tard abriter l'univers; mais lorsque, fécondé par une rosée céleste, il commençait à prendre de rapides accroissemens, voilà que le sol gronde et s'agite, que le fer menace ses racines, que la flamme pétille autour de lui. Tentatives inutiles! les rameaux émondés reverdissent plus vigoureux et plus vivaces, le tronc défiant la coignée, se dresse plus majestueux et plus fier, l'arbre fixé dans les profondeurs de la terre, élève un front sublime vers le ciel, et atteste l'impuissance des tonnerres et des foudres.

D'où venaient donc à la religion du Christ, ces persécutions et ces attaques? — Le judaïsme recueillant ses débris épars, la philosophie cherchant à rajeunir le paganisme décrépit, les sectes nées au sein même de l'Eglise : tels furent les ennemis que les Pères eurent à désarmer et à vaincre.

Les Juifs déicides avaient subi l'arrêt de la céleste vengeance, des malheurs inouis avaient pesé sur eux, et Jérusalem les avait vomis de son enceinte. Elle était tombée, la ville superbe qui

tuait les Prophètes et versait le sang du Juste, elle était tombée avec son temple, avec ses palais, et il n'était pas demeuré pierre sur pierre, ainsi que l'avait annoncé l'oracle de vérité. Forcés d'abandonner des lieux tout fumans encore de la foudre, les Juifs s'éloignèrent à regret d'une patrie marquée par tant de désastres et qu'ils ne devaient plus habiter jamais; indociles à de si terribles leçons, ils emportaient avec eux ces rêves d'une domination universelle, cette attente d'un Messie conquérant, ces chimères d'une félicité terrestre; parfois ils se retournaient pour contempler encore les débris de leur cité, mais une irrésistible puissance semblait les pousser vers l'exil. Ils voyaient les peuples se détourner à leur passage, les cœurs se resserrer pour eux, et le glaive romain précipiter leur marche. La plupart promenèrent sur tout le globe leurs infortunes et leurs espérances; quelques-uns se fixèrent dans les lieux où jadis leurs ancêtres avaient été captifs; d'autres s'arrêtèrent sur les rives de la mer Rouge, vénérable retraite des Esséniens. D'autres adoucissant l'exil par l'étude des livres sacrés, fondèrent l'école de Tibériade et commencèrent à réduire en système ces rêveries cabalistiques, empruntées aux doctrines de l'Orient.

Mais, au milieu de leurs vastes douleurs, ce qui venait ajouter encore à l'amertume de leurs pensées, c'était de voir se propager avec une ef-

frayante rapidité un culte odieux dont l'influence était si funeste à eux tous; de voir glorifié parmi les peuples ce novateur que leurs pères avaient flétri d'un infâme supplice; de voir Jéhovah, le Dieu de Sion, réserver aux disciples du Christ toutes les faveurs dont il était jadis si prodigue, pour eux la nation choisie, pour eux les fils d'Abraham et d'Israël!

Alors des torrens de haine bouillonnaient dans leurs cœurs, des pensées de vengeance fermentaient dans leurs ames; ils vouaient aux atrocités de la mort ces Chrétiens nouveaux-venus qui semblaient les déposséder de leurs droits antiques et les déshériter des magnifiques promesses du Sinaï; ils applaudissaient aux persécutions dirigées contre ces importuns rivaux; ils s'enivraient du spectacle de leurs supplices, ils se délectaient à voir couler leur sang, irrités de n'en avoir pu tarir la source au sommet de Golgotha; et plus d'une fois des mains juives allumèrent le bûcher, aiguisèrent l'épée, préparèrent les tortures qui devaient assurer le triomphe à de nombreux martyrs et enfanter une nouvelle race de Chrétiens.

Les siècles ont emporté la plupart des livres écrits en haine du christianisme, l'histoire non plus n'a pas transmis jusqu'à nous les attaques des Juifs contre le Christ et son culte; toutefois, l'on peut conjecturer que, au milieu de cette agitation des puissances terrestres, quand les

princes s'épuisaient en efforts superflus, quand *les nations frémissaient*, quand *les peuples méditaient de vains complots*, l'on peut conjecturer que les Juifs vinrent grossir, eux aussi, cette ligue universelle. Quelques ouvrages des Pères, datés de cette époque, semblent confirmer cette opinion; car il n'est pas à présumer que, harcelés déjà de toutes parts, les orateurs chrétiens si tolérans alors et si inoffensifs, eussent provoqué sans cause des adversaires paisibles et silencieux.

Ah! qui nous eût donné d'assister à une de ces controverses privées qui parfois devaient s'engager entre les deux sectes rivales! — D'un côté, le Juif, tout fier de son passé, se reportant par le souvenir aux jours glorieux de ses pères, et déroulant dans sa pensée les grandes œuvres de Jéhovah; puis contemplant d'un œil sombre et mélancolique les lieux où avait été sa patrie, et comme l'Archange déchu, soulevant contre le ciel un front cicatrisé par la foudre. — D'un autre côté, le Chrétien né d'hier et comptant partout des frères, le Chrétien paraissant dans l'arène plein d'une humilité douce et d'une modestie sans fard, portant sur le front l'assurance de la victoire, et semblant en quelque sorte entrevoir dans l'avenir les triomphes réservés à la cause du Christ : — sur les traits du Juif, vous lisez le courroux voilé par l'ironie; sur les traits du Chrétien respire je ne sais quoi de sympathiquement

débonnaire; — le premier se fie à des livres qu'il n'entend plus, et qui sont contre lui; — le second s'appuie sur des prodiges récens encore et que le monde ne saurait contester; — le premier s'est fait le champion d'une cause qui a vécu son âge et qui s'en va mourante; — le second s'érige en défenseur d'une croyance toute palpitante de jeunesse et qui déjà touche à sa virilité, immortelle qu'elle doit être à jamais. — Ce qu'il salue de ses adorations et de sa foi, le Chrétien, c'est un astre qui se lève dans sa pompe radieuse pour éclairer un jour sans fin; — ce qu'il voudrait ressusciter, le Juif, c'est un soleil plus qu'à demi-voilé par de noires ténèbres, c'est une lumière éclipsée qui ne laisse plus entrevoir dans un terne horizon que de pâles et lugubres reflets!

Une fois l'astre éteint, ils n'en ont pas moins poursuivi leur route au milieu des ténèbres; ils ont traversé en tout sens le monde épouvanté. Ils marchaient à l'aventure, là où les conduisaient leurs pas errans; semblables à ces malades que le sommeil ne saurait enchaîner, ils allaient, voyageurs endormis, à travers les générations qui s'agitaient bruyantes, sans pouvoir les distraire d'un rêve si long-temps continué! Parfois leurs yeux entr'ouverts semblaient se détourner d'une vision importune : c'était la croix, spectre effrayant, qui leur apparaissait terrible; on les voyait tâtonner et chercher, mais à peine saisi, le fantôme dis-

paraissait comme une ombre, et puis ils trébuchaient lourdement, objets de pitié et d'effroi; d'une main agitée s'empressaient-ils d'effacer de leur front une sentence indélébile? soudain les caractères tracés par un doigt immortel reparaissaient tout sanglans et désignaient leur crime aux peuples consternés! — Ainsi ont-ils marché depuis que l'éloquence chrétienne les a terrassés pour jamais; ainsi marcheront-ils jusqu'au jour où, leurs yeux se dessillant à la lumière, ils viendront grossir le bercail du Christ pour adorer ce qu'ils n'avaient cessé de blasphémer et de maudire.

Et ce n'étaient là encore que les moindres ennemis du christianisme : du milieu de cette société païenne surgissait une nouvelle philosophie qui rattachait les lambeaux du passé à ses rêveries à elle, et tentait de retarder quelques heures la longue agonie du paganisme. On ne retrouvait plus là ni le haut génie du divin Pythagore, ni la douce morale du tolérant Socrate, ni les sublimes enseignemens du sage Platon, ni les vertus élevées de l'austère Portique; c'était un mélange confus de toutes les doctrines, un assemblage informe de toutes les traditions, un bizarre amalgame d'erreurs et de vérités. Jaloux du merveilleux accroissement que prenait chaque jour l'Évangile, ces philosophes de la veille osaient contester à la morale évangélique l'antiquité de ses doctrines. Ils ignoraient ou feignaient d'igno-

rer que la révélation du Christ n'est autre chose que le complément, ou, si l'on aime mieux, le développement des révélations faites à l'humanité en des âges divers. Pour détruire, ou tout au moins pour contrebalancer la force qu'une si vénérable origine prêtait aux dogmes catholiques, ils essayèrent de relever le culte de Jupiter abattu par le ridicule, et de le montrer s'appuyant, lui aussi, sur la sanction des siècles. Ils transformèrent en symboles mystérieux toutes ces bizarres divinités du paganisme, ils détournèrent à leur profit toutes les vieilles traditions, ils interprêtèrent à leur guise tous les oracles obscurs de Dodone ou d'Ephèse, ils déterrèrent tous les secrets impénétrables des premiers temps, pour en faire jaillir un témoignage en leur faveur; ils voulaient ainsi élever édifice contre édifice, opposer principe à principe, et ruiner sans retour le christianisme qui les épouvantait si fort.

Leurs noms pouvaient imposer aux esprits vulgaires.

— C'était Plotin, génie ami des hautes et sublimes contemplations; il s'était frayé une route nouvelle dans les vastes champs de la métaphysique, et, le premier, au sein de la décadence, il avait ressuscité cette fureur de philosophie jadis si commune dans la Grèce discoureuse.

— C'était Jamblique, dont l'esprit voué aux aberrations du mysticisme, rêvait profondément

des mystères de la nature cachée sous les symboles égyptiens, et ne cherchait la vérité que sous le voile de l'allégorie; d'autant plus dangereux, qu'il était plus inoffensif, d'autant plus difficile à terrasser, que ses armes semblaient plus innocentes.

— C'était Celse l'apostat : chrétien d'abord, il s'était ensuite épris de la nouvelle philosophie, et il était devenu l'un des plus fougueux adversaires du christianisme; le temps nous a conservé sa redoutable polémique. Ses objections portent d'autant mieux que, à une éloquence vigoureuse et rapide, il unissait une connaissance approfondie du culte qu'il avait renié; il ne fallait rien moins pour le réduire au silence, que le vaste génie d'Origène, prodige de savoir qui se trouvait là, placé par la Providence, comme un rempart contre les ennemis de l'Eglise.

— C'était Apollonius, bizarre parodie du Christ; au dire de Philostrate son panégyriste, au dire des philosophes contemporains, il aurait rempli l'Orient de son nom et de ses miracles, mais à n'écouter qu'une saine critique, bien loin d'en faire un thaumaturge rival de Jésus-Christ, on pourrait aller même jusqu'à révoquer en doute son existence.

— C'était enfin les Libanius, les Maxime, et mille autres philosophes plus ou moins connus, plus ou moins accrédités, qui par différens moyens

cherchaient à anéantir le christianisme, pour y substituer leurs folles pensées et leurs extravagantes rêveries.

Ils s'adressaient à toutes les passions, savaient employer tous les ressorts, toucher à toutes les cordes sensibles.

Celui-ci évoquait la vieille Rome tout éplorée et regrettant ses dieux évanouis; il rappelait ces temps antiques où le culte de Jupiter étalait dans la ville souveraine ses augustes solennités et ses pompes triomphales, il plaidait la cause de ces divinités usées et cherchait à réveiller en leur faveur le patriotisme assoupi des Romains; puis, après une longue énumération de héros, de conquêtes, de vertus et de nobles exemples, il demandait insolemment ce que pouvait enfanter de semblable la secte nouvelle avec ses dogmes étrangers et ses bizarres superstitions.

Celui-là cherchait à capter les intelligences ennemies de tout frein; il réclamait à haute voix l'affranchissement de la raison que le christianisme voulait asservir à d'absurdes croyances, il ridiculisait ces dogmes sévères que l'Evangile imposait à la foi, et, dans son rationalisme orgueilleux, il en appelait à la dignité de l'homme de tout ce qui lui semblait, à lui, une violation des droits les plus sacrés.

Un autre, adulateur insidieux, représentait les Chrétiens comme des conspirateurs obscurs, es-

pèce de société à part qui s'isolait des intérêts publics, qui abjurait les souvenirs de la patrie, qui ne portait qu'avec impatience le joug des empereurs, et qui marchait à la conquête d'un avenir merveilleux, dont la réalisation tendait à effacer du monde et l'empire et la gloire de Rome. Plusieurs allaient jusqu'à transformer en une sorte de puissance magique le christianisme, qui chaque jour leur enlevait des adeptes; quelques-uns ne voyaient dans le courage héroïque des martyrs qu'un sombre fanatisme plus capable d'inspirer l'horreur que d'émouvoir la pitié; d'autres attribuaient à je ne sais quelle apathie ces abnégations sublimes, ces renoncemens surhumains que le stoïcisme n'avait pas même soupçonnés.

A tant d'inculpations diverses, les fidèles n'opposaient qu'un héroïque silence ou le spectacle plus héroïque encore de leurs vertus : soldats invincibles, ils se montraient aussi courageux dans les combats qu'intrépides dans les supplices; c'étaient les légions chrétiennes qui seules retraçaient la valeur des antiques Romains, et qui retardaient encore la chute de l'empire tout prêt à s'écrouler sous les attaques redoublées des Barbares; citoyens irréprochables, ils payaient par des bienfaits les outrages qui leur étaient prodigués; ils apparaissaient comme des consolateurs au milieu des calamités, comme des anges de paix au sein des discordes publiques; les empe-

reurs n'avaient pas de sujets plus fidèles, la patrie pas de plus fermes soutiens, les lois pas d'observateurs plus exacts; ils faisaient des vœux pour la prospérité de l'empire qui les eût voulu rejeter de son sein, pour le salut des maîtres qui les proscrivaient chaque jour, pour l'agrandissement de Rome qui les repoussait comme de coupables agitateurs. — Voilà pour le peuple chrétien.

Et les apologistes se présentaient en foule, désireux d'accepter le défi proposé; ils faisaient servir à la défense de l'Evangile tout ce que la philosophie avait de plus grave, tout ce que l'antiquité présentait de plus respectable, tout ce que l'histoire offrait de plus riche, tout ce que les mythes cachaient de plus profond; avec le flambeau d'une érudition imposante, ils remontaient les âges passés pour y chercher, par de longues et pénibles investigations, les dogmes catholiques altérés par le mensonge; ils mettaient à nu toutes les turpitudes des dieux païens, et puis ils se prenaient à rire de ces divinités prétendues; sous leur plume savante, on voyait le catholicisme dérouler ses titres d'ancienneté, et traverser les siècles, là, défiguré par l'orgueil, ici, jetant comme en témoignage de vie des lueurs brillantes, dans la personne des sages en qui il s'était incarné pour arriver à son entier développement. Leur éloquence avait quelque chose d'entraînant et de persuasif qu'on ne retrouvait pas dans leurs

antagonistes superbes ; avec eux s'étaient révélées au monde une nouvelle littérature et une philosophie nouvelle. — Voilà pour les orateurs chrétiens.

Et le christianisme poursuivait sa marche gigantesque, balayant les vieilles institutions, entraînant dans sa course les idées et les mœurs, plantant son étendard sur les temples écroulés, et promenant par toute la terre son lumineux flambeau. Les oracles devinrent muets, les sanctuaires furent abandonnés, les dieux tombaient en discrédit, la philosophie ne compta plus qu'un petit nombre de sectateurs, et l'univers s'étonna de se trouver chrétien.

Dès lors une marche nouvelle est imprimée au christianisme; libre d'ennemis extérieurs, il va, comme la vieille Rome, en rencontrer de nouveaux pullulant dans ses entrailles; mais, impérissable qu'il est, on le verra triompher encore de ces attaques; il trouvera dans ses Hilaire, dans ses Augustin, dans ses Jérôme, des guerriers plus invincibles, certes, que les Pompée, les Marius et les Sylla; les hérésies n'apparaîtront que pour ajouter à sa gloire; des combats sans fin, mais aussi des victoires éclatantes s'apprêtent pour la tribune catholique.

Des hauteurs de l'histoire, tâchons d'embrasser d'un rapide coup-d'œil cette foule immense d'adversaires armés contre l'Eglise.

Au premier rang se trouvent les Gnostiques; ils marchent le front haut et le regard superbe; il y a dans leur tournure d'esprit et dans les maximes qu'ils débitent quelque chose de prestigieux qui pourrait imposer; ils respirent je ne sais quoi d'antique et d'oriental comme ces sages qui peuplent les rives du Gange, qui méditent sous le ciel de la Chaldée, ou qui rêvent dans les sanctuaires de la mystérieuse Egypte. Ils tentent d'allier avec la grave austérité du christianisme les hautes et larges doctrines de la sagesse asiatique. Ce qui les préoccupe, c'est l'origine des choses humaines, c'est l'essence de cet être impénétrable aux regards, mais accessible en quelque sorte à la pensée de l'homme, c'est le règne d'un principe de mal perpétuellement en opposition avec un principe de bien; ils s'agitent autour de cette énigme insoluble, ils vous bâtissent là-dessus mille systèmes plus ou moins ingénieux, plus ou moins concluans; ils vous jettent des paroles ambitieuses; ils vous parlent d'*émanations successives*, de *générations increées*, de *plérômes infinis*. A force de sonder ces mystères, leurs pensées se sont égarées dans un vague ténébreux, ils sont descendus dans la profondeur de l'abîme, et déjà leur audace ne connaît plus de bornes.

Les Evangiles sont mutilés, les Ecritures tronquées, les faits de l'histoire judaïque attribués à de mauvais génies, les miracles du Christ expliqués

conséquemment à ces dogmes subversifs de toute saine critique. La superstition vient se glisser, elle aussi, parmi ces orgueilleux philosophes : ici, ce sont des talismans qui ont une vertu secrète; là, des nombres qui ont une influence mystérieuse; ailleurs, des paroles qui possèdent un pouvoir merveilleux. De ce libertinage d'esprit à la licence des mœurs, la distance est étroite. Bientôt d'infâmes désordres font rougir la nature, l'inceste et l'adultère se propagent, des principes inouis jusqu'alors sont audacieusement proclamés, la folie et le dévergondage vont toujours croissant; c'en est fait de toute raison, de toute morale parmi ces impudens novateurs.

Flétris à la face du jour, par l'éloquence chrétienne d'abord et puis ensuite par la voix publique, ils ne laisseront pas de propager encore leurs mystères de honte; on les verra se ranimer au sein de la société catholique, ils enfanteront plus tard les Pauliciens d'Espagne, les Manichéens d'Orient, les Albigeois de France, les Vaudois Lyonnais; à presque toutes les sectes ils prêteront quelques-unes de leurs étranges rêveries, mais ils finiront, comme tout ce qui tient de l'homme, par être effacés de la terre pour faire place à d'autres erreurs qui, disparaissant à leur tour, céderont le terrain au catholicisme envahisseur du monde et des intelligences.

Tel est le caractère des premières hérésies. A la

naissance de l'Eglise, la philosophie païenne s'était agitée pour remuer l'empire; elle avait imprimé son caractère à l'époque : aussi, dans ces siècles de transition, tout porte un cachet philosophique. Les novateurs apparaissent sous une livrée philosophique, les apologistes donnent à leurs écrits une teinte philosophique, et voilà ce qui les justifie du reproche de Platonisme qui leur a été jeté par les ennemis de l'Eglise. Les sectes postérieures se présentent aussi toutes plus ou moins empreintes des idées en vogue dans les siècles où elles apparurent, toutes plus ou moins liées avec les opinions de l'âge qui les enfanta.

Ainsi, quand la pensée catholique est abandonnée à elle seule, lorsque Constantin vient imposer aux croyances son religieux despotisme, on voit s'élever — Arius, dont les sectateurs troublent pendant bien des années l'empire et le monde catholique, — les Nestoriens, qui divisent l'Orient et se propagent dans toute l'étendue de l'Asie, — les Monothélites, qui ne cherchent à éviter un écueil que pour aller se briser contre un écueil non moins redoutable, — les Pélagiens, qui se partagent en une foule de sectes plus ou moins fanatiques, — les Iconoclastes, qui remplissent Constantinople de leurs sacriléges profanations. Depuis que la société chrétienne est proclamée, les sectaires se renferment dans ce qui est du ressort de l'Eglise, les excursions philosophiques

sont mises de côté, ou, si l'on donne quelque chose à la métaphysique, c'est pour rendre accessibles à l'intelligence les mystères abstraits qu'on essaie de discuter et d'éclaircir. Des siècles d'ignorance surgissent, et l'Eglise seule jette quelques lueurs, au milieu des ténèbres qui envahissent le monde.

Et puis, quand Charlemagne, ce brillant météore au sein de la nuit des âges, quand Charlemagne de ses mains impériales arrête les générations qui se ruent dans la barbarie, quand il promène en Europe le flambeau des lumières, la philosophie prend un nouvel essor, les langues savantes redeviennent en honneur, la grammaire trouve place dans le cercle des études, l'astronomie et la musique sont tirées de l'oubli, une vaste impulsion est donnée aux sciences abstraites. Le mouvement une fois imprimé poursuit son œuvre réformatrice, malgré des interruptions passagères; quelques rayons partent de l'Espagne où règne un peuple ami des arts; l'Asie explorée par les Croisades, vient prêter son influence aux tentatives de régénération européenne; Aristote réapparaît, et la scolastique est enfantée.

Voilà le travail intellectuel jusqu'à la renaissance. Comme on le voit, les lettres proprement dites entrent pour peu de chose dans ce renouvellement social; tous les regards sont tournés vers la philosophie, elle est le fondement sur le-

quel repose tout l'édifice intellectuel du moyen âge, à elle seule doivent être attribuées toutes les innovations scientifiques et religieuses d'alors. C'est donc sous ses étendards que viennent se ranger et les Godescal, et les Amalaire, et les Hincmar, et les Béranger, et les Gilbert de la Porée, et cet Abeilard plus célèbre encore par sa vie romanesque que par les erreurs qu'il accrédita.

Des génies vastes et puissans siégent sur le trône de Rome, la suprématie pontificale, quoique avouée de tout temps, est proclamée bien plus hautement encore ; des pontifes hardis et entreprenans viennent à rêver une théocratie universelle, institution sublime, mais qui ne pouvait qu'imparfaitement se réaliser dans notre belliqueuse et remuante Europe du moyen âge. Sans doute, la foi religieuse était vivace alors et avait ses racines au cœur de la société, sans doute, on n'avait point encore paré du nom de philosophie ce mépris qui s'attaque aux choses saintes et à Dieu; mais les vertus évangéliques étaient tout aussi rares qu'aujourd'hui, les lumières s'étaient réfugiées dans les cloîtres, et le reste de la société n'avait plus que l'ignorance en partage, la raison demeurait sans culture, et par-là, devenait incapable de sentir tout ce qu'il y avait de grandeur et d'utilité réelle dans cette vaste centralisation du pouvoir. Maintenant, au contraire, que la raison s'illumine chaque jour et que le siècle tra-

vaille courageusement à la recherche du positif et du vrai, on conserve néanmoins pour tout ce qui tient de la religion une sorte d'indifférence inconciliable avec la marche générale des idées. Voilà pourquoi ce système de Théocratie, renouvelé de nos jours par le premier écrivain de l'époque, fait sourire les esprits étroits qui se cramponnent aveuglément au passé. Pour nous qui croyons à l'avenir, qui avons foi au perfectionnement de la société, aux progrès du christianisme, à la future amélioration de toutes choses, nous espérons que ces idées se réaliseront un jour, alors que les intelligences épuisées de mensonges, viendront étancher leur soif de vérité aux sources du catholicisme, alors que les peuples, fatigués de tyrannies, désenchantés de systèmes, ne voudront plus d'autre roi que celui de qui relèvent toutes les puissances de la terre.

Mais enfin, les prétentions des Papes n'obtinrent pas dès l'abord une adhésion générale; les rois, dans leurs pensées orgueilleuses, se levèrent contre un pouvoir qui s'érigeait en arbitre souverain; des guerres interminables ensanglantèrent l'Italie; au fracas des armes d'une part, et des foudres pontificales de l'autre vinrent se mêler des voix audacieuses, et, malgré tous les avantages qui pouvaient résulter de cette unité de puissance, les novateurs s'autorisèrent de quelques abus pour crier à la révolte, pour émeuter les

peuples et les rois contre le souverain de l'Eglise.

Ainsi donc, le signal était donné. Soudain l'on voit s'élancer de toutes parts de nombreux et redoutables sectaires. Tous prennent pour texte la puissance des Papes. Mais en vain ils essaient de saper le catholicisme par la base, il survivra à leur défaite, il les verra surgir un à un, se ruer avec rage contre ses remparts à jamais indestructibles, s'épuiser en efforts ridicules, en clameurs furibondes, et puis refluer lentement comme la vague impuissante qui vient battre l'impassible rocher.

Un premier cri part du fond de l'Angleterre (1); sourd d'abord et en quelque sorte imperceptible, il trouve plus tard un écho dans la Bohême (2); l'Europe s'arrête et semble prêter l'oreille : c'est qu'elle a cru distinguer des clameurs de bataille; mais voilà qu'une grande licence s'est emparée des esprits, vous diriez que les intelligences se sentent à l'étroit et comme emprisonnées dans les limites du catholicisme; voici venir Luther, ce géant de la Réforme! — Du sein de la brumeuse Germanie, il se lève, fantôme sombre et terrible! Il promène autour de lui des regards où brille une joie féroce; il voit l'Europe dans une de ces crises sociales, dans une de ces inquiétudes vagues qui semblent présager de longs ébranlemens,

(1) Wiclef.

(2) Hus.

Rome lui apparaît comme la prostituée de l'Apocalypse, les rois lui semblent lassés de ce qu'ils appellent le despotisme pontifical; il croit l'heure venue pour ébaucher son œuvre, et le voilà qui se dresse armé de toutes pièces; cette souveraineté de la raison que redemandaient jadis les adversaires de l'Eglise, il la proclame, lui, fils du christianisme! Voilà que de fanatiques partisans se rangent sous ses drapeaux (1), la moderne Rome devient le but de leurs attaques, le catholicisme semble se briser et se dissoudre; — c'est l'Angleterre qui, se détachant de l'édifice, croule avec fracas comme un vieux pan de muraille; — c'est l'Allemagne qui s'entr'ouvre en mille scissures hideuses par où l'œil plonge dans le chaos de l'abîme; — c'est la France qui retentit de clameurs furibondes et qui voit ses fils s'entr'égorger au nom du ciel; partout surgissent d'impétueux tribuns qui viennent ajouter à la confusion générale, et déjà la Réforme en est venue à se déchirer les entrailles à elle-même. — Accourt le XVIIIe siècle avec sa moqueuse philosophie et son hideux athéisme; il porte au catholicisme de rudes coups, mais celui-ci puise dans ses blessures des forces nouvelles; un instant on a cru voir se relever de leur poussière les Néron, les Domitien, les Galérius avec leurs tortures atroces et leurs victimes

(1) Mélanchton, etc.....

sans nombre; un instant *l'abomination de la désolation a été vue dans le lieu saint*, un instant les portes de l'enfer ont semblé prévaloir contre l'Eglise, mais, au souffle de la Providence, les nuages ont fui, et l'astre du catholicisme a jeté une nouvelle lumière!

— Ainsi donc, les ennemis de l'Eglise ont été forcés de confesser sa puissance; elle a terrassé le judaïsme, les philosophes et les hérésies, et avec quelles armes? avec des armes pacifiques, l'éloquence de ses apologistes.

Qu'avaient-ils donc de si prestigieux, ces orateurs chrétiens? Vit-on jamais les Cicéron, les Desmosthène exercer une telle influence? C'est que les uns effleuraient seulement les oreilles de l'imagination, tandis que les Basile, les Grégoire, les Athanase sondaient toutes les routes du cœur et soulevaient des questions de la plus haute importance.

On les désigna quelquefois sous le nom vénérable de *Pères;* c'est que, semblables à cet antique sénat de Rome qui retraçait comme une réunion de rois à l'ambassadeur de Pyrrhus, ils apparaissent, eux aussi, comme les augustes représentans de la république chrétienne : ce sont eux qui proclamèrent des lois, eux qui défendaient les intérêts des peuples, eux qui veillèrent au maintien de la saine morale, eux qui vengèrent l'honneur du christianisme, eux qui les premiers, du haut de la tribune sainte, firent entendre aux grands le

langage d'une austère vérité, aux philosophes le langage d'une grave raison, aux opprimés le langage d'une généreuse indépendance.

On les voyait partout où il y avait quelques dangers à courir, quelque noble entreprise à tenter; s'agissait-il de plaider, devant les empereurs ou les magistrats de Rome, la cause de l'innocence et de la justice, de clore la bouche à une philosophie impudente, de signaler les fatales erreurs et les hérésies astucieuses, d'anéantir les abus et les superstitions que le paganisme avait laissées derrière lui dans sa fuite, d'ouvrir au monde une voie large à la civilisation, d'imprimer à l'humanité une vaste impulsion pour la science et la vertu, ils se levaient dans leur courage, et soudain mille idées généreuses circulaient dans la société sous la forme de lettres, de traités, de discours, de dialogues et même de poëmes; ils vivifiaient leurs écrits de tout ce qu'il y avait de brûlant dans leurs ames; leurs pensées s'élançaient palpitantes de vie, leurs inspirations débordaient en chants mystérieux et sublimes, ils avaient la véritable éloquence, celle du cœur; et leurs noms étaient cités avec orgueil, et leur éloge volait de bouche en bouche, et la voix publique les plaçait au dessus de leurs contemporains; mais s'agissait-il de sceller de leur sang des croyances profondément incarnées en eux, alors ils redevenaient simples fidèles, ils confortaient de leurs exemples, dans les sup-

plices, ceux qu'ils avaient éclairés par leur éloquence et guidés par leurs vertus.

Outre les charmes de la vérité, on retrouvait encore dans leur diction quelque chose d'attrayant et d'irrésistible; ils avaient leurs Platons, leurs Démosthènes, leurs Tacites et même leurs Luciens (1). Au milieu de la décadence, quand l'empire croulait de toutes parts, quand la barbarie était aux prises avec la civilisation, ils furent les seuls qui conservèrent les habitudes de la littérature et des saines doctrines; ils apparaissaient à leurs dominateurs comme des êtres surnaturels: saint Loup arrêta la fureur d'Attila, saint Léon sauva la ville de Rome; le code espagnol, sous le règne des Visigoths, offre des traces de justice et d'humanité qu'il ne faut pas chercher ailleurs, et c'est aux conciles assemblés fréquemment à cette époque que la civilisation s'en trouve redevable.

Les philosophes qu'ils eurent à combattre, les hérétiques qu'ils eurent à désarmer étaient des adversaires bien redoutables, certes, par leur influence et leur crédit; les erreurs dont ces derniers se proclamaient les champions sympathisaient toutes plus ou moins avec quelque opinion de l'époque; il fallait donc effacer les talens par de plus grands talens encore, et faire refluer les opinions par d'autres opinions plus larges et plus

(1) Hermias.

généreuses. Ils s'inspiraient des pensées religieuses, source féconde en graves raisonnemens et en mouvemens pathétiques. Et comment eussent-ils manqué d'inspirations brûlantes, lorsque, aux premiers siècles de l'Eglise, ils n'avaient pour auditeurs que ces fervens et enthousiastes chrétiens, qui, chaque jour étaient prêts à mourir, ou qui même avaient bravé la mort plus d'une fois déjà; lorsque, au sein des catacombes, se dérobant aux images de séduction, loin des voluptés de Rome qui s'ébattait comme une courtisane et demandait les chrétiens avec des cris de rage, ils parlaient de renoncement, d'abnégation et de croix à des hommes d'une trempe peu ordinaire, à des hommes accoutumés aux pensées hautes et sérieuses, dégagés des soins de la terre, et s'élançant sur les ailes de l'espérance jusque dans les tabernacles éternels; lorsque, après un jour de persécution, devant un corps tout sanglant, au milieu des autres martyrs dont les restes vénérés étaient là comme une éloquente prédication, à la lueur des flambeaux qui éclairaient ces pompeuses cérémonies, en présence d'une foule qui devait bientôt, elle aussi, figurer sur les amphithéâtres, ils avaient à prononcer l'éloge funèbre de ceux qui venaient de rendre témoignage à la foi? Ah! quelles paroles de flamme sortaient alors de leurs bouches! quel impétueux élan transportait leur auditoire! quel pathétique animé remuait tous les cœurs! quels

généreux mouvemens circulaient dans la pieuse assemblée! Le silence d'abord et puis des larmes saintes, et puis des sermens réitérés, tel était l'effet de cette mystérieuse et furtive allocution!

C'étaient là les beaux jours de l'éloquence! Qu'on ne me parle plus de Périclès, de Cicéron, de Démosthène! que me fait, à moi, ce froid rhéteur qui s'en vient là, devant de froides cendres, au milieu d'une assemblée froide et distraite, me jeter quelques phrases froidement compassées et arrangées d'avance? que me fait, à moi, ce philosophe orgueilleux qui me débite quelques vagues déclamations contre le luxe, quand toutes ses vertus, à lui, ne sont qu'un manteau dont il voile ses vices infâmes et ses turpitudes secrètes? que me fait, à moi, cet orateur qui s'exténue à remuer l'indolence de ses concitoyens, quand il n'a pas rougi, lui, de fuir lâchement des combats? que me fait, à moi, ce beau parleur de Rome qui flagelle l'ambitieux Antoine de sa molle et flasque éloquence, quand toute sa vie, à lui, ne m'offre qu'un long rêve d'ambition et d'amour-propre? Ah! rendez-moi les Bouche-d'Or, les Tertullien, les Cyprien, les Grégoire. A eux il sied de célébrer les triomphes des martyrs, de flétrir le luxe des femmes, de ranimer le courage des faibles et de châtier les tyrans! Ont-ils pâli devant l'appareil des supplices, ont-ils approché de leurs lèvres la coupe des voluptés, ont-ils balancé devant les séductions,

ont-ils abandonné leur poste à l'heure du danger? Toi, rhéteur, tu ne me jettes que des mots; eux, ils me donnent des exemples! Tes périodes sonores ne font que m'effleurer; eux, ils me remuent et me transportent. Veux-tu me toucher aussi, laisse-là tes prétentions oratoires, et offre-moi dans ta personne un modèle que je puisse imiter! Et puis, si vous le voulez, mettons les œuvres dans la balance : dites-moi donc ce qu'ils ont fait de si merveilleux, les orateurs de Rome ou d'Athènes; citez-moi un seul homme que le verbiage d'Isocrate ou de Cicéron ait jamais rendu meilleur; montrez-moi des sociétés régénérées, des nations entières entraînées, subjuguées comme par un ascendant irrésistible; moi, l'histoire en main, je pourrais vous les peindre ces hommes que vous ne rougissez pas de vouer à un dédaigneux et insultant oubli, je pourrais vous les peindre s'associant par l'éloquence à tout ce qu'il y eut jamais dans l'humanité d'efforts utiles ou d'élans généreux, apparaissant au milieu des crises sociales, comme les sauveurs de la civilisation, revendiquant ces hautes et larges pensées dont vous êtes si fiers, et réclamant leur part de coopération à cet avenir de merveilles dont vous croyez entrevoir déjà l'aurore. — Je vous le demande, où en était l'Europe avant l'éloquence chrétienne? et même, une fois le monde romain reconquis sur les Barbares, où en était l'Allemagne

aujourd'hui si grande en savoir et en philosophie? où en était la Pologne si prodigieuse toujours et naguère encore si imposante? où en était l'Amérique si avancée maintenant qu'elle semble marcher en tête de notre vieille Europe? où en sont les peuples chez qui la voix de l'Evangile n'a point encore retenti ou bien a cessé de se faire entendre? Et si l'Asie, si l'Afrique elle-même paraît enfin secouer son long sommeil de mort, à quoi faut-il l'attribuer, sinon aux germes de vie que déposa l'éloquence chrétienne dans ce sol inerte et abâtardi? Si le catholicisme semble refleurir de nos jours et reprendre racine au cœur de la génération présente, encore une fois, c'est à la même cause qu'il faut attribuer ce mouvement salutaire, c'est que l'éloquence chrétienne a des ressources admirables pour arriver au cœur et des armes puissantes pour opérer la conviction. Quel autre a su mieux qu'elle nous parler de l'Etre *inénarrable* et soulever le voile qui dérobait aux regards les divins attributs? Quel autre avait de plus hauts mystères à raconter, de plus nobles exemples à redire? quel autre avait de plus sublimes espérances à proclamer, de plus larges enseignemens à répandre, de plus hautes maximes à propager? quel autre avait mieux sondé la nature humaine, mieux étudié ses penchans, mieux approfondi ses besoins, mieux connu la portée de ses désirs? quel autre enfin s'était proposé un but plus géné-

reux, celui d'inculquer à l'homme cet admirable précepte : Aime tes semblables !

Honneur donc à ces génies qui se sont faits les échos du Verbe et les continuateurs de son œuvre! honneur à ces héros de la parole qui combattirent les abus, qui fondèrent l'empire de la vérité, qui *vainquirent les royaumes par la foi*, qui assurèrent le triomphe de la raison et acheminèrent le monde vers une voie de perfectionnement! Gloire au christianisme qui féconda leurs pensées et jeta dans leurs ames les germes de cette éloquence si pleine de vie, de mouvement et de chaleur!

Voilà quelles hautes et consolantes pensées ont nourri bien souvent notre jeunesse triste et orageuse. La littérature classique nous paraissait froide et vieillie, celle de notre âge trop dévergondée, trop dénuée de sentiment et de foi. On le sait bien, c'est le caractère de l'époque où nous sommes qui marque la littérature de ce sceau de fatalisme et de désespoir. Après quarante années d'une révolution qui avait promis de réédifier l'Europe, et qui n'a su que faire des ruines, les esprits, revenus des décevantes promesses de la philosophie,

ayant perdu leur foi en ce guide trompeur qui les a égarés d'erreur en erreur et d'abîme en abîme, s'arrêtent éperdus et tremblans au milieu d'immenses débris, et sur les tronçons des trônes, des institutions, des mœurs et des empires, ils se prennent à désespérer de l'humanité.

S'il était permis de rapprocher deux époques qui, malgré les siècles qui les séparent, ont leur analogie, ne pourrait-on pas dire qu'il y a une sorte de ressemblance entre la destruction matérielle du vieux monde romain et la destruction morale qui a bouleversé le monde moderne jusque dans ses fondemens? En écoutant ce long gémissement, ce cri de désolation que pousse notre littérature, ne vous semble-t-il point être revenu à ce jour de misère ou au milieu des invasions de Barbares qui, maîtres de dix-sept provinces des Gaules, chassaient devant eux comme un troupeau, sénateurs et matrones, maîtres et esclaves, hommes et femmes, jeunes garçons et jeunes filles? Un captif, poète et chrétien, cheminant derrière les chariots et les armes, demandait au ciel, « pourquoi la terre était déserte, pourquoi « les villes détruites, pourquoi les champs sans « culture, pourquoi Dieu avait laissé envelopper « dans la ruine générale et ses saintes églises et « tant de jeunes enfans, dont l'âge était incapable « de pécher (1). » Ne vous rappelez-vous point

(1) Châteaubriand, *Études historiques*, t. II. p. 235.

saint Jérôme peignant les cités dévastées, les hommes égorgés, les animaux eux-mêmes disparaissant du sol, et la terre se couvrant d'épaisses forêts et de ronces? Ne croyez-vous pas entendre le cantique de ces exilés que Gildas nous montre, dans son histoire, gagnant les contrées d'outre-mer, et chantant avec de grands gémissemens sous les voiles: « Tu nous as, ô Dieu! livrés comme « des brebis pour un festin, tu nous as dispersés « parmi les nations! » Dans ce temps-là, comme dans le nôtre, toute voix qui s'élevait était pleine de tristesse, toute parole était une lamentation. Les Bretons écrivaient à Aétius une lettre qui portait cette suscription mélancolique: « A Aétius, « trois fois consul, le gémissement de la Bre- « tagne. » Et du haut de sa chaire, saint Augustin s'écriait, en parlant du sac de Rome: « D'horribles « nouvelles se sont répandues, carnage, incendie, « rapine, extermination. Nous gémissons, nous « pleurons, et nous ne pouvons être consolés! »

C'est que la grande époque de destruction matérielle doit avoir avec la grande époque de destruction morale, une mystérieuse, mais réelle analogie; c'est que les esprits sont sous le poids des événemens qui les entourent, c'est que voyant une seconde fois le monde emporté dans des régions inconnues, ils ne trouvent plus que des accens tristes et des pensées sombres comme la situation. Et ne nous plaignons pas trop de cet état de notre

littérature. Le désespoir est plus près qu'on ne croit du repentir, le fatalisme de la croyance : ces deux nuances sont la transition de la philosophie à la religion.

Animés par ces considérations, nous nous mîmes à feuilleter les Pères, et nous y trouvâmes ce que nous cherchions inutilement ailleurs. Nous ne saurions peindre tout ce que nous ont procuré de plaisir ces lectures faites en commun, dans les longues soirées d'hiver, près d'un foyer ami, à l'heure où la pensée est plus mystérieuse, plus expansive. Salvien nous parut celui de tous qui avait le plus de rapport avec notre époque de crise et de transition; nous commençâmes à le traduire, et voici que nous l'abandonnons au public.

Salvien dit clairement qu'il était né dans les Gaules (1), mais on ne trouve rien de bien précis, ni pour l'année ni pour le lieu de sa naissance; seulement, la suite de sa vie fait voir qu'il doit être né quelques années avant la fin du IVe siècle, ce que Tillemont (2) rapporte à l'an 390. On peut inférer aussi de ses ouvrages qu'il était de Cologne, et issu d'une famille qui tenait un rang considérable dans les Gaules. Si la ville de Trèves ne fut point la patrie de Salvien, comme cela est manifeste par ses œuvres, on conjecture du moins avec

(1) *De Gubernatione*, t. I, livre VI, p. 368 de notre édition.

(2) *Hist. Ecc.*, t. XVI, p. 182.

vraisemblance qu'il y fut élevé, ou qu'il y fit dans sa jeunesse une assez longue résidence; les écoles de cette ville étaient encore célèbres à la fin du IVe siècle. Salvien fit de grands progrès dans les lettres et dans les sciences cultivées à cette époque. Il était très-jeune quand il épousa Palladia, fille d'Ypatius, que son père avait formée aux croyances du paganisme. De ce mariage naquit une fille nommée Auspiciola. Ypatius était engagé dans les ténèbres de l'idolâtrie, dont il sortit néanmoins pour suivre les lumières de l'Evangile. Peut-être Palladia était-elle d'abord païenne elle-même, comme son père, mais elle eut depuis le bonheur d'embrasser la religion de Jésus-Christ et de garder la continence. Car, Salvien ne se contentant pas d'être simplement chrétien, voulut aspirer encore à la perfection du christianisme. Frappé sans doute de l'exemple admirable de saint Paulin et de Thérasie, qui depuis peu avait fait tant de bruit dans l'Eglise, et de celui de saint Eucher et de Galla, que Salvien avait alors sous les yeux, il proposa à Palladie de les imiter. Palladie fut docile, et consentit à devenir la sœur de celui dont elle était l'épouse.

Le nouveau genre de vie des deux jeunes époux irrita Ypatius, quoique déjà chrétien, par la considération peut-être que la continence qu'ils venaient d'embrasser, tendait à l'extinction de sa race. On ne saurait dire si ce fut pour se dérober

à sa colère, ou pour vivre dans la solitude, ou bien à cause des incursions des Barbares qui ravageaient les Gaules dès 407, que Salvien et Palladie s'en allèrent dans un pays éloigné d'Ypatius. Ils y vécurent près de sept ans entiers, sans y recevoir une seule lettre de lui, quoiqu'il ne lui eussent donné aucun sujet de mécontentement. Salvien, pour l'apaiser, lui écrivit une lettre que le temps nous a conservée : c'est un chef-d'œuvre de la plus pathétique éloquence. Cherchez dans les lettres de Cicéron *à ses Amis*, dans ces lettres de Pline si péniblement élaborées pour la gloire et la postérité, vous ne trouverez jamais rien qui vaille ces paroles si douces et si pénétrantes.

Salvien écrivit avec sa femme; ce fut dans la vue de certifier à Ypatius qu'ils étaient ensemble, afin qu'il n'eût rien à craindre de ce côté-là.

« Nous ignorons, dit-il, si vous êtes également
« irrités contre nous, mais dans la conjoncture
« présente, nous ne saurions être divisés. Notre
« crainte à tous deux est la même, quoique l'of-
« fense ne soit pas la même néanmoins ; car, ne
« fussiez-vous pas irrités peut-être contre tous
« deux, l'affection mutuelle qui nous unit fait
« cependant que, l'un de nous étant regardé comme
« coupable, l'autre aussi ne peut s'empêcher d'é-
« prouver de la tristesse en pensant à la faute. —
« Parens chéris, parens vénérables, souffrez, de
« grâce, que nous vous interrogions. Des enfans

« si aimans, peuvent-ils donc n'être pas aimés ?
« —Que notre conversion vous ait irrité, lorsque
« vous étiez encore païen, nous n'en avons pas été
« surpris; la dissimilitude de goût dut faire sup-
« porter alors la différence de volontés. — Au-
« jourd'hui, il en est bien autrement. Depuis que
« vous avez embrassé le culte de Dieu, vous avez
« prononcé en ma faveur. Pourquoi vous fâcher
« contre moi si je cherche à perfectionner en mon
« cœur une religion que vous avez déjà commencé
« d'approuver en vous-même. — Avez-vous d'au-
« tres motifs de plainte, je suis loin de dire que
« je n'ai pu vous offenser; mais à présent que
« votre colère vient de ce que je parais aimer le
« Christ, pardonnez ce que je vais dire. Je réclame,
« à la vérité, votre indulgence, mais je ne puis
« avouer que c'est mal, ce que j'ai fait. »

Salvien s'adressant ensuite à sa femme :

« Toi maintenant, ô tendre et vénérable sœur,
« remplis et ton rôle et le mien. Prie, toi, afin
« que j'obtienne. Demande, toi, afin que tous deux
« nous gagnions notre cause. Conjure-les donc,
« et dis-leur en suppliante : Qu'ai-je fait? qu'ai-je
« mérité? Pardonnez, quoi que ce puisse être. Je
« réclame indulgence, sans connaître ma faute.
« Jamais, comme vous le savez, je ne vous offen-
« sai ni par manque de respect, ni par insoumis-
« sion; jamais je ne vous blessai d'une parole
« amère; jamais je ne vous outrageai d'un regard

« insolent; par vous j'ai été livrée à un homme;
« par vous, engagée à un mari. — Vous m'ordon-
« nâtes, s'il m'en souvient bien, d'être avant
« toutes choses, soumise à mon époux. Il m'a en-
« traînée dans sa religion, il m'a invitée à la con-
« tinence. Pardonnez; j'ai cru qu'il serait honteux
« de résister; la chose m'a paru honnête, pudique
« et sainte. — Je me jette à vos genoux, parens
« bien-aimés; moi, votre Palladie, votre chérie,
« votre petite reine; moi avec qui vous badiniez
« en m'adressant jadis, dans votre indulgence
« affectueuse, ces termes de caresse. — La voilà
« celle par qui vous advinrent pour la première
« fois et les noms de parens, et les joies d'aïeuls. »

Salvien ajoute qu'il va parler au nom de sa fille.

« Nous ne vous offrons point une enfant in-
« connue, mais un gage domestique. C'est une
« triste et malheureuse condition que la sienne,
« puisqu'elle n'a commencé de connaître ses
« aïeuls que depuis la disgrâce de ses parens.
« Prenez pitié de son innocence; laissez-vous flé-
« chir aux droits du sang; elle est déjà contrainte
« en quelque sorte de supplier pour les siens,
« elle qui ne sait pas ce que c'est qu'une faute. »

On ignore quel fut le succès de cette lettre; et depuis ce temps-là l'histoire ne dit plus rien ni d'Ypatius, ni de Quieta, ni de Palladie, ni même

d'Auspiciole (1). Quant à Salvien, il vendit ses biens dont il distribua le prix aux pauvres, et embrassa la vie religieuse. On croit qu'il vint chercher un asile à l'abbaye de Lerins (2), vers 420. Pendant le temps qu'il y demeurait, il donna des leçons de littérature aux deux fils de saint Eucher, évêque de Lyon, avec lequel il s'était lié d'une étroite amitié (3). Il quitta la solitude de Lerins vers 426, et s'établit à Marseille, où il fut ordonné prêtre (4). Ses talens et sa piété l'avaient déjà rendu célèbre, en 430, comme on le voit par un passage de l'Oraison funèbre de saint Honorat (5). Consulté par les prélats les plus illustres des Gaules et honoré de leur confiance, Salvien composa sur leur demande, une foule d'Homélies et d'Instructions, qui lui valurent le glorieux surnom de *maître des évêques;* mais c'est par erreur qu'on a cru qu'il avait occupé lui-même la chaire épiscopale. La modestie, la douceur, la patience et l'inépuisable charité de Salvien lui ont mérité les éloges de ses contemporains. Il mourut, tou-

(1) *Hist. litt. de la France*, t. II, p. 518. — *Hist. gén. des auteurs sacrés et eccl.* par Dom Remi CEILLIER, t. XV, p. 48.

(2) Située dans une petite île de ce nom, sur les côtes de Provence, à deux lieues d'Antibes. — C'est aujourd'hui Saint-Honorat.

(3) *Biogr. univ.* art. SALVIEN, par M. Weiss. — Histoire de l'église gallicane, par le P. Longueval, t. II, p. 96.

(4) GENNAD. *Vir. ill.* c. 67.

(5) HILAR. *in Serm. de s. Honor.* — EUCHER. *Epist. ad Salon.*

jours selon Tillemont, vers 484, dans un âge très-avancé.

Ce qui rend aujourd'hui plus célèbre la mémoire de Salvien, ce sont les écrits qu'il a laissés à la postérité. Mais de tous ceux qu'il a composés, il ne nous en reste que trois, qui ont été fort estimés dans tous les temps.

Le premier, dans l'ordre chronologique, est le traité *Contre l'Avarice*, « pur essai de morale reli« gieuse (1) », divisé en quatre livres, et dédié à l'Eglise universelle, à laquelle il adresse la parole. La liberté avec laquelle il y parle, lui fit cacher son nom sous celui de Timothée. Il en apporte d'autres raisons dans une lettre écrite à Salonius, et semble vouloir se faire un mérite de modestie, de ce qui paraît n'avoir été qu'un effet de sa prudence.

Dans le premier livre, il déplore d'abord la corruption générale répandue dans tout le christianisme; il dit à l'Eglise que sa fécondité l'a affaiblie, et que la foi est diminuée à proportion qu'elle s'est répandue. Il réfute ensuite les prétextes dont on se sert pour excuser l'avarice, et surtout celui qu'apportent les pères, qui n'amassent, disent-ils, que pour leurs enfans. Il montre que Dieu ne nous a donné que l'usage et l'administration des richesses, pour nous four-

(1) Guizot, *Cours d'hist. mod.*, t. 1, p. 163.

nir l'occasion de faire de bonnes œuvres, qu'on doit s'en servir, pour expier les péchés par l'aumône; qu'il serait téméraire de promettre le pardon à ceux qui remettent leur pénitence à l'heure de la mort, mais aussi qu'il y aurait de la cruauté à les détourner de tenter ce dernier remède; qu'ainsi le pécheur ne pouvant alors faire autre chose, il doit du moins offrir à Dieu ses biens avec larmes et componction. L'auteur avertit cependant que ce serait une étrange folie de commettre des péchés dans l'espoir de les expier ensuite par l'aumône, et de se flatter qu'on sera sauvé, non parce qu'on est bon, mais parce qu'on est riche; comme si Dieu cherchait plutôt l'argent que les mœurs, ou qu'il fût semblable à ces juges corrompus, qui font, pour ainsi dire, un trafic des péchés des hommes.

Dans le second livre, Salvien prouve que l'obligation de faire l'aumône s'étend aussi aux justes, ne fût-ce que pour témoigner à Dieu leur reconnaissance des bienfaits qu'ils en ont reçus. En les parcourant, ces bienfaits, il s'exprime dans les termes les plus précis et les plus énergiques sur la mort de Jésus-Christ pour tous les hommes, et sur la réalité de son corps dans l'Eucharistie. « Le Christ, dit-il, a souffert « pour tous les hommes, comme pour chacun « d'eux; il s'est livré pour tous les hommes, « comme pour chacun d'eux. » — Et touchant le

sacrement de nos autels : — « Les Juifs mangèrent « la manne, nous sommes nourris du Christ ; les « Juifs avaient la chair des oiseaux, nous avons « le corps de Dieu ; ils avaient la rosée céleste, « nous avons le Dieu du Ciel (1). » Les plus artificieuses chicanes, et la mauvaise foi la plus marquée pourraient-elles éluder ou affaiblir ce témoignage de la foi de nos pères ?

Salvien montre que les veuves chrétiennes, les vierges consacrées à Dieu, et particulièrement les Religieux, sont obligés de se détacher des biens de la terre, et d'en faire l'aumône, parce que, s'ils croient n'avoir pas de péchés à racheter, ils ont du moins le ciel à acquérir. Il ne s'explique pas avec moins de force sur les obligations des ecclésiastiques. « Tout ce qu'on a dit « déjà les regarde plus spécialement sans doute, « eux qui doivent servir d'exemple aux autres, « et les surpasser en vertu, comme ils les sur- « passent en dignité. Rien de plus honteux que « d'être recommandable par l'élévation du rang, « et méprisable par la bassesse des mœurs. Car, « une principauté sans un mérite supérieur, « qu'est-ce autre chose qu'un titre honorifique « sans application ? une dignité sans talens, « qu'est-ce autre chose qu'une pierre précieuse « jetée dans la boue (2) ? » Après avoir montré

(1) Livre II, p. 189.
(2) Livre II, p. 215.

quel désintéressement le Seigneur exige des lévites de la nouvelle loi, il se plaint de ce que les évêques et les clercs ne se contentent pas d'avoir été riches, s'ils n'enrichissent en mourant leurs héritiers.

Dans les deux livres suivans, Salvien combat particulièrement ceux qui dans leurs testamens oublient les pauvres, sous prétexte qu'ils ont des enfans, ce qui lui paraît cependant en quelque sorte excusable. Mais il déclame avec force contre ceux qui laissent leurs biens à des étrangers ou à des personnes riches. Il dit que, en certaines occasions, non-seulement on peut, mais on doit laisser ses biens à ses héritiers; par exemple, lorsqu'ils sont pauvres et gens de bien. Il se plaint de ce que les pères ne laissent pas à leurs enfans religieux une portion de leurs biens égale à celle de leurs autres enfans. « Vous « dites : Qu'est-il besoin de laisser à des fils « qui sont dans l'état religieux une égale part « d'héritage? Je réponds : c'est afin qu'ils rem« plissent leurs devoirs de religion, afin que « l'Église s'enrichisse avec les biens des reli« gieux, afin qu'ils donnent, afin qu'ils fassent « des largesses, afin que tous ceux qui n'ont pas, « reçoivent de leur abondance; puis, si telle est « leur foi, leur perfection, afin qu'ils aient pour « ne plus avoir bientôt, plus heureux de se dé« pouiller après avoir possédé. Pourquoi, je le

« demande, parens inhumains, leur imposer la « nécessité de l'indigence la plus indigne? Re- « posez-vous d'un tel soin sur la religion à la- « quelle vous avez confié vos enfans. On a bien « plus de mérite à se faire pauvre soi-même. « Qu'il leur soit libre, nous vous le demandons, « de se faire pauvres de plein gré; ils doivent « embrasser la pauvreté, mais non pas y être « contraints. Et s'ils y sont contraints, qu'ils la « supportent par piété, mais qu'elle ne leur de- « vienne pas une sorte de tourment infligé par « condamnation. Pourquoi les jeter en dehors des « droits du sang et de la nature (1)? »

Salvien condamne aussi l'usage assez commun de quelques pères, qui ne laissent à leurs enfans religieux, que l'usufruit des biens qu'ils leur assignaient, donnant le fonds à leurs autres enfans séculiers, de peur que les religieux n'en disposassent. On voit par ces plaintes de Salvien, que l'état religieux n'excluait pas encore du droit de succéder, et n'ôtait pas le pouvoir d'administrer ses biens et d'en disposer. Encore longtemps après, nous trouvons de saints abbés qui font des testamens pour léguer leurs biens.

Le principal ouvrage de Salvien, et le second dans l'ordre des temps, est un traité *Du gouvernement de Dieu*, ou comme Gennade l'intitule,

(1) Livre III, p. 267.

suivant l'explication que l'auteur en donne lui-même, *Du juste Jugement de Dieu en ce monde;* mais il est plus connu encore sous le titre, *De la Providence.* — Les malheurs presque continuels dont l'empire était affligé depuis près de cinquante ans, et surtout les derniers ravages des Huns et des Vvandales parurent ébranler la foi de quelques personnes dans les Gaules. Bien des gens, au lieu de s'en prendre à leurs péchés, s'en prenaient au Seigneur, qui les punissait. Ils murmuraient contre sa Providence, et quelques-uns en prenaient occasion de la révoquer en doute. A défaut de raisons, les impies s'autorisent des plus faibles apparences, pour tâcher de justifier leur incrédulité. Salvien entreprit donc de défendre la Providence par un grand ouvrage divisé en huit livres, qu'il dédia à l'évêque Salonius, son élève. Il y met en œuvre les plus solides raisons et les plus brillans tours de l'éloquence pour confondre l'impiété. Après avoir dit, dans la préface, qu'il n'est point de ces auteurs qui consultent plutôt leur propre renommée que l'intérêt d'autrui, et qui s'efforcent moins d'être utiles et salutaires que de paraître habiles et diserts, il établit la Providence dans le premier livre par la raison et les exemples; et dans le second, il la prouve par les témoignages des saintes Ecritures.

En commençant le troisième livre, il se propose cette grande question : pourquoi, si Dieu gouverne

le monde, les Barbares sont-ils plus heureux que les Chrétiens, et les méchans souvent dans la prospérité et dans la grandeur, tandis que les gens de bien languissent dans l'affliction et dans le mépris? Salvien emploie les six derniers livres à satisfaire à cette objection. Il dit d'abord qu'il pourrait se contenter de répondre : « Je suis homme, je « ne le comprends pas. Je n'ose pénétrer les se- « crets de Dieu; je crains de l'entreprendre, car « c'est une témérité sacrilége de vouloir aller plus « avant que Dieu ne le permet. Il a dit qu'il fait « et règle toutes choses; que ce soit assez pour « vous (1). » Puis il ajoute que les chrétiens ne devraient chercher d'autres raisons de leurs souffrances que celle qu'en donne l'Apôtre : « Nous « sommes destinés aux persécutions (2). »

Mais, comme plusieurs ne goûtaient pas une maxime si élevée, et croyaient que les biens terrestres devaient être la récompense de leur foi, il dévoile les fausses vertus et les vices honteux de la plupart des chrétiens de son temps, et il fait voir avec une éloquence digne du sujet, que toutes les calamités publiques étaient de justes châtimens des péchés qui régnaient alors. Pour le démontrer, il parcourt les conditions diverses et les provinces; et il fait une peinture si vive des désordres auxquels on s'abandonnait, que l'indi-

(1) Livre III, p. 117.
(2) Thess. Epit. 1re, III. 3.

gnation contre les auteurs de ces crimes, ne laisse presque plus de place à la compassion pour leurs misères.

On objectait que les Chrétiens étaient encore meilleurs que les nations idolâtres, qui les avaient subjugués; Salvien répond que les péchés ont un caractère particulier de malice dans une profession aussi sainte que le christianisme, et, tout en reconnaissant que les peuples dont Dieu s'était servi pour punir les Chrétiens, étaient sujets à de grands vices, il fait ainsi leur portrait : « La race des Sa« xons est cruelle, les Francs sont perfides, les « Gépides inhumains, les Huns impudiques; enfin, « dans la conduite de toutes ces nations barbares, « domine un vice particulier, mais leurs défauts « ont-ils le même degré de malice que les nôtres? « L'impudicité des Huns est-elle aussi criminelle « que la nôtre? La perfidie des Francs est-elle « aussi blâmable que la nôtre? L'intempérance des « Alains est-elle aussi répréhensible que celle des « Chrétiens? La rapacité des Albanois est-elle aussi « condamnable que celle des Chrétiens? Si le Hun « ou le Gépide use de fourberie, qu'y a-t-il là « d'étonnant, lui qui ignore tout-à-fait que la « fourberie est un crime? Si le Franc se parjure, « que fait-il de si étrange, lui qui regarde le par« jure comme un discours ordinaire, et non comme « un crime (1)? »

(1) Livre iv, p. 229.

Il montre ensuite que les mœurs des Barbares hérétiques qui avaient ravagé l'empire, étaient beaucoup plus régulières que celles des Romains (1). Il loue particulièrement la chasteté des Goths et des Vvandales, qui avaient horreur des impudicités que l'on voyait régner surtout en Afrique et dans l'Aquitaine. « Rougissez, peuples Romains, rougis« sez de votre vie. Il n'est presque pas de villes « sans lieux de prostitution, il n'en est point qui « soient exemptes de turpitudes, si ce n'est les « cités seulement où les Barbares ont établi leur « domination. Et nous nous étonnons de nos mal« heurs, nous qui sommes si impurs! Nous nous « étonnons d'être surpassés en force par nos en« nemis, lorsqu'ils nous surpassent en vertus! « Nous nous étonnons de [illegible] possèdent nos « biens, ceux qui ont nos vic[illegible] horreur! Ce n'est « point à la force naturelle de leurs corps qu'ils « sont redevables de leurs victoires, ce n'est point « à la faiblesse de notre [illegible] que nous devons « nos défaites. Qu'on se le persuade bien, qu'on « ne remonte point à une autre cause; ce qui « nous a vaincus, c'est le dérèglement de nos « mœurs (2). »

En parcourant les désordres des différens états, Salvien n'épargne ni les ecclésiastiques, ni les

(1) Il nomme ainsi les peuples soumis à l'empire Romain.

(2) Livre VII, p. 93.

religieux. Mais c'est surtout quand il parle contre les spectacles que son éloquence grandit et s'élève, qu'il est vif, impétueux, ardent et passionné. Les Pères de l'Eglise grecque et latine ont traité souvent le même sujet, mais aucun d'eux, ce me semble, n'est supérieur à Salvien. Je me contenterai de reproduire ici un seul passage; il s'agit de la ville de Trèves, prise et saccagée quatre fois par les Barbares. Or, les habitans de cette malheureuse cité, dans ce désastre immense, demandaient aux empereurs le droit d'ouvrir le théâtre et le cirque, afin de recommencer les jeux, interrompus par la présence et l'invasion de l'ennemi. C'est à ce propos que Salvien s'écrie :

« Des cirques, habitans de Trèves, voilà donc « ce que vous demandez, et cela quand vous avez « passé par les dévastations et les saccagemens, « et cela, après les désastres, après le sang, après « les supplices, après la captivité, après tous les « malheurs d'une [illegible] tant de fois renversée ! « quoi de plus déplorable qu'une telle folie ! quoi « de plus douloureux qu'une telle démence! Je « l'avoue, je vous ai regardé comme bien dignes « de pitié, lorsque vous avez eu votre ville dé- « truite; mais je vous trouve bien plus à plaindre, « lorsque vous demandez des spectacles. Car, je « pensais que dans ces désastres vous n'aviez per- « du que vos biens et vos fortunes, j'ignorais que « vous y aviez perdu aussi le sens et l'intelligence.

« Vous voulez donc des théâtres, vous demandez « donc un cirque à vos princes? Pour quelle situa- « tion, je vous prie, pour quel peuple, pour « quelle ville? pour une ville en cendre et anéan- « tie, pour un peuple captif et massacré qui n'est « plus ou qui pleure; dont les débris, s'il en est « toutefois, ne sont qu'un spectacle d'infortune; « pour un peuple abîmé dans la tristesse, épuisé « par les larmes, abattu par des pertes doulou- « reuses, devant lequel vous ne savez dire de qui « le sort est le plus déplorable, des morts ou des « vivans; car l'infortune de ceux qui restent est si « grande, qu'elle surpasse le malheur de ceux qui « ne sont plus.

« Tu demandes donc des jeux publics, habitant « de Trèves? Où les célébrer de grâce? sur les « bûchers et les cendres, sur les ossemens et le « sang des citoyens égorgés? quelle partie de la « ville ne présente encore l'aspect de ces maux? « où ne trouve-t-on point du sang répandu? où « ne trouve-t-on point des cadavres gisans? où « ne trouve-t-on point des membres déchirés et « en lambeaux? Partout le spectacle d'une ville « prise, partout l'horreur de la captivité, partout « l'image de la mort. Ils sont étendus, les restes « infortunés du peuple sur les tombeaux de leurs « morts, et toi, tu demandes des jeux! La ville « est noire d'incendie, et toi, tu te fais un visage « de fête! tout pleure, et toi, tu es joyeux! Ce n'est

« pas tout, tu provoques Dieu par des plaisirs in-
« fâmes, et tu irrites la colère divine par de crimi-
« nelles superstitions. Je ne m'étonne plus, certes,
« non, je ne m'étonne plus qu'il te soit arrivé tant
« de malheurs consécutifs; car, puisque trois ren-
« versemens n'avaient pu te corriger, tu as mé-
« rité de périr au quatrième (1). »

Cette quatrième ruine de Trèves arriva en 455; ainsi, le livre *De la Providence* ne fut pas achevé plus tôt. Quant au traité de l'*Avarice*, on croit qu'il fut écrit vers l'an 440; il est au moins certain qu'il le fut avant l'ouvrage sur la Providence, où il se trouve cité sans le nom de son auteur (2).

Le troisième et dernier écrit qui nous reste de Salvien, est un recueil de neuf lettres adressées à diverses personnes, mais qui ne sont apparemment que la moindre partie de celles qu'il a écrites durant le cours d'une longue vie. Gennade (3) en marque un volume entier, qui sans doute contenait plus de neuf lettres. Celles que nous avons sont toutes écrites avec beaucoup d'élégance, et donnent bien lieu de regretter la perte des autres.

Salvien avait encore composé un *Traité de l'avantage de la virginité*, — un poème (*Hexameron*) sur la création, — un *Commentaire* sur

(1) Livre vi, p. 379.

(2) *Hist. litt. de France*, t. ii, p. 522. — Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. v, p. 516.

(3) Vir. ill. c. 67.

le livre de l'*Ecclésiastique* ou celui de l'*Ecclésiaste*, — et enfin des *Homélies* dont Gennade avoue qu'il ne sait pas le nombre.

Le style de Salvien est étudié et poli, mais net et clair; il serait difficile de trouver un discours plus orné, plus coulant, plus diversifié, plus agréable. La physionomie de ce Père nous semble grave, sérieuse et mélancolique; les grandes catastrophes dont il fut témoin durent aisément faire naître en lui cette empreinte particulière. Ce qui le rend intéressant, c'est le zèle qu'il fait paraître pour la gloire de Dieu et pour le salut des hommes. Il n'est rien qu'il ne mette en œuvre afin de leur rendre la vertu aimable, de les détourner du vice et de les ramener à la piété. Il les presse par des témoignages empruntés à l'Ecriture et quelquefois aux auteurs profanes, par la vue de leur propre intérêt et par les motifs de reconnaissance envers le Créateur. Les raisonnemens qu'il oppose aux vains prétextes des impies sont solides, et plus d'une fois nous nous sommes pris d'admiration en face de la logique forte et puissante qu'il déploie avec tant de magnificence. Le côté faible de Salvien, le défaut réel de son génie, c'est la diffusion, mais en certains endroits seulement, et lorsqu'il est trop plein de son sujet. Il vous prend alors sa pensée, la tourne et la retourne, sans pouvoir la vêtir d'autres termes, la rendre différente d'elle-même. C'est à effaroucher le traducteur le plus intrépide.

Quoiqu'il en soit de cette observation, il y a tant de richesses dans ses ouvrages, tant de pages savantes et magnifiques; le traité de *la Providence* en particulier, est si « remarquable comme tableau « de l'état social et des mœurs de l'époque (1) » où il vivait, que Salvien sera toujours placé au rang des hommes qui ont le plus honoré et l'Eglise de Jésus-Christ et l'empire des lettres.

Et néanmoins des écrits aussi importans que les siens manquaient en librairie depuis un siècle; la dernière édition qui en ait été donnée est de 1684. Nous avons donc cru faire chose louable et utile, en venant les offrir, imprimés avec soin, à un public, léger peut-être, insoucieux, et qui n'aura cure ni de notre zèle, ni de nos veilles, ni même de notre argent. Mais, nous le savons, à côté des indifférens, il se cache quelques ames privilégiées, quelques hommes d'un autre âge, quelques Nodiers, qui apprécient tout ce qui se fait dans l'intérêt des lettres : c'est auprès de ceux-là que nous espérons avoir accès; un encouragement de leur part sera toute notre récompense.

Nous avons suivi, dans notre version, ce système de scrupuleuse et élégante fidélité, que les Lamennais et les Villemain ont essayé avec un si rare bonheur; nous avons cherché à reproduire, autant qu'il était en nous, toute la mâle énergie,

(1) Guizot, *Cours d'hist. mod.*, t. I, p. 163.

toute la profondeur, tout le pathétique d'un père de l'Eglise, appelé à si juste titre, le Jérémie du Ve siècle. Avons-nous atteint notre but? — *Sub judice lis est.*

Les quelques pages d'introduction qui précèdent la vie de Salvien n'auraient pas été écrites, si elles n'étaient le manifeste et l'exposé d'une pensée qui nous préoccupe. Nous avons le dessein ferme et arrêté de traduire plus tard, et de livrer à l'impression les Pères de l'Église les plus remarquables comme apologistes, comme orateurs, comme moralistes, comme savans, comme poètes. C'est ainsi que nous donnerons successivement, Vincent de Lerins, Sidoine Apollinaire (1), les *Lettres* de Saint Jérôme, celles de Saint Cyprien, la *Cité de Dieu*, les *Stromates*, les beaux Traités de Tertullien, etc., toujours en suivant la ligne que nous avons adoptée pour un premier travail.

(1) Je me trouvais dernièrement chez M. Charles Nodier: *Je vous engage beaucoup à traduire Sidoine*, me disait-il avec ce ton de douce bienveillance qui le caractérise. Puis, il formulait un jugement exquis sur le talent et la manière de cet écrivain. — Sidoine sera traduit, nous l'espérons, et dédié au savant littérateur.

(F.-Z. C.)

LYON, 18 *Septembre* 1833.

I.

ÉDITIONS DE SALVIEN.

Adversus Avaritiam libri quatuor. — Ce Traité fut publié, pour la première fois, par Jean Sichard, dans l'*Antidotum ;* Bâle, 1528. Il en existe une édition, Trèves, 1609, in-4°, avec des notes de Jean Macherentini.

Le recueil des œuvres de Salvien a été publié, pour la première fois, par J.-Alex. Brassicanus ; Bâle, Froben, 1530, in-fol. Le véritable nom de cet éditeur est Kolbulger ; il naquit à Wirtemberg, en 1500, mourut à Vienne, 1539 ; — Quoiqu'il ait composé ou publié un assez grand nombre d'ouvrages, il n'a point d'article dans la *Biographie universelle*, mais Niceron lui a consacré quelques pages dans le tome XXXII de ses *Mémoires*. Il y avait justice, car Brassicanus a découvert plusieurs manuscrits enfouis dans diverses bibliothèques, et il en a été le premier éditeur (1). Dans la Préface de son *Salvien*, il rend compte à l'évêque Stadion d'un voyage qu'il fit en Hongrie ; il y donne des détails fort curieux sur la bibliothèque fondée à Bude par le roi Matthias Corvinus. La description qu'il en fait peut nous donner une idée de la joie ou plutôt de l'enthousiasme qu'éprouvaient les savans de ce temps-là, quand ils se trouvaient au milieu de pareils trésors. — *Inspexi libros omnes*, s'écrie-t-il ; *sed quid libros dico, quot libros, tot etiam thesauros istic inspexi, Dii immortales, quamque jucundum hoc spectaculum fuisse quis credat! Tunc certe non in*

(1) *Voy.* G. Peignot, *Choix de testamens anciens et modernes*, t. II. p. 248.

bibliotheca, sed in Jovis gremio, quod aiunt, mihi esse videbar. — La Préface et les Scholies de Brassicanus ont été reproduites dans plusieurs autres éditions de Salvien.

Celle de Rome, Paul Manuce, 1564, in-fol., est rare et recherchée. On fait encore quelque cas des éditions publiées par Pithou, Paris, 1580, in-8, et par Conrad Ritterhus, Aldtorf, 1611, même format; mais la plus belle et la meilleure de toutes (1) est celle qu'a donnée Baluze, et dans laquelle il a réuni les opuscules de saint Vincent de Lerins, Paris 1684, in-8. Il ne faut pas croire néanmoins qu'elle soit irréprochable; nous l'avons presque toujours suivie pour notre traduction, et nous y avons trouvé bien des fautes de tout genre.

II.

TRADUCTIONS DE SALVIEN.

— Du vray Jugement et Providence divine, à S. Salonie euesque de Vienne. Livres VIII. traduicts du Latin de S. Salvian euesque de Marseille, par Nicolas de Baufremont Baron de Senescey. A Lyon, par Guillaume Rouille, 1575, in-8.

Nous empruntons à Du Verdier ce titre que M. Barbier donne ainsi dans ses Anonymes, nº 18070 :

Traité de la Providence, traduit du Latin de Salvien, par B. B. D. S. (Beaufremont de Senescey). Lyon, Rouillé, 1575, in-8.

Nicolas de Beaufremont, ou de Bauffremont, grand prévôt

(1) Ch. Nodier, *Bibliothèque sacrée*, p. 250. — Notre savant bibliographe était distrait, sans doute, lorsqu'il a qualifié de seconde édition celle de 1684; c'est la troisième. Les deux autres datent de 1663 et 1669.

de France sous Charles IX et Henri III, mourut en 1582, dans son château de Senescey. — Le baron de Senescey est le premier traducteur connu de Salvien; François de Belleforest qui florissait vers le même temps, a traduit aussi le Traité de la Providence, mais il ne paraît pas que sa version dont on conserve le manuscrit à la Bibliothèque royale ait été jamais imprimée. Voy. Bern. de Montfaucon, *Bibl. bibl. Mss*, p. 794.

— Les Livres de la Providence de Dieu, traduits du Latin de Salvien, évêque de Marseille, par Pierre Du Ryer. Paris, Sommaville, 1634, in-8.

« La traduction de Du Ryer est précédée d'une épître à « M. l'abbé de Tillières qui, suivant l'usage de MM. les faiseurs « d'épîtres, est le plus grand homme que l'on ait jamais vu. « *Lorsque je vous regarde,* lui dit Du Ryer, *sans tache parmi « la corruption du siècle, je pense voir un rayon de soleil « qui ne se souille pas davantage en s'étendant dessus la fange, « qu'en reluisant dessus les fleurs.* Du Ryer juge lui-même « sa traduction en peu de mots, et assez bien, suivant « moi. *C'est un Français que je tâche à faire parler fran- « çais, et que je veux rendre profitable à tout son pays; « je sais bien que l'on pourrait le faire mieux parler que « je n'ai fait, mais je me suis efforcé, suivant son des- « sein, de faire plutôt voir ses bons préceptes que de faire « entendre de belles paroles. Un discours est, ce me semble, « assez beau lorsqu'il est bon.* Ces deux citations doivent « vous suffire pour apprécier le travail de Du Ryer, dont « vous avez d'ailleurs sous les mains une foule d'autres « traductions (1). »

— Les OEuvres de Salvian evesque de Marseille contenant les huit livres de la Providence, les quatre livres contre

(1) Ce jugement est extrait d'une lettre de M. Weiss, Bibliothécaire de la ville de Besançon.

l'Avarice avec plusieurs epistres traduites avec des notes, par Pierre Gorse; Paris, Gaspar Meturas : 1655 ; in-4.

— Nouvelle traduction des OEuvres de Salvien, et du Traité de Vincent de Lerins contre les Hérésies par le P. B... (Bonnet) prêtre de l'Oratoire ; Paris, Valleyre, 1700, 2 vol. in-12. — Avec un titre rafraîchi. Paris, chez Simon Bernard, 1702.

Les auteurs du *Journal des Sçavans* (1) s'expriment ainsi en rendant compte de cette traduction : « Tous ceux qui ont « quelque connaissance des bons auteurs savent combien « celui-ci (Salvien) est estimable. Il serait difficile d'en trouver « un plus élégant, plus poli, plus utile, plus agréable, et « dont les ouvrages soient plus du goût du siècle où nous « vivons. Les portraits, les descriptions et les satires dont il « est plein, sont fort à la mode. La traduction de ses livres « est d'autant plus difficile que le plus grand agrément qu'il « y aït, consistant dans l'arrangement et dans le choix des « termes, dans le tour et dans la délicatesse des expressions, « et dans la manière vive et noble de s'énoncer, il arrive « rarement qu'un traducteur puisse atteindre dans ces sortes « d'ouvrages à la beauté de l'original, etc. » Les *Sçavans* critiques portent ensuite un jugement sur la traduction du P. Bonnet et sur celle de Drouet de Maupertuis. « Ce dernier, « disent-ils, ne s'est pas si fort attaché à la lettre (que le « premier), mais il écrit avec beaucoup de délicatesse. Il a « si bien pris le caractère de Salvien, et imité si parfaitement « son style, que sa version ne se fait pas lire moins agréa- « blement que le latin de Salvien. »

C'est une décision singulière que celle-là !... Dans un âge de fortes études, dans un siècle où l'on étudiait, où l'on entendait très-bien les auteurs latins, je suis étonné de voir des Savans formuler un jugement faux en tout point. — Le P. Bonnet *s'attache* si peu *à la lettre*, qu'il prend la liberté d'a-

(1) Année 1702, p. 172 — 3.

bréger ou de supprimer, dans Salvien, ce qui n'a pas assez d'importance à ses yeux. Sa version fourmille de contre-sens, et n'a pas le mérite d'être écrite en français. M. Weiss, dans la *Biographie universelle* (art. Salvien), dit qu'elle est estimée; cela se peut, mais à coup sûr, elle n'est pas estimable (1).

Néanmoins, elle vaut encore mieux que celle de Maupertuis. Je ne connais rien de burlesque et de risible comme la paraphrase plate et insipide de ce misérable traducteur; il ne cesse de battre les champs, de mettre du sien dans l'auteur qu'il a sous les yeux, de supprimer à droite et à gauche. Les endroits les plus simples de Salvien, il lui arrive souvent de ne pas les entendre.

Après tout, si ces deux versions ne nous ont été d'aucune utilité, au moins, elles ont eu cela de bon, qu'elles nous ont donné parfois quelques minutes d'un rire franc et joyeux.

C'est le plus grand éloge qu'il nous soit possible d'en faire. Nous sommes sans jalousie de métier!

— Salvien, *de la Providence*, traduction nouvelle (par Jean-Baptiste de Drouet de Maupertuy); Paris, Guerin, 1701, in-12. — Traduction du traité du même sur l'Aumône; Bourges, 1714. Drouet de Maupertuy, ou de Maupertuis, naquit à Paris en 1650, et mourut à St-Germain en Laye, en 1730.

— Œuvres de Salvien, prêtre de Marseille, contenant ses Lettres et ses Traités sur l'esprit d'intérêt et sur la Providence, traduites en français par le R. P*** (Mareuil) de la compagnie de Jésus. Paris, Delespine, 1734, in-12. — Il nous a été impossible de nous procurer la traduction

(1) Nous sommes à nous expliquer comment M. l'abbé Guillon, dans sa *Bibliothèque choisie des Pères*, cite Bonnet, au lieu de traduire lui-même; un ouvrage ainsi fait, est un ouvrage à refaire.

du P. Mareuil ; il nous serait donc impossible d'en parler, même avec le *Journal des Savans* ; nous présumons, au reste, qu'elle peut aller de pair avec celle de Bonnet.

III.

TRADUCTIONS ITALIENNES.

— Libro di Salviano Vescovo di Marsiglia contra gli Spettacoli ed altre vanità del mondo, tradotto da S. Carlo Borromeo. In Milano, 1579, in-12.

Voyez sur cette traduction, Argelati, Biblioteca de' Volgarizzatori, article SALVIANO, et l'*Hist. litt. de France*, T. II. P. 527.

— Trattato di Salviano Marsiliense della Providenza, in latino, in italiano, ed in francese, In Avignone, appresso Giov. Robby, 1703, in-4°. — La traduction italienne est de l'abbé Guido Ronsart, et la française de J.-B. de Maupertuy.

N. B. Pour ce travail sur les éditions et les traductions de Salvien, nous devons beaucoup à M. A. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon; qu'il nous soit permis de consigner ici l'expression de notre gratitude.

There is an English Translation of Salvian's chief work, with the following title —
"A Treatise of God's Government & of the Justice of his present Dispensations in this World. By the pious, learned, & most eloquent Salvian, a Priest of Marseille, who liv'd in the Vth Century. Translated from the Latin by R. T. Presbyter of the Church of England. With a Preface by the Reverend Mr. Wagstaffe. London. 1700."
Who this "R. T. Presbyter of the Church of England" was, I have not been able to discover.

Salvien.

SALVIANUS, PRESBYTER,

SANCTO EPISCOPO SALONIO,

Salutem in Domino.

OMNES admodum homines, qui pertinere ad humani officii culturam existimarunt ut aliquod linguarum opus studio ingeniorum excuderent, id speciali cura elaborarunt, ut sive utiles res ac probas, sive inutiles atque improbas stylo texerent, seriem tantum rerum nitore verborum illustrarent, causisque ipsis quas loqui vellent, loquendo lucem accenderent. Itaque ad hanc se partem ex utroque genere litterarum scriptores mundialium negotiorum plurimi contulerunt, non satis considerantes quam probabilibus materiis se im-



SALVIEN, PRÊTRE,

AU SAINT ÉVÊQUE SALONIUS,

Salut dans le Seigneur.

Tous les hommes qui ont cru remplir un devoir envers le public en composant quelques écrits, ont mis un soin tout spécial, quelque sujets qu'ils traitassent, soit utiles et honnêtes, soit inutiles et immoraux, à enrichir d'expressions brillantes leurs matières disposées avec ordre, et à donner par la propriété des termes un nouveau jour aux questions qu'ils voulaient agiter. Ainsi en ont usé la plupart des poètes et des orateurs profanes, se mettant peu en peine de la vraisemblance et de l'utilité des sujets qu'ils traitaient, pourvu que leur poésie offrît des vers élégans et harmonieux, et leur prose un langage

penderent, dummodo ea quæcumque dicerent, aut compto et blando carmine canerent, aut luculenta oratione narrarent. Omnes enim in scriptis suis causas tantum egerunt suas; et propriis magis laudibus quam aliorum utilitatibus consulentes, non id facere adnisi sunt ut salubres ac salutiferi, sed ut scholastici ac diserti haberentur.

Itaque scripta eorum aut vanitate sunt tumida, aut falsitate infamia, aut verborum fœditatibus sordida, aut rerum obscœnitate vitiosa; ut vere cum ingeniorum tantum laudem aucupantes, tam indignis rebus curam impenderent, non tam illustrasse mihi ipsa ingenia quam damnasse videantur.

Nos autem, qui rerum magis quam verborum amatores utilia potius quam plausibilia sectamur, neque id quærimus ut in nobis inania seculorum ornamenta, sed ut salubria rerum emolumenta laudentur, in scriptiunculis nostris non lenocinia esse volumus, sed remedia; quæ scilicet non tam otiosorum auribus placeant, quam ægrotorum mentibus prosint; magnum ex utraque re cœlestibus donis fructum reportaturi. Si enim hæc salus nostra sanaverit quorumdam non bonam de Deo nostro opinionem, fructus non parvus

riche et éclatant. Car tous dans leurs écrits n'ont songé qu'à eux, et consultant plutôt leur propre renommée que l'intérêt d'autrui, ils se sont moins efforcés d'être utiles et salutaires que de paraître habiles et diserts.

Voilà pourquoi leurs ouvrages ou ne présentent qu'une vaine enflure, ou ne respirent que la fausseté et l'infamie, ou souillent le cœur d'expressions dégoûtantes, ou sâlissent l'imagination par l'obscénité des faits. Ainsi, ces auteurs n'ambitionnant que le titre de beaux génies, et tout occupés de blâmables études, ont moins travaillé, ce semble, à polir qu'à dépraver les esprits.

Pour moi, attachant plus de prix aux choses qu'aux paroles, préférant le bien public aux applaudissemens, je ne cherche pas à faire louer en moi les vains ornemens du siècle, mais des avantages solides et réels. Je ne veux point offrir dans mes faibles écrits de frivoles agrémens, mais des remèdes qui aient pour but moins de plaire à des oreilles oisives, que de guérir des cœurs malades. J'espère par là, avec l'aide du ciel, recueillir des fruits abondans. Si mes efforts peuvent détromper quelques personnes des fausses opinions qu'elles se forment de la Providence, ce ne sera pas un petit avantage de leur avoir été utile; mais si je

erit quod multis profui. Sin autem id non provenerit, et hoc ipsum infructuosum saltem non erit, quod prodesse tentavi. Mens enim boni studii, ac pii voti, etiamsi effectum non invenerit cœpti operis, habet tamen præmium voluntatis. Hinc ergo exordiar.



n'y réussis pas, j'aurai du moins la consolation de l'avoir essayé. Car des intentions droites et de pieux désirs, quand ils n'obtiendraient pas leur but, auraient toujours leur récompense. D'après cela, je vais donc commencer.



LIVRE PREMIER.

Argument.

Opinions des anciens philosophes sur la Providence de Dieu. — Les Épicuriens sont les seuls qui la nient. — Les impies sont indignes des prospérités de cette vie. — Les justes ne sont pas à plaindre dans les afflictions. — Eux seuls possèdent le bonheur. — Preuves tirées de l'exemple des premiers Romains. — Autres preuves fondées sur l'exemple des anciens philosophes. — Faux raisonnemens des impies. — Les justes abattent les forces du corps pour augmenter celles de l'ame. — Leurs adversités ne sont que de frivoles objections contre la Providence. — Une providence humaine prouve celle de Dieu. — — Preuves de la Providence tirées de l'Écriture. — Création du premier homme, le déluge, divers incidens de la vie d'Abraham, châtiment de Sodome, vocation de Moïse, sa mission, délivrance des Israélites, punition des Egyptiens, les Hébreux dans le désert, Dieu leur donne sa loi. — Les bienfaits de Dieu ne sont pas moins grands aujourd'hui. — Pourquoi Dieu n'extermine pas tous les pécheurs. — Exemples de sa miséricorde. — Exemples de sa sévérité, punition de Nadab et d'Abiu, punition de Marie sœur de Moïse. — Enumération de plusieurs châtimens qui prouvent la justice comme la clémence de Dieu. — Récapitulation générale.

DE

GUBERNATIONE DEI

ET DE JUSTO DEI PRÆSENTIQUE JUDICIO.

Liber Primus.

Incuriosus a quibusdam et quasi negligens humanorum actuum Deus dicitur, utpote nec bonos custodiens, nec coercens malos, et ideo in hoc seculo bonos plerumque miseros, malos beatos esse. Sufficere quidem ad refellenda hæc, quia cum Christianis agimus, solus deberet sermo divinus. Sed quia multi incredulitatis paganicæ aliquid in se habent, etiam paganorum forsitan electorum atque sapientum testimoniis delecten-

DE

LA PROVIDENCE

ET DU JUSTE JUGEMENT DE DIEU EN CE MONDE.

Livre Premier.

Il est des hommes qui accusent le Ciel de ne point se mêler des affaires humaines, comme ne protégeant pas les bons et ne réprimant pas les méchans. De là vient, disent-ils, que dans ce monde, on voit si souvent les justes dans le malheur et les impies dans la prospérité. Pour réfuter ces blasphêmes, la parole divine seule devrait suffire, puisque c'est à des Chrétiens que nous nous adressons; mais parce que la plupart d'entre eux conservent encore des restes de l'incrédulité païenne, il pourrait se faire qu'ils préférâssent l'autorité de ces

tur. Probamus igitur ne illos quidem de incuriositate ac negligentia ista sensisse, qui veræ religionis expertes nequaquam utique Deum nosse potuerunt; quia legem per quam Deus agnoscitur, nescierunt. Pythagoras philosophus, quem quasi magistrum suum philosophia ipsa suspexit, de natura ac beneficiis Dei disserens, sic locutus est: *Animus per omnes mundi partes commeans atque diffusus, ex quo omnia quæ nascuntur animalia vitam capiunt.*

Quomodo igitur mundum negligere Deus dicitur, quem hoc ipso scilicet satis diligit, quod ipsum se per totum mundi corpus intendit? Plato et omnes Platonicorum scholæ moderatorem rerum omnium confitentur Deum. Stoici eum gubernatoris vice intra id quod regat semper manere testantur. Quid potuerunt de affectu ac diligentia Dei rectius religiosiusque sentire quam ut eum gubernatori similem esse dicerent? hoc utique intelligentes, quod sicut navigans gubernator nunquam manum suam a gubernaculo, sic nunquam penitus curam suam Deus tollit a mundo; ac sicut ille et auras captans, et saxa vitans, et astra suspiciens, totus sit simul tam corporis quam cordis officio operi suo deditus, ita scilicet Deum nostrum ab universitate omnium rerum nec munus dignantissimæ visionis avertere, nec regimen providentiæ suæ tollere, nec indulgentiam benignissimæ pietatis auferre. Unde etiam illud mys-

sages du paganisme admis peut-être au nombre des élus. Nous allons donc prouver qu'ils n'ont jamais formé ces doutes injurieux à la Providence ; eux cependant qui étrangers à la vraie religion, ne pouvaient connaître Dieu d'aucune manière, parce qu'ils ignoraient la loi qui en donne la connaissance. Pythagore, que la philosophie elle-même a toujours admiré comme son maître, s'exprime ainsi quand il parle de la nature et des bienfaits de Dieu : *C'est une ame répandue dans tous les êtres de la nature et dont tous les animaux sont tirés* (1).

Comment dire après cela que Dieu néglige le monde? N'est-ce pas l'aimer assez que de se répandre dans toutes les parties de ce vaste corps? Platon et ses disciples regardent Dieu comme le modérateur de toutes choses. Les Stoïciens le comparent à un sage pilote veillant sans cesse au vaisseau qu'il dirige. Quelle idée plus juste et plus religieuse pourraient-ils nous donner de l'amour et de la vigilance de Dieu que de l'assimiler à un pilote? Voulant sans doute nous faire entendre que, semblable au pilote qui sur mer n'abandonne jamais son gouvernail, Dieu de son côté prend un soin continuel des choses de la terre. Le pilote examine les vents, évite les écueils, considère les astres, et consacre à son emploi toutes les puissances de son corps et de son esprit. Tel est le Créateur : jamais il ne détourne de l'univers ses regards paternels, jamais sa bienveillance ne cesse d'y répandre des bienfaits, jamais on ne voit sa bonté en interrompre le cours. Aussi Virgile, en rappelant à ce

(1) Cicéron, Nature des Dieux, I. XI. t. XXV, édit. in-8 de J. Le Clerc.

tiœ auctoritatis exemplum, quo se non minus philosophum Maro probare voluit quam poetam, dicens :

Deum namque ire per omnes
Terrasque tractusque maris cœlumque profundum (1).

Tullius quoque : *Nec vere Deus ipse*, inquit, *qui intelligitur a nobis, alio modo intelligit potest, quam mens soluta quœdam et libera et segregata ab omni concretione mortali, omnia sentiens et movens* (2). Alibi quoque : *Nihil enim* inquit, *præstantius Deo*. Ab eo igitur mundum regi necesse est. Nulli igitur naturæ obediens aut subjectus Deus. Omnem ergo regit ipse naturam. Nisi forte nos videlicet sapientissimi ita sentiamus, ut eum a quo omnia regi dicimus, et regere simul et negligere credamus. Cum ergo omnes, etiam religionis expertes, vi ipsa et quadam necessitate compulsi, et sentiri omnia a Deo et moveri et regi dixerint, quomodo nunc eum incuriosum quidam ac negligentem putant, qui et sentiat omnia per subtilitatem, et moveat per fortitudinem, et regat per potestatem, et custodiat per benignitatem?

Dixi quid de majestate ac moderamine summi Dei principes et philosophiæ simul et eloquentiæ judicarint. Ideo autem nobilissimos utriusque excellentissimæ artis magistros protuli, quo facilius vel omnes alios idem sensisse, vel certe sine auc-

(1) *Virgil. Georg. lib.* IV.
(2) *Cicero. lib.* I, *Quæst. Tuscul. cap.* XXVII.

sujet les opinions mystérieuses des sages de l'antiquité, se montre non moins philosophe que poète.

Dieu remplit, *disent-ils*, le ciel, la terre et l'onde.
(Delille.)

Cicéron dit aussi : *Dieu lui-même ne se présente à nous que sous cette idée d'un esprit pur*, sans mélange, dégagé de toute matière corruptible, qui connaît tout, qui meut tout. — Et ailleurs : *Rien n'est au dessus de Dieu.* Il gouverne donc nécessairement le monde ; il n'est donc ni dépendant de la nature, ni soumis à ses lois ; il en est donc le souverain universel. A moins que nous n'allions croire dans notre orgueilleuse sagesse que celui qui régit toutes choses, les gouverne et les néglige à la fois. Si donc ces sages illustres, sans être éclairés des lumières de la vraie religion, entraînés par je ne sais quelle irrésistible nécessité, n'ont pu s'empêcher d'avouer que Dieu connaît, meut et régit toutes choses, se trouvera-t-il encore des hommes qui l'accusent de ne point se mêler des affaires humaines, lorsqu'il les connaît par sa prescience, les meut par sa force, les régit par sa puissance, et les conserve par sa bonté?

Voilà ce que les princes de la philosophie et de l'éloquence humaine ont pensé de la grandeur et de la providence de Dieu. J'ai cité à dessein ceux qui ont excellé dans ces deux arts sublimes, afin de montrer plus facilement que tous les autres ont été du même sentiment, ou du moins que des opinions contraires ne portent sur aucune aucune autorité. Et certes, il serait difficile de rencontrer des philosophes qui pensent autrement de

toritate aliqua dissensisse monstrarem. Et sane invenire aliquos, qui ab istorum judicio discrepaverint, præter Epicureorum vel quorumdam Epicurizantium deliramenta, non possum; qui sicut voluptatem cum virtute, sic Deum cum incuria ac torpore junxerunt, ut appareat eos qui ita sentiunt, sicut sensum Epicureorum atque sententiam, ita etiam vitia sectari.

Non puto quod ad probandum nunc rem tam perspicuam etiam divinis uti hoc loco testimoniis debeamus; maxime quia sermones sacri ita abunde et evidenter cunctis impiorum propositionibus contradicunt, ut dum sequentibus eorum calumniis satisfacimus, etiam ea quæ supra dicta sunt plenius refutare possimus. Aiunt igitur a Deo omnia prætermitti, quia nec coerceat malos, nec tueatur bonos, et ideo in hoc seculo deteriorem admodum statum esse meliorum, bonos quippe esse in paupertate, malos in abundantia; bonos in infirmitate, malos in fortitudine; bonos semper in luctu, malos semper in gaudio; bonos in miseria et abjectione, malos in prosperitate et dignitate. Primum igitur ab iis qui hoc ita esse vel dolent vel accusant, illud requiro, de sanctis hoc, id est, de veris ac fidelibus Christianis, an de falsis et impostoribus doleant. Si de falsis, superfluus dolor, qui malos doleat non beatos esse; cum utique quicumque mali sunt, successu rerum deteriores fiant, gaudentes sibi nequitiæ studium

Dieu, excepté les Épicuriens et leurs sectateurs qui, dans leurs folles rêveries, alliant la volupté avec la vertu, croient pouvoir allier aussi l'incurie et l'indolence avec la Divinité. Il faut, pour penser de la sorte, partager non-seulement les idées des Épicuriens, mais encore leurs excès et leurs vices.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'employer ici les divins témoignages de l'Écriture pour prouver une vérité si incontestable; alors surtout que les pages saintes contredisent manifestement les sacriléges prétentions des impies; de sorte qu'en répondant aux calomnies qu'ils avanceront plus tard, nous pouvons réfuter abondamment les erreurs dont il a été parlé déjà. Dieu, disent-ils, laisse aller toutes choses à l'aventure, parce qu'il ne réprime pas les méchans et ne protége pas les bons, et ainsi dans ce monde la condition des gens de bien est la plus déplorable; car, les bons vivent dans la pauvreté, les méchans dans l'abondance; les bons, dans la faiblesse, les méchans, dans la force; les bons, toujours dans le deuil, les méchans, toujours dans la joie; les bons, dans la misère et l'abjection, les méchans, dans la prospérité et les honneurs. Et d'abord, je demande à ceux qui de là prennent occasion ou de plaindre le sort des gens de bien, ou d'accuser la Providence, si ces plaintes ont pour objet les saints, c'est-à-dire, les vrais et fidèles chrétiens, ou bien les faux chrétiens et les imposteurs. Sont-ce les faux chrétiens? Vaine compatissance que celle qui déplore l'infortune des méchans! La prospérité ne fait que les endurcir, ravis qu'ils sont de voir leur

bene cedere; et ideo vel ob hoc ipsum miserrimi esse debent ut mali esse desistant, vindicantes improbissimis quæstibus nomen religionis, et præferentes ad sordidissimas negotiationes titulum sanctitatis : quorum scilicet nequitiis si miseriæ comparentur, minus sunt miseri quam merentur, quia in quibuslibet miseriis constituti, non sunt tamen tam miseri quam sunt mali.

Nequaquam ergo pro his dolendum, quod non sunt divites ac beati, multo autem pro sanctis minus, quia quamlibet videantur ignorantibus esse miseri, non possunt tamen esse aliud quam beati. Superfluum autem est ut eos quispiam vel infirmitate vel paupertate vel aliis istiusmodi rebus existimet esse miseros, quibus se illi confidunt esse felices. Nemo enim aliorum sensu miser est, sed suo. Et ideo non possunt cujusquam falso judicio esse miseri, qui sunt vere sua conscientia beati. Nulli enim, ut opinor, beatiores sunt quam qui ex sententia sua atque ex voto agunt. Humiles sunt religiosi, hoc volunt; pauperes sunt, pauperie delectantur; sine ambitione sunt, ambitum respuunt; inhonori sunt, honorem fugiunt; lugent, lugere gestiunt; infirmi sunt, infirmitate lætantur. *Cum enim*, inquit Apostolus, *infirmor, tunc potens sum* (1). Nec immerito sic arbitratur, ad quem

(1) *Epist.* 2. *Ad Cor.* XII, 10.

malice couronnée d'heureux succès. Ils doivent au contraire être accablés de misères pour cesser d'être méchans, ces hommes qui couvrent de criantes injustices du voile de la religion, et qui cachent les plus infâmes commerces sous des dehors de sainteté. Certes, si l'on veut comparer leurs disgrâces avec leurs crimes, on les trouvera moins malheureux qu'ils ne méritent, parce que, quelque revers qu'ils éprouvent, leur infortune n'approche pas de leur impiété.

Pourquoi donc les plaindre s'ils ne sont ni riches ni heureux? Bien moins encore faut-il plaindre les saints; quelque affligés qu'ils paraissent à ceux qui ignorent les secrets du ciel, ils ne peuvent cependant qu'être heureux. C'est peine inutile de regarder les maladies, la pauvreté et les autres accidens de la vie comme des maux pour eux, tandis qu'ils y trouvent la source de leur bonheur. C'est le sentiment de notre cœur, et non pas l'opinion d'autrui qui nous rend malheureux. Et voilà pourquoi l'on ne peut être malheureux dans les faux jugemens des hommes, quand on est heureux dans sa conscience. Car nul, ce semble, n'est plus heureux que celui qui agit au gré de ses désirs. Les hommes religieux sont humiliés, mais ils aiment les humiliations; ils sont pauvres, mais ils se complaisent dans la pauvreté; ils vivent sans ambition, mais ils dédaignent le faste; ils restent dans l'obscurité, mais ils fuient les honneurs; ils pleurent, mais les larmes leur semblent douces; ils sont faibles, mais ils se réjouissent dans leur faiblesse. *Car*, dit l'Apôtre, *lorsque je suis faible*, *alors je suis fort*. Il a raison de penser ainsi, après avoir entendu ces paroles de la bouche de Dieu même : *Ma grâce te suffit*, *car la*

Deus ipse sic loquitur: *Sufficit tibi gratia mea, nam virtus in infirmitate perficitur*(1). Nequaquam ergo nobis dolenda est hæc adflictio infirmitatum, quam intelligimus matrem esse virtutum.

Itaque, quicquid illud fuerit, quicumque vere religiosi sunt, beati esse dicendi sunt, quia inter quamlibet dura, quamlibet aspera, nulli beatiores sunt, quam qui hoc sunt quod volunt. Soleant quamvis esse nonnulli, qui turpia atque obscœna sectantes, etsi juxta opinionem suam beati sunt, quia adipiscuntur quod volunt, re tamen ipsa beati non sunt, quia quod volunt, nolle debuerant. Religiosi autem hoc cunctis beatiores sunt, quia et habent quæ volunt, et meliora quam quæ habent omnino habere non possunt. Labor itaque, et jejunium, et paupertas, et humilitas et infirmitas non omnibus sunt onerosa tolerantibus, sed tolerare nolentibus. Sive enim gravia hæc, sive levia, animus tolerantis facit. Nam sicut nihil est tam leve quod ei non grave sit qui invitus facit, sic nihil est tam grave quod non ei qui id libenter exequitur, leve esse videatur.

Nisi forte antiquis illis priscæ virtutis viris, Fabiis, Fabriciis, Cincinnatis grave fuisse existimamus quod pauperes erant, qui divites esse nolebant, cum omnia scilicet studia, omnes co-

(1) *Epist.* 2 *Ad Cor.* XII, 9.

force se perfectionne dans la faiblesse. Pourquoi donc plaindre les afflictions, les infirmités, lorsque nous savons qu'elles sont mères des vertus?

Ainsi, quoiqu'il puisse arriver, quiconque est vraiment religieux, doit être regardé comme possédant le bonheur; car dans la condition la plus dure, la plus pénible, nul n'est plus heureux que celui qui est ce qu'il veut être. Quoiqu'il se rencontre des hommes qui, poursuivant de sales et honteux plaisirs, sont heureux dans leur opinion, parce qu'ils obtiennent ce qu'ils recherchent, cependant ils sont loin de l'être en effet; ce qu'ils veulent, ils n'auraient jamais dû le vouloir. Or, le bonheur des gens de bien est d'autant plus complet qu'ils ont ce qu'ils souhaitent, et qu'ils ne sauraient rien avoir de meilleur que ce qu'ils ont. Aussi, le travail, le jeune, la pauvreté, les humiliations et les infirmités n'ont rien de si pénible pour ceux qui les supportent, mais bien pour ceux qui refusent de les supporter. Si tous ces maux paraissent légers ou pesans, ce sont les dispositions de l'ame qui les rendent tels. Car, comme il n'est rien de si facile qui ne semble pénible à qui le fait à contre-cœur, de même aussi n'est-il rien de si pesant qui ne paraisse léger à qui le fait volontiers.

A moins par hasard que ces hommes d'une antique vertu, les Fabius, les Fabricius, les Cincinnatus ne vous semblent avoir été sensibles à l'indigence, eux qui ne voulaient pas être riches, eux qui, consacrant tous leurs soins, tous leurs efforts à l'utilité commune, enrichissaient de leur pauvreté privée les forces naissantes

natus suos ad communia emolumenta conferrent, et crescentes Reipublicæ vires privata paupertate ditarent. Numquid parcam illam tunc agrestemque vitam cum gemitu et dolore tolerabant, cum viles ac rusticos cibos ante ipsos quibus coxerant focos sumerent, eosque ipsos capere nisi ad vesperam non liceret? Numquid ægre ferebant quod avara ac divite conscientia auri talenta non premerent, cum etiam argenti usum legibus coercerent? Numquid illecebræ et cupiditatis pœnam putabant quod distenta aureis nummis marsupia non haberent, cum patricium hominem, quod usque ad decem argenti libras dives esse voluisset, indignum curia judicarent? Non despiciebant tunc, puto, pauperes cultus, cum vestem hirtam ac brevem sumerent, cum ab aratro arcesserentur ad fasces, et inlustrandi habitu consulari, illis fortasse ipsis quas adsumpturi erant imperialibus togis madidum sudore pulverem detergerent. Itaque tunc illi pauperes magistratus opulentam Rempublicam habebant. Nunc autem dives potestas pauperem facit esse Rempublicam. Et quæ, rogo, insania est, aut quæ cæcitas, ut egestuosa ac mendicante Republica divitias posse credant stare privatas? Tales ergo tunc veteres Romani erant; et sic illi tunc contemnebant divitias, nescientes Deum, sicut nunc spernunt sequentes Dominum.

Quamquam quid ego de illis loquor qui cura

de la république. Est-ce que cette vie sobre et agreste avait des douleurs et des gémissemens, alors qu'ils prenaient devant le foyer où ils l'avaient eux-mêmes apprêtée, cette nourriture modeste et rustique dont ils ne pouvaient user que vers le soir? Est-ce qu'ils déploraient, dans un cœur avare et insatiable, de ne pouvoir entasser des talens d'or, quand ils réprimaient par des lois jusqu'à l'usage de l'argent? Est-ce qu'ils regardaient comme le supplice de l'ambition et de la cupidité de ne point voir leurs coffres regorger de pièces d'or, alors qu'ils jugeaient indignes du sénat un homme de race patricienne, qui avait voulu posséder jusqu'à dix livres d'argent? Ils ne méprisaient pas, je pense, de pauvres vêtemens, lorsqu'ils portaient une robe étroite et rude, lorsqu'ils étaient appelés de la charrue aux faisceaux, et que sur le point d'endosser les ornemens de consul et de dictateur, ils abattaient peut-être avec ces toges brillantes qu'ils allaient revêtir, la poussière de leur front trempé de sueur. Aussi ces magistrats indigens avaient une république opulente. Aujourd'hui les trésors du pouvoir appauvrissent la république. Eh! je le demande, quelle folie, quel aveuglement de s'imaginer que des richesses privées puissent exister dans un état pauvre et mendiant? Tels étaient donc ces vieux Romains; et sans connaître Dieu, ils dédaignaient les richesses, comme les méprisent à présent ceux qui suivent le Seigneur.

Au reste, pourquoi parler de ces hommes qui dans

imperii propagandi, contemptum propriæ facultatis ad publicas opes conferebant, et licet privatim pauperes essent, divitiis tamen communibus abundabant; cum etiam Græci quidam sapientiæ sectatores sine ullo publicæ utilitatis affectu, prope omni se rei familiaris usu, assequendæ gloriæ aviditate, nudaverint; nec solum hoc, sed etiam usque ad contemptum doloris ac mortis, doctrinæ suæ culmen erexerint, dicentes scilicet etiam in catenis atque suppliciis beatum esse sapientem. Tantam virtutis vim esse voluerunt, ut non possit esse unquam vir bonus non beatus. Si ergo illi a quibusdam nunc etiam sapientibus viris miseri non putantur, qui nullos laboris sui fructus nisi ex præsenti tantum laude capiebant; quanto magis religiosi ac sancti viri miseri non putandi sunt, qui et præsentis fidei oblectamenta capiunt, et beatitudinis futuræ præmia consequentur? Dixit quidam ex istis de quibus querimur, cuidam sancto viro secundum veritatis regulam sentienti, id est, quod Deus omnia regeret, ac pro humano genere necessariam moderationem suam et gubernaculum temperaret: quare ergo, inquam, tu ipse infirmus es? hoc utique eo sensu atque judicio, hoc est: Si Deus, ut putas, in hac præsenti vita omnia regit, si Deus cuncta dispensat, qua ratione fortis ac sanus est homo quem peccatorem scio; et tu infirmus, quem sanctum esse non ambigo? Quis tam profundi

la vue d'agrandir l'empire, contribuaient du mépris de leurs biens à l'accroissement de l'opulence publique? Quoiqu'ils fussent pauvres en particulier, ils se ressentaient pourtant de l'abondance commune. Quelques Grecs, sectateurs de la sagesse, sans aucun zèle pour la chose publique, ne se sont-ils pas aussi dépouillés de presque tout leur patrimoine, par l'avidité d'une vaine gloire? Bien plus, n'ont-ils pas porté jusqu'au mépris de la douleur et de la mort la perfection de leur philosophie, prétendant que le sage est heureux même dans les fers et les supplices? Le pouvoir de la vertu, disaient-ils, est si grand, qu'il est impossible à l'homme de bien de n'être pas toujours dans le bonheur. Si donc quelques personnes faisant profession de sagesse, sont loin de regarder comme malheureux ceux qui ne retiraient de leurs travaux d'autre fruit qu'une gloire passagère, combien moins faut-il appeler malheureux ces hommes saints et religieux qui goûtent les délices de la foi présente, et attendent les récompenses de la béatitude future? Un de ces ennemis de la Providence disait à un saint homme qui, dans son opinion conforme aux règles de la vérité, croyait que Dieu régit toutes choses, qu'il exerce un pouvoir nécessaire aux hommes, et qu'il tient en main le gouvernail du monde: « D'où vient que vous êtes si infirme? » Ce qui signifie en d'autres termes: « Si Dieu, comme vous le pensez, régit tout dans cette vie présente, s'il dispense tout, pourquoi cet homme que je sais être pécheur est-il plein de force et de santé? pourquoi êtes-vous accablé de faiblesse, vous dont la vie est irréprochable? » — N'admirez-vous point la profondeur de ce bel esprit qui as-

cordis virum non admiretur, qui merita religiosorum atque virtutes tam magnis retributionibus dignas putat, ut in præsenti hac vita carnes atque fortitudines corporum, præmia putet debere esse sanctorum? Respondeo igitur non unius tantum religiosi nomine, sed universorum. Quæris igitur, quisquis ille es, qua ratione infirmi sint sancti viri. Respondeo breviter, quia ideo sancti viri infirmiores se esse faciunt, quia si fortes fuerint, sancti esse vix possunt. Opinor enim omnes omnino homines cibis ac poculis fortes esse, infirmos autem abstinentia, ariditate, jejuniis. Non ergo mirum est quod infirmi sunt qui usum earum rerum respuunt per quas alii fortes fiunt. Et est ratio cur respuant, dicente Paulo Apostolo de se ipso : *Castigo corpus meum, et servituti subjicio, ne forte cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar* (1). Si infirmitatem corporis appetendam sibi etiam Apostolus putat, quis sapienter evitat? Si fortitudinem carnis Apostolus metuit, quis rationabiliter fortis esse præsumit? Hæc ergo ratio est qua homines Christo dediti et infirmi sunt et volunt esse. Absit autem ut hoc argumento religiosos putemus a Deo negligi, per quod confidimus plus amari. Legimus Timotheum Apostolum carne infirmissimum fuisse. Numquid negligebatur a Domino, aut ob infirmitatem

(1) *Epit. ad Cor.* IX, 27.

signe d'assez hautes récompenses aux mérites et aux vertus des Saints, pour croire que l'embonpoint et la vigueur du corps, dans cette vie présente, doivent être le seul apanage des justes? Je réponds donc, et ce n'est pas seulement au nom d'un homme religieux, mais au nom de tous : — Vous me demandez, vous, pourquoi les justes sont accablés d'infirmités? — Je réponds brièvement : Les hommes saints s'affaiblissent eux-mêmes dans la crainte qu'un corps trop robuste ne devienne, pour eux un obstacle à la sainteté. Car tous les hommes, je pense, deviennent forts par l'usage de nourritures délicates et de boissons délicieuses, faibles par l'abstinence, l'aridité des mets et des jeûnes. Rien donc de surprenant si l'on est faible quand on se prive de ce qui donne de la vigueur aux autres. Et la raison pour laquelle ils en agissent ainsi, l'apôtre saint Paul nous l'apprend en disant de lui-même : *Je châtie rudement mon corps et le réduis en servitude*, *de peur qu'après avoir prêché aux autres*, *je ne sois moi-même réprouvé.* Si l'apôtre estime comme si désirable l'infirmité du corps, qui est sage de l'appréhender? Si l'apôtre redoute la vigueur de la chair, qui est raisonnable de la désirer? Et voilà pourquoi les hommes dévoués au Christ sont faibles et veulent l'être. Nous lisons que l'apôtre Timothée était d'une complexion très-délicate. Etait-il négligé par le Seigneur, ou plaisait-il moins au Christ à cause de son infirmité, lui qui voulait être infirme dans le dessein de lui plaire? L'apôtre Paul lui-même connaissant bien les maladies qui le travaillaient, ne lui permit cependant de prendre et de goûter, pour ainsi parler, qu'un peu de vin. Je veux dire qu'il lui

Christo non placuit, qui ad hoc infirmus esse voluit ut placeret, quemque etiam ipse Apostolus Paulus, licet nimiis jam infirmitatibus laborantem, non tamen nisi pauxillulum vini sumere ac delibare permisit; hoc est, ita eum voluit infirmitati suæ consulere, quod noluit tamen ad fortitudinem pervenire (1)? Et hoc cur ita? Cur absque dubio, nisi quia, ut ipse dicit, *caro concupiscit adversus spiritum, spiritus autem adversus carnem. Hæc enim*, inquit, *invicem sibi adversantur, ut non quæcumque vultis, illa faciatis* (2). Non imprudenter quidam hoc loco dixit, quod si repugnante corporis fortitudine, quæ optamus facere non possumus, infirmandum nobis carne sit, ut optata faciamus. *Infirmitas enim carnis*, inquit, *vigorem mentis exacuit, et affectis artubus, vires corporum in virtutes transferuntur animorum, non turpibus flammis medullæ æstuant, non malesanam mentem latentia incentiva succendunt, non vagi sensus per varia oblectamenta lasciviunt, sed sola exultat anima, læta corpore adfecto, quasi adversario subjugato* (3). Hæc ergo, ut dixi, religiosis viris causa infirmitatis est, eamque esse nec tu, ut arbitror, jam negas.

Sed sunt fortasse, inquis, alia majora, id est, quod multa in vita ista aspera atque acerba

(1) *Epist.* 1 *ad Tim.* V, 2-3.
(2) *Epist. ad Gal.* V, 17.
(3) *Salvianus*, *epist.* 5.

permit de rémédier à son infirmité, sans lui permettre toutefois d'arriver à une santé parfaite. Et pourquoi cette conduite? Pourquoi! si ce n'est sans doute, comme il le dit lui-même, parce que *la chair s'élève contre l'esprit, et l'esprit contre la chair; de sorte que vous ne faites pas les choses que vous voudriez.* On a donc eu raison de dire à ce sujet que, si la force du corps nous empêche de faire ce que nous désirons, il nous faut abattre cette vigueur pour suivre les mouvemens de l'esprit. *Car l'affaiblissement de la chair donne à l'ame une force nouvelle, et dans des membres atténués, la vivacité du corps passe à l'intérieur pour la pratique des vertus. Le cœur ne brûle plus de feux impurs, de secrètes étincelles n'y allument plus de désirs insensés, les sens ne folâtrent plus vagabonds, emportés par mille séductions; mais l'ame seule triomphe, satisfaite de voir le corps abattu, comme un ennemi subjugué.* Voilà, comme je l'ai dit, le motif qui porte les Saints à maltraiter leur chair, et vous en conviendrez, je pense.

Mais, allez-vous m'objecter peut-être, il est d'autres maux bien plus graves. Ils éprouvent dans cette vie mille rigueurs, mille amertumes; ils sont chargés de fers, ils sont torturés, ils sont livrés à une mort violente. Je l'avoue; mais les prophètes aussi ont été em-

patinntur, quod capiuntur, quod torquentur, quod trucidantur. Verum est. Sed quid facimus quod et Prophetæ in captivitatem abducti sunt, et Apostoli etiam tormenta tolerarunt? Et certe dubitare non possumus quod tunc Deo maxime curæ erant, cum pro Deo ista paterentur. At forsitan hoc ipso magis probare te dicis quod Deus in seculo isto omnia negligat, et futuro totum judicio reservet, quia semper et boni omnia mala passi sunt, et fecerunt mali. Non infidelis quidem videtur adsertio, maxime quia futurum Dei judicium confitetur. Sed nos ita judicandum humanum genus a Christo dicimus, ut tamen etiam nunc omnia Deum, prout rationabile putat, regere ac dispensare credamus, et ita in futuro judicio judicaturum adfirmamus, ut tamen semper etiam in hoc seculo judicasse doceamus. Dum enim semper gubernat Deus, semper et judicat, quia gubernatio ipsa judicium est.

Quot modis hoc vis probemus? ratione, an exemplis, an testimoniis?

Si ratione: quis tam expers humanæ intelligentiæ est, et hujus ipsius, de qua loquimur, veritatis alienus, qui non agnoscat ac videat pulcherrimum mundi opus et inæstimabilem supernarum infernarumque rerum magnificentiam ab eodem regi a quo creata sit, quemque elementorum fabricatorem, eumdem etiam gubernatorem fore; qui cuncta scilicet qua potestate ac majestate

menés en captivité, les apôtres aussi ont passé par les tourmens. Et certes, peut-on croire que Dieu les regardât avec indifférence, lorsqu'ils souffraient pour lui? Mais ce qui vous confirme, dites-vous, dans la pensée que Dieu néglige les choses de ce siècle, et qu'il se réserve pour le jugement futur de faire éclater sa justice, c'est que les bons souffrent toujours, et que les méchans font souffrir. Cette assertion n'est point, il est vrai, d'un incrédule, puisqu'elle renferme l'aveu d'un jugement futur. Pour nous, nous reconnaissons que le Christ jugera le genre humain, sans nier pour cela que, même dès à présent, Dieu, suivant les desseins de sa sagesse, ne soit l'arbitre et le dispensateur souverain. Et si nous confessons qu'il doit juger dans un temps à venir, nous enseignons aussi qu'il n'a pas cessé dans ce monde d'exercer un jugement. Car, en gouvernant toujours, Dieu juge toujours aussi, parce que gouverner, c'est juger.

Comment voulez-vous qu'on vous le prouve? par la raison, ou par des exemples, ou par l'autorité?

Pour commencer par la raison: quel est l'homme assez dépourvu d'intelligence, assez ennemi de la vérité dont je parle, pour ne pas reconnaître et ne pas voir que ce merveilleux ouvrage de l'univers, cette magnificence inappréciable du ciel et de la terre, est conservée par la main qui les créa, que l'auteur des élémens en est aussi le modérateur, et que, s'il forma toutes choses avec pouvoir et majesté, il les soutient aussi avec sa-

condiderit, eadem etiam providentia ac ratione moderetur; præsertim cum etiam in his quæ humano actu administrantur, nihil penitus sine ratione consistat, omniaque ita a providentia incolumitatem, quasi corpus ab anima vitam, trahant; ideoque in hoc mundo non solum imperia et provincias, atque rem civilem ac militarem, sed etiam minora officia et privatas domos, pecudes denique ipsas, et minutissima quæque domesticorum animantium genera, non nisi humana ordinatione atque consilio, quasi quadam manu et gubernaculo, contineri. Et hæc omnia sine dubio voluntate ac judicio summi Dei, scilicet ut eo exemplo omne genus humanum particulas rerum et membra regeret, quo ipse summam totius muudani corporis gubernaret.

Sed in principio, inquis, creaturarum, hæc sunt a Deo statuta atque disposita, cæterum patrata universitate rerum atque perfecta, removit a se cunctam terrestrium rerum curam, et ablegavit; laborem videlicet forte fugiens, a suo loco amandavit; et molestiam fatigationis evitans, aut occupatus negotiis aliis, partem rerum reliquit, quia totum obire non possit.

Removet igitur a se, inquis, curam mortalium Deus. Et quæ ergo nobis divinæ religionis est ratio? quæ vel causa Christum colendi, vel spes propitiandi? Si enim negligit Deus in hoc seculo genus hominum, cur ad cœlum quotidie manus

gesse et prévoyance. Dans la simple économie humaine, tout porte l'empreinte d'une raison admirable : ainsi tous les êtres reçoivent leur conservation de la Providence, comme le corps reçoit de l'ame le mouvement et la vie. Ainsi, dans ce monde, non-seulement les empires et les provinces, la paix et la guerre, mais encore les moindres emplois, les familles, les troupeaux eux-mêmes et jusqu'aux plus petits animaux domestiques, tout ressent l'action de l'autorité et de la prudence humaine; tout marche, dirigé, pour ainsi dire, par un bras secret et un gouvernail mystérieux. En cela, Dieu a fait éclater sans doute sa volonté souveraine et ses jugemens admirables; il voulait que l'homme apprît à gouverner les détails, et, pour ainsi parler, les membres du monde, comme il régit lui-même dans sa totalité le corps de l'univers.

— A la vérité, direz-vous : Au commencement du monde, Dieu a établi cet ordre de choses, mais après avoir achevé et perfectionné son ouvrage, il a éloigné et repoussé de lui tout soin des affaires humaines; craignant peut-être le travail, il l'a exilé de sa demeure, s'est dérobé à l'embarras de la fatigue, ou, livré à d'autres occupations, il s'est déchargé d'une partie, dans la crainte de ne pouvoir vaquer au tout. —

— Dieu, selon vous, rejette donc loin de lui le soin des choses d'ici-bas. Quel est alors le fondement d'un culte adressé à Dieu? quel motif d'adorer le Christ, ou quel espoir de le fléchir? Car si Dieu, dans le siècle, néglige la race des hommes, pourquoi chaque jour élever nos

tendimus? cur orationibus crebris misericordiam Dei quærimus? cur ad ecclesiasticas domos currimus? cur ante altaria supplicamus? Nulla est enim nobis ratio præcandi, si spes tollitur impetrandi. Vides ergo quam stulta atque inanis sit hujus persuasionis adsertio : quæ utique si recipitur, nihil penitus de religione servatur.

Sed ad illud forte confugies, ut dicas nos metu futuri judicii Deum colere, et id omni præsentium officiorum cultu elaborare ut in die futuri seculi mereamur absolvi. Quid ergo sibi vult apostolus Paulus, præcipiens (1) quotidie in Ecclesia ac jubens ut offeramus jugiter Deo nostro *orationes, obsecrationes, postulationes, gratiarum actiones?* Et hæc omnia quam ob causam? quam utique, nisi, ut ipse dicit, *ut quietam et tranquillam vitam agamus in omni castitate.* Pro præsentibus, ut videmus, Domino supplicari jubet et orare, quod utique non juberet, nisi exorare posse confideret. Quomodo ergo aliquis pro obtinendis futuri temporis bonis, apertas Dei aures, pro præsentibus autem, clausas atque obstructas putat? Aut quomodo nos in Ecclesia supplicantes, præsentem nobis salutem à Deo poscimus, si audiendos nos penitus non putamus? Nulla ergo nobis pro incolumitatibus ac prosperitatibus nostris vota facienda sunt. Quin potius ut modestia

(1) *Epist.* 1 *ad Tim.* II, 1-2.

mains au ciel? pourquoi, par de fréquentes prières, implorer la divine miséricorde? pourquoi courir dans les temples? pourquoi se prosterner devant les autels? car il ne sert à rien de prier, si l'on nous ôte l'espoir d'obtenir. Vous voyez donc le vide et la folie de cette assertion; si elle est une fois admise, c'en est fait de la religion.

Mais peut-être vous retrancherez-vous dans une nouvelle objection, en disant que nous honorons Dieu par la seule crainte du jugement à venir; et que tout notre but dans l'accomplissement de nos devoirs présens, c'est de mériter au jour du siècle futur une sentence favorable. Que veut donc l'apôtre Paul, quand il recommande et qu'il ordonne chaque jour dans l'assemblée d'offrir continuellement à notre Dieu *des prières, des supplications, des demandes et des actions de grâces?* Et cela pour quel motif?—Pour quel motif! pour quel autre, si ce n'est, comme il le dit, *afin que nous menions une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté.* Il ordonne, comme on voit, de prier et de supplier le Seigneur pour le temps présent, ce qu'il ne ferait pas sans doute s'il n'avait la confiance d'être exaucé. Comment donc peut-on penser que les oreilles de Dieu seront ouvertes pour accorder les biens à venir, tandis qu'elles sont fermées et sourdes pour refuser les biens présens? Pourquoi, lorsque nous prions dans l'assemblée, demandons-nous à Dieu les grâces de chaque jour, si nous croyons ne pas devoir être écoutés? Il est donc inutile de faire des vœux pour notre bonheur et notre sûreté. Au contraire, pour que l'humilité de la prière fît agréer nos demandes, il nous faudrait peut-être par-

supplicationis vocem conciliet postulantis, dicendum fortasse nobis est : Domine, non prosperitatem vitæ istius petimus, nec pro bonis præsentibus supplicamus, scimus enim aures tuas his obsecrationibus clausas esse, et auditum te ad preces istiusmodi non habere, sed pro his tantummodo petimus quæ sunt futura post mortem. Esto igitur, postulatio talis utilitate non careat; quomodo ratione subsistit? Si enim Deus a respectu hujus seculi curam removit, et postulantium precibus aures suas clausit, absque dubio qui non audit nos pro præsentibus, non audit etiam pro futuris, nisi forte credimus pro precum diversitate aures suas Christum vel tribuere vel negare, id est, ut claudat eas cum rogatur præsentia, aperiat cum futura.

Sed de his dicendum amplius non est. Tam stulta enim sunt, et tam frivola, ut cavendum sit ne id ipsum quod pro honore Dei dicitur, injuria Dei esse videatur. Tanta quippe est majestatis sacræ et tam tremenda reverentia, ut non solum ea quæ ab illis contra religionem dicuntur horrere, sed etiam quæ pro religione nos ipsi dicimus cum grandi metu ac disciplina dicere debeamus. Igitur si stulte atque impie creditur quod curam humanarum rerum pietas divina despiciat, ergo non despicit. Si autem non despicit, regit; si autem regit, hoc ipso quod regit judicat, quia regimen esse non potest, nisi fuerit jugiter in rectore judi-

ler ainsi : — Seigneur, nous ne te demandons ni les prospérités de cette vie, ni les biens présens; nous savons que tes oreilles sont fermées à ces demandes, et que tu ne saurais écouter de semblables prières. Nous te supplions seulement de nous accorder ce que tu destines aux hommes après la mort.—Je veux bien qu'une pareille demande ne soit pas sans effet; mais comment la concilier avec la raison? Si Dieu ne se mêle pas du soin de ce siècle, s'il ferme ses oreilles aux vœux de ceux qui le prient, comment nous exaucerait-il pour les biens futurs, lorsqu'il ne nous écoute pas pour les biens présens? A moins peut-être que le Christ ne ferme et n'ouvre ses oreilles selon la diversité des prières, c'est-à-dire les ferme quand on lui demande des faveurs présentes, et les ouvre quand on lui demande les biens à venir.

Mais en voilà bien assez sur ce sujet; car ces attaques sont si frivoles et si peu sensées, qu'il serait à craindre que les raisonnemens qui doivent servir à la gloire de Dieu, ne semblent au contraire dégénérer en injure. La majesté divine doit imprimer dans les cœurs une si profonde révérence, que l'on doit non-seulement n'entendre qu'avec horreur tout ce que les impies avancent contre la religion, mais encore la défendre soi-même avec une sainte frayeur et une circonspection respectueuse. Donc, si c'est une folie et une impiété de croire que la providence de Dieu abandonne le soin des choses humaines, il faut conclure qu'elle ne les néglige pas; si elle ne les néglige pas, elle les gouverne; si elle les gouverne, elle juge par là même; car il ne sau-

cium. Sed parum esse fortasse quispiam putet quod hoc ratio declarat, nisi probetur exemplis.

Videamus qualiter mundum a principio Deus rexerit; et ita eum omnia semper gubernasse monstrabimus, ut simul etiam judicasse doceamus. Quid enim Scriptura dicit? *Formavit igitur Deus hominem de limo terræ, et inspiravit in eum spiraculum vitæ.* Et quid postea? *Posuit*, inquit, *eum in paradiso voluptatis.* Quid deinceps? Dedit scilicet legem, præceptis imbuit, institutione formavit. Quid autem post hæc secutum est? Præteriit homo mandatum sacrum, sententiam subiit, paradisum perdidit, pœnam damnationis excepit. Quis non in iis omnibus et gubernatorem Deum videat et judicem? Constituit enim Adam in paradiso innocentem, expulit reum. In constitutione ordinatio est; in expulsione, judicium. Quando enim eum in loco voluptatis posuit, ordinavit; quando autem reum de regno expulit, judicavit. Ergo hoc de primo homine, id est, de patre. Quid de secundo, id est, de filio? *Factum est*, inquit Scriptura sacra, *post multos dies, ut offeret Caïn de fructibus terræ munera Domino. Abel quoque obtulit de primitiis gregis sui, et de adipibus ejus. Et respexit Dominus ad Abel et ad munera ejus; ad Caïn vero et ad munera ejus non respexit.* Priusquam de evidentiore judicio Dei dicam, puto quod

rait exister de gouvernement là où le chef ne juge en aucune manière. Mais peut-être pensera-t-on que l'autorité de la raison n'est pas suffisante, si elle n'est confirmée par les exemples?

— Voyons de quelle manière Dieu a gouverné le monde dès le commencement, et nous montrerons qu'il l'a toujours gouverné de même, afin de prouver qu'il y a toujours aussi exercé sa juridiction. Que dit l'Ecriture? *Dieu forma l'homme du limon de la terre, il répandit sur son visage un souffle de vie.* Qu'ajoute-t-elle? *Il le plaça dans un jardin de délices.* Que fit-il ensuite? Il lui donna une loi, lui traça des préceptes, et lui imposa des règles de vie. Qu'arriva-t-il après cela? L'homme transgressa le commandement sacré, il subit la sentence, il perdit le paradis, il porta la peine de sa désobéissance. Qui ne reconnaît en tout cela un Dieu juge et souverain? car il établit Adam innocent dans le paradis, il l'en chasse coupable. Dans l'établissement, c'est la sagesse; dans l'expulsion, c'est la justice. Car, lors qu'il le plaça dans un lieu de délices, il se montra sage; lorsqu'il le chassa coupable du royaume, il se montra juste. Ainsi se manifesta la Providence à l'égard du premier homme, c'est-à-dire du père. Que fait-elle à l'égard du second, c'est-à-dire du fils? *Il arriva long-temps après que Caïn présenta au Seigneur les prémices des fruits de la terre. — Abel présenta aussi les premiers nés de son troupeau et leur graisse, et le Seigneur regarda Abel et ses dons. — Mais il ne regarda ni Caïn ni ses dons.* Avant d'en venir à une explication plus détaillée du jugement de Dieu, je pense qu'il existe un certain caractère de justice dans la simple expression du fait que

etiam in his quæ jam diximus quædam censura judicii est. In hoc enim quod unius sacrificium Deus suscipit, alterius excludit, evidentissime utique et de unius justitia et de iniquitate alterius judicavit. Sed hoc parum est. Cum igitur futuro facinori viam sternens, fratrem in solitudinem trahit, secretis patrocinantibus scelus peragit; impiissimus pariter et stultissimus, qui ad perpetrandum maximum nefas sufficere sibi credidit, si aspectus vitaret hominum fatricidium Deo teste facturus. Unde puto quod hæc in illo jam tunc opinio fuerit, quæ nunc in multis est, Deum scilicet terrestria non respicere, et actus sceleratorum hominum non videre. Nec dubium est, cum post facinus admissum, Dei sermone conventus, nihil se de cæde fratris scire responderit. Adeo inscium facti sui Deum arbitrabatur, ut crederet feralissimum nefas tegi posse mendacio. At aliter expertus est quam putabat; nam Deum, a quo non existimavit videri scelera cum occideret, sensit videre cum damnaretur. Hic nunc requirere ab illis volo qui negant res nunc humanas vel respici a Deo, vel regi, vel judicari, an cuncta in his quæ diximus e diverso sint? Puto enim quod præsens est qui sacrificio interest, et regit qui Caïn post sacrificia castigat, et sollicitus est qui ab interfectore interfectum requirit, et judicat qui percussorem impium justa animadversione condemnat. In quo quidem etiam illud non incommode, ve-

je viens de rapporter. En agréant le sacrifice de l'un et en repoussant celui de l'autre, Dieu jugea sans doute de la piété de celui-là et de l'impiété de celui-ci. C'est peu encore. Alors donc que préparant les voies au forfait qu'il médite, Caïn entraîne son frère dans la solitude, il consomme son crime, favorisé par le secret des lieux, impie à la fois et insensé, de s'imaginer, que pour commettre ce noir fratricide, il lui suffit de se dérober à l'aspect des hommes, lui qui doit immoler son frère en présence de Dieu! D'où je peux conclure que dès-lors Caïn était déjà dans l'erreur, aujourd'hui si commune, de ceux qui prétendent que Dieu détourne ses yeux des choses de la terre, et qu'il ne voit point les crimes des méchans. Et il n'y a pas lieu d'en douter, puisqu'au sortir de son homicide, interpellé de Dieu, il répondit qu'il ne savait rien du meurtre de son frère. Il croyait Dieu assez peu instruit de sa conduite pour oser couvrir d'un mensonge un exécrable attentat. Mais qu'il fut bientôt détrompé de son erreur! car, en commettant son homicide, il s'imaginait que Dieu ne voit point les crimes; mais en entendant sa condamnation, il sentit qu'il est présent à tout. Je voudrais ici demander à ceux qui pensent que Dieu ne voit point les choses humaines, qu'il ne les régit point, qu'il ne les juge point, si tout ce que je viens de dire peut prêter à un sens différent. Il est présent, ce me semble, aux actions des hommes, celui qui assiste au sacrifice; il gouverne celui qui châtie Caïn après une offrande hypocrite; il étend ses soins sur les créatures, celui qui redemande au meurtrier le sang qu'il vient de répandre; il juge celui qui inflige au coupable un juste châtiment.

rum ne miremur, nunc sanctos homines quædam aspera pati, cum videamus quod jam tunc Deus etiam per maximum nefas primum sanctorum sivit occidi. Quæ quidem qua ratione patiatur, neque humanœ imbecillitatis est plena indagine cognoscere, neque nunc temporis disputare. Interim probare satis est, omnia istiusmodi non negligentia aut incuria Dei fieri, sed consilio ac dispensatione permitti. Nequaquam autem injustum possumus dicere in quo divinum esse judicium non possumus denegare: quia summa justitia est, voluntas Dei. Neque enim ideo non justum est quod divinitas agit, quia capere vim divinæ justitiæ homo non valet. Sed ad propositum revertamur.

Videmus ergo in his quæ dicta sunt, nihil incuria Dei actum; sed quia quædam ex his dispositio divina ita ordinavit, quædam patientia sustinuit, quædam sententia judicavit. Sed non satis quidam forte existimant hæc quæ dicimus nos probasse per paucos. Videamus an id ipsum manifestare possimus etiam per universos.

Aucta igitur ac multiplicata humani generis multitudine simul et iniquitate, *videns Deus*, inquit Scriptura sacra, *quod multa malitia hominum esset in terra, et cuncta cogitatio cordis intenta esset ad malum omni tempore, pœnituit eum quod hominem fecisset in terra; et tactus dolore cordis in-*

Au reste, cessons de nous étonner si les Saints éprouvent aujourd'hui quelques rigueurs, lorsque nous voyons que dès le commencement du monde Dieu laisse immoler le premier des Saints par le plus noir forfait. Il n'appartient point à la faiblesse humaine de pénétrer ce mystère, et ce n'est point ici le lieu de s'en occuper. En attendant, il suffit de prouver que de semblables événemens n'arrivent point par je ne sais quelle négligence de Dieu ; mais qu'il les permet dans sa prévoyante sagesse. Et comment qualifier d'injustice ce qui témoigne incontestablement d'un jugement divin ; car la volonté de Dieu, c'est la justice souveraine. La conduite de la divinité n'est point injuste, parce que l'homme ne peut concevoir l'étendue de l'éternelle justice. Revenons à notre sujet.

Nous voyons donc d'après ce qui a été dit qu'il n'arrive rien sans l'ordre de Dieu, mais que parmi les actions diverses, celles-ci sont réglées par sa sagesse, celles-là tolérées par sa patience, d'autres enfin condamnées par sa justice. Quelques personnes vont penser peut-être que ces preuves sont insuffisantes puisqu'elles ne portent que sur des faits particuliers. Voyons si nous pouvons en tirer des exemples qui s'appliquent à tous les hommes ensemble.

Le genre humain s'étant accru et multiplié avec son iniquité, *Dieu*, dit l'Ecriture sainte, *voyant que la malice des hommes se multipliait sur la terre et que toutes les pensées de leurs cœurs étaient tournées au mal en tout temps, —Il se repentit de ce qu'il avait créé l'homme sur la terre; et, ému de douleur au-dedans de lui-même : — J'exterminerai de la face de la terre, dit-il, l'homme*

trinsecus: Delebo, inquit, hominem quem creavi a facie terræ. Consideremus quemadmodum in his omnibus et sollicitudo Domini pariter et severitas indicetur. Primum enim ait : *Videns autem Deus*; secundo, *Tactus dolore cordis intrinsecus;* tertio, *Delebo,* inquit, *hominem quem creavi.* In hoc siquidem quod videre omnia Deus dicitur, cura ejus ostenditur; in hoc quod dolet, terror irati; in hoc quod punit, severitas judicantis. *Pœnituit ergo,* inquit Scriptura sacra, *Deum quod hominem fecisset in terra,* non quod Deus sit obnoxius huic motui, aut ulli subjaceat passioni, sed sermo divinus ad insinuandam plenius nobis rerum scriptarum intelligentiam quasi humano nobiscum affectu loquens, sub nomine pœnitentis Dei vim demonstravit irati. Ira est autem divinitatis, pœna peccantis. Quid ergo post hæc secutum est? *Cum* inquit, *vidisset Deus terram esse corruptam, dixit ad Noë : Finis universæ carnis venit coram me, repleta est terra iniquitate a facie eorum, et ego disperdam eos cum terra* (1). Et quid postea? *Rupti sunt,* inquit, *omnes fontes abyssi magnæ, et cataractæ cœli apertæ sunt, factaque est pluvia super terram quadraginta diebus et quadraginta noctibus* (2). Et paulo post : *Consumpta est omnis caro quæ movebatur super terram* (3). Et dein-

(1) *Gen.* VI, 12-13.
(2) *Gen.* VII, 12-13.
(3) *Ibid.* 21.

que j'ai créé, depuis l'homme jusqu'aux animaux. Examinons comment, dans toutes ces paroles, se révèlent et la sollicitude et la sévérité du Seigneur. Car elle dit d'abord : *Le Seigneur voyant*, ensuite *ému de douleur au-dedans de lui-même*, puis enfin *j'exterminerai l'homme que j'ai créé.* Dieu voit toutes choses, voilà qui montre sa vigilance; il éprouve de la douleur, voilà le trouble de la colère ; il punit, voilà la sévérité d'un juge. *Il se repentit donc*, dit l'Ecriture-Sainte, *de ce qu'il avait créé l'homme sur la terre.* Non que Dieu soit sujet ou soumis à aucune passion, mais l'écrivain sacré pour nous faciliter l'intelligence des pages saintes, s'accommode en quelque sorte à notre langage, et, sous le nom de repentir, nous dévoile toute l'étendue de la colère divine. La colère est d'un Dieu, le repentir d'un coupable. Qu'arriva-t-il après cela? *Lorsque Dieu eut vu que la terre était corrompue*, — *Il dit à Noé : La fin de toute chair est venue pour moi; car la terre est remplie d'iniquité par la présence des hommes, et moi je les perdrai avec la terre.* Et qu'ajoute-t-il ensuite? — *Toutes les sources du grand abime furent rompues, et les cataractes du ciel furent ouvertes ; — et la pluie tomba sur la terre durant quarante jours et quarante nuits.* Et peu après : *Toute chair qui vivait sur la terre fut détruite.* Puis ensuite : *Noé resta seul, et ceux qui étaient avec lui dans l'arche.* Je voudrais demander ici à ceux qui accusent Dieu de ne point se mêler des affaires humaines, s'ils doutent qu'il s'en soit alors occupé ou qu'il en ait jugé? Car, à mon avis, il n'a pas jugé seulement, mais il a été doublement juge. En conservant les bons, il se montre rémunérateur bienveillant, et juge sévère en condamnant les coupables.

ceps : *Remansit autem solus Noë et qui cum eo erant in arca* (1). Hic nunc requirere ab illis volo qui incuriosum humanarum rerum appellant Deum, an illo tempore vel curasse eum terrestria credant, vel judicasse? Puto enim, non judicavit tantum, sed etiam dupliciter judicavit. Nam et dum servat bonos, pium se retributorem, et dum condemnat malos, severum judicem comprobavit.

Sed hæc forsitan apud stultos, quia ante diluvium, id est, quasi alio quodam seculo gesta sunt minus auctoritatis habere videantur. Quasi vero aut tunc alius Deus fuerit, aut postea eamdem mundi curam habere noluerit. Possum quidem divino munere per singulas post diluvium generationes probare quæ dico; sed et enormitas vetat, et tamen certa quædam et majora sufficiunt, quia cum idem sit absque dubio majorum pariter ac minorum Deus, id profecto intelligendum est in minoribus, quod in majoribus comprobatur.

Igitur cum post diluvium generationi hominum benedixisset Deus, im mensamque hominum multitudinem benedictio ipsa generasset, loquitur ad Abraham Dominus e cœlo, ut deserat terram suam, inquirat alienam. Vocatur, sequitur, adducitur, conlocatur, fit de paupere locuples, de ignoto potens, infimus peregrinatione, excellentissimus dignitate. Sed ne hæc tamen quæ ei data

Gen. VII, 23.

Peut-être ces faits pourront-ils sembler moins imposans à des hommes égarés, parce qu'ils se sont passés avant le déluge, et pour ainsi dire, dans une autre ère. Comme si Dieu n'eût pas alors été ce qu'il fut toujours, ou qu'il eût ensuite dédaigné de prendre le même soin de l'univers! Je pourrais, il est vrai, en parcourant toutes les générations qui ont suivi le déluge, prouver sans peine ce que j'avance; mais la longueur m'arrête, et d'ailleurs, il suffit de quelques grands événemens, puisque Dieu étant l'auteur des plus mémorables comme des plus obscurs, l'on doit nécessairement entendre de ces derniers ce qui s'applique aux premiers.

Après le déluge, Dieu bénit le genre hnmain, et sa bénédiction ayant engendré une immense multitude d'hommes, du haut du ciel Dieu parle à Abraham, lui ordonnant de quitter sa patrie, de chercher une terre étrangère. Il est appelé, il obéit, il se laisse conduire, il s'établit dans le lieu marqué; pauvre, il devient riche; inconnu, il devient puissant; obscur pélerin, il s'élève à une dignité remarquable. Mais de peur que tous ces dons ne parussent plutôt des faveurs que des récompenses méritées, il est éprouvé par des revers, lui qui ne connais-

a Deo fuerant, muneris tantum viderentur fuisse, non meriti, qui lætabatur prosperis, probatur adversis. Sequitur quippe labor, periculum, timor. Vexatur commigratione, fatigatur exilio, contumelia adficitur, uxore privatur, immolari sibi Deus filium jussit, pater obtulit et quantum ad defunctionem cordis pertinet, immolavit. Rursum exilia, rursum metus, Philistinorum invidia, Abimelech rapina, multa quidem mala, sed tamen paria solatia; nam etsi a plurimis adficitur, tamen de omnibus vindicatur. Quid igitur in cunctis istis quæ memoravimus, num Deus non est et inspector, et invitator et ductor, et sollicitus, et sponsor, et protector, et munerator, et probator, et sublimator, et ultor, et judex? Inspector quippe est, dum ex omnibus unum elegit, quem meliorem vidit; invitator, dum vocat; ductor, dum ad ignota perducit; sollicitus, dum ad ilicem visitat; sponsor, dum futura promittit; protector, quia inter gentes barbaras protexit; munerator, quia locupletavit; probator, quia tentari asperis voluit; sublimator, quia potentiorem omnibus fecit; ultor, quia eum de adversariis ultus est; judex, quia dum ulciscitur, judicavit.

Subjungit autem statim huic historiæ Deus, dicens: *Clamor Sodomorum et Gomorrhæ multiplicatus est, et peccatum eorum adgravatum est nimis* (1). *Clamor*, inquit, *Sodomorum et Gomor-*

(1) *Gen.* XVIII, 20.

sait que les joies de la prospérité. Les travaux, les dangers et la crainte deviennent dès-lors son partage. Il éprouve les ennuis d'une émigration lointaine, les fatigues de l'exil; son honneur est attaqué, il est privé de son épouse; Dieu lui ordonne d'immoler son fils; malgré la tendresse paternelle, il l'offre et le sacrifie, autant qu'on en peut juger par les dispositions de son cœur. De nouveaux exils, de nouvelles craintes, l'envie des Philistins, l'enlèvement de Sara par Abimélech, de longs chagrins, mais toujours des consolations égales. Car, s'il éprouve la haine de beaucoup d'ennemis, il est vengé de tous. Eh quoi! dans les faits que nous venons de citer, Dieu ne se montre-t-il pas sous divers caractères? Il examine, il invite, il conduit, il est plein de sollicitude, il promet, il protége, il récompense, il éprouve, il élève, il venge et il juge. Il examine, quand il choisit seul entre tous l'homme qui lui paraît le plus juste; il invite, quand il l'appelle; il conduit, quand il le mène dans des lieux inconnus; il est plein de sollicitude, quand il le visite au chêne de Mambré; il promet, quand il lui dévoile ses desseins futurs; il protége, quand il le garde au milieu de nations barbares; il récompense, quand il l'enrichit; il éprouve, quand il le soumet à diverses rigueurs; il élève, quand il le rend plus puissant que ses voisins; il venge, quand il châtie ses ennemis; il juge, car punir, c'est juger.

Dieu dit encore à Abraham : *Le cri de Sodome et de Gomorrhe s'est multiplié, et leur péché s'est aggravé devant moi. — Le cri de Sodome et de Gomorrhe s'est multiplié !..* C'est avec raison qu'il attribue un cri au péché, car le cri des pécheurs est grand, sans doute, puisqu'il

rhæ multiplicatus est. Pulchre clamorem dixit in se habere peccata. Grandis enim absque dubio peccantium clamor est, qui a terra ascendit ad cœlum. Quare autem peccata hominum quasi clamare testatur? Scilicet quia cædi aures suas Deus dicit clamoribus peccatorum, ne differatur pœna peccantium. Et vere clamor et grandis clamor est, quando pietas Dei peccatorum clamoribus vincitur, ut peccantes punire cogatur. Ostendit ergo Dominus quam invitus puniat etiam gravissimos peccatores, dicens quod clamor Sodomorum ad se ascenderit; hoc est dicere : Misericordia quidem mea mihi suadet ut parcam, sed tamen peccatorum clamor cogit ut puniam.

Cum ergo ista dixisset, quid consecutum est? Mittuntur angeli Sodomam, proficiscuntur, introeunt, bonorum foventur officio, malorum vexantur injuria; cœcantur improbi, salvantur probi. Loth cum affectibus piis urbe educitur, urbs cum habitatoribus impiis concrematur (1). Interrogo hic, utrumnam Deus ex judicio malos an sine judicio concremarit? Qui sine judicio Sodomitas punitos a Deo dicit, iniquum Deum arguit. Si autem cum judicio malos perdidit, judicavit. Judicavit utique; et quidem jam quasi ad instar futuri judicii judicavit. Cum enim ad supplicium malorum gehennam in futurum arsuram esse manifestum

(1) *Gen.* XIX.

monte de la terre au ciel. Mais pourquoi donner des clameurs aux péchés? N'est-ce pas pour marquer que ses oreilles en sont frappées avec tant de violence, qu'il ne saurait différer plus long-temps le châtiment des coupables? Ah! qu'il faut bien que ce cri soit grand, puisque la patience de Dieu en est lassée et forcée d'en venir à la punition! Le Seigneur nous montre donc combien c'est à regret qu'il punit même les plus grands pécheurs; et, quand il dit que le cri de Sodome est monté jusqu'à lui, n'est-ce pas dire : Ma miséricorde, il est vrai, me porte à pardonner, mais le cri des coupables me force à punir.

Après ces paroles, qu'arriva-t-il? Des anges sont envoyés à Sodome; ils partent, ils entrent, ils sont accueillis favorablement par les gens de bien, outragés par les méchans; les méchans sont frappés d'aveuglement, les justes sauvés. Loth est retiré de la ville avec les tendres objets de ses affections; Sodome est consumée avec ses habitans criminels. Je le demande, est-ce avec délibération que Dieu a livré ces impies aux flammes, ou sans délibération? Dire que Dieu a perdu les Sodomites sans jugement, c'est l'accuser d'injustice; mais si cette punition est un effet de sa justice, il a donc jugé. Oui, il a jugé; et il nous a donné par cela une image du jugement futur. Comme il est certain que le feu doit servir, dans l'autre vie, de supplice aux méchans, de même Sodome et les villes voisines ont été consumées par la flamme céleste. Dieu a voulu préluder dès ce

sit, Sodomam et vicinas ei urbes cœlestis flamma consumpserit. In præsenti autem illud quod futurum est Deus voluit declarare judicium, quando super impium populum gehennam misit e cœlo, sicut etiam Apostolus dicit quod Deus civitates Sodomam et Gomorrham eversione damnarit, exemplum ponens impie acturis (1), quamvis id ipsum quod ibi actum est, plus habuerit misericordiæ quam severitatis. Quod enim pœnam eorum tam diu distulit, misericordiæ fuit; justitiæ, quod aliquando punivit. Et ideo cum angelos Sodomam Deus mitteret, hoc nobis probare voluit, quod etiam malos puniret invitus. Scilicet ut cum legeremus quæ a Sodomitis angeli pertulissent, et videremus scelerum immanitatem, criminum turpitudinem, libidinum obscœnitatem, probaret utique nobis Deus quod ipse eos noluerit perdere, sed ipsi extorserint ut perirent.

Possum innumera proferre. Sed vereor ne dum satis rem probare nitimur, historiam texuisse videamur. Moises in deserto positus (2), gregem pascit, rubum ardere conspicit, Deum ex rubo audit, præcepta accipit, potestate exaltatur, ad Pharaonem mittitur, venit, loquitur, contemnitur, vincit. Ægyptus percutitur, Pharaonis inobedientia verberatur, et quidem non uno modo:

(1) *Petri, epist.* 2, II, 6.
(2) *Exod.* III. *et seq.* — *Num.* IX-XI.

monde au jugement futur, en faisant tomber le feu du ciel sur un peuple impie. Ainsi l'apôtre dit que Dieu a puni les villes de Sodome et Gomorrhe, en les ruinant de fond en comble, pour les faire servir d'exemple à ceux qui vivraient dans l'impiété. Et cependant cette conduite indique plus de miséricorde que de sévérité. Car différer si long-temps leur châtiment, est un effet de sa miséricorde, et les punir enfin est un acte de sa justice. Ces anges envoyés à Sodome, ne sont-ils pas pour nous une preuve que Dieu ne châtie qu'à regret même les méchans ? Quand nous lisons les outrages qu'ils essuyèrent de la part des Sodomites, quand nous voyons l'énormité de leurs crimes, l'excès de leurs débauches, l'infamie de leurs passions, n'est-il pas manifeste que Dieu n'a pas voulu les perdre, mais qu'ils ont eux-mêmes arraché de ses mains la sentence de condamnation?

Je pourrais accumuler les exemples, mais je crains qu'en m'efforçant de rendre assez évident ce que j'avance, je ne paraisse composer une histoire. Moïse dans le désert fait paître un troupeau, il aperçoit un buisson enflammé, il entend la voix de Dieu sortir du buisson, il reçoit des ordres, une haute puissance lui est communiquée, il est envoyé à Pharaon, il vient, il lui parle, il en est méprisé, il triomphe. L'Egypte est frappée, la désobéissance de Pharaon est punie, et cela de plusieurs manières, afin que ce prince sacrilége soit plus tourmenté par cette diversité de supplices. Mais

scilicet ut plus sacrilegus torqueatur diversitate supplicii. Et quid postremo? decies rebellat, decies verberatur. Quid ergo dicimus? Puto quod in his omnibus et curare pariter res humanas Deum et judicare cognoscas. In Ægypto quippe tunc enim non simplex tantum sed multiplex constat Dei fuisse judicium. Quotiescumque enim rebellantes Ægyptios percussit, toties judicavit. Sed post ista quæ diximus, quid secutum est?

Israel dimittitur, Pascha celebrat, Ægyptios spoliat, dives abscedit, Pharaonem pœnitet, exercitum contrahit, ad fugientes pervenit, castris jungitur, tenebris separatur, siccatur pelagus, Israel graditur, officiosa undarum patientia liberatur, Pharao sequitur, mare super eum volvitur, fluctu operiente deletur. Puto jam non obscurum, in his quæ acta sunt, Dei esse judicium, et quidem non judicium tantum, sed etiam moderationem atque patientiam. Patientiæ enim fuit, quod Ægyptii rebellantes sæpe percussi sunt; judicii, quod contumaciæ pertinaces morte damnati.

Igitur, post hunc rerum gestarum ordinem, ingreditur eremum victrix sine bello gens Hebræorum. Agit iter sine itinere, viatrix sine via, prævio Deo, divino commilitio honorabilis, ductu cœlesti potens; sequens mobilem columnam, nubilam die, igneam nocte, congruas colorum diversitates pro temporum diversitate sumentem; scilicet ut et

qu'arriva-t-il enfin? Dix fois il se révolte, dix fois il est frappé. Que dirons-nous donc? Dieu ne semble-t-il pas en tout cela et surveiller et juger les choses humaines? car on remarque alors en Egypte, non pas un simple jugement, mais bien plusieurs jugemens divers. Autant de fois en effet il frappe les Egyptiens rebelles, autant de fois il juge. Mais qu'advient-il après ces événemens?

Israël est congédié, il célèbre la Pâque, il dépouille les Egyptiens, il emporte avec lui leurs richesses, Pharaon se repent, il rassemble une armée, il atteint les fugitifs, il campe sous leurs yeux, il n'en est séparé que par les ténèbres, la mer est desséchée, les Israélites s'avancent, les ondes officieuses favorisent leur retraite, Pharaon les poursuit, la mer roule sur ses troupes, il est abîmé dans les flots. La justice de Dieu ne brille-t-elle pas d'une manière visible dans cette suite d'événemens, et non-seulement sa justice, mais encore sa patience et sa modération? Sa patience, quand il frappe de plaies réitérées les Egyptiens rebelles; sa justice, quand il punit de mort l'opiniâtreté de leur révolte.

Ainsi délivrés, les Hébreux entrent dans le désert, victorieux sans combats. Ils s'avancent sans route frayée, voyageurs sans voie certaine; Dieu marche à leur tête; honorés de la divine alliance, invincibles sous la conduite du ciel, ils suivent la colonne mobile, enveloppée d'un nuage pendant le jour, reluisante de feu pendant la nuit, accommodant ainsi la variété de ses couleurs à

diei lucem lutea obscuritate distingueret, et caliginem noctis flammeo splendore claritatis radiaret. Adde huc fontes repente natos, adde medicatas aquas vel datas vel immutatas, speciem servantes, naturam relinquentes. Adde aperta erumpentibus rivis montium capita, adde scaturientia novis pulverulenta arva torrentibus, adde inlatos itinerantium castris alitum greges, Dei pietate indulgentissima non usibus tantum hominum, sed etiam illecebris servientes; datum per quadraginta annos, astris quotidie famulantibus, cibum; rorantes jugiter escis dulcibus polos, non ad victum tantum, sed etiam ad delicias profluentes. Adde homines in nullis membrorum suorum partibus accessus et decessus humanorum corporum nescientes, ungues non auctos, dentes non imminutos, capillos semper æquales, non attritos pedes, non scissas vestes, calceamenta non rupta, redundantem hominum honorem usque ad induviarum vilium dignitatem. Adde huc erudiendæ gentis officio descendentem ad terras Deum, accommodantem se terrenis visibus Deum Filium, innumeræ multitudinis plebem in consortium divinæ familiaritatis admissam, sacræ amicitiæ honore pollentem. Adde huc tonitrua, adde fulgura, terribiles buccinarum cœlestium sonos, tremendum undique totius aeris fragorem, polos sacris clangoribus mugientes, ignes, caligines, nebulas Deo plenas, loquentem cominus Dominum, legem divino ore

la diversité des temps, pour tempérer la lumière du jour par une sorte d'obscurité, et éclairer les ténèbres de la nuit de ses flammes resplendissantes. Ajoutez à cela la rencontre inopinée de sources limpides, des eaux médicinales ou données ou changées par miracle, qui conservent leur apparence extérieure en se dépouillant de leur nature. Ajoutez des rochers qui s'entrouvrent pour faire jaillir de leur sein des ruisseaux rafraîchissans, de nouveaux torrens qui s'échappent à travers les champs poudreux. Ajoutez des nuées d'oiseaux qui tombent dans le camp de ces voyageurs, et qui, par une bonté compatissante de Dieu, ne servent pas moins à apaiser la faim qu'à flatter le goût; une nourriture qui, pendant quarante années, leur est fournie chaque jour par les cieux obéissans, la rosée qui se convertit en alimens délicieux, également propres à nourrir et à plaire par leur délicatesse. Ajoutez que les corps de ces hommes ne connurent ni les accroissemens ni les décroissemens naturels; leurs ongles ne grandissent point, leurs dents ne diminuent point en nombre, leurs cheveux se conservent dans le même état, leurs pieds ne se brisent point de fatigue, leurs vêtemens ne s'usent point, leurs chaussures ne se rompent point; la munificence du Seigneur se manifestant à leur égard jusqu'à donner de la dignité aux choses les plus viles qui sont à leur usage. Ajoutez à cela Dieu descendant sur la terre, pour instruire son peuple, Dieu le fils, s'accommodant aux faibles regards des mortels, une multitude sans nombre admise à l'intime familiarité du Seigneur et honorée de cette amitié sublime. Ajoutez les tonnerres, ajoutez les éclairs, les terribles retentissemens

resonantem, incisas digito Dei litteras, rupices paginas, saxeum volumen, discentem populum, et docentem Deum, ac mixtis pene hominibus atque angelis unam cœli ac terræ scholam. Sic enim scriptum est, quod cum retulisset Moises verba populi ad Dominum, dixit ei Dominus: *Jam nunc veniam ad te in caligine nubis, ut audiat me populus loquentem ad te* (1). Et paulo post: *Ecce*, inquit, *cœperunt audiri tonitrua, ac micare fulgura, et nubes densissima operire montem* (2). Et iterum: *Descenditque super montem Sina in ipso montis vertice* (3). Ac deinceps: *Loquebaturque cum Moise, videntibus universis quod columna nubis staret ad ostium tabernaculi; stabantque et ipsi, et adorabant per fores tabernaculorum suorum. Loquebatur Dominus ad Moisen facie ad faciem, sicut loqui solet homo ad amicum suum* (4).

Quæ cum ita sint, videturne habere hominis curam Deus, hæc tanta tribuens, hæc tanta præstans, participem sermonis sui vilem homunculum faciens, et quasi inconsortium sacræ sodalitatis admittens, aperiens ei plenas divitiis immortalibus

(1) *Exod.* XIX, 8-9.
(2) *Ibid.* 16.
(3) *Ibid.* 20.
(4) *Exod.* XXXIII, 7-11.

des trompettes célestes, le fracas redoutable qui ébranle les airs, les mugissemens des cieux frappés d'un bruit solennel, les feux perçant les ténèbres, des nuées pleines de Dieu, le Seigneur parlant de près, la loi publiée par sa bouche sacrée, et gravée par son doigt adorable; la pierre qui reçoit des pages, le rocher qui se transforme en livre, le peuple qui écoute, Dieu qui enseigne, les hommes et les anges confondus qui font du ciel et de la terre comme un seul auditoire. Car *Moïse ayant rapporté au Seigneur les paroles du peuple*, *le Seigneur lui dit* : *Voilà que je viendrai à toi en l'obscurité d'une nuée*, *afin que le peuple m'entende te parler*. Et un peu après : *Voilà*, dit-il, *que les tonnerres commencèrent à se faire entendre*, *et les éclairs à briller*, *et une nuée très-épaisse à couvrir la montagne*. Et encore : *Le Seigneur descendit sur le haut de la montagne de Sina*. Puis enfin : *Et le Seigneur parlait à Moïse.* — *Tous voyant que la colonne de nuée s'arrêtait à l'entrée du tabernacle*, *se tenaient debout*, *et ils se prosternaient ensuite à la porte de leurs tentes.* — *Or*, *le Seigneur parlait à Moïse face à face*, *comme un homme parle à son ami.*

Or encore une fois, Dieu semble-t-il prendre soin de l'homme, quand il le comble de si hauts bienfaits et de faveurs si éclatantes, quand il daigne converser avec un vil mortel, quand il l'admet à une sorte de fraternité, qu'il lui ouvre ses mains pleines de richesses immortelles, qu'il le désaltère d'un nectar savoureux et lui fournit une nourriture céleste? Je le demande, quelle preuve plus réelle de sa providence, quel témoignage plus évident de son amour pouvait-il lui donner,

palmas suas, alens eos nectaris poculo, pascens cœlesti cibo? Quam, rogo, majorem eis gubernaculi sui præstare curam, quem majorem præstare potuit affectum, quam ut, cum præsentis seculi vitam agerent, speciem jam futuræ beatitudinis possiderent?

Sed respondeatur forte hoc loco, habuisse quondam hanc hominum curam Deum, cæterum nunc penitus non habere. Unde hoc ita credimus? forsitan quia, ut illi tunc, mannam quotidie non comedimus, cum agros triticeos plenos messibus demetamus; quia coturnices humanis se manibus ingerentes non adprehendimus, cum omnia avium, pecudum, bestiarum genera devoremus; quod salientes rupibus aquas apertis oribus non excipimus, cum vinarias domos vinearum fructibus inrigemus. Addo ego amplius aliquid, quod nos ipsi, qui illos tunc Deo curæ fuisse et nos a Deo negligi dicimus, si accipere pro præsentibus bonis præterita possemus, respueremus penitus conditionis istius optionem. Nollemus enim hæc quæ nunc habemus amittere, ut possemus ea quibus tunc illi usi sunt possidere, non quod nos meliora nunc habeamus quam gens illa tunc habuit, sed quia et illi qui quotidiano tunc cœli ac Dei ministerio pascebantur, antiquam ventris ingluviem bonis præsentibus præferebant, turpissima scilicet ciborum carnalium recordatione mœsti, et fœtidissimo ceparum atque aliorum amore ægrescen-

que de lui tracer, dès cette vie présente, une image de la béatitude future?

On va me répondre peut-être ici que Dieu put bien autrefois prendre soin des hommes, mais qu'il ne s'en occupe plus aujourd'hui. Sur quoi serait fondée cette opinion? Serait-ce, par hasard, sur ce que nous ne mangeons pas la manne chaque jour, comme les Hébreux? mais nos campagnes sont couvertes de riches moissons. Sur ce que nous ne voyons plus les cailles du désert venir s'offrir à nos mains avides? mais nous dévorons toutes sortes d'oiseaux, toutes sortes d'animaux. Sur ce que nous ne recevons point dans nos bouches haletantes les eaux jaillissant du rocher? mais nous enrichissons nos celliers des vins les plus délicats. Je dis plus : nous qui prétendons que Dieu prenait soin de ces hommes et qu'il nous néglige, s'il nous était libre d'échanger nos biens présens contre ces faveurs passées, nous ne balancerions pas à rejeter la condition des Hébreux. Car nous ne voudrions pas nous dépouiller de ce que nous possédons maintenant, pour acquérir ce dont ils jouissaient alors. Ce n'est pas que nous ayons rien de préférable à ce qu'ils avaient en partage, mais ce peuple, nourri chaque jour par le ministère du ciel et de Dieu, préférait aux mets actuels la vile nourriture dont il s'était gorgé naguère, affligé qu'il était du honteux souvenir des viandes, et languissant de désir pour les lé-

tes, non quod potiora essent quibus antea usi erant, sed quia quod nunc a nobis fit, hoc tunc ab illis. Illi horrebant quæ erant; et quæ non erant desiderabant. Nos magis laudamus illa quæ tunc fuerunt quam ista quæ nunc sunt, non quia si eligendi facultas esset, semper habere illa mallemus, sed quia usitatum hoc humanæ mentis est vitium, illa magis semper velle quæ desunt. Et quia, ut ille ait:

Aliena nobis, nostra plus aliis placent (1).

Accidit quoque illud, quod generale ferme est omni homini, ut Deo semper ingratus sit; insitoque hoc et quasi nativo malo se cuncti invicem vincunt, ut beneficiis Dei detrahant, ne debitores se esse cognoscant.

Sed hæc hactenus. Nunc ad negotii dudum cœpti ordinem revertamur, quamvis, ut reor, non mediocriter jam probaverimus quæ proposuimus; sed addamus tamen adhuc, si placet, quippiam, quia melius est plus probare aliquid quam necesse est, quam minus forsitan quam negocio debeatur.

Liberatus quondam de Pharaonis jugo populus Hebræorum, ad Sina montem prævaricatus est, et statim a Domino pro errore percussus. Sic enim scriptum est: *Percussit ergo Dominus populum pro errore vituli quem fecerat Aaron* (2). Quod potuit

(1) *P. Syrus.*
(2) *Exod.* XXXII, 35.

gumes dégoûtans des Egyptiens. Le présent valait mieux sans doute que le passé, mais nous faisons ce qu'ils faisaient alors. Ils avaient en horreur ce qui existait; et ce qui n'existait pas, ils le désiraient. Nous louons plus ce qui fut alors que ce qui est aujourd'hui. Ce n'est pas que si le choix nous était donné, nous préférassions posséder toujours ce que nous souhaitons, mais c'est le vice ordinaire du cœur humain d'aspirer à ce qu'il n'a pas. Et, comme a dit quelqu'un :

Nous envions la condition d'autrui, on envie la nôtre.

Presque tous les hommes ont cela de commun qu'ils paient toujours Dieu d'ingratitude. Ce travers est inné, pour ainsi dire, en nous, et attaché à notre nature; chacun s'efforce de renchérir sur ce point, on rabat des bienfaits de Dieu pour ne point se reconnaître débiteurs.

Mais je m'arrête. Revenons maintenant à notre premier sujet. Nos preuves, ce semble, doivent être de quelque poids; mais ajoutons-y encore, car il vaut mieux prouver trop que de ne prouver pas assez.

Le peuple hébreu délivré enfin du joug de Pharaon prévariqua au pied du mont Sina, et fut aussitôt frappé du Seigneur pour son crime; car il est écrit : *Le Seigneur frappa donc le peuple, parce qu'il avait sacrifié au veau qu'Aaron lui avait fait.* Quel jugement plus grand et plus manifeste Dieu pouvait-il exercer sur les pécheurs, que de mettre la punition si près du crime? Mais puisque tout le peuple était coupable, pourquoi

majus et evidentius de peccatoribus Deus ferre judicium quam ut statim consequeretur pœna peccantes? Et tamen cum omnis populus reus fuerit, cur non est in omnes missa damnatio? Quia pius scilicet Dominus partem percussit sententiæ suæ gladio, ut partem corrigeret exemplo, præberetque omnibus simul et coercendo censuram et indulgendo pietatem. Censura enim fuit, quod castigavit; pietas, quod pepercit, quamvis utrumque impari modo. Plus siquidem tunc pietati datum est quam severitati. Ideo utique, quia cum indulgentissimus Dominus propensiorem se semper miserationi præstet quam ultioni, licet in coercenda tunc Judaici exercitus parte, judicio ac severitati censura divina aliquid attribuerit, majorem tamen sibi populi portionem pietas vindicavit; specialiter quidem hoc, et peculiari tunc innumeræ plebis misericordia, ne omnes scilicet quos reatus complectebatur, pœna consumeret.

Cæterum erga quasdam personas, ut legimus, ac familias censura Dei inexorabilis est; sicut illud, ubi otiante sabbatis populo, is qui colligere ligna usurparat, occidi jubetur. Quamvis enim opus ipsum hominis videretur innoxium, faciebat tamen eum diei observatio criminosum, vel cum duobus lite certantibus, unus qui blasphemarat, morte mulctatur (1). Sic enim scriptum est : *Ecce autem*

(1) *Num.* XV, 32-6.

le châtiment ne tombe-t-il pas sur tous ? Parce que le Seigneur dans sa miséricorde frappe du glaive de sa justice une partie des prévaricateurs, pour corriger l'autre par cet exemple, et pour donner à tous en même temps une preuve de sa sévérité par la punition, et de sa bonté par l'indulgence. Il fait éclater sa sévérité quand il châtie, sa bonté quand il pardonne, avec cette différence toutefois qu'il donne plus à la bonté qu'à la sévérité. Ce Dieu compatissant se montre toujours plus enclin à la miséricorde qu'à la rigueur, et s'il accorde quelque chose à la justice et à la sévérité, en frappant de mort une partie de l'armée israélite, sa bonté cependant réclame la plus grande portion de ce peuple. En cela, se manifestaient sur ce peuple innombrable des desseins particuliers de miséricorde, afin que le châtiment ne pesât pas sur tous ceux qui avaient pris part à la faute.

Au reste, nous lisons que la justice de Dieu est inexorable à l'égard de quelques personnes et de quelques familles, témoin cet homme condamné à être lapidé pour avoir ramassé du bois pendant que le peuple observait le repos du Sabbat. Quoique cette action parût innocente en elle-même, le précepte réel la rendait criminelle ; témoin encore ces deux hommes en contestation, dont l'un fut mis à mort pour avoir blasphémé ; car il est écrit : *Or, voilà que le fils d'une femme israélite, qu'elle avait eu d'un homme égyptien, parmi les enfans d'Israël, étant sorti, eut une querelle dans le*

filius mulieris Israelitis, quem peperat de viro Ægyptio, inter filios Israel jurgatus est in castris cum viro Israelite. Cumque blasphemasset nomen Domini, et maledixisset ei, adductus est ad Moisen. Et paulo post : *Miserunt* inquit, *eum in carcerem, donec viderent quid juberet Dominus, qui locutus est ad Moisen, dicens : Educ blasphemum extra castra, et ponant omnes qui audierunt manus super caput ejus, et lapidet eum populus universus* (1). Numquid non præsens Dei est manifestumque judicium, et prolata quasi juxta humani examinis formam cœlesti disceptatione sententia? Primum, qui peccaverat comprehensus est; secundo, quasi ad tribunal adductus; tertio, accusatus; deinde in carcerem missus; postremo, cœlestis judicii auctoritate punitus. Porro autem non punitus tantum, sed punitus sub testimonio; ut damnare scilicet videretur reum justitia, non potestas, exemplo scilicet ad cunctorum emendationem proficiente; ut ne quis postea admitteret quod omnis in uno populus vindicasset. Hac igitur ratione atque judicio omnia Deus et nunc agit et semper egit; scilicet ut correctioni omnium proficeret quicquid singuli pertulissent.

Sicut etiam illud fuit, cum Abiu et Nadab, sacerdotalis sanguinis viri, cœlesti igne consumpti sunt (2). In quibus utique non judicium tantum,

(1) *Num*, XV, 32-6.

(2) *Num*, XXVI, 9; *Lev.*, X, 1-2.

camp avec un homme israélite; et lorsqu'il eut blasphémé le nom de Dieu, et l'eut maudit, il fut amené devant Moïse. Et un peu après, il dit : — *On le mit en prison jusqu'à ce que l'on connût ce que le Seigneur en ordonnerait; — Lequel parla à Moïse, — disant : Fais sortir du camp le blasphémateur; que tous ceux qui l'ont entendu mettent leurs mains sur sa tête, et que tout le peuple le lapide.* N'y a-t-il pas là un jugement de Dieu présent et manifeste? n'y a-t-il pas là une sentence débattue et portée par le ciel suivant les formalités des tribunaux humains? D'abord le criminel est arrêté, en second lieu conduit devant le juge, en troisième lieu accusé, puis jeté en prison, enfin puni par un arrêt d'en haut. Et non-seulement il est puni, mais il l'est sur la déposition des témoins, afin, sans doute, que sa condamnation paraisse l'effet de la justice et non de la puissance. Cet exemple devait profiter à tous les autres et les détourner d'un crime dont tout le peuple assemblé avait tiré vengeance sur un seul homme. Telle est, et telle a toujours été la sage conduite de Dieu: il fait servir à la correction de tous le châtiment infligé à quelques particuliers.

C'est aussi ce qui arriva lorsqu'Abiu et Nadab, tous deux de race sacerdotale, furent consumés par le feu du ciel. En cela, Dieu voulut montrer non-seulement sa justice, mais une justice toujours présente, toujours prête à punir. Car il est écrit : *Nadab et Abiu, fils d'Aa-*

sed præsens Deus ostendere voluit inpendensque judicium. Sic enim scriptum est quod cum egressus ignis a Domino devorasset holocaustum, *arreptis Nadab et Abiu filii Aaron thuribulis, posuerunt ignem et incensum desuper, offerentes coram Domino ignem alienum: quod eis præceptum non erat. Egressusque ignis a Domino, devoravit eos; et mortui sunt coram Domino.* Quid enim aliud quam extentam super nos dexteram suam et imminentem jugiter gladium voluit ostendere, qui errorem supradictorum statim in ipso opere punivit, nec pene prius peractum est facinus peccantium quam ulcisceretur pœna peccatum. Quamvis non id tantum in hac re actum sit, sed etiam multa alia. Cum enim in illis tunc non mens impia sed facilitas nimium inconsulta punita sit, declaravit profecto Dominus quo supplicio digni essent qui contemptu divinitatis aliquid admitterent, quando etiam illi percussi a Deo essent qui sola mentis inconsideratione peccassent; aut quam rei essent qui contra jussionem Domini sui facerent, cum etiam illi taliter plecterentur qui injussa fecissent. Porro autem etiam ex hoc consulere Deus voluit nostræ correctioni per censuram salubris exempli, ut omnes laici intelligerent quantum iram Dei timere deberent, cum a præsenti pœna filios sacerdotis nec meritum parentis eriperet, nec ministerii sacri privilegium vindicaret.

Sed quid ego de his dico quorum inconside-

ron, ayant pris leurs encensoirs, y mirent du feu, et de l'encens sur le feu, offrant devant le Seigneur un feu étranger : ce qui ne leur avait point été ordonné. — Et un feu sortit de devant le Seigneur, les dévora, et ils moururent devant le Seigneur. Quelle autre intention pouvait-il avoir, si ce n'est de nous faire sentir que son bras est toujours étendu sur nous et son glaive toujours suspendu sur nos têtes, lui qui punit aussitôt dans l'acte même le crime des coupables? car presque avant la consommation du péché, la peine a déjà frappé les pécheurs. Ce n'est pas là le seul exemple, il en existe une foule d'autres. Or, s'il punit en eux moins une impiété ouverte qu'une facilité trop inconsidérée, ne montre-t-il pas quels châtimens méritent ceux qui transgressent la loi par mépris pour la divinité, quand il n'épargne pas même une précipitation peu circonspecte? Ne montre-t-il pas quel crime c'est d'aller contre les ordres de Dieu, quand il traite aussi sévèrement ceux qui les méconnaissent? Dieu a voulu encore par cet exemple d'une rigueur salutaire apprendre aux laïques combien ils doivent redouter son courroux, puisque les fils du grand-prêtre ne peuvent être, ni sauvés de la mort par le mérite de leur père, ni garantis par le privilége du ministère sacré.

Mais pourquoi parler de ceux dont l'imprudence a,

rantia quodammodo Deum tetigit et ad cœlestem injuriam redundavit? Maria contra Moisen loquitur, et punitur, nec punitur tantum, sed judicii more punitur. Primum enim ad judicium vocatur, deinde arguitur, tertio verberatur. In objurgatione, excipit vim sententiæ; in lepra autem patitur piaculum criminis, quamvis coercitio istiusmodi non Mariam tantum sed etiam Aaronem humiliaverit, quia etsi deformari lepra summum antistitem non oportuit, et ipsum tamen Domini castigatio flagellavit; nec solum hoc, sed in pœna quam Maria patitur, Aaron etiam quasi culpæ particeps coercetur. Maria enim supplicio adficitur, ut Aaron confusione multetur. Porro autem ut inexorabilem in quibusdam agnosceremus formam divini esse judicii, ne illius quidem intercessu qui læsus fuerat, indulsit. Sic enim legimus ad Aaronem et Mariam dixisse Dominum : *Quare igitur non timuistis detrahere servo meo Moisi? iratusque abiit. Et ecce Maria apparuit candens lepra quasi nix; clamavitque Moises ad Dominum, dicens : Obsecro, Domine, sana eam. Cui respondit Dominus : Si pater ejus spuisset in faciem illius, non debuerat saltem decem dierum rubore suffundi? Separetur septem diebus extra castra, et postea revocabitur* (1). Sufficiant igitur de hoc genere divisionis et de

(1) *Num.* XII, 8-14.

pour ainsi dire, touché à l'honneur de Dieu, et a semblé comme un outrage fait au ciel? Marie murmure contre Moïse, elle est punie, son châtiment a lieu dans les formes. D'abord elle est citée, puis convaincue et condamnée. La réprimande lui fait sentir la rigueur de l'arrêt, la lèpre lui fait expier sa faute; et la peine est d'autant plus grande qu'elle devient une humiliation, non pas pour Marie seulement, mais encore pour Aaron; car si Aaron dut à sa qualité de grand-prêtre de n'être point déformé par la lèpre, il ne resta pas cependant impuni. Aaron a participé au châtiment de Marie comme ayant participé à sa faute. Le supplice est pour Marie, la confusion pour son frère, afin de nous convaincre que la justice divine est quelquefois inexorable à l'égard de certaines personnes. Dieu ne se laissa pas même fléchir alors par l'entremise de celui qui avait été offensé. Nous lisons que le Seigneur parla ainsi au grand-prêtre et à sa sœur. *Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de mépriser mon serviteur Moïse? — Et irrité coutre eux, il s'en alla. — Et voilà que Marie fut couverte d'une lèpre semblable à la neige. — Or, Moïse cria vers le Seigneur disant : O Dieu, je vous conjure guérissez-la. — Le Seigneur répondit : Si son père eut craché eontre sa face, n'eût-elle pas été dans la confusion au moins durant sept jours? Qu'elle soit séparée pendant sept jours hors du camp, et après on la rappellera.* En voilà bien sans doute assez sur ce sujet, car on n'en finirait pas si l'on voulait s'étendre sur tous ces points, dont l'énumération seule est déjà trop longue. Ajoutons cependant quelque chose.

hac parte sermonis ista quæ diximus. Infinitum est de omnibus disputare, quæ nimis longum est etiam sine disputatione numerare. Sed adhuc tamen aliquid addamus.

Pœnitet gentem Hebræorum de Ægypto recessisse, percutitur; dolet deinde fatigari se labore itineris, adfligitur; carnes desiderat, verberatur. Et quia quotidie mannam edens explere inlecebris cupit ventris ingluviem, optata quidem cupiditate saturatur, sed in ipsa tamen saturitate torquetur. *Adhuc enim*, inquit Scriptura, *esca erat in ore ipsorum, et ira Dei ascendit in eos, et occidit plurimos eorum, et electos Israel impedivit* (1). Og contra Moisen rebellat, extinguitur. Core conviciatur, obruitur. Dathan et Abiron murmurant, devorantur. *Aperta est enim*, inquit *terra, et deglutivit Dathan, et operuit synagogam Abiron* (2). Ducenti quoque et quinquaginta, ut sacer sermo testatur, principes viri, qui tempore concilii per nomina vocabantur, surrexerunt contra Moisen. *Cumque stetissent contra Moisen et Aaron, dixerunt : Sufficiat vobis quia omnis multitudo sanctorum est, et in ipsis est Dominus. Cur elevamini super populum Domini* (3)? Et quid post hæc? *Ignis*, inquit, *egressus a Domino interfecit ducentos quinquaginta viros qui offerebant*

(1) *Psal.* 77. 34-5.
(2) *Psal.* 105. 17.
(3) *Num.* XVI, 3.

Les Hébreux se repentent d'avoir quitté l'Egypte, ils sont frappés; ils se plaignent des fatigues du voyage, ils sont châtiés; ils désirent des viandes, le bras du Seigneur s'appesantit sur eux. Nourris chaque jour de la manne, ils demandent dans leur sensualité des mets plus délicats, ils sont rassasiés selon leurs vœux, mais alors même ils éprouvent la vengeance du Seigneur. *Les viandes étaient encore dans leurs bouches,* dit l'Ecriture, *quand la colère de Dieu éclata contre eux, frappa de mort les plus vigoureux, et abattit l'élite d'Israël.* Og se révolte contre Moïse, il périt; Coré le calomnie, il est abîmé; Dathan et Abiron murmurent, ils sont dévorés par la terre. *La terre s'ouvrit, et engloutit Dathan, et se referma sur les révoltés d'Abiron.* Deux cent cinquante Lévites, qui, au temps du conseil, étaient appelés par leur nom, s'élevèrent contre Moïse. — *Or, étant assemblés contre Moïse et Aaron, ils dirent: Qu'il vous suffise que toute l'assemblée soit sainte, et que le Seigneur soit au milieu d'elle. Pourquoi vous élevez-vous sur le peuple du Seigneur?* Et après cela: — *Le feu du Seigneur sortant fit périr les deux cent cinquante hommes qui offraient l'encens.* Malgré des exemples si éclatans, la vengeance de Dieu demeura sans effet. La correction fut souvent employée, mais l'amendement ne s'ensuivit point. Nous-mêmes, pour être tant de fois châtiés, nous n'en devenons pas meilleurs, comme aussi ils ne retiraient aucun fruit de leurs nombreuses puni-

incensum (1). Sed cum hæc tanta fierent, cœlestis cura non profuit. Adhibita est sæpissime coercitio sed emendatio non est secuta. Sicut enim nos, cum flagellamur assidue, non corrigimur; ita et illi, cum cæderentur sæpissime, non emendebantur. Quid enim scriptum est? *Murmuravit autem omnis multitudo filiorum Israel sequenti die contra Moisen et Aaron, dicens: Vos interfecistis populum Domini* (2). Et quid postea? Percussa sunt statim et divino igne consumpta quatuordecim millia hominum et septingenti. Cum omnis ergo tunc populi multitudo peccaverit, cur non est in omnibus vindicatum; præsertim cum ex illa quam supra dixi seditione Coren ullus evaserit? Cur ibi cunctum peccantium cœtum interfici Deus voluit, hic tantummodo portionem? Scilicet quia plenus et justitiæ et misericordiæ Dominus, et pietati suæ multa donat per indulgentiam, et severitate punit per disciplinam. Et ideo, ibi præstitit disciplinæ, ut proficeret cunctorum emendationi pœna omnium noxiorum. Hic autem misericordiæ suæ tribuit, ne universus populus deperiret. Et tamen cum tam misericorditer egerit, quia in parte plebis castigatio toties repetita non profuit, ad ultimum omnes morte damnavit. Quæ res et timori et emendationi nostræ simul proficere deberet; scilicet ne qui illorum exemplo penitus non cor-

(1) *Num.* XVI. 35.
(2) *Ibid.* 41.

tions. Car il est écrit : *Or, le lendemain toute la multitude des enfans d'Israël murmura contre Moïse et Aaron, disant : Vous avez fait mourir le peuple du Seigneur.* Qu'arriva-t-il ? quatorze mille sept cents hommes furent frappés et consumés par le feu divin. Si tout le peuple avait péché, pourquoi la vengeance ne fut-elle pas exercée sur tous; d'autant plus que dans la sédition de Coré dont j'ai parlé plus haut, personne n'avait échappé? Pourquoi Dieu fait-il périr là tous les coupables, et ici seulement une portion? C'est que le Seigneur, plein de justice et de miséricorde, donne beaucoup à sa bonté par l'indulgence, et ne punit dans sa sévérité que pour nous ramener à la vertu. Là il s'abandonne à sa sévérité pour faire servir à l'amendement de tous le châtiment des coupables; ici, il suit le mouvement de sa miséricorde pour ne pas faire périr tout le peuple. Et pourtant, après avoir si souvent fait éclater sa bonté, il les enveloppe tous à la fin dans la même sentence de mort, parce que le châtiment exercé tant de fois sur une portion du peuple était demeuré sans effet. Cet événement doit porter la crainte dans nos ames et la réforme dans nos mœurs. Car si nous ne sommes instruits par leur exemple, nous pourrions peut-être partager leur sort infortuné. Nous savons tous quelle fut la fin malheureuse des Hébreux. Ils sortirent d'Egypte pour habiter la terre de promission, et deux justes seulement purent y entrer. Il est écrit : — *Le Seigneur parla à Moïse et à Aaron, disant : — Jusqu'à quand cette multitude perverse murmurera-t-elle contre moi? Moi je vis, dit le Seigneur; comme vous avez parlé aujourd'hui en ma présence, ainsi, j'agirai envers vous.* —

rigimur, illorum fortasse exitu puniamur. Non enim dubium est quid actum de eis fuerit. Nam cum universa gens Hebræorum ad hoc de Ægypto exierit ut terram repromissionis intraret, præter duos tantum sanctos nullus intravit. Sic enim scriptum est : *Locutus est Dominus ad Moisen et Aaron, dicens : Usquequo multitudo hæc pessima murmurat contra me? Vivo ego, ait Dominus; sicut locuti estis ante me hodie, sic faciam vobis* (1). *In solitudine hac jacebunt cadavera vestra.* Et quid postea? *Parvulos*, inquit, *vestros, de quibus dixistis quod prædæ hostibus forent, introducam ut videant terram quæ vobis displicuit. Vestra cadavera jacebunt in solitudine* (2). Et quid deinde? *Omnes*, inquit, *mortui sunt atque percussi in conspectu Domini* (3). Quid est quod in his omnibus non sit? Vis videre rectorem? Ecce et præsentia corrigit, et futura disponit. Vis videre severum judicem? Ecce noxios punit. Vis videre justum et pium? Ecce innocentibus parcit. Vis videre in omnibus judicem? Ecce ubique judicium est. Nam et ut judex arguit, et ut judex regit. Judex promit sententiam, judex noxios perimit. Judex innoxios muneratur.

(1) *Num.* XIV, 26-8.
(2) *Ibid.* 31-2.
(3) *Ibid.* 37.

Vos corps seront gisans dans le désert. Et que dit-il ensuite? — *J'introduirai vos enfans, dont vous avez dit qu'ils seraient en proie aux ennemis, afin qu'ils voient la terre que vous avez méprisée.* — *Vos cadavres resteront étendus dans cette solitude.* Et quoi encore? *Tous furent frappés et moururent devant le Seigneur.* Que ne trouve-t-on pas dans tout cela? Voulez-vous voir un Dieu maître du monde? Voilà qu'il réforme le présent et règle l'avenir. Voulez-vous voir un juge sévère? Voilà qu'il punit les coupables. Voulez-vous voir un Dieu juste et miséricordieux? Voilà qu'il pardonne aux innocens. Voulez-vous voir un juge universel? Voilà que le jugement éclate partout. Comme juge, il condamne; comme juge, il régit. Juge, il pardonne; juge, il anéantit les prévaricateurs; juge, il récompense ceux qui sont exempts de crimes.

LIVRE SECOND.

Argument.

Les exemples tirés de l'Écriture établissent la Providence de Dieu. — Les témoignages sacrés attestent sa présence universelle. — Les regards de Dieu sont favorables aux justes et funestes aux méchans. — Ingratitude, injustice, impiété de ceux qui accusent la Providence. — Dieu juge et protége les saints ; exemple de David. — Dieu juge sans acception de personne. — David innocent est protégé ; mais David pécheur est puni. — Sa pénitence, ses infortunes. — Dieu juge en faveur des saints, lorsqu'il les venge de leurs persécuteurs. — Passages de l'Écriture qui confirment cette vérité. — Il y a en Dieu un jugement présent et un jugement futur. — Récapitulation. — Proposition du livre suivant.

Liber Secundus.

SUFFICIUNT igitur de exemplis ista quæ diximus; quibus utique jugiter Deus noster et contemplator sollicitissimus, et gubernator piissimus, et judex justissimus comprobatur. Sed cogitat de imperitioribus forte aliquis : Si sic aguntur nunc a Deo omnia ut tunc acta sunt, quid est quod mali prævalent, adfliguntur boni; et cum tunc iram mali senserint, et misericordiam boni, nunc videntur sentire quodammodo boni iram, et mali gratiam? Paulo post ad ista respondeam. Nunc quia tria hæc, id est, præsentiam Dei, gubernationem atque judicium, tribus his me probaturum esse promisi, hoc est, ratione, exemplis, ac testimoniis; quia ratione et exemplis jam satisfecimus, superest ut testimoniis declaremus. Quamvis exempla ipsa

Livre Second.

Il suffit, sans doute, des exemples que nous avons cités, pour prouver que notre Dieu ne cesse de considérer avec sollicitude les choses de la terre, qu'il les gouverne avec bonté, et qu'il les juge avec équité. Mais, pensera peut-être un de ces hommes inhabiles et peu éclairés : Si Dieu en agit encore aujourd'hui comme autrefois, d'où vient que les méchans prévalent, que les bons sont dans l'affliction? Et si les impies ont senti jadis le poids de sa colère, et les justes les effets de sa miséricorde, d'où vient qu'aujourd'hui la sévérité paraît être réservée à ceux-ci, tandis que les faveurs sont pour ceux-là? Je répondrai plus tard à cette objection. Maintenant, comme je m'étais engagé à prouver par la raison, les exemples et les témoignages ces trois points importans : la présence de Dieu, sa providence et sa justice, et que je n'ai satisfait à ma promesse qu'à l'égard des

quæ diximus, haberi pro testimoniis debeant; quia recte testimonium esse dicitur, quo rerum veritas adprobatur.

Quid igitur ex illis tribus quæ supra dicta sunt, per testimonia sacra primum probari debet, præsentia, an gubernatio, anne judicium? Præsentia, opinor : quia qui vel recturus est, vel judicaturus, præsens absque dubio esse debet, ut vel regere quicquid illud est vel judicare possit. Loquens in voluminibus suis sermo divinus sic ait : *In omni loco oculi Domini contemplantur malos et bonos* (1). Ecce habes præsentem, ecce intuentem, ecce in omni loco cura ac provisione vigilantem. Idcirco enim et bonos ab eo considerari et malos dixit, ut probaret scilicet nihil ab eo negligi quem ostenderet universa rimari. Quod ut plenius capias, audi quid in alio Scripturarum loco idem testatur Spiritus sanctus : *Oculi*, inquit, *Domini super timentes eum, ut eripiat a morte animas eorum, et alat eos in fame* (2). Ecce cur aspicere justos homines Deus dicitur, utique ut conservet, ut protegat. Aspectus enim divinitatis propitiæ, munus est conservationis humanæ. Nam et alibi idem divinus Spiritus : *Oculi*, inquit, *Domini super justos, et aures ejus in preces eorum* (3).

(1) *Prov.* XV, 3.
(2) *Psal.* XXXII, 18-19.
(3) *Psal.* XXXIII, 15.

deux premières preuves, il me reste encore à produire des témoignages, quoique les exemples cités puissent à la rigueur en tenir lieu; car je regarde comme une véritable autorité tout ce qui sert à établir un fait.

Quel est donc celui des trois points énoncés qu'il faut prouver d'abord par les témoignages sacrés? La présence, la providence ou la justice? La présence, sans doute; car pour gouverner ou juger, il faut nécessairement être présent. La parole divine s'exprime ainsi dans les livres saints : *Les yeux de l'Éternel sont en tous lieux, observant les bons et les méchans.* Voilà la présence de Dieu, voilà son regard attentif à tout, voilà ses soins et sa vigilance universelle. Si le sage nous assure que Dieu considère les bons et les méchans, c'est pour nous prouver que rien n'échappe à son exactitude, puisque rien ne se dérobe à sa pénétration. Voulez-vous mieux comprendre cela; écoutez ce que dit le même Esprit-Saint dans un autre endroit des Écritures : *L'œil du Seigneur est sur ceux qui le craignent.— Pour délivrer leurs ames de la mort, et les nourrir dans la famine.* Voilà pourquoi le Seigneur tient ses yeux ouverts sur les justes, afin, sans doute, de les conserver et de les protéger. Un regard propice de la divinité, c'est la conservation des hommes et de la nature. Car le même prophète dit ailleurs : *Les yeux du Seigneur sont ouverts sur les justes; ses oreilles sont attentives à leurs cris.* Voyez avec quelle bonté Dieu en agit avec les siens, au témoignage de l'Écriture. Car, en nous disant que les yeux du Seigneur sont arrêtés sur les justes, elle nous montre la tendresse de ses regards; en ajoutant que ses oreilles sont attentives à leurs cris, elle nous fait connaître la

Vide qua benignitate agere cum suis Deum Scriptura dicit. In hoc siquidem quod ait oculos Domini super justos esse, affectus aspicientis ostenditur; in hoc autem quod aures in precibus paratas, semper exaudientis largitas demonstratur. Quamvis per id quod dicit divinas aures in precibus semper esse justorum, non audientia tantum Dei, sed quædam quasi obedientia Dei designetur. Quomodo enim in precibus justorum divinæ aures sunt? Quomodo, nisi ut semper audiant, nisi ut semper exaudiant, nisi ut prompte audita tribuant, nisi ut ilico exaudita concedant. Semper ergo ad audiendas sanctorum preces paratæ Domini nostri aures, semper attentæ sunt. Quam beati essemus omnes, si quam promptam erga nos Dei audientiam legimus, tam prompte ipsi Deum audire vellemus!

Sed forsitan dicis, hoc quod justos aspicere Deus legitur, parum prodesse causæ; quia non sit generalis divinitatis intuitus, qui justis tantum speciali benignitate tribuatur. Jam quidem superius sacer sermo testatus est quia oculi Domini contemplantur bonos et malos. Sed si hoc etiam nunc vis plenius probari, respice quid sequatur. Hoc enim subditur: *Vultus autem Domini super facientes mala, ut perdat de terra memoriam eorum.* (1). Vides absque dubio quia non potes queri quod non aspiciat etiam injustos Deus; quia

(1) *Psal.* XXXIII, 16.

munificence de ce Dieu toujours prêt à exaucer. Il y a plus : affirmer que les oreilles divines sont toujours ouvertes aux cris des justes, c'est nous représenter Dieu non-seulement attentif, mais en quelque sorte obéissant à nos vœux. Comment, en effet, les oreilles divines sont-elles ouvertes aux cris des justes? Comment, si ce n'est pour écouter toujours, pour exaucer toujours, pour accorder avec empressement après avoir entendu, pour donner sans retard après avoir exaucé? Les oreilles de notre Dieu sont donc toujours ouvertes, toujours attentives aux prières des saints. Que nous serions heureux, nous tous, si cette prompte condescendance que nous trouvons en lui, on la retrouvait en nous à son égard !

Mais direz-vous peut-être : que Dieu tienne ses yeux ouverts sur les justes, cela n'importe guère à votre cause, puisque des regards qui tombent sur les justes seulement par une bonté spéciale, sont loin de s'étendre à toutes choses. Mais la parole sainte n'a-t-elle pas attesté plus haut que les yeux de l'Éternel sont en tous lieux, observant les bons et les méchans? Toutefois, si vous voulez vous en convaincre encore plus, voyez ce qui suit, car elle ajoute : *Le regard de sa colère est sur ceux qui font le mal; il efface de la terre jusqu'à leur souvenir.* Vous le voyez clairement, vous ne pouvez plus désormais vous plaindre que Dieu n'arrête pas aussi ses regards sur les impies; vous comprenez que la vue de Dieu est universelle, à la vérité, mais diverse suivant la diversité

intelligis generalem quidem esse in omnes Domini visionem, sed meritorum fieri disparilitate diversam. Boni quippe aspiciuntur ut conserventur, mali ut disperdantur : cum quibus utique partem et ipse habens, qui hominem à Deo aspici negas, non solum videri te à Domino evidenter intellige, sed periturum quoque indubitanter agnosce. Nam cum ad hoc sit vultus Dei super facientes mala, ut perdat de terra memoriam eorum, necesse est ut qui aspicere Dei vultum per fidem negas, aspicientis iram perditione cognoscas. Igitur de præsentia ac de aspectu Dei ista sufficiunt.

Videamus nunc an qui respicit regat, cum utique ipsa ratio aspiciendi causam in se habeat gubernandi; quia non ad hoc respicit ut, cum aspexerit, negligat, qui scilicet per id ipsum non negligere intelligitur, quia respicere dignatur; præsertim cum superius sacer sermo testatus sit malos ad perditionem a Deo aspici, bonos ad salutem. Hoc ipso utique dispensatio divini gubernaculi demonstratur. Hoc est enim justa gubernatione regere, et singulos quosque homines pro meritorum diversitate tractare. Sed accipe tamen de hac re plenius testimonium. Dicit ad Deum Patrem in psalmo Spiritus sanctus : *Qui regis Israel, intende* (2). ISRAEL, videns Deum interpretatur; quem utique cum Christiani fide et corde videant,

(1) *Psalm.* XXIX, 1.

des actions. Car il contemple les bons pour les conserver, les méchans pour les exterminer. Vous qui faites société avec eux en niant cette divine présence, sachez donc non-seulement que le Seigneur vous considère, mais aussi que vous périrez avec eux. En effet, si le regard de Dieu est sur ceux qui font le mal, pour effacer de la terre jusqu'à leur souvenir, vous qui, rebelle aux lumières de la foi, nier sa providence, vous ne pourrez manquer de la reconnaître aux châtimens de sa colère. En voilà sans doute assez sur la présence et la vigilance de Dieu.

Considérons à présent de quelle manière il gouverne ce que son œil ne cesse de voir, car l'inspection implique le gouvernement. Et en effet, regarderait-il les choses pour les négliger? Comme si l'on ne voyait point qu'il les conserve, par là-même qu'il daigne les regarder! D'autant que la parole sainte atteste plus haut que Dieu voit les méchans pour les perdre, les bons pour les sauver. Voilà bien, sans doute, qui montre dans la conduite divine une juste dispensation; car c'est là gouverner avec équité, et traiter tous les hommes en particulier suivant la diversité de leurs mérites. Vous en faut-il une preuve plus formelle? L'Esprit-Saint dit à Dieu le Père, dans le psaume : *Toi qui gouvernes Israël, écoute nous.* Israel signifie *homme qui voit Dieu.* Sans doute, ils contemplent Dieu dans la pureté de leur cœur et avec une foi vive, les chrétiens qui croient avec docilité; mais, quoique ce Dieu gouverne tous les hommes, il est vrai de dire pourtant que la divinité donne

qui fideliter credunt, licet gubernator omnium Deus sit, illis tamen peculiariter regimen præstari a Deo dicitur, qui regi peculiariter a divinitate mereantur. Unde et tu, quicumque ille es, si Christianus es, necesse est ut regi te a Deo credas. Si autem gubernari te a Deo cum ceteris Christianis omnino non putas, necesse est extra omnes Christianos te esse cognoscas. Sed si illud, ut supra jam diximus, magis quæris, quod ad omnes homines, non quod ad solos pertinet Christianos, ecce evidenter dicit volumen sacrum cuncta quotidie nutu divinitatis regi et incessabiliter a Deo omnia gubernari. *Ipse enim*, inquit, *diligit consilium et disciplinam. Nec enim est alius Deus, cujus cura est de omnibus. Cum sis ergo*, inquit, *justus, juste omnia disponis, et cum magna reverentia disponis nos* (1). Ecce habes jugiter disponentem Deum, jugiter gubernantem; quamvis in isto Scripturæ loco non gubernatio tantum sacra, sed etiam dignitas declaretur humana. In hoc enim quod ait, *disponis nos*, vis divinæ gubernationis; in hoc autem quod *cum magna reverentia*, culmen humanæ ostenditur dignitatis. Alibi quoque in propheta: *Numquid non cœlum*, inquit, *et terram impleo* (2)? Cur autem cuncta impleat, ipse declarat: *Quia vobiscum sum*, inquit, *ut salvos faciam vos* (3). Ecce enim non modo regimen

(1) *Sap.* XII, 13-15-18.
(2) *Jerem.* XXIII, 24.
(3) *Ib.* XLII, 11.

une attention plus particulière à ceux qui méritent cette glorieuse préférence. Ainsi, vous, qui que vous soyez, si vous êtes chrétien, ne doutez pas que Dieu ne prenne de vous un soin tout spécial. Mais si vous refusez de croire que ce soin s'étende à vous comme au reste des chrétiens, il faut vous regarder comme n'étant plus de leur corps. Voulez-vous, au contraire, en revenir à cette Providence qui s'occupe de tous les hommes, et non plus seulement des chrétiens; voilà que les livres sacrés vous montrent d'une manière évidente toutes les choses d'ici-bas soumises chaque jour et à chaque instant au regard comme à la puissance de la divinité. *Il aime la règle et le bon ordre, car il n'est point d'autre Dieu qui ait soin de tous les hommes. — Comme vous êtes juste*, ajoutent-ils, *vous disposez toutes choses avec justice, — et vous nous gouvernez avec un grand respect.* Voilà donc Dieu qui dispose, qui gouverne sans cesse; et l'Écriture en cet endroit n'établit pas seulement le règne de Dieu, mais elle déclare encore la dignité de l'homme. *Vous nous gouvernez*, dit-elle, c'est la puissance de Dieu; elle ajoute, *avec un grand respect*, c'est la dignité de notre condition. Ailleurs aussi dans le Prophète : *Est-ce que je ne remplis pas le ciel et la terre?* Et s'il remplit toutes choses, il en donne lui-même la raison : *Parce que je suis avec vous pour vous sauver.* Le Seigneur manifeste ici non-seulement sa puissance et sa présence universelle, mais encore les faveurs et les bienfaits qui en résultent pour nous. Car c'est le propre de la divine présence de sauver tout ce qu'elle remplit. Et voilà ce qui fait dire au bienheureux Paul, dans les actes des Apôtres : *En lui nous avons la vie, le mouvement et l'être.* Il fait plus sans doute que de gouverner notre vie, celui qui

suum Dominus et impletionem, sed etiam vim ac beneficium ipsius adimpletionis ostendit. Hunc enim fructum in se habet divinitatis impletio, ut salvet ea quæ adimplentur. Et ideo in Apostolorum actibus beatissimus Paulus : *In ipso*, inquit, *et vivimus, movemur, et sumus* (1). Plus absque dubio quam gubernator est vitæ, in quo motus ipse viventis est. Non enim dixit, *ab ipso nos*, sed *in ipso* moveri, docens scilicet insitam intra virtutes sacras omnium nostrum esse substantiam; quia in ipso profecto vivimus, a quo hoc ipsum ducimus quod sumus. Sed et Salvator ipse in Evangelio : *Ecce ego*, inquit, *vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi* (2). Non solum nobiscum se esse dixit, sed etiam omnibus diebus esse nobiscum. Tu eum, ô ingratissime homo, qui sine cessatione nobiscum est, nec curam, nec respectum nostri habere dicis? Quid ergo facit nobiscum? Numquid ad hoc nobiscum est ut non respiciat, ut negligat? Et quomodo sibi utrumque convenit, ut qui pietati præstat præsentiam, impietati tribuat incuriam? *Ecce enim*, inquit, *vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi*. Præclare videlicet affectum Dei interpretamur, si nos calumniamur ab eo jugiter negligi, cum ille nos a se testetur jugiter non relinqui. Ille per hoc osten-

(1) *Act.* XVII, 28.
(2) *Math.* XXVIII, 20.

en est le principe même. Car l'Apôtre ne dit pas, c'est par lui, mais, c'est en lui que nous avons le mouvement, voulant par-là nous faire entendre que notre substance à nous tous est renfermée dans les attributs sacrés, puisque certainement nous avons la vie en celui de qui nous tenons l'existence. Mais le Sauveur lui-même ne dit-il pas dans l'Évangile : *Voilà que je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation du siècle.* Il ne dit pas seulement qu'il est avec nous, mais encore qu'il y est tous les jours. Vous, homme ingrat, celui qui est sans cesse avec nous, vous osez dire qu'il se met peu en peine de notre conservation! Que fait-il donc avec nous? Serait-ce pour nous abandonner, pour nous négliger qu'il voudrait s'y trouver? Et comment concilier ces deux choses, que Dieu soit présent à la vertu et indifférent au crime? *Car*, dit-il, *voilà que je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation du siècle.* C'est bien mal interpréter la tendre affection d'un Dieu, que de l'accuser d'insouciance à notre égard, lui qui nous promet une attention continuelle. Il a voulu par-là nous montrer qu'il ne cesserait de nous accorder sa tendresse et sa protection, puisqu'il ne nous refuse pas sa présence. L'amour divin, nous l'interprétons en mépris; des témoignages d'amour, nous les traduisons en manifestes de haine. Car les paroles qui nous assurent de sa présence, nous semblent plutôt des signes d'aversion, que des preuves de tendresse. Si le Seigneur nous avait avertis qu'il serait éloigné de nous, nous aurions moins sujet peut-être d'accuser sa négligence.

dere voluit quod a nobis affectu et protectione jugiter non discederet, qui a nobis etiam præsentia non abesset. Nos in contemptum nostri divinam vertimus caritatem, nos amoris testimonia in odii argumenta mutamus.Hoc enim quod præsentem se esse dicit, odii magis testimonium esse volumus, quam amoris. Nam si absentem se Dominus futurum esse dixisset, minus causari forsitan de incuria poteramus absentis.

Majoris contemptus res est atque fastidii, si nos jugiter negligit, qui a nobis jugiter non recedit; et plus in se odii nostri habet, si ad hoc semper nobiscum permanet, ut, qui nos præsentia nunquam deserit, semper repudiet affectu. Sed absit hoc de piissimo ac misericordissimo Deo credi, ut ad hoc semper nobis voluerit adsistere, ut nos majore fastidio negligere videretur adsistens. Absit hoc scelus dici. Nemo enim, puto, vel in toto humano genere tam malus est, qui ideo cum ullo hominum velit esse, quia non amet, et ad hoc tantum uti præsentia sua cupiat, ut majore odii fructu possit despicere præsentem. Ipsa nos vel doceat humana natura, vel vincat, si non ideo cum quocumque homine esse cupimus, quia eum cum quo esse cupimus, diligimus. Et quia utique diligimus, prodesse ei præsentiam nostram cupimus quem amamus. Quod ergo etiam malo homini auferre non possumus, Deo tollimus; et pejorem pessimis hominibus Deum fa-

Il y a bien plus de mépris et de dédain à négliger toujours celui dont on ne s'éloigne jamais ; et c'est montrer bien plus de haine de rester sans cesse avec nous, pour nous bannir de son affection, quand on nous accorde sa présence. Mais gardons-nous de croire qu'un Dieu aussi bon et aussi miséricordieux n'ait voulu continuellement assister à nos actions, qu'afin de sembler par-là nous négliger avec plus de dédain; loin de nous des paroles si criminelles. Car, dans tout le genre humain, il n'est personne, je pense, assez pervers pour vouloir être sans cesse avec un autre homme, par cela seul qu'il ne l'aimerait pas, et ne lui accorder sa présence, que pour lui faire sentir de plus près les effets de son mépris et de sa haine. Laissons-nous donc instruire et convaincre par la nature, si la raison qui nous fait désirer d'être avec un homme quelconque n'est pas l'amour que nous lui portons. Et parce que nous l'aimons, nous souhaitons que notre présence lui soit utile. Ce que nous ne pouvons pas même dénier au méchant, nous le refusons à Dieu; nous l'abaissons au dessous des cœurs les plus dénaturés, comme s'il ne nous eût promis d'être avec nous que pour nous négli-

cimus, qui ad hoc futurum nobiscum se esse dixerit, ut fastidiosius nos negligeret, cum fuisset! Sed hæc hactenus. Superest ut, quia testimoniis sacris et respici ac regi a Deo omnia jam probavimus, etiam judicari plurima in hoc seculo a divinitate doceamus.

David sanctus, cum a Nabale Carmelo contumeliæ pertulisset injuriam, quia se ipse ulcisci distulit, ultionem statim Deo executore percepit. Extincto itaque paulo post adversario suo, et manu cœlesti obruto, sic locutus est: *Benedictus Dominus, qui judicavit causam opprobrii mei de manu Nabal* (1). Eumdem quoque, cum fugasset e regno filius persecutor, judex in brevi Dominus vindicavit. Nec vindicavit tantum, sed cumulatius vindicavit quam ipse voluit qui vindicabatur. Ut ostenderet scilicet Deus, graviorem sibi esse injuriam injusta tolerantium, quam tolerantibus suam. Nam qui supra votum ejus vindicat qui vindicatur, quid aliud vult intelligi, quam seipsum in eo quem sic ulciscitur, vindicari? Acto itaque in crucem non manufactam filio parricida, vindictam ei divinitus attributam sic nuntiatam refert sermo divinus: *Bonum adporto nuntium, Domine mi, Rex. Judicavit enim pro te hodie Dominus de manu omnium qui surrexerunt contra te* (2). Vides

(1) *Reg.* I, XXV, 39.
(2) *Reg.* II, XVIII, 31.

ger avec plus de mépris ! C'en est assez. Après avoir prouvé par les témoignages sacrés que Dieu voit et gouverne toutes choses, il nous reste encore à montrer que, même dès cette vie, il agit souvent en juge souverain.

Le saint roi David avait été outragé par Nabal, habitant du Carmel; et parce qu'il avait suspendu sa vengeance, ce fut Dieu qui bientôt s'en constitua l'exécuteur. Aussi, après la mort de son adversaire frappé d'une main céleste, fait-il entendre ces paroles : *Béni soit le Seigneur, qui a vengé sur Nabal l'outrage que j'en avais reçu!* Ce même roi avait été chassé de son trône par un fils rebelle; le Seigneur ne tarda pas à se déclarer encore son juge et son vengeur; et, non content de le venger, il alla même au-delà de ce qu'aurait pu souhaiter l'offensé, pour montrer sans doute qu'il ressent plus vivement les injures qu'on fait aux siens, qu'ils ne les ressentent eux-mêmes. Car, en dépassant les désirs de l'offensé, que veut-il nous montrer autre chose, sinon qu'il adopte la vengeance de ses serviteurs? Ainsi, après que cet enfant parricide eut expié son crime sur une croix que les hommes n'avaient point faite, voici en quels termes, au rapport de l'Ecriture, la nouvelle de cette vengeance divine fut donnée à David : *Mon Seigneur roi, j'apporte une bonne nouvelle. Car le Seigneur a aujourd'hui jugé en votre faveur contre tous ceux qui se sont élevés contre vous.* Vous le voyez, ce n'est point par des faits seulement, comme nous l'avons dit plus haut, et par des exemples; c'est encore en se servant du mot de jugement que l'exercice de la

quomodo non rebus tantum, ut supra diximus, et exemplis, sed ipso nomine atque appellatione judicii, Deum etiam præsenti seculo judicare, divinæ per sacros testes litteræ probant.

Sed forsitan dices id specialiter sancto viro à Deo præstitum, ut de adversariis ejus protinus judicaret. Dies me deficiet, si de præsentibus in hoc mundo sententiis Dei atque judiciis velim dicere. Sed tamen ut evidenter agnoscas censuram suam et examen sacrum non tam personis præstare quam causis, audi quomodo judex Deus, qui pro David servo suo sententiam assidue evidentem dedit, contra David ipsum sæpius judicarit. Et quidem hoc non in multorum hominum negotio, aut, quod forsitan potuisset Deum magis movere, sanctorum, sed in causa et unius hominis et barbari, et ubi tantum virum persona penitus non gravaverat, nisi causa multasset. Interfecto Uria Etheo, homine gentis impiæ et nationis inimicæ, statim fit ad David sermo divinus: *Uriam Etheum percussisti gladio, et uxorem illius accepisti uxorem, et interfecisti eum gladio filiorum Ammon. Quam ob rem non recedet gladius de domo tua usque in sempiternum. Itaque hæc dicit Dominus: Ecce ego suscitabo super te malum de domo tua; et tollam uxores tuas in oculis tuis, et dabo proximo tuo. Tu enim fecisti abscondite. Ego vero faciam verbum istud in cons-*

divine justice en ce monde, se trouve prouvé dans les saintes Ecritures par les témoins sacrés.

Mais peut-être allez-vous regarder comme une faveur particulière accordée au saint roi que Dieu juge si promptement en sa faveur contre ses adversaires. Le temps me manquerait pour énumérer toutes les sentences prononcées par Dieu sur la terre. Et toutefois si vous voulez vous convaincre que Dieu, dans ses censures et ses examens, a moins égard aux personnes qu'aux actions, écoutez avec quelle sévérité ce même arbitre qui avait toujours prononcé en faveur de David, son serviteur, a jugé plus souvent contre David lui-même, et cela, quand il ne s'agit ni d'un grand nombre d'hommes, ni de saints personnages, ce qui peut-être eût été plus puissant auprès de Dieu; mais d'un seul homme, d'un barbare dont la mort, dans tout autre circonstance, n'eût point rendu coupable un si grand prince. Urie Héthéen, sorti d'une race impie et d'une nation rivale, est mis à mort; aussitôt la parole divine se fait entendre à David: *Tu as fait périr par l'épée Urie Héthéen, et tu as pris pour femme sa femme, et tu l'as tué par l'épée des enfans d'Ammon. — C'est pourquoi l'épée ne sortira jamais de ta maison. — Voici ce que dit le Seigneur: Je susciterai le mal sur toi; il naîtra de ta propre maison; et je prendrai tes femmes devant tes yeux, et les donnerai à un autre. — Car tu as agi secrètement, mais j'accomplirai cette parole en la présence de tous ceux d'Israël et en la présence du soleil.* Qu'avez-vous à dire? vous qui prétendez

pectu omnis Israel, et in conspectu solis (1). Quid dicis, tu, qui non solum non judicari quæcumque agimus, sed nec respici omnino a Deo credis? Videsne etiam a secreto illo, quo David semel lapsus est, nequaquam Dei oculos abfuisse? Unde et tu, qui, ad solatium, arbitror, peccatorum tuorum, considerari actus nostros a Deo non putas, ex hoc ipso et aspici te a Christo semper intellige, et puniendum forsitan propediem esse cognosce; quia etiam David sanctum vides unum errorem suum nec secreto occultorum penetralium potuisse contegere, nec a præsentibus pœnis privilegio saltem magnorum operum vindicare. Quid enim ait ad eum Dominus? *Tollam uxores tuas in conspectu tuo, et gladius non recedet a domo tua usque in sempiternum.* Vides quam præsens excipiat tantus vir pro uno statim errore judicium. Protinus culpam secuta damnatio est, et damnatio statim puniens, nihilque reservans, atque illico coercens reum, non in futurum differens reatum. Et ideo non dixit, quia fecisti hoc, venturum judicium Dei senties, et futuro gehennæ igne torquebere; sed, præsentia, inquit, tormenta senties, atque imminentem jam cervicibus tuis divinæ severitatis gladium sustinebis. Et quid post hæc? Agnoscit scilicet reus culpam, humiliatur, compungitur, confitetur, luget, pœnitet, deprecatur,

(1) *Reg.* II, XII, 9-12.

non-seulement que Dieu n'est pas le juge de nos actions, mais qu'il n'en est pas même le témoin? Vous le voyez : le crime secret dans lequel David n'est tombé qu'une fois, n'a pu échapper aux regards de Dieu. Ainsi vous qui, pour soulager le trouble d'une conscience coupable, pensez que Dieu ne voit point nos actions, apprenez par-là que le Christ vous considère et qu'il vous punira peut-être au premier jour, puisque le saint roi David lui-même n'a pu cacher dans l'ombre de son palais une faute secrète, ni se garantir d'un prompt châtiment par l'éclat de ses grandes actions. Que lui dit le Seigneur? *Je prendrai tes femmes devant tes yeux, et l'épée ne sortira jamais de ta maison.* Vous voyez comme ce grand personnage subit à l'instant sa sentence pour un seul péché. L'arrêt suit de près la faute, arrêt qui punit sur-le-champ, qui ne réserve rien, qui frappe aussitôt le coupable, qui ne remet rien à l'avenir. Aussi on ne lui dit pas : parce que tu as fait cela, tu sentiras un jour le jugement de Dieu, et tu seras livré aux flammes de la géhenne; mais, tu vas recevoir ton châtiment, et tu verras suspendu sur ta tête le glaive de la colère divine. Et qu'arrive-t-il ensuite? le coupable reconnaît sa faute, il s'humilie, il frappe sa poitrine, il confesse son péché, il pleure, il se repent, il supplie, il abdique les ornemens de sa royauté, il dépose ses habits tissus d'or, il rejette la pourpre, il découronne son front du diadême, il montre un dehors et un cœur changés, il dépouillle le roi avec les insignes de sa dignité, il ambitionne d'offrir dans un repentir prévoyant les marques suppliantes de la pâleur, il est exténué de jeûnes, desséché par la douleur, il se répand en

gemmas regias abdicat, crispantia auro textili indumenta deponit, purpura exuitur, diademate exhonoratur, cultu et corde mutatur, totum regem cum ornatibus suis abjicit, providum pœnitentem cum patrocinio ambitiosi squaloris adsumit, jejunio exigitur, ariditate siccatur, fletu effunditur, solitudine carceratur. Et tamen Rex tanti nominis, sanctitate major quam potestate, prærogativis meritorum antecedentium supereminens, cum tanto ambitu supplicet, non evadit. Et hic tantum tam grandis pœnitentiæ fructus est, quod æternis quidem piaculis non addicitur, sed in præsenti tamen veniam non meretur. Denique quid pœnitenti Propheta ait? *Quia blasphemare fecisti inimicos Domini, filius qui ex te natus est, morietur*(1). Præter pœnam acerbæ orbitatis, etiam hunc addi piissimo patri intellectum summi supplicii Deus voluit, ut dilectissimo filio causa mortis pater ipse existeret qui doleret, cum utique natum ex crimine puerum crimen ipsum occideret quod creasset.

Hoc ergo primum est divinæ animadversionis exordium. Primum utique, non solum. Secuta namque est ærumnarum ingentium longa series, atque a domo ejus jugis admodum malorum continuatio non recessit. Thamar Amnonis furore corrumpitur; Amnon ab Absalone jugulatur. Scelus quidem grande ab uno fratre

(1) *Reg.* II, XII, 14.

torrens de larmes, il s'emprisonne dans la solitude. Et cependant, ce roi d'un nom si illustre, plus grand en sainteté qu'en puissance, si élevé par ses vertus passées, malgré ses ardentes supplications, ne peut se dérober à la peine. Et le seul fruit de cette rigoureuse pénitence, c'est de n'être point condamné aux supplices éternels, sans mériter toutefois son pardon en ce monde. Puis enfin, que lui dit le prophète? *Parce que tu as fait blasphémer les ennemis du Seigneur, le fils qui t'est né mourra de mort.* Outre une perte si douloureuse, Dieu, pour ajouter au supplice de ce tendre père, lui fait sentir, qu'il sera comme le meurtrier de son fils chéri, puisque le crime qui a donné le jour à cet enfant de l'adultère doit être la cause de sa mort.

Ce fut là le commencement de la vengeance divine. Je dis le commencement, car suivirent bientôt de longues épreuves, de grandes afflictions, et une chaîne d'infortunes continuelles qui ne sortirent plus de sa maison. Amnon viole Thamar; il est immolé par Absalon. Un grand crime est commis par l'un de ces deux frères, un plus grand crime encore est vengé par l'autre. Cependant David participe à la peine de ce double forfait. Le péché des deux princes entraîne après lui trois victimes. Thamar perd sa virginité; le meurtre

committitur, sed pejus tamen ab alio vindicatur. Inter hæc tamen David pater facinore utriusque punitur. Duo filii peccant, sed tres duorum scelere perduntur. In Thamar enim virginitas amittitur; in Amnone etiam Absalonis perditio lugetur. Et quidem, nescias quem de filiis duobus tam bonus pater gravius amiserit, illum qui manu fratris occisus est in hoc seculo, an illum qui sua periit in futuro.

Jam vero hinc, juxta verbum Dei, inæstimabilis mali cumulus. Insidias diu a filio pater patitur, regno pellitur; et, ne occidatur, profugus abscedit. Impurior nescias an cruentior filius. Quia interficere patrem non potest parridicio, fœdat incestu; et quidem incestu, præter incesti nefas, per industriam adcumulandi sceleris elato; cum utique facinus, quod etiam secreta abominabile facerent, persecutor parentis publice perpetraret; scilicet ut feralissimo crimine non pater tantum absens deformaretur, quam oculi etiam totius orbis publico fœdarentur incestu. Jam si addenda est et ipsius fugæ facies, quale illud fuit, cum tantus Rex, tanti nominis, cunctis regibus altior, mundo major, omnes admodum suos cum paucissimis suis fugeret, in comparatione dudum sui egestuosus, in comparatione sui solus; fugiens cum metu, cum dedecore, cum luctu, *operto*, inquit Scriptura, *capite, et nudis pedibus incedens* (1); su-

(1) *Reg.* II, XV, 30.

d'Amnon fait pleurer sur la perte de son frère. Il serait difficile de discerner lequel de ces deux enfans a causé par sa mort le plus de douleur à un père sensible, ou celui qui meurt en ce monde sous la main de son frère, ou celui qui périt pour l'autre en s'arrachant la vie.

Mais voici ce qui met le comble, suivant la parole de Dieu, aux afflictions inexprimables de David. Il voit son fils conjurer contre lui, il est renversé du trône, et contraint, pour mettre ses jours en sûreté, de s'éloigner en fugitif. Absalon, dont on ne saurait dire s'il fut plus impudique que dénaturé, ne pouvant se délivrer de son père par un parricide, le déshonore par un inceste. Et ce n'est pas assez : outre la noirceur attachée à ce forfait, il cherche encore à se distinguer en ajoutant à sa scélératesse. Un crime assez hideux déjà dans le secret, ce fils rebelle le commet en public; moins sans doute pour couvrir de honte, par cet horrible attentat, son père absent, que pour souiller les regards de l'univers, par la publicité de son infamie. S'il faut ajouter ici toutes les circonstances de sa fuite, quel spectacle ce dut être de voir un roi si puissant, d'un nom si illustre, placé au-dessus des autres rois, plus grand que le monde, fuyant tous les siens; entouré d'un petit nombre de serviteurs, indigent et solitaire en comparaison de ce qu'il avait été; s'éloignant avec crainte, avec honte, avec douleur, *marchant*, dit l'Ecri-

perstes prioris status, a se ipso exulans, pene jam post se vivens; dejectus usque in servorum suorum, vel, quod grave est, contumeliam, vel, quod gravius, misericordiam, ut vel Siba eum pasceret, vel maledicere Semei publice non timeret; ita Dei judicio a se alter effectus, ut ei quem timuerat totus orbis, unus in faciem insultaret inimicus.

Ubi sunt qui a Deo respici res humanas negant? Ecce quoties testes sacri in persona unius hominis non respexisse tantummodo Deum, verum etiam judicasse docuerunt. Et cur hæc omnia? Cur utique, nisi ut intelligeremus eamdem futuram semper in mundo censuram et coercitionem Dei quæ fuisset. Et ideo etiam sanctos homines castigatos quondam judicio Dei legimus, ut judicandos nos Deo judice etiam præsenti seculo nosceremus. Quia sicut Deus est semper, sic justitia Dei semper ; sicut omnipotentia Domini indeficiens, sic censura indemutabilis; sicut Deus jure perpetuus, sic justitia perseverans. Et ideo omnes admodum sancti, in libris sacris, inter discriminum imminentium metus et persecutorum gladios constituti, præsens judicium Dei postulant. Sic enim justus dicit in Psalmo : *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta* (1). Quod ne ad futurum Dei

(1) *Psal.* XLII, 1.

ture, *la tête voilée et les pieds nus*, laissant derrière lui tous ses honneurs passés, se fuyant lui-même, se survivant en quelque sorte, tellement déchu parmi les siens, qu'il devient un objet de mépris aux uns, et ce qui est plus insupportable, un objet de pitié aux autres; jusque-là, qu'il se voit nourri par Siba, et maudit publiquement par Séméi. Terrible effet des jugemens de Dieu! le voilà si différent de lui-même, qu'il est insulté en face par un seul ennemi, lui qui avait fait trembler la terre.

Où sont-ils ceux qui refusent à Dieu la connaissance des choses humaines? Dans toutes ces circonstances, les écrivains sacrés ne nous montrent-ils pas en la personne d'un seul homme, Dieu non-seulement comme témoin, mais encore comme juge du crime? Et pourquoi tout cela? Pourquoi! si ce n'est afin de nous convaincre que Dieu sera toujours ici-bas le juste et terrible vengeur des prévarications? Et si nous lisons que des Saints même ont été châtiés par un jugement de Dieu, c'est pour nous faire entendre qu'il doit nous juger aussi dès cette vie. Comme Dieu est éternel, sa justice demeure toujours; comme sa puissance est sans bornes, son jugement est immuable; comme il règne à jamais, sa justice ne connaît point de terme. De là vient que dans les saintes Ecritures, tous les justes placés au milieu des craintes, des dangers les plus imminens et sous le glaive de leurs persécuteurs, ne cessent de réclamer le jugement de Dieu en ce monde. Car c'est ainsi que parle David dans le psaume: *O Dieu, jugez-moi, et séparez ma cause de celle d'un peuple impie.* Et pour qu'on ne croie pas qu'il en appelle au jugement futur,

judicium trahi possit, subdit statim : *Ab homine iniquo et doloso eripe me* (1). Præsens utique judicium Dei postulat, qui liberari se de manu persecutoris implorat. Et bene pro conscientia bonæ causæ non tam suffragium Domini quam judicium deprecatur; quia bonæ causæ optimum semper suffragium tribuitur, si cum justitia judicetur. Alibi quoque hoc evidentissime : *Judica, Domine, nocentes me; expugna impugnantes me. Adprehende arma et scutum, et exsurge in adjutorium mihi* (2). Vides etiam hoc loco non futuri examinis severitatem, sed censuram præsentis judicii postulari. Hoc est enim illud quod ait : *Adprehende scutum, et arripe gladium*; scutum scilicet ad protectionem, gladium ad ultionem. Non quia hoc judicans Deus egeat apparatu, sed quia in hoc seculo hæc terribilium rerum nomina, terribilium judiciorum sunt instrumenta, ad humanam intelligentiam humanarum rerum significationibus loquens, quia judicari ac vindicari se de adversariis precabatur, per instrumenta terrenæ istius ultionis vim divinæ animadversionis expressit. Denique alibi Propheta idem, quid inter præsens et futurum judicium Dei esset, ostendit.

Quid enim de censura præsentis examinis dicit ad Dominum? *Sedes super thronum, qui judicas*

(1) *Psal.* XLII, 1.
(2) *Psal.* XXXIV, 1-2.

il ajoute aussitôt : *Arrachez-moi à l'homme inique et trompeur.* Celui-là sans doute réclame le jugement de Dieu en ce monde, qui demande d'être arraché aux mains de ses persécuteurs. Et c'est avec raison que, dans la conscience d'une bonne cause, il implore moins le suffrage du Seigneur qu'un jugement formel; parce qu'il est de la justice d'accorder toujours à une bonne cause un suffrage favorable. Il dit ailleurs d'une manière bien évidente : *Seigneur, jugez ceux qui me persécutent; combattez ceux qui me combattent.* — *Prenez vos armes et votre bouclier, levez-vous pour me secourir.* Vous le voyez encore, on ne demande point ici la sévérité d'un examen futur, mais la rigueur d'un jugement actuel. C'est là ce que signifient ces paroles : *Prenez votre bouclier, et faites briller votre glaive;* le bouclier, pour la protection; le glaive, pour la vengeance. Le prophète sait bien que pour juger, Dieu n'a pas besoin de tout cet appareil; mais comme dans ce siècle, ces objets redoutables deviennent les exécuteurs de jugemens terribles, David, parlant à notre intelligence en termes empruntés des choses humaines, lorsqu'il demande à Dieu de le juger et de le venger, nous fait concevoir la force des châtimens divins par l'image des instrumens qui servent aux exécutions de ce monde. Enfin le même prophète montre ailleurs quelle différence existe entre le jugement futur et le jugement actuel de Dieu.

En effet, que dit-il au Seigneur, quand il s'agit du premier? *Vous vous êtes assis sur votre trône, vous qui jugez la justice.* Et quand il s'agit du second? *Il jugera l'univers selon sa justice.* Et ensuite : *Il jugera les peuples selon l'équité.* Lorsqu'il emploie le même verbe au temps pré-

æquitatem (1). Quid autem de futuro Dei æternoque judicio? *Judicabit*, inquit, *orbem terræ in æquitate*. Et iterum: *Judicabit populos in justitia* (2). Ipsis scilicet verbis præsentis temporis et futuri, tempus judicii utriusque distinxit. Ut enim præsens judicium ostenderet, *Judicas* posuit. Ut autem futurum distingueret a præsenti, subjecit postea *Judicabit*.

Hæc igitur de cura erga nos Dei, et gubernaculo, et judicio, ratione, exemplis, testimoniis probasse satis est; maxime quia etiam quæ post hoc secutura sunt, ad id ipsum omnia pertinebunt. Nunc si a Deo, cujus negotium agimus, vires ad agendum acceperimus, ea quæ contra hæc ab adversariis dici solent, et proferre simul et refutare tentabimus.

(1) *Psal.* IX, 4.
(2) *Ib.* 8.

sent et au temps futur, il distingue assez par-là ces deux espèces de jugement. Car pour désigner le jugement actuel, il dit : *Vous jugez.* Pour désigner au contraire le jugement à venir, il ajoute : *Il jugera.*

Qu'il nous suffise donc d'avoir prouvé par la raison, les exemples et les témoignages, que Dieu prend soin de nous, qu'il nous gouverne et nous juge; d'autant plus que tout ce qui va suivre, doit se rapporter à ces trois choses. Maintenant, si Dieu dont je défends la cause, me donne les forces suffisantes, je vais essayer de mettre dans tout leur jour, et de réfuter en même temps les objections que nos adversaires ont coutume d'opposer à ces points fondamentaux.

Livre Troisième.

Voila qui va bien. J'ai jeté les fondemens d'un ouvrage commencé dans un pieux motif et entrepris dans le désir de remplir mes devoirs envers Dieu. Et c'est pour cette raison qu'ils ne sont point assis sur un terrain facile à se dissoudre, ni construits de matériaux périssables, mais consolidés avec les trésors célestes, et appuyés sur les divins enseignemens du Maître; ainsi, comme Dieu lui-même le déclare dans l'Évangile, ils ne sauraient être ébranlés par la fureur des vents, ni entraînés par le débordement des fleuves, ni ruinés par la chute des pluies. Comme ce sont en quelque sorte les mains des volumes sacrés qui ont élevé ce monument, et que l'assemblage de diverses parties des célestes Écritures en fait la solidité, cet ouvrage nécessairement doit être, par le Seigneur Jésus-Christ, aussi inébranlable que le sont les matières dont il se compose. Cet édifice tire

itaque hoc naturam status sui de stirpe sumit, et labefactari salvis auctoribus suis non potest. Sicut enim in terrenis ædificiis dejicere parietes nullus potest, nisi prius lapides et cæmenta dejecerit, sic ædificium quod construximus dissolvere nullus valet, nisi id unde structum est et consummatum ante dissolverit; quod quia labefactari utique nequaquam potest, recte etiam a nobis incolumitas ædificii præsumitur, cujus status subsidiis immortalibus continetur.

Quæritur itaque, cum hæc ita sint, si totum quod in hoc mundo est, cura et gubernaculo et judicio Dei agitur, cur melior multo sit barbarorum conditio quam nostra; cur inter nos quoque ipsos sors bonorum durior quam malorum; cur probi jaceant, improbi convalescant; cur iniquis, et maxime potestatibus, universa succumbant. Possum quidem rationabiliter et satis constanter dicere : Nescio. Secretum enim et consilium divinitatis ignoro. Sufficit mihi ad causæ hujus probationem dicti cœlestis oraculum. Deus a se, ut libellis superioribus jam probavimus, omnia dicit aspici, omnia regi, omnia judicari. Si scire vis quid tenendum sit, habes litteras sacras. Perfecta ratio est hoc tenere quod legeris.

Qua causa autem Deus hæc de quibus loquimur ita faciat, nolo a me requiras. Homo sum, non intelligo, secreta Dei investigare non audeo, et ideo etiam attentare formido : quia et hoc ipsum

donc sa force de son origine, et ne peut crouler tant que subsisteront ses constructeurs. Car de même que, dans les bâtimens terrestres, on ne pourrait abattre les murs, si l'on n'a renversé d'abord les pierres et le ciment, ainsi, personne ne peut détruire l'édifice que je viens d'élever, s'il n'a auparavant dissipé les matériaux dont je me suis servi. Et comme il ne saurait chanceler, j'ai bien droit de croire à son éternelle durée, appuyé qu'il est sur des secours immortels.

Cela posé, l'on va nous dire : Si Dieu prend soin de toutes les choses de ce monde, s'il régit et s'il juge, pourquoi donc la condition des barbares vaut-elle mieux que la nôtre? Pourquoi, même parmi nous, le sort des bons est-il plus malheureux que celui des méchans? Pourquoi les justes sont-ils dans l'abaissement, les impies dans la force et la prospérité? Pourquoi voyons-nous toute la terre succomber sous d'iniques pouvoirs? Je pourrais sans doute, avec assez de raison, me borner à répondre : Je ne sais. Car j'ignore les secrets et les desseins de Dieu. Pour prouver cette cause, il me suffit des oracles célestes. Dieu, comme nous l'avons démontré dans les livres précédens, nous assure qu'il voit tout, qu'il gouverne tout, qu'il juge tout. Voulez-vous savoir à quoi vous en tenir? Vous avez les pages sacrées. La perfection consiste à croire ce que vous y lirez.

Ne me demandez donc pas pourquoi Dieu en agit de telle ou telle manière. Je suis homme, je ne le comprends pas. Je n'ose pénétrer ses secrets; je crains de l'entreprendre, car c'est une témérité sacrilége de vou-

genus quasi sacrilegæ temeritatis est, si plus scire cupias quam sinaris. Sufficiat tibi quod Deus a se agi ac dispensari cuncta testatur.

Quid me interrogas quare alter major sit, alter minor; alter miser, alter beatus; alter fortis, alter infirmus? Qua causa quidem hæc Deus faciat non intelligo, sed ad plenissimam rationem abunde sufficit, quod a Deo agi ista demonstro. Sicut enim plus est Deus quam omnis humana ratio, sic plus mihi debet esse quam ratio, quod a Deo agi cuncta cognosco. Nihil ergo in hac re opus est novum aliquid audire; satis sit pro universis rationibus auctor Deus. Nec licet ut de his quæ divino aguntur arbitrio, aliud dicas justum, aliud injustum; quia quicquid a Deo agi vides atque convinceris, necesse est plus quam justum esse fatearis. Hæc ergo de gubernaculo Dei atque judicio expeditissime ac fortissime dici possunt. Neque enim necesse est ut argumentis a me probetur, quod hoc ipso quia a Deo dicitur, comprobatur. Itaque cum legimus dictum a Deo quia aspiciat jugiter omnem terram, hoc ipso probamus quod aspicit, quia aspicere se dicit. Cum legimus quod regat cuncta quæ fecit, hoc ipso adprobamus quod regit, quia se regere testatur. Cum legimus quod præsenti judicio universa dispenset, hoc ipso est evidens quod judicat, quia se judicare confirmat. Alia enim omnia, id est, humana dicta, argumentis ac testibus egent; Dei autem sermo ipse sibi testis est, quia necesse est quicquid incorrupta veritas

loir aller plus avant que Dieu ne le permet. Il a dit qu'il fait et règle toutes choses; que ce soit assez pour vous.

Que me demandez-vous donc pourquoi l'un est élevé, l'autre abaissé; l'un dans le bonheur, l'autre dans la misère; l'un dans la force, l'autre dans la faiblesse? J'ignore à la vérité la raison qui porte Dieu à faire cela; mais pour vous convaincre pleinement, il est plus que suffisant, ce semble, de prouver qu'il est l'auteur de ces choses. Comme Dieu est supérieur à toute la raison humaine, ainsi la conviction qu'il dispose de tout ici-bas doit l'emporter dans mon esprit sur les argumens de la raison. Il n'est donc pas besoin de recourir, en cette matière, à quelque chose de nouveau; le dernier mot, c'est que Dieu est l'auteur de tout ce qui arrive. On ne doit pas dire des choses qui sont réglées par la volonté divine: cela est juste, ceci ne l'est pas; car, dès que vous voyez, dès que vous êtes persuadé qu'un événement est de Dieu, vous devez nécessairement avouer qu'il y a là plus que de la justice. Voilà donc ce qu'on peut dire de plus simple et de plus fort sur ce sujet. Il serait inutile de prouver par des raisonnemens ce qui est incontestable par cela même que Dieu l'atteste. Ainsi, lorsqu'il nous dit qu'il a sans cesse les yeux ouverts sur toute la terre, la preuve de cela, c'est sa parole. Lorsque nous lisons qu'il gouverne tout ce qu'il a créé, la preuve de cela, c'est son témoignage. Lorsque nous lisons que sa justice dispose de toutes choses en ce monde, la preuve évidente de cela, c'est l'assurance qu'il nous en donne. Tout le reste, c'est-à-dire, les discours de l'homme, veut être appuyé par des témoins; la parole

loquitur, incorruptum sit testimonium veritatis.

Sed tamen cum per Scripturas sacras scire nos quasi de arcano animi ac mentis suæ quædam voluerit Deus noster, quia ipsum quodammodo Scripturæ sacræ oraculum Dei mens est, quicquid vel agnosci per suos vel prædicari Deus voluit non tacebo. Unum quamvis, priusquam loqui ordiar, scire cupiam, cum Christianis mihi loquendum, an cum paganis sit. Si enim cum Christianis, probaturum me quod ago esse non dubito. Si autem cum paganis, probare contemnam, non quia probatione deficiar, sed quia profuturum quod loquor esse despero. Infructuosus quippe est et inanis labor, ubi non recipit probationem pravus auditor. Sed tamen quia esse nullum omnino arbitror Christiani nominis hominem, qui non se Christianum videri velit, ego cum Christiano agam. Quamvis enim quis impiæ ac paganicæ infidelitatis sit, mihi tamen satis est a Christiano probari quod dico.

Causaris igitur quid sit istud, quod Christiani, qui Deum credimus, miseriores omnibus sumus. Sufficere quidem mihi ad respondendum hoc loco poterat quod apostolus ad ecclesias dicit: *Nemo moveatur in tribulationibus: ipsi enim scitis quia in hoc positi sumus* (1). Et ideo cum in hoc po-

(1) *Epist.* 1, *ad Thess.* III, 3.

de Dieu se sert de témoin à elle-même, car tout ce qui émane de l'incorruptible vérité, est nécessairement un témoignage incorruptible.

Cependant comme Dieu a daigné nous apprendre par ses saintes Écritures ses pensées les plus secrètes et les plus intimes, puisque les oracles des livres sacrés sont en quelque sorte les pensées de Dieu, je ne tairai pas ce qu'il nous a fait connaître ou publier par la voix de ses interprètes. Mais avant d'entrer en matière, je voudrais savoir si c'est à des chrétiens que je dois parler, ou à des païens. Si c'est à des chrétiens, je suis sûr de les convaincre; si c'est à des païens, je ne chercherai pas à prouver, non que je manque de preuves, mais parce que je n'espère pas que mes discours puissent servir à quelque chose. Car c'est un travail inutile et infructueux d'apporter à un auditeur indocile des raisons qu'il dédaigne. Cependant, comme il n'est aucun homme, ce semble, portant le nom de chrétien, qui ne veuille passer pour tel; c'est à un chrétien que je m'adresserai. Qu'il y ait des gens d'une infidélité païenne et irréligieuse; c'est assez pour moi d'être écouté d'un chrétien.

Vous me demandez ce que veut dire cela, que nous chrétiens, qui croyons en Dieu, nous soyons plus malheureux que tous les autres hommes. Il me suffirait de vous répondre ici ce que l'Apôtre disait aux Églises : *Qu'aucun de vous ne soit ébranlé par les persécutions ; car vous savez que c'est à cela que nous sommes destinés.* S'il est vrai, comme l'assure l'Apôtre, que nous sommes destinés par le ciel à souffrir des chagrins, des misères et des afflictions, quoi d'étonnant si nous endurons tous

sitos nos esse a Deo apostolus dicat, ut ærumnas, ut miserias, ut tristitias perferamus, quid mirum est si mala cuncta perferimus, qui ad toleranda adversa omnia militamus? Sed quia multi ista non sapiunt, et putant homines Christianos hæc quasi stipendia fidei suæ a Deo capere debere, ut, quia sint cunctis gentibus religiosiores, sint cunctis etiam fortiores, adquiescamus opinioni eorum atque sententiæ. Sed videamus tamen quid sit Deum fideliter credi. Qui enim tam magnam credulitatis et fidei mercedem in hoc seculo esse volumus, qualis credulitas aut fides ipsa esse debeat, considerare debemus. Quid est igitur credulitas, vel fides? Opinor, fideliter hominem Christo credere, id est, fidelem Deo esse, hoc est, fideliter Dei mandata servare. Sicut enim servi hominum divitum, aut procuratores, quibus vel supellectiles copiosæ vel cellaria opulenta creduntur, fideles absque dubio non dici queunt si res sibi traditas devorarint, sic profecto etiam Christiani homines infideles sunt, si bona sibi a Deo adsignata corruperint. Quæritur forsitan, quæ sint bona quæ Deus Christianis hominibus adsignet? Quæ, nisi omnia per quæ credimus, id est, omnia per quæ Christiani sumus: primum scilicet Legem, deinde prophetas, tertio Evangelium, quarto apostolicas lectiones, postremum regenerationis novæ munus, sancti baptismatis gratiam, divini chrismatis unctionem; sci-

ces maux, nous qui sommes engagés dans une milice où l'on doit supporter toutes les adversités ? Mais parce qu'il est beaucoup de personnes qui ne goûtent point ces maximes, et qui pensent que des chrétiens étant plus religieux que tous les autres peuples, devraient attendre de Dieu comme le salaire de leur foi de surpasser aussi tous les hommes en prospérité, acquiesçons à leurs sentimens et à leurs pensées. Voyons pourtant ce que c'est que croire véritablement en Dieu. Car nous qui voulons assigner en ce monde de si hautes récompenses à la foi, nous avons à considérer quelles en doivent être les qualités. Et qu'est-ce donc que la foi? C'est croire fidèlement au Christ, je pense; c'est-à-dire être fidèle à Dieu, ou si vous l'aimez mieux, observer ses commandemens avec docilité. Car si des serviteurs ou des intendans que des hommes opulens ont commis à la garde de leurs meubles précieux ou de leurs riches trésors, ne sauraient être regardés comme fidèles, lorsqu'ils ont dissipé les choses qu'on leur a confiées, ne faut-il pas regarder aussi comme infidèles les chrétiens qui corrompent les biens que Dieu leur a départis? On demande peut-être quels sont ces biens? Et quels seraient-ils, si ce n'est toutes les choses qui servent de fondement à notre foi, c'est-à-dire, toutes les choses par lesquelles nous sommes chrétiens : d'abord la loi, puis les prophètes, en troisième lieu l'Évangile, en quatrième lieu les écrits des Apôtres, puis le don de la régénération nouvelle, la grâce du saint baptême, l'onction du chrême divin? Et comme autrefois chez les Hébreux, c'est-à-dire chez la nation privilégiée du Seigneur, lorsque la dignité de juge fut montée au pouvoir de roi,

licet ut sicut apud Hebræos quondam, id est, peculiarem ac propriam Dei gentem, cum judicarius honor in potestatem regiam transcendisset, probatissimos et lectissimos viros per unguentum regium Deus vocavit in regnum, sic omnes homines Christiani, cum post chrisma ecclesiasticum omnia Dei mandata fecissent, ad capiendum laboris præmium vocarentur ad cœlum. Cum ergo ista sint omnia per quæ fides constat, videamus quis tanta hæc fidei sacramenta custodiat, ut fidelis esse videatur, quia infidelis, ut diximus, sit necesse est, qui fidei commissa non servat. Et quidem non quæro ut cuncta faciat quæ testamenta duorum temporum jubent. Remitto censuram Legis antiquæ, remitto omnes Prophetarum minas; remitto etiam quæ remitti omnino non possunt, vel apostolicorum librorum severissimam institutionem, vel evangelicorum voluminum plenam omni perfectionis genere doctrinam. Paucissimis saltem præceptis Dei quis obsequatur interrogo. Nec illa dico quæ ita multi refugiunt ut pene et execrentur. Tantum apud nos honor et reverentia Dei proficit, ut quæ indevotione non facimus, etiam odio digna esse ducamus! Deinde hoc quod Salvator cogitare nos de crastino prohibuit, quis audire dignatur? Quod contentos singulis tunicis jubet esse, quis recipit? Quod ambulare excalcios præcipit, quis non modo faciendum, sed vel ferendum arbitratur? Itaque et ego ista prætereo. In hoc

Dieu, par une onction particulière, appelait au trône des hommes choisis et éprouvés, ainsi tous les chrétiens qui, admis dans l'Église par le chrême saint, auront observé tous les commandemens de Dieu, doivent être appelés au ciel pour y recevoir la récompense de leur travail. Puisque toutes ces choses constituent la foi, voyons donc quel est le chrétien qui, pour se montrer fidèle, garde ces engagemens sacrés; car, c'est être infidèle, comme nous l'avons dit, que de ne point garder ce qu'on vous a confié. Et encore je n'exige point qu'on pratique tout ce qu'ordonnent les deux Testamens. Laissons là, si vous le voulez, la rigueur de l'ancienne loi; laissons là toutes les menaces des prophètes; laissons encore ce dont on ne saurait faire grâce, les institutions sévères des livres apostoliques, ou les enseignemens d'une perfection sublime contenus dans les Évangiles. Je demande quels sont ceux qui remplissent un petit nombre du moins des préceptes de Dieu. Et je ne parlerai point de ces commandemens pour lesquels tant d'hommes témoignent une répugnance qui tient presque de l'exécration. Le respect et l'honneur pour Dieu vont chez nous jusqu'à estimer digne de haine ce qu'on omet par indévotion! Le Sauveur nous défend de songer au lendemain; quel est celui qui daigne l'entendre? Il nous ordonne de nous contenter d'une seule tunique; quel est celui qui l'écoute? Il nous commande de marcher nu-pieds; quel est celui qui, bien loin de le faire, le juge même possible? Aussi je n'en parle point. Car notre foi en est venue jusqu'à regarder comme inutiles les choses que le Seigneur nous a prescrites comme salutaires. *Aimez vos ennemis*, dit-il, *faites du bien à*

enim fides per quam confidimus recidit, ut quæ Dominus nobis salutaria esse voluit, nos superflua judicemus. *Diligite*, inquit Salvator, *inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos* (1). Quis hæc omnia facit? Quis pro inimicis suis, ista quæ Deus jussit, non dico votis, sed verbis saltem agere dignatur? Aut etiam si quis se cogit ut faciat; facit tamen ore, non mente. Præstat quidem vocis officium, sed animi non mutat affectum. Ac per hoc etiam si pro adversario suo orare se cogit, loquitur, non precatur. Longum est de singulis dicere. Sed adhuc tamen aliquid addam, ut intelligamus nos non modo non omnibus Dei obtemperare verbis, sed nullis pene illius obedire mandatis. Et ideo Apostolus clamat: *Nam qui se existimat esse aliquid, cum nihil sit, se ipsum seducit* (2). Hoc enim ad crimina nostra addimus, ut cum in omnibus rei simus, etiam bonos nos et sanctos esse credamus, ac sic in nobis cumulentur iniquitatis offensæ, etiam præsumptione justitiæ. *Qui odit*, inquit Apostolus, *fratrem suum, homicida est* (3). Intelligere ergo possumus multos esse homicidas, qui se innoxios putant; quia, ut videmus, homicidium non sola tantummodo occidentis manu, sed etiam odientis animo perpe-

(1) *Math.* 44.
(2) *Gal.* VI, 3.
(3) *Joan. Ep.* 1, III, 15.

ceux qui vous haïssent, *et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient*. Où est celui qui pratique tout cela? Où est celui qui remplit ce que Dieu recommande à l'égard des ennemis, je ne dis pas avec des vœux sincères, mais en paroles seulement? ou même si quelqu'un se force à le faire, il le fait de bouche et non de cœur; il prête, sans doute, l'office de sa voix, mais il ne change point les dispositions de son ame; et, bien qu'il se force à prier pour son ennemi, il parle, mais il ne prie point. Il serait trop long d'entrer dans tous les détails. Cependant j'ajouterai quelque chose encore, pour montrer que, bien loin de suivre toutes les paroles de Dieu, nous n'obéissons presque à aucun de ses commandemens; et voilà pourquoi l'Apôtre s'écrie : *Car si quelqu'un s'imagine être quelque chose*, *il se trompe lui-même*, *parce qu'il n'est rien*. Nous ajoutons à nos crimes, de nous croire bons et saints, lorsque nous sommes coupables en tout, et de combler ainsi la mesure de nos iniquités et de nos offenses par une vaine présomption de justice. *Tout homme qui hait son frère est homicide*, dit l'Apôtre. Il est donc beaucoup d'homicides qui se croient innocens, puisque l'homicide, comme nous le voyons, est commis non-seulement par une main meurtrière, mais encore par un cœur envenimé de haine. De là vient que le Sauveur donne encore à ce précepte plus de force et d'étendue, quand il dit : *Quiconque s'irrite contre son frère*, *sera condamné par le jugement*. La colère est mère de la haine. Et voilà pourquoi le Sauveur a voulu bannir la première, afin qu'elle ne donnât point naissance à la seconde. Si donc non-seulement la haine, mais encore la colère nous rend

tratur. Unde est quod Salvator mandati istius normam censura adhuc severiore cumulavit, dicens: *Qui irascitur fratri suo sine causa, reus erit judicio* (1). Ira mater est odii. Et ideo Salvator excludere iram voluit, ne ex ira odium nasceretur. Si ergo non solum odium, sed etiam ira nos in Dei judicio reos faciet, evidenter agnoscimus quod, sicut nullus omnino est immunis ab iracundia, sic nullus omnino immunis esse poterit a reatu. Prosequitur autem Dominus quasi fibras præcepti istius, et omnes penitus frutices ac ramusculos secat, dicens: *Qui autem dixerit, fatue, reus erit gehennæ ignis. Qui dixerit fratri suo, racha, reus erit concilio.* Racha quod genus sit contumeliæ, multi nesciunt. Fatuitas autem quam injuriose objiciatur, optime norunt. Et ideo scientia sua potius homines quam ignorantia utentes, malunt reatus suos per id convicium quod sciunt, divinis ignibus, quam per id quod nesciunt, humanis conciliis expiari. Quæ cum ita sint, et cum hæc omnia quæ jubentur a Domino, non modo a nobis omnino non fiant, sed pene in diversum omnia fiant, quando majora illa faciemus? *Qui enim*, inquit Salvator, *non renuntiaverit omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus. Et qui non tulerit crucem suam, et secutus me fuerit, non est me*

(1) *Math.* V, 22.

coupables au jugement de Dieu, nous voyons manifestement que, personne n'étant exempt de colère, personne aussi ne peut être exempt de crime. Le Seigneur va même jusqu'à disséquer le précepte en quelque sorte, et à retrancher les plus faibles rejetons d'un arbre funeste, quand il ajoute: *Celui qui dira à son frère: insensé, sera condamné au feu de l'enfer; et celui qui lui dira: Raca, sera condamné par le conseil.* Quel genre d'outrage est renfermé dans ce mot, *Raca;* c'est ce que beaucoup ne savent pas; mais ce qu'il y a d'injurieux dans la qualification d'insensé, on le sait très-bien. Et ainsi, les hommes se servant de ce qu'ils savent plutôt que de ce qu'ils ignorent, aiment mieux, ce semble, par des outrages dont ils connaissent la force, s'exposer aux feux éternels, que d'encourir la condamnation des hommes par des injures dont ils ignorent l'étendue. Puisqu'il en est ainsi, et que, bien loin d'observer tout ce que le Seigneur nous prescrit, nous faisons presque le contraire, comment pratiquerons-nous ces choses plus difficiles? *Quiconque*, dit le Sauveur, *n'aura pas renoncé à tout ce qu'il possède, ne peut être mon disciple. — Et celui qui ne porte pas sa croix et ne me suit pas, n'est pas digne de moi.* Et celui qui se dit chrétien, doit marcher lui-même comme le Christ a marché. Or, il est certain que toutes ces lois sont violées non-seulement par ceux qui suivent les voluptés et les pompes du siècle, mais encore par ceux-là même qui ont dépouillé les affections de ce monde. Car ceux qui paraissent renoncer aux richesses, ne le font point de telle sorte qu'on puisse croire à leur abnégation sincère, et ceux qui ont la réputation de porter leur croix se conduisent

dignus (1). Et qui se Christianum dicit, debet, quemadmodum Christus ambulavit, sic et ipse ambulare. Quæ non modo illos qui voluptates et pompas seculi sequuntur, sed ne illos quidem implere certum est qui seculares amores derelinquunt. Nam et qui renuntiare divitiis videntur, non sic renuntiant ut penitus renuntiasse videantur. Et qui putantur crucem portare, sic portant ut plus habeant in crucis nomine dignitatis quam in passione supplicii. Et omnes tamen isti, etiamsi aliquid horum bona fide adimplerent, illud absque dubio nullus efficeret, ut per viam vitæ istius sic incederet, sicut Salvator incessit. *Qui se enim*, inquit Apostolus, *dicit in Christo manere, debet, quemadmodum Christus ambulavit, sic et ipse ambulare* (2).

Sed dura forsitan quidam putant Apostolorum esse præcepta. Dura plane existimanda sunt, si plus ab aliis officiorum exigunt quam sibi sumunt. Porro autem si multo minus cœteris imperarunt quam sibi, non modo non graves magistri, sed parentes indulgentissimi judicandi sunt, qui onera quæ cervicibus filiorum per amoris indulgentiam detrahunt, sibi per affectum religionis imponunt. Quid enim unus ex ipsis ad populos ecclesiasticos dicit : *Filioli*, inquit, *mei*, *quos iterum par-*

(1) *Luc.* XIV, 26-7.
(2) *Joan. Ep.* 2, 11, 6.

de manière à ne recueillir que la gloire sans souffrir les amertumes. Et quand bien même ils s'en trouveraient parmi eux qui remplissent de bonne foi leurs engagemens, aucun sans doute ne chercherait à parcourir cette voie comme le Sauveur l'a parcourue. *Car*, selon l'Apôtre, *celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ doit marcher lui-même comme Jésus-Christ a marché.*

Mais quelqu'un peut-être trouvera qu'il y a de la dureté dans les préceptes des Apôtres. Oui, assurément, il y en aurait, s'ils exigeaient des autres plus qu'ils ne font eux-mêmes. Si, au contraire, ils ont imposé beaucoup moins d'obligations aux autres qu'à eux-mêmes, on ne doit pas les regarder comme des législateurs sévères, mais comme des pères pleins d'indulgence, qui se chargent par zèle religieux des fardeaux dont leur tendresse compatissante soulage les épaules de leurs enfans. Voici ce que l'un d'entre eux dit aux églises: *Mes petits enfans, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.* Et encore: *Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ.* Il nous ordonne de l'imiter,

turio, donec formetur Christus in vobis (1). Et rursum : *Imitatores*, inquit, *mei estote, sicut et ego Christi* (2). Nobis hoc imperat ut se imitemur, qui sibi hoc imperaverat ut Christi esset imitator. Et quidem quod ipse Christum imitatus sit, nulli dubium est. Christus enim se pro nobis subdidit mundo; et se ipse pro Christo. Christus pro nobis tædia et labores gravissimos pertulit; et hoc ipse pro Christo. Christus pro nobis contumelias passus est; et hoc ipse pro Christo. Christus pro nobis passionem mortemque toleravit; et hoc ipse pro Christo. Et ideo non sine causa meritorum suorum conscius dicit : *Certamen bonum certavi, fidem servavi, de reliquo reposita est mihi corona justitiæ* (3).

Itaque cum ille Christum sic imitatus sit, videamus quis nostrum Apostoli imitator appareat. Scribit enim ipse de se primum, quod nulli unquam dederit offensionem, sed in omnibus exhibuerit se sicut Dei ministrum, in patientia multa, in tribulationibus, in necessitatibus, in plagis, in carceribus, in lacerationibus (4). Et alibi, dum se aliis comparat, sic ait : *In quo quis audet, in insipientia dico, audeo et ego; ut minus sapiens dico, magis ego in laboribus plurimis, in carce-*

(1) *Gal.* IV.
(2) *Cor.* XI, 1.
(3) *Tim.* 2. IV. 7-8.
(4) *Cor.* 2. VI. 5-6.

lui qui s'était ordonné à lui-même d'être l'imitateur du Christ. Et certes, personne ne doute qu'il ne l'ait imité. Car le Christ pour nous s'est soumis au monde; Paul s'y soumet pour le Christ. Le Christ pour nous a souffert des dégoûts inouis et des fatigues accablantes; Paul a éprouvé tout cela pour le Christ. Le Christ pour nous a essuyé des outrages; Paul en a essuyé pour le Christ. Le Christ pour nous a passé par les souffrances et la mort; Paul y a passé pour le Christ. Et ce n'est pas sans raison qu'il nous dit, dans la conscience de ses mérites : *J'ai combattu un généreux combat, j'ai gardé la foi, — Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée.*

Voilà comment il a imité le Christ; voyons quel est celui parmi nous qui se montre l'imitateur de cet apôtre. Car il dit de lui-même qu'il n'a donné jamais à personne aucun scandale; mais qu'il s'est montré en toutes choses tel que doit être un ministre de Dieu, par une grande patience dans les maux, dans les nécessités, dans les afflictions, sous les coups, dans les prisons, dans les tortures. Et ailleurs, quand il se compare aux faux apôtres, il s'exprime en ces termes : *Chacun d'eux (je parle imprudemment) ne peut se glorifier de rien dont je ne puisse aussi me glorifier. — Quand je devrais passer pour imprudent, je dis que je suis encore plus qu'eux. J'ai essuyé plus de travaux, reçu plus de coups, enduré plus de prisons. Je me suis vu souvent près de la mort. — J'ai reçu des Juifs, jusqu'à cinq fois trente-*

ribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequenter. A Judæis quinquies quadragenas una minus accepi. Ter virgis cæsus sum, semel lapidatus, ter naufragium feci (1). Sane etsi de cœteris quas dixit virtutibus apostolicis nihil facimus, in hoc tamen unó, ubi Apostolus ter naufragasse se dicit, etiam vincere possumus. Non enim ter tantummodo naufragavimus, quorum pene omnis vita naufragium est. In tantum quippe vitiose ab omnibus vivitur, ut prope nullus Christianorum sit qui non jugiter naufragare videatur.

Sed dicit fortasse aliquis non id nunc esse temporis ut pro Christo nos perferamus quæ tunc Apostoli pertulerunt. Verum est. Non enim sunt principes pagani, non tyranni persecutores, non sanguis sanctorum funditur, nec fides suppliciis comprobatur. Contentus est Deus noster ut ei pax nostra serviat, ut sola ei immaculatorum actuum puritate et vitæ incontaminabilis sanctitate placeamus. Quo plus ei fides et devotio nostra debet; quia minora a nobis exigit, et majora concessit. Et ideo cum et principes Christiani sint, et persecutio nulla sit, et religio non inquietetur, qui ad probandum fidem experimentis durioribus non compellimur, inferioribus saltem officiis Domino plus placere debemus.

(1) *Cor.* XI. 21-3-4-5,

neuf coups de fouets. — J'ai été battu de verges par trois fois, j'ai été lapidé une fois, j'ai fait naufrage trois fois. Et certes, quoique nous ne pratiquions aucune de ces vertus apostoliques, nous le surpassons pourtant en un seul point, je veux dire, quand il parle de ses trois naufrages. Ce n'est pas trois fois seulement que nous avons fait naufrage, nous dont toute la vie est un naufrage. Car notre conduite à nous tous est si pleine de vices, qu'il n'est presque pas de Chrétien qui ne semble faire un naufrage continuel.

Mais, dira-t-on peut-être, nous ne sommes plus aux temps où l'on doive endurer pour le Christ ce que les apôtres ont souffert pour lui. Je l'avoue. Il n'y a plus de princes païens, plus de tyrans persécuteurs; le sang des martyrs ne coule plus, et la foi n'est plus éprouvée dans les supplices. Notre Dieu demande seulement que la paix dont nous jouissons lui procure des serviteurs fidèles, et que nous cherchions à lui plaire par des mœurs pures et innocentes, par une vie sainte et irréprochable. Notre foi, notre piété lui est d'autant plus redevable qu'il exige moins de nous et qu'il nous accorde plus de faveurs. Ainsi, puisque nous avons des princes chrétiens, puisque les persécutions ont cessé et que la religion n'est plus inquiétée; exempts de la nécessité de confesser notre foi au milieu des plus rudes épreuves, nous devons plaire davantage au Seigneur par la pratique de devoirs moins pénibles. Car celui qui accomplit les plus petites choses, montre par-là qu'il exécuterait

Probat enim etiam in majoribus, si res exigat, executorem se idoneum fore, a quo minora complentur.

Omittamus ergo illa quæ beatissimus Paulus pertulit, imo quæ in libris postea de religione conscriptis omnes admodum Christianos legimus pertulisse, qui ad cœlestis regiæ januam gradibus pœnarum suarum ascendentes, scalas sibi quodammodo de equuleis catastisque fecerunt. Videamus si in illis saltem religiosæ devotionis obsequiis, quæ minora atque communia in summa quiete et omni tempore omnes Christiani obire possumus, præceptis dominicis respondere tentamus. Jubet Christus ne litigemus. Quis jubenti obtemperat? Nec solum jubet; sed in tantum hoc jubet ut ea ipsa nos de quibus lis est relinquere jubeat, dummodo litibus exuamur. *Si quis enim*, inquit, *voluerit tecum judicio contendere, et tunicam tuam tollere, relinque ei et pallium* (1). Interrogo qui sint qui spoliantibus adversariis cedant? imo qui sint qui adversarios suos non spoliare conentur? Tam procul enim abest ut cum tunicis etiam alia relinquamus, ut si quo modo possumus pallium simul adversariis tunicasque tollamus. Tam devote enim mandatis dominicis obedimus, ut non sufficiat nobis quod adversariis nostris etiam minima vestimentorum nostrorum parte non cedi-

(1) *Math.* V, 40.

les plus grandes avec ardeur, si les circonstances l'exigeaient.

Laissons donc là tout ce que le bienheureux Paul a souffert, laissons là tout ce qu'ont enduré, au rapport des écrivains postérieurs, les premiers chrétiens qui montant à la porte du céleste palais par les degrés de leurs souffrances, se faisaient en quelque sorte une échelle des chevalets et des lits ardens. Voyons si au moins dans ces pratiques simples et communes d'une dévotion religieuse, que des chrétiens peuvent remplir en tout temps et au sein d'une tranquillité profonde, nous cherchons à satisfaire aux préceptes du Seigneur. Le Christ nous défend d'entrer en litige; qui lui obéit? Et non-seulement cela, mais il nous ordonne encore d'abandonner ce qui fait le sujet de nos contestations, pour que nous évitions tout débat. *Si quelqu'un*, dit-il, *veut disputer en jugement avec vous*, *et vous enlever votre tunique*, *abandonnez encore votre manteau.* Je le demande, quels sont ceux qui se laissent dépouiller par leurs adversaires? Bien plus, quels sont ceux qui ne s'efforcent pas au contraire de les dépouiller eux-mêmes? Car nous sommes si éloignés d'abandonner avec notre tunique même les autres choses, que nous cherchons par tous les moyens possibles à enlever à nos adversaires et leurs manteaux et leurs tuniques. Nous sommes si dociles à suivre les préceptes du Seigneur, que non contens de ne point céder à nos ennemis, la plus petite partie même de vos vêtemens, nous voulons encore, si l'occasion le permet, leur ravir toutes choses autant qu'il est en nous. A ce précepte, le Sauveur en ajoute un autre tout

mus, nisi eis, quantum in nobis est, si res sinat, cuncta rapiamus. Jungitur autem præcepto huic par et consimile mandatum, quo ait Dominus : *Qui percusserit te in dexteram maxillam, præbe ei et alteram* (1). Quantos putamus esse qui dicto huic vel aures modeste præbeant vel certe, etiamsi id facere videntur, animis adquiescant? Aut quotus quisque est qui, si ictum unum acceperit, non multos pro uno reddat? Tantum ab illo abest ut cædenti maxillam præbeat alteram, ut tum se vincere putet, non quando adversarium vapulando, sed quando cædendo superaverit. *Quæ vultis*, inquit Salvator, *ut faciant vobis homines, eadem et vos facite illis similiter* (2). Hujus sententiæ partem tam bene novimus, ut nunquam prætereamus; partem sic prætermittimus, quasi penitus nesciamus. Nam quid ab aliis præstari nobis velimus, optime novimus; quid autem ipsi aliis debeamus præstare, nescimus. Atque utinam nesciremus! Minor esset ignorantiæ reatus, secundum illud : *Qui nescit voluntatem domini sui, vapulabit paucis; qui autem scit, et non facit eam, vapulabit multis* (3). Nunc autem in hoc major offensa est, quod partem sententiæ sacræ pro commodorum nostrorum utilitate diligimus, partem pro Dei injuria præterimus. Exaggerat

(1) *Math.* V. 39.
(2) *Ib.* VII. 12.
(3) *Luc.* XII. 47-8.

semblable, lorsqu'il dit : *Si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre.* Combien s'en trouve-t-il, croyez-vous, qui prêtent à ces paroles une oreille respectueuse; et parmi ceux qui semblent le faire, combien s'en trouve-t-il qui y acquiescent du fond de l'ame? Ou quel est celui qui ne rende pas, au contraire, mille coups pour un seul qu'il a reçu? Loin de présenter l'autre joue à celui qui vous a frappé, on regarde comme une victoire, non de vaincre son adversaire en douceur, mais de le surpasser en violence. *Tout ce que voulez que les hommes vous fassent*, dit le Sauveur, *faites-le leur aussi.* De ces deux choses, l'une nous est si bien connue que nous ne l'omettons jamais; l'autre, nous l'omettons, comme si nous l'ignorions tout-à-fait. Ce que nous voudrions que les hommes nous fissent, nous le savons très-bien; mais, ce que nous devons leur faire à eux, nous l'ignorons. Et plût à Dieu que nous l'ignorassions! Notre faute en serait moins grande, selon ces paroles : *Celui qui ne connaît pas la volonté de son maître, recevra peu de coups; mais celui qui la connaît et ne l'exécute point, en recevra un grand nombre.* Maintenant donc, ce qui rend notre offense plus grave, c'est que nous adoptons une partie de la sentence divine pour nos intérêts et notre utilité, tandis que nous rejetons l'autre pour outrager Dieu. En remplissant l'office de sa prédication, l'apôtre saint Paul donne plus d'étendue encore à cette parole, lorsqu'il écrit : *Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres.* Et ailleurs : *Que chacun ait en vue non ses propres intérêts, mais ceux des autres.* Vous voyez avec quelle fidélité il observe le précepte du Christ. Le Sauveur nous

quoque hoc Dei verbum officio prædicationis suæ Apostolus Paulus, dicens: *Nemo quod suum est quærat, sed quod alterius* (1). Et iterum: *Non quæ sua sunt*, inquit, *singuli cogitantes, sed ea quæ aliorum* (2). Vides quam fideliter præceptum Christi fuerit exsecutus, ubi cum Salvator sic nos pro aliis sicut pro nobis jusserit cogitare, ille plus aliorum nos commodis jussit consulere quam nostris; boni scilicet Domini bonus famulus, et singularis magistri præclarus imitator, qui in vestigiis domini sui ambulans, patentiora quodammodo et expressiora pedibus suis fecit domini sui esse vestigia. Quid ergo horum facimus Christiani? Quod Christus, an quod Apostolus jubet? Puto omnino quod neutrum. Nam tantum abest ut aliorum commodis aliquid cum propria incommoditate præstemus, ut omnes vel maxime nostris commodis cum aliorum incommodo consulamus.

Sed eligere forsitan majora quæque videmur quæ nullus impleat, et, ut ipsi putant, implere omnino non possunt, et præterire alia quæ et implere queant et ab omnibus impleantur. Sed primum illud considerandum est, quia nulli servorum licet ex his quæ Dominus suus imperat eligere pro arbitrio quid velit facere, quid nolit

(1) *Cor.* X. 24.
(2) *Philip.* II. 4.

ordonne de songer aux autres comme à nous; Paul nous ordonne de consulter les intérêts d'autrui plus que les nôtres. Bon serviteur d'un bon maître, illustre imitateur d'un modèle accompli, il marche sur ses traces, il les dilate de ses pieds et les rend en quelque sorte plus visibles et mieux formées. Que faisons-nous de tout cela, nous Chrétiens? Ce que nous ordonne le Christ, ou ce que nous enjoint l'Apôtre? Ni l'un ni l'autre, je pense. Car bien loin de chercher l'intérêt d'autrui à notre propre détriment, nous travaillons le plus souvent au nôtre, au détriment du prochain.

Je paraîtrai peut-être choisir seulement les préceptes les plus difficiles, que personne ne remplit, qu'on regarde comme impraticables, et en laisser d'autres plus faciles, qui sont observés par tout le monde. Mais il faut considérer d'abord qu'il n'appartient point à un serviteur de choisir à son gré parmi les ordres de son maître ce qu'il veut ou ne veut pas faire; que c'est une insolence criminelle à lui d'adopter ce qui le flatte, de rejeter ce qui lui déplaît, alors surtout que les maîtres

et insolentissima abusione quod placuerit adsumere, quod displicuerit repudiare; maximecum et terrestres domini nequaquam æquo animo tolerandum putent, si jussiones suas servi ex parte audiant, et ex parte contemnant, et pro libidine sua quæ putaverint facienda faciant, et quæ putaverint conculcanda, conculcent. Si enim pro arbitrio suo servi dominis obtemperant, ne in iis quidem in quibus obtemperaverint, obsequuntur. Quando enim servus ex domini sui jussis ea facit tantummodo quæ vult facere, jam non dominicam voluntatem implet, sed suam. Si ergo nos, qui homunculi imbecilli sumus, contemni tamen a servis nostris omnino nolumus, quod etsi nobis servitutis conditio inferiores, humana tamen sors reddit æquales; quam inique utique cœlestem dominum contemnimus, qui cum homines ipsi sumus, contemnendos tamen nos a nostræ conditionis hominibus non putamus! Nisi tanti fortasse consilii ac tam profundæ intelligentiæ sumus, ut qui pati servorum injurias nolumus, subditum injuriis nostris Deum esse velimus, et quæ ipsi toleratu humano indigna credimus, Deum a nobis digne hæc tolerare credamus. Ac per hoc si qui sunt, ut ad superiora redeamus, qui de majoribus nos Dei præceptis dicere existiment, et minora reticere, superflue queri intelligendi sunt. Neque enim justa causatio est cur præferantur aliqua, ubi facienda sunt omnia,

de la terre ne peuvent supporter d'un œil indifférent des serviteurs qui obéissent en partie à leurs ordres, en partie les négligent, et qui, suivant leur caprice, exécutent ce qu'ils croient devoir exécuter, foulent aux pieds ce qu'ils croient devoir fouler aux pieds. Car régler son obéissance d'après son gré, c'est se montrer rebelle même dans les choses qu'on exécute; et quand un serviteur n'accomplit que ce qu'il veut des ordres qui lui sont donnés, ce n'est plus la volonté du maître qu'il fait, c'est la sienne. Hommes faibles et misérables que nous sommes, si nous ne pouvons souffrir d'être méprisés par nos serviteurs, que leur condition, il est vrai, a mis au dessous de nous, mais que la nature pourtant a faits nos égaux, quelle injustice de mépriser le Maître céleste, quand nous ne pouvons nous résigner au mépris d'autres hommes comme nous! A moins, par hasard, que, dans notre sagesse et notre profondeur, nous n'allions prétendre que Dieu se soumette à nos outrages, nous qui ne pouvons endurer ceux de nos serviteurs, et qu'il supporte avec tranquillité ce que nous croyons au dessus de la patience humaine. Pour en revenir à ce que nous disions, s'il est des personnes qui nous accusent de proposer les préceptes les plus difficiles et de taire les autres, leurs plaintes sont bien superflues. Il n'y a pas de motif raisonnable de préférer certaines choses, quand il faut tout exécuter. Car, si, comme nous l'avons dit, il n'appartient point aux serviteurs des maîtres selon la chair, de choisir parmi les ordres ceux qu'ils veulent remplir ou ne pas remplir, nous ne devons pas non plus nous croire permis à nous, qui sommes les serviteurs de notre Maître, d'adopter

Sicut enim dominorum carnalium servis eligere, ut jam dixi, omnino non licet quæ ex præceptis servilibus faciant, quæ non faciant; sic nos, qui servi domini nostri sumus, inlicitum omnino existimare debemus, ut vel illa quæ placent, pro animi oblectatione sumamus, vel illa quæ displicent, pro superbiæ abusione calcemus.

Sed adquiescamus tamen iis qui ex præceptis dominicis idcirco forsitan nos nolunt majora dicere, quia se putant minora complere; non quia sufficiat ad salutem si, majoribus spretis, minora faciamus, secundum illud: *Quicumque totam legem servaverit, offendit autem in uno, factus est omnium reus* (1). Ac per hoc licet nobis non sufficiat parva ac minima quæque facere, adquiesco tamen ego minora dicere, ut ostendam maximam Christianorum omnium partem nec exigua saltem ac minima fecisse. Jussit Salvator noster ut Christiani homines non jurarent. Plures invenias qui sæpius pejerent quam qui omnino non jurent. Jussit quoque ut nemo malediceret. Cujus non sermo maledictio est? Prima enim semper irarum tela, maledicta sunt; et quicquid non possumus imbecilli, optamus irati, ac sic in omni animorum indignantium motu, votis malis pro armis utimur. Unde unusquisque hominum evidentis-

(1) *Jacob.* II. 20.

selon notre bon plaisir, ce qui nous est agréable, ou de rejeter orgueilleusement ce qui nous rebute.

Usons cependant de condescendance envers ceux qui ne veulent pas qu'on leur parle des grands préceptes, parce qu'ils croient accomplir les moins importans; non qu'il suffise pour le salut, d'observer les petites choses en négligeant les grandes, selon ces paroles: *Quiconque ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière.* Et, quoique ce ne soit point assez pour nous de remplir les plus petits commandemens, je veux bien pourtant ne parler que des moindres, afin de montrer par-là que la majeure partie des Chrétiens ne pratiquent pas même ces derniers. Notre Sauveur défend aux Chrétiens de jurer. Il se rencontre plus de personnes qui se parjurent souvent, que d'autres qui ne jurent pas du tout. Il défend aussi de prononcer des paroles de malédiction, et qui n'en prononce pas? Car ce sont toujours les premiers traits dont se sert la colère, et ce que nous ne pouvons dans notre faiblesse, nous le souhaitons dans notre courroux; et ainsi, dans l'effervescence de l'indignation, nos armes ce sont des vœux funestes; ce qui prouve évidemment que tout homme, s'il en avait le pouvoir, voudrait faire à ses ennemis tout le mal qu'il leur souhaite. Mais la coupable licence que nous don-

sime probat, quicquid fieri adversariis suis optat, totum se facere velle, si possit. Sed videlicet quia omnes hac improbitate linguarum facile utimur, qui jussis dominicis non obtemperamus, idcirco etiam apud Deum facile hoc putamus esse qui jussit. *Maledici*, inquit sermo divinus, *regnum Dei non possidebunt* (1). Hinc ergo intelligere possumus quam gravis sit et perniciosa maledictio, quando etiamsi alia bona adfuerint, sola excludit a cœlo. Invidiam procul esse jussit Christus a nobis. At nos e contra, non extraneis tantum, sed etiam proximis invidemus, nec solum inimicos, sed etiam amicos nostros livore perfundimus. Adeo prope in omnium sensu hoc malum regnat; adeo esuriendi libido terminum habet, detrahendi libido terminum non habet. Nam semper admodum cibo, numquam detractione saturamur. Sed levis forsitan pœna istius labis est. *Detrahens*, inquit Scriptura sacra, *eradicabitur*. Gravis profecto et tremenda animadversio, sed tamen nulla correctio. Dummodo enim unusquisque hominum alium lacerare non desinat, tanti putat, ut etiam sibi ipse non parcat. Sed digna plane mali istius retributio est, quæ solum persequitur auctorem. Illi enim nihil nocet penitus cui detrahit, tantummodo illum punit e cujus ore procedit.

(1) *Cor. Ep.* 1. VI. 10.

nons si facilement à notre langue, nous tous qui désobéissons aux ordres du Seigneur, nous fait regarder sans doute aussi comme peu important à ses yeux ce précepte émané de lui : *Les médisans ne seront point héritiers du royaume de Dieu,* dit la parole divine. Nous pouvons comprendre par-là combien grave, combien pernicieuse est la médisance, puisque seule elle exclut du ciel, quand même on aurait toutes les autres vertus. Le Christ nous ordonne aussi d'éloigner l'envie de nous; et nous, au contraire, nous portons envie non-seulement aux étrangers, mais encore à nos proches; nous répandons ce poison sur nos amis, comme sur nos ennemis. Tant il est vrai que ce vice règne dans presque tous les cœurs! tant il est vrai que l'intempérance a des bornes, et que la fureur de médire n'en connaît pas! La nourriture apaise toujours la faim, rien ne saurait jamais assouvir la médisance. Mais peut-être la peine réservée à ce péché n'est-elle qu'une peine légère. *Le médisant,* dit l'Ecriture-Sainte, *sera arraché de la terre.* La menace est terrible assurément, mais elle reste sans effet. Car pourvu qu'on déchire sans cesse la réputation d'autrui, on est content, et l'on ne s'épargne pas soi-même. Mais c'est un digne châtiment de ce mal, qu'il ne s'attache qu'à son auteur. La médisance ne nuit en rien à celui qu'elle attaque, tout le désavantage est pour celui de la bouche de qui elle sort.

Sed delirare, opinor, videmur ista repetendo, et fero ut nos delirare videamur. Numquid deliravit Dominus, qui præcepit: *Omnis enim*, inquit per Apostolum suum, *clamor auferatur a vobis cum omni malitia* (1). Utrumque quidem hoc in nobis jugiter perseverat, sed magis tamen malitia quam clamor. Clamor quippe non semper est in oribus nostris, malitia autem semper est in cordibus nostris; ac per hoc puto quod, etiamsi in nobis clamor desineret, tamen malitia permaneret. Sine murmuratione quoque et querela nos Deus noster esse præcepit. Quando hæc in humano genere non fuerunt? Si æstus est, de ariditate causamur; si pluvia, de inundatione conquerimur; si infœcundior annus est, accusamus sterilitatem; si fœcundior, vilitatem. Adipisci abundantiam cupimus, et eamdem adepti accusamus. Quid dici hac re improbius, quid contumeliosus potest? etiam in hoc de misericordia Dei querimur, quia tribuat quod rogamus.

Abesse a servis suis omne omnino, etiam oculorum, scandalum Deus præcepit. Et ideo, *si quis*, inquit, *viderit mulierem ad concupiscendum, jam mœchatus est eam in corde suo* (2). Hinc intelligere plene possumus quam castos nos esse Salvator

(1) *Eph.* IV. 31.
(2) *Math.* V. 28.

On regardera, je pense, comme des rêveries, de semblables répétitions; et que m'importe à moi? Doit-il être taxé de rêverie, le Seigneur, quand il dit par son apôtre: *Que toute querelle, toute malice soit bannie d'entre vous.* Ces deux vices, sans doute, règnent continuellement en nous, mais plus encore la malice que la querelle. La querelle n'est pas toujours sur nos lèvres, la malice est toujours dans nos cœurs, et quand même nous ferions cesser la première, la seconde subsisterait toujours. Notre Dieu nous ordonne encore de ne murmurer jamais, de ne jamais nous plaindre. Et quand ne le fit-on point? S'il fait chaud, on se plaint de la sécheresse; s'il pleut, on craint les inondations; si l'année est inféconde, on accuse la stérilité; si elle est abondante, on se plaint du bas prix. Nous désirons l'abondance, et quand nous l'avons obtenue, nous murmurons. Que peut-on dire de plus injuste, de plus injurieux! Nous blâmons la miséricorde divine de nous accorder même ce que nous avons demandé.

Dieu ordonne à ses serviteurs d'éloigner tout scandale, même dans les regards. C'est pour cela qu'il dit: *Quiconque aura regardé une femme pour la convoiter, a déjà commis l'adultère dans son cœur.* Par-là nous pouvons très-bien comprendre quelle pureté le Sauveur exige de nous, puisqu'il va jusqu'à nous retrancher la licence des regards. Car sachant que les yeux

jusserit, qui etiam licentiam visionis abscidit. Sciens enim fenestras quodammodo esse nostrarum mentium, lumen oculorum, et omnes improbas cupiditates in cor per oculos, quasi per naturales cuniculos, introire, extinguere eas penitus foris voluit, ne intus orirentur, et lethaliter crescentibus fibris convalescerent fortasse in animo, si germinassent in visu. Idcirco itaque ait Dominus petulcos impudicorum hominum intuitus noxa adulterii non carere; scilicet ut qui bona fide fugeret adulterium, custodiret aspectum. Perfectæ siquidem ac sincerissimæ sanctitatis volens cultores suos facere Salvator, jussit ab iis cautissime etiam minima vitari; scilicet ut, quam pura est pupilla oculi, tam pura esset Christiani hominis vita; et sicut salva intuitus incolumitate, pulveris labem in se oculus non reciperet, sic vita nostra labem in se penitus impudicitiæ non haberet. Unde est illud etiam quod in sequentibus ait Dominus: *Si scandalizat te oculus tuus, erue eum. Et si scandalizat te manus tua, abscinde eam. Expedit tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quam totum corpus mittatur in gehennam* (2). Si igitur juxta Dei verbum in gehennam scandalis trahimur, recte profecto, ut gehennam vitare possimus, etiam manibus nostris nos oculisque multamus. Non quod membris suis quis privare se debeat;

(1) *Math.* V. 29-30.

sont en quelque façon les portes du cœur, que par eux, comme par des conduits secrets, toutes les passions se font une entrée dans l'ame, il a voulu les exterminer entièrement au dehors, de peur qu'elles ne vinssent à pousser au dedans, et à jeter peut-être dans le cœur de funestes et profondes racines, après avoir germé dans les regards. Le Sauveur nous avertit que les regards déhontés des hommes impudiques ne sont pas sans adultère, afin sans doute que celui qui travaille de bonne foi à être chaste, place une garde à ses yeux. Le Christ voulant animer ses adorateurs à une chasteté parfaite et sincère, leur ordonne de se précautionner même contre les plus petites choses, pour que la vie du chrétien soit aussi pure que la pupille de l'œil. Et comme le moindre grain de poussière ne peut entrer dans l'œil sans en ternir l'éclat, ainsi la moindre tache d'impureté souillerait l'innocence de nos mœurs. La nécessité d'être ainsi en garde contre nous-mêmes est bien marquée par ces paroles du Seigneur : *Si votre œil vous scandalise, arrachez-le, — Et si votre main vous scandalise, coupez-la. Il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périsse, que si tout votre corps était jeté dans l'enfer.* Si donc, suivant la parole de Dieu, les scandales nous précipitent dans la géhenne, il est bien raisonnable sans doute de retrancher nos mains et nos yeux même, pour éviter un si grand malheur. Ce n'est pas qu'on doive se priver de quelqu'un de ses membres; mais parce qu'il est certains engagegemens, certaines liaisons domestiques qui sont pour nous comme des yeux, quelquefois aussi comme des mains, c'est faire sagement que de briser tous ces

sed quia tam necessariæ nobis sunt quædam domesticorum obsequiorum necessitudines, ut his quasi oculis, interdum autem quasi manibus utamur, recte nobis præsentium ministeriorum officia subtrahimus, ne æterni ignis tormenta patiamur. Ubi enim de ministerio agitur et vita, rectius profecto Christiano est ministerio carere quam vita.

Itaque cum in omnibus his quæ diximus obedire nos sibi Dominus noster jusserit, ubi sunt qui aut universis mandatis Deo, aut certe vel in paucissimis obsequantur? Ubi sunt qui aut inimicos diligant, aut persequentibus benefaciant, aut malos in bono vincant, qui maxillas cædentibus præbeant, qui spoliantibus res suas sine lite concedant? Quis est apud quem delectationi penitus nihil liceat, qui convicio suo neminem lædat, qui silentio os coerceat, ne in amaritudinem maledictionis erumpat? quis est qui faciat hæc minima, ut non dicam illa, de quibus diximus paulo ante, majora? Quæ cum ita sint, et cum a nobis nil penitus dominicæ jussionis fiat, quid est quod nos queramur de Deo, cum queri magis Deus de nobis omnibus possit. Quæ ratio est ut doleamus nos non audiri a Deo, cum ipsi Deum non audiamus; et susurremus non respici a Deo terras, cum ipsi non respiciamus ad cœlum; ut molestum sit despici a Domino preces nostras, cum præcepta ejus despiciantur a nobis? Fac nos pares Domino

liens, pour ne pas endurer les feux éternels. Car lorsqu'il faut opter entre un plaisir ou la vie, un chrétien, certes, ne doit pas balancer.

Voilà les préceptes que Dieu nous a imposés; où sont ceux qui lui obéissent en tout, ou du moins dans les plus petites choses? Où sont ceux qui aiment leurs ennemis, qui font du bien à leurs persécuteurs, qui triomphent des méchans par leur bonté, qui présentent la joue à celui qui les frappe, qui se laissent dépouiller sans contestation? Où est celui qui ne donne rien aux plaisirs des sens, qui ne déchire personne par ses médisances, qui met un frein à sa langue, pour ne s'échapper jamais en paroles d'amertume et de malédiction? Où est celui qui fait ces petites choses, pour ne pas parler des plus grandes? Puisqu'il en est ainsi, puisque nous n'observons aucun des préceptes du Seigneur, qu'avons-nous donc à nous plaindre de Dieu, quand il pourrait avec bien plus de raison se plaindre de nous tous? Quelle raison avons-nous de murmurer de ce qu'il ne nous entend point, quand nous ne l'écoutons pas nous-mêmes; de ce qu'il détourne ses regards de la terre, quand nous n'élevons jamais les nôtres vers le ciel; de ce qu'il dédaigne nos prières, quand nous méprisons nous-mêmes ses commandemens? Rendons, si vous le voulez, les choses égales entre le Seigneur et

nostro esse. Quis justæ querimoniæ locus est, hoc pati quemque quod fecerit? Salvo eo quod probare facile possum, nequaquam nos pati illa quæ facimus, et mitius multo nobiscum Deum agere quam nos cum Deo. Sed interim tamen hac agamus lege qua cœpimus. Sic enim ipse etiam Dominus dicit: *Clamavi ad vos, et non audistis me; et vos clamabitis ad me, et non exaudiam vos* (1). Quid enim dignius, aut quid justius? Non audivimus, non audimur; non respeximus, non respicimur. Quis, rogo, ex carnalibus dominis hac cum suis lege agere contentus est, ut contemnat tantummodo servos suos, quia fuerit ab eis ipse contemptus? Quanquam nos non hac solum injuria contemnamus Deum, qua contemni a servis suis domini carnales solent; quia servorum hic contemptus est maximus, si non faciant quod jubentur. Deo autem nos omni studio, omni nisu, non solum jussa non facimus, sed contra id facimus quod jubemur. Jubet enim Deus ut omnes nobis invicem cari simus; omnes autem nos mutua infestatione laceramus. Jubet Deus ut cuncti egentibus sua tribuant; cuncti admodum aliena pervadunt. Jubet Deus ut omnis qui Christianus est, etiam oculos castos habeat; quotus quisque est qui non se luto fornicationis involvat? Et quid plura? Grave

(1) *Prov.* I. 24. — *Mich.* III. 4. — *Psal.* XVII. 45.

nous. Peut-on raisonnablement se plaindre d'être traité soi-même, comme on a traité les autres? Et de plus, il me serait facile de prouver que Dieu n'agit pas à notre égard, comme nous agissons envers lui, et qu'il a beaucoup plus de douceur pour nous, que nous n'avons pour lui de déférence. Revenons-en toutefois à notre première supposition. Car voici ce que dit le Seigneur: *J'ai crié vers vous, et vous ne m'avez point écouté; vous crierez vers moi, et je ne vous exaucerai point.* Quoi de plus équitable et de plus juste! nous n'avons point écouté, et l'on ne nous écoute pas; nous n'avons point regardé, et l'on ne nous regarde pas. Quel est, je vous prie, le maître sur la terre qui se contenterait de mépriser ses serviteurs, parce qu'il en aurait été méprisé lui-même? Et notre mépris envers Dieu ne renferme pas seulement cet outrage attaché au mépris des serviteurs de la terre envers leurs maîtres, car pour eux ce serait la plus grande insolence de ne point exécuter ce qu'on leur ordonne. Nous mettons toute notre étude, tous nos efforts, non-seulement à ne point accomplir les préceptes, mais encore à faire tout le contraire de ce qui nous est ordonné. Dieu nous commande de nous aimer mutuellement; nous nous déchirons par des haines réciproques. Dieu commande à chacun de donner du sien aux indigens; tous envahissent le bien d'autrui. Dieu commande à tout chrétien d'être chaste jusque dans ses regards; quel est celui qui ne se roule point dans la fange des impuretés? Et qu'ajouter de plus? Ce que je vais dire est triste, déplorable. L'Eglise elle-même, qui en tout devrait apaiser Dieu, que fait-elle autre chose que l'irriter? Et, si vous exceptez un

et luctuosum est quod dicturus sum. Ipsa Ecclesia, quæ in omnibus esse debet placatrix Dei, quid est aliud quum exacerbatrix Dei? aut præter paucissimos quosdam, qui mala fugiunt, quid est aliud pene omnis cœtus Christianorum, quam sentina vitiorum? Quotum enim quemque invenies in Ecclesia non aut ebriosum, aut helluonem, aut adulterum, aut fornicatorem, aut raptorem, aut ganeonem, aut latronem, aut homicidam? et quod his omnibus pejus est, prope hæc cuncta sine fine. Interrogo enim Christianorum omnium conscientiam; ex his vel flagitiis vel sceleribus quæ nunc diximus, quotus quisque hominum non aliquid est horum? aut quotus quisque non totum? Facilius quippe invenias qui totum sit quam qui nihil. Et quod diximus nihil, nimis forsitan gravis videatur esse censuræ. Plus multo dicam. Facilius invenias reos malorum omnium quam non omnium, facilius majorum criminum quam minorum; id est, facilius qui et majora crimina cum minoribus, quam qui minora tantum sine majoribus perpetrarint. In hanc enim morum probrositatem prope omnis ecclesiastica plebs redacta est, ut in cuncto populo Christiano genus quadammodo sanctitatis sit minus esse vitiosum. Itaque Ecclesias, vel potius templa atque altaria Dei, minoris reverentiæ quidam habent quam cujuslibet minimi ac municipalis judicis domum. Siquidem intra januas non modo inlustrium pote-

très-petit nombre qui fuient le mal, qu'est-ce aujourd'hui que l'assemblée entière des chrétiens, sinon un réceptacle de vices? Car, que trouver aujourd'hui dans l'Eglise, sinon des hommes de vin et de bonne chère, des adultères et des fornicateurs, des ravisseurs et des débauchés, des larrons et des homicides? Ce qui est pis encore, presque tous ces vices ne laissent aucun intervalle à la piété. J'en appelle à la conscience des chrétiens; des grands crimes que je viens de signaler, quel est l'homme qui n'ait à s'en reprocher aucun, ou plutôt quel est celui qui ne soit pas coupable de tous? Il est plus facile de trouver des personnes chez qui dominent tous ces vices, que de rencontrer des hommes qui en soient entièrement exempts. Quand je dis, entièrement exempts, je passerai peut-être pour un censeur trop sévère. Je dirai bien plus. Il est plus facile de trouver des chrétiens abandonnés à tous les désordres, que d'en rencontrer qui ne le soient pas à tous; plus facile d'en voir plongés dans les grands crimes, que d'en trouver qui le soient dans les moindres; c'est-à-dire qu'il est plus ordinaire de remarquer des chrétiens, alliant les plus grands crimes aux simples péchés, que d'en voir qui commettent de simples péchés sans y joindre les grands crimes. Presque tous les enfans de l'Eglise en sont venus à un tel débordement de mœurs, que parmi le peuple chrétien, c'est une sorte de sainteté d'être moins vicieux. Aussi les églises, ou plutôt les temples et les autels de Dieu sont traités par quelques personnes, avec moins de respect que la maison du moindre juge municipal. Tout le monde ne se permet pas indistinctement d'entrer dans les mai-

statum, sed etiam præsidum aut præpositorum, non omnes passim intrare præsumunt, nisi quos aut judex vocaverit, aut negotium traxerit, aut ipsa honoris proprii dignitas introire permiserit; ita ut, si quispiam fuerit insolenter ingressus, aut cædatur, aut propellatur, aut aliqua verecundia atque estimationis suæ labe multetur. In templa autem, vel potius in altaria atque in sacraria Dei, passim omnes sordidi ac flagitiosi sine ulla penitus reverentia sacri honoris inrumpunt, non quia non omnes ad exorandum Deum currere debeant; sed quia qui ingreditur ad placandum, non debet egredi ad exacerbandum. Neque enim ejusdem officii est, indulgentiam poscere, et iracundiam provocare. Novum siquidem monstri genus est; eadem pene omnes jugiter faciunt quæ fecisse se plangunt. Et qui intrant ecclesiasticam domum ut mala antiqua defleant, exeunt, et quid dico, exeunt? in ipsis pene hoc orationibus suis ac supplicationibus moliuntur. Aliud quippe ora hominum, aliud corda agunt; et, dum verbis præterita mala plangunt, sensu futura meditantur; ac sic oratio eorum auctrix est magis criminum quam exoratrix; ut vere illa in his scripturæ maledictio compleatur, ut de oratione ipsa exeant condemnati, et oratio eorum fiat in peccatum (1). Denique si vult quispiam scire quid in templo hujusmodi

(1) *Psal.* CVIII. 6.

sons non-seulement des grands de la terre, mais encore des hommes revêtus d'une autorité quelconque. Il faut ou y être appelé par le juge, ou attiré par ses propres affaires, ou introduit à la faveur de son rang; autrement, une entrée si peu respectueuse vous exposerait à être maltraité, à être chassé ignominieusement, ou à ternir votre réputation d'une tache honteuse. Il n'en est pas ainsi des temples ou plutôt des autels et des sanctuaires de Dieu; des hommes tout souillés de crimes s'y précipitent sans aucun respect pour la divine majesté. Tous, il est vrai, doivent courir dans les temples pour fléchir le Seigneur; mais celui qui y entre pour l'apaiser ne doit pas en sortir pour l'irriter. La même action ne doit pas solliciter l'indulgence et provoquer la colère. Car c'est une chose monstrueuse de faire encore ce qu'on gémit d'avoir fait. On entre dans l'église pour déplorer ses fautes anciennes; et, au sortir de là, que dis-je? dans les prières même et les supplications, on en commet de nouvelles. Autre chose est sur les lèvres, autre chose est dans le cœur; et, tandis qu'en paroles on pleure les iniquités passées, on en médite de nouvelles dans son ame. La prière ainsi ne fait qu'ajouter au crime, bien loin d'en obtenir le pardon; et alors s'accomplit cette malédiction de l'Ecriture : *Qu'ils sortent condamnés, que leur prière devienne un crime.* En un mot, si vous voulez savoir à quoi ces hommes ont pensé dans le temple, voyez ce qu'ils font ensuite. Les saints mystères achevés, tous retournent aussitôt à leurs vieilles habitudes : les uns, au larcin; les autres, à l'ivresse; ceux-ci, à la fornication; ceux-là, au brigandage. Alors il devient manifeste qu'ils méditaient,

homines cogitaverint, videat quid sequatur. Siquidem consummatis solennibus sacris, statim ad consuetudinaria omnes studia discurrunt: alii scilicet ut furentur, alii ut inebrientur, alii ut fornicentur, alii ut latrocinentur; ut evidenter appareat hoc eos esse meditatos, dum intra templum sunt, quod, postquam egressi fuerint, exequuntur.

Sed videlicet cuncta hæc mala, et omnem vitiorum probrositatem, quam supra dixi, ad servos fortasse quidam aut abjectissimos quosque homines referendam putant, cæterum nomen ingenuum hac flagitiorum labe non pollui. Quid autem aliud est cunctorum negotiantium vita, quam fraus atque perjurium? Quid aliud curialium, quam iniquitas? Quid aliud officialium, quam calumnia? Quid aliud militantium, quam rapina? Sed putas forsitan quod hoc etiam de personis istiusmodi ferri possit. Hic est enim, inquis, eorum actus, quæ et professio; ac per hoc nihil mirum est si agunt quod profitentur. Quasi vero aut agere ullum Deus res malas velit aut profiteri, aut nulla sit penitus sacræ majestatis offensa, si maximum scelus minores videantur agere personæ; præsertim cum in hac hominum multitudine major multo sit pars generis humani; et absque dubio, ubi major est peccantium turba, major est divinitatis injuria. Sed omnis, inquis, nobilitas ab his sceleribus immunis est. Parum est quidem,

même à la vue des autels, les crimes qu'ils commettent au sortir du lieu saint.

Quelques personnes pensent peut-être que tous ces désordres, tout ce débordement de vices ne doit être attribué qu'à des esclaves ou à des hommes d'une condition vile et abjecte, et que des noms illustres ne sont point entachés de ces turpitudes. Et qu'est-ce donc que la vie des gens de négoce? fraude et parjure. Qu'est-ce que la vie des courtisans? injustice et iniquité. Qu'est-ce que la vie des officiers? mensonge et calomnie. Qu'est-ce que la vie des hommes de guerre? violence et rapine. Vous penserez peut-être qu'on peut excuser ces sortes de personnes. Leur conduite, direz-vous, répond à leur profession, et dès-lors rien d'étonnant s'ils suivent les maximes de leur état. Comme si Dieu permettait qu'on professe le vice et l'injustice; comme s'il n'était pas offensé dans sa majesté sacrée, quand des personnes moins considérées commettent les plus grands crimes! Considérez surtout que cette multitude d'hommes compose la majeure partie du genre humain, et que la divinité est bien plus outragée là où se trouve un plus grand nombre de pécheurs. — Mais toute la noblesse est exempte de ces vices. — C'est peu de chose, puisque dans l'univers, la noblesse n'est guère plus qu'un seul

quia non aliud videtur nobilitas in omni mundo, quam unus homo in grandi populo. Sed videamus tamen si vel id ipsum sit carens crimine. Ac primum, consideremus quid de hujusmodi hominibus dicat sermo divinus. Arguens quippe Apostolus Dei populum, sic ait : *Audite, fratres mei dilectissimi. Nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, et hæredes regni quod repromisit Deus diligentibus se? Vos autem exhonorastis pauperem. Nonne divites per potentiam opprimunt vos? Nonne ipsi blasphemant bonum nomen quod invocatum super vos?* (1). Grave hoc Apostoli testimonium est. Nisi forte immunes se ab eo nobiles putent, quia sunt soli divites nominati. Sed aut iidem sunt nobiles qui et divites; aut si sunt divites præter nobiles, et ipsi tamen jam quasi nobiles; quia tanta est miseria hujus temporis, ut nullus habeatur magis nobilis quam qui est plurimum dives. Sed sive de alterutris sive de utrisque Apostolus dixerit, facile de hoc componi potest. Non enim interest de qua hoc potissimum parte dictum sit, quod utrique certum est convenire. Quis enim est vel nobilium omnino, vel divitum, horrens crimina? Quamvis in hoc fefellerim. Multi enim horrent, sed paucissimi evitant. In aliis quippe horrent quod in se semper admittunt; mirum in modum et accusatores eo-

(1) *Jac.* II. 5-7.

homme dans un grand peuple. Examinons cependant si ce petit nombre même est irréprochable; et voyons d'abord ce qu'en dit la parole divine. Car l'Apôtre, réprimandant le peuple de Dieu, s'exprime ainsi : *Écoutez, mes très-chers frères; Dieu n'a-t-il pas choisi ceux qui étaient pauvres dans ce monde, pour les rendre riches dans la foi, et héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment? — Et vous, vous déshonorez le pauvre. Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance? — Ne sont-ce pas eux qui blasphèment le saint nom qu'ils ont invoqué sur vous?* Ce témoignage de l'Apôtre est décisif, à moins, par hasard, que les nobles ne se croient à l'abri du reproche, parce qu'on ne parle ici que des riches. Car, ou les personnes nobles sont riches, ou, s'il est des riches sans noblesse, l'opulence leur en tient lieu. Tel est le malheur des temps, que celui-là passe pour le plus noble, qui a le plus de part aux faveurs de la fortune. Que l'Apôtre ait parlé des riches ou des nobles, qu'il les ait désignés tous les deux à la fois, il n'importe guère; il est facile de faire aux uns et aux autres l'application de ses paroles. Quel est le noble, quel est le riche qui ait le crime en horreur? Je me trompe; beaucoup l'ont en horreur, mais très-peu savent le fuir. Ils abhorrent dans les autres ce qu'ils se permettent sans cesse, devenant à la fois, par une étrange conduite, les accusateurs et les défenseurs du vice. Ils détestent publiquement ce qu'ils commettent en secret; et par-là, tout en croyant condamner les autres, ils se condamnent encore plus eux-mêmes par leur propre censure. Mais laissons là ces grands criminels. Quel est le riche, quel est le noble, qui conserve

rumdem criminum, et excusatores. Exsecrantur publice quod occulte agunt; ac per hoc, dum damnare se cæteros putant, ipsos se magis propria animadversione condemnant. Sed relinquamus istos, qui magis rei sunt. Quis est vel dives omnino, vel nobilis, aut innocentiam servans, aut a cunctis sceleribus manus abstinens? Quamquam superflue a cunctis dixerim; utinam vel a maximis: quia volunt sibi id forte majores quasi privilegium vindicare, ut jure suo crimina vel minora committant. Itaque de peccatis facilioribus nihil dico. Videamus si vel a duobus illis quasi capitalibus malis ullus immunis est; id est, vel ab homicidio, vel a stupro. Quis enim est aut humano sanguine non cruentus, aut cœnosa impuritate non sordidus? Unum quidem ex his ad pœnam æternam sufficit; sed prope nullus divitum non utrumque commisit. Sed cogitat forte aliquis de hoc numero: Ego jam ista non facio. Laudo, si non facis; sed tamen forte ante fecisti; et non est nunquam omnino fecisse, facere cessasse. Quod si ita esset, quid proderat tamen unum a scelere desistere, et multos in sceleribus permanere? Non sanat unius conversio crimina plurimorum; nec sufficit ad placandum Deum quod unus peccata deserit, quem universitas totius humani generis offendit; præsertim cum is qui convertitur ut mortem æternam possit evadere, magnos profecto conversionis suæ fructus capiat, si evadat, nedum contin-

l'innocence ou dont les mains soient pures de tous crimes? C'est trop demander; plût à Dieu qu'elles le fussent au moins des plus grands! Car les hauts personnages regardent peut-être comme un privilége de leur naissance de pouvoir se livrer impunément à toute espèce de désordres. Aussi, je ne parle point des péchés les plus ordinaires. Voyons si quelqu'un d'eux est exempt de ces deux vices capitaux, l'homicide et l'impureté. Où est celui qui ne s'est point couvert de sang, qui ne s'est point roulé dans la fange de honteuses voluptés? Une seule de ces deux choses suffit pour la peine éternelle, et pourtant il n'est presque aucun riche qui n'ait à se les reprocher toutes deux. Vous allez vous dire à vous-même : je ne tombe plus dans ces fautes. — Je vous en loue, mais peut-être y êtes-vous tombé auparavant; et l'on n'est pas innocent pour avoir cessé d'être coupable. Et qu'importe d'ailleurs qu'un homme renonce au crime, si tous les autres y persévèrent? La conversion d'un seul ne justifie point le grand nombre; et ce n'est point assez pour apaiser Dieu qu'un seul homme renonce au péché, s'il continue d'être offensé par l'universalité du genre humain. Celui qui se convertit pour échapper à la mort éternelle, retire sans doute assez de fruit de son changement, s'il détourne de lui la sentence de condamnation, bien loin qu'il doive espérer encore d'en garantir les autres. Car ce serait un orgueil insupportable, et un crime énorme de se croire assez bon pour devenir le médiateur même des méchans. Dieu, parlant d'une terre ou d'un peuple prévaricateur, s'exprime ainsi : *Si trois justes se trouvent au milieu de lui, Noé, Daniel et Job, ils ne délivreront ni les fils ni les filles;*

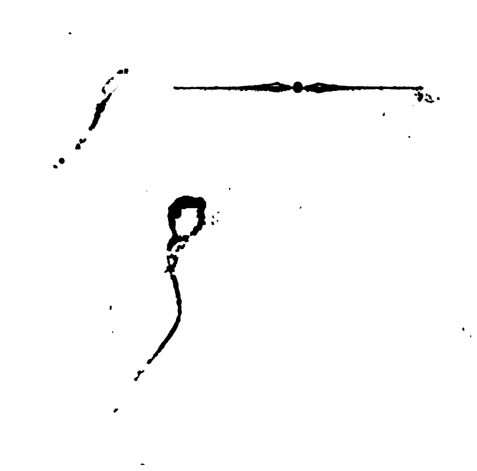
gere ei possit ut ab aliis pœnam damnationis avertat: quia et hoc intolerabilis superbiæ atque immanis piaculi crimen est, si tam bonum se aliquis esse credat ut etiam malos existimet per se posse salvari. Loquens Deus de terra quadam, vel de populo peccatore, sic dicit: *Si fuerint tres viri in medio ejus, Noe, et Daniel, et Job, non liberabunt filios et filias. Ipsi soli salvi erunt* (1). Neminem tamen reor tam impudentem fore qui se his talibus viris audeat comparare; quia quamvis placere nunc aliquis Deo studeat, hoc ipsum tamen genus maximæ injustitiæ est, si se justum præsumat; ac per hoc sublata est omnis spes falsæ opinionis, qua credamus innumeram perditorum hominum multitudinem suffragio paucorum bonorum a præsentibus malis posse defendi. Cum enim nullus illis quos supra diximus par sit, quæ esse spes ullis potest quod liberari et extranei et innumeri et mali a paucissimis bonis possint; cum illi familiarissimi Deo sancti ne hoc quidem a Domino promeruerint, ut in filiis suis vel sua membra salvarent? Et recte. Nam licet omnes admodum filii membra parentum esse videantur, non putandi sunt tamen membra eorum esse a quibus affectu cœperint discrepare; quia morum degenerantium pravitate pereunt in talibus beneficia naturæ. Quo fit ut

(1) *Ezech.* XIV. 20.

eux seuls seront sauvés. Je ne crois pas cependant qu'il y ait personne assez impudent pour oser se comparer à ces trois hommes; quelque soin que l'on prenne de plaire à Dieu, c'est pourtant une grande injustice de se croire juste. Et ainsi doit s'évanouir cette fausse opinion qu'une immense multitude de coupables puisse être garantie des calamités présentes par le suffrage d'un petit nombre de gens de bien. Si personne n'est comparable à ces trois justes dont j'ai parlé, qui donc peut espérer que quelques gens de bien délivrent des étrangers dont le nombre est infini et la malice sans bornes; puisque des saints admis à l'intime familiarité de Dieu, n'en ont pas même obtenu de sauver leurs propres membres dans la personne de leurs enfans? Et c'est avec raison. Car, bien que les enfans paraissent être des membres de leurs parens, l'on ne doit plus les considérer comme tels, quand ils s'écartent des vertus de leurs pères. La dépravation de leurs mœurs dégénérées les rend indignes des prérogatives de la naissance. Voilà pourquoi nous aussi, qui sommes appelés chrétiens, nos vices nous déshéritent d'un si beau nom. Car il ne sert à rien d'avoir un nom saint avec des mœurs impures; une vie qui ne répond pas à l'éclat de la profession, une conduite basse et indigne détruisent la gloire d'un titre honorable.

etiam nos, qui Christiani esse dicimur, perdamus vim tanti nominis, vitio pravitatis. Nihil enim omnino prodest nomen sanctum habere sine moribus: quia vita a professione discordans abrogat inlustris tituli honorem per indignorum actuum vilitatem.

Unde cum pene nullam Christianorum omnium partem, pene nullum Ecclesiarum omnium angulum non plenum omni offensione et omni lethalium peccatorum labe videamus, quid est in quo nobis de Christiano nomine blandiamur; cum utique hoc ipso magis per nomen sacratissimum rei simus, quia a sancto nomine discrepamus? Nam et ideo plus sub religionis titulo Deum lædimus, quia positi in religione peccamus.



Ainsi donc, puisqu'il n'est aucune condition parmi les chrétiens, aucun lieu dans l'Église qui ne soit plein de toute sorte d'offenses et souillé de péchés mortels, qu'avons-nous à nous glorifier du nom de chrétien? Ce nom sacré ne sert qu'à nous rendre plus coupables encore, parce que nous le démentons par notre conduite. Car ce titre de chrétien ne fait qu'aggraver nos offenses envers Dieu, puisque nous péchons au sein même du christianisme.

LIVRE QUATRIÈME.

Argument.

Porter le nom de chrétien, sans remplir les devoirs qu'il impose, c'est le déshonorer. — Exemple des Juifs applicable aux chrétiens. — La foi sans les œuvres. — Les tribulations sont à notre égard des preuves de la bonté divine. — Les esclaves infidèles sont moins coupables envers leurs maîtres que les chrétiens envers Dieu. — Conduite injuste et violente des grands et des nobles. — Les riches s'imaginent que les biens leur donnent le droit de commettre les crimes les plus énormes. — Ils font peser les impôts sur les pauvres. — Ils détournent de la vertu par leurs railleries. — Si Dieu nous châtie, nos péchés le forcent à cela. — Les Chrétiens sont, pour ainsi dire, plus coupables que les habitans de Sodome. — Nier la Providence de Dieu, c'est nier son existence. — Preuves de la Providence tirées de la conduite des hommes et de certains animaux. — L'amour de Dieu est tout paternel. — Mystère de l'Incarnation. — Nous ne payons ce bienfait que d'ingratitude. — Les adversités des justes ne prouvent rien contre la Providence. — La sainteté de la vocation augmente l'énormité de la faute. — Les Chrétiens plus vicieux que les Païens. — Le parjure est très-commun. — Exemple. — Les Chrétiens pèchent contre une loi qu'ils connaissent, les Païens contre une loi qu'ils ignorent. — Calomnies contre la religion occasionnées par la vie irrégulière des Chrétiens. — Gravité du scandale. — Dieu a les tiédes en horreur. — Récapitulation.

Liber Quartus.

DISCEDITUR itaque ab illa quam supra diximus Christiani nominis prærogativa, ut putemus, quia simus cunctis gentibus religiosiores, debere nos esse etiam fortiores. Nam cum, ut diximus, hoc sit hominis Christiani fides, fideliter Christum credere, et hoc sit Christum fideliter credere, Christi mandata servare, fit absque dubio ut nec fidem habeat qui infidelis est, nec Christum credat qui Christi mandata conculcat, ac per hoc totum in id revolvitur, ut qui Christiani nominis opus non agit, Christianus non esse videatur. Nomen enim sine actu atque officio suo nihil est. Nam, sicut ait quidam in scriptis suis, quid est aliud principatus sine meritorum sublimitate, nisi honoris titulus sine homine? aut quid est dignitas

Livre Quatrième.

On s'éloigne donc de cette prérogative du nom chrétien, dont nous avons parlé, et l'on pense qu'étant plus religieux que les autres peuples, nous devons être plus heureux aussi. Nous l'avons déjà dit, la foi d'un chrétien, c'est croire fidèlement au Christ; et croire fidèlement au Christ, c'est observer ses commandemens; d'où il devient manifeste qu'on n'a pas la foi quand on est infidèle, et qu'on ne croit pas au Christ, quand on foule aux pieds ses commandemens. Et toujours il faut en revenir là, que ne point pratiquer les obligations du christianisme, c'est, en quelque façon, n'être pas chrétien. Car le nom, sans les actes qu'il impose, n'est plus rien. Car, comme l'a dit quelqu'un dans ses écrits, une principauté sans un mérite supérieur, qu'est-ce autre chose qu'un titre honorifique sans application? Une dignité dans un homme sans talent, qu'est-ce autre chose qu'une pierre précieuse

in indigno, nisi ornamentum in luto (1). Itaque ut iisdem verbis etiam nos utamur, quid est aliud sanctum vocabulum sine merito, nisi ornamentum in luto? sicut etiam per divinas litteras sacer sermo testatus est, dicens: *Circulus aureus in naribus suis, mulier pulchra et fatua* (2). Et in nobis itaque Christianum vocabulum, quasi aureum decus est, quo si indigne utimur, fit ut sues cum ornamento esse videamur. Denique qui vult plenius scire vocabula nihil esse sine rebus, respiciat quomodo innumerabiles populi cessantibus meritis etiam nomina perdiderunt. Duodecim Hebræorum tribus cum electæ quondam a Deo essent, duo nomina sacrosancta acceperunt. *Populus* enim *Dei* et *Israel* appellatæ sunt. Sic quippe legimus: *Audi populus meus, et loquar : Israel, et testificabor tibi* (3). Ergo Judæi aliquando utrumque, nunc neutrum. Nam nec *Dei populus* dici potest qui cultum Dei jam olim reliquit, nec *videns Deum* qui Dei filium denegavit, sicut scriptum est: *Israel vere me non cognovit, et populus meus me non intellexit* (4). Propter quod etiam alibi Deus noster de Judæorum plebe loquitur ad Prophetam, dicens : *Voca nomen ejus, non dilecta*. Et iterum ad Judæos ipsos : *Vos non estis populus meus, et ego*

(1) *Salv. adversus Avar.* II.
(2) *Prov.* II. 22.
(3) *Psal.* 49. 7.
(4) *Isa.* I. 3.

jetée dans la boue? Pour appliquer ces paroles à notre sujet, un nom saint sans vertus, qu'est-ce autre chose qu'une pierre précieuse jetée dans la boue? La parole sacrée l'atteste aussi dans les livres divins quand elle dit: *La beauté d'une femme sans pudeur est comme un collier d'or au cou de l'animal immonde.* Le titre de chrétien est pour nous comme un ornement précieux; si nous en faisons mauvais usage, nous ressemblons à des animaux immondes affublés d'une parure d'or. Enfin, si vous voulez vous convaincre encore plus que les titres ne sont rien sans les choses, considérez combien de peuples ont vu s'éteindre leurs noms, dès qu'ils ont dégénéré de leur ancienne vertu. Les douze tribus d'Israël ayant été choisies de Dieu reçurent deux noms saints, elles furent appelées le *peuple de Dieu*, et *Israël*. Nous lisons: *Écoute, mon peuple, et je parlerai; Israël, je te rendrai témoignage.* Les Juifs avaient donc autrefois ces deux titres; aujourd'hui ils n'ont ni l'un ni l'autre. Car, elle ne doit plus être appelée *peuple de Dieu,* la nation qui, depuis long-temps, a abandonné son culte; ni *voyant Dieu*, puisqu'elle a renié le fils de Dieu, selon qu'il est écrit: *Israël m'a méconnu; mon peuple ne m'a pas compris.* C'est aussi pour cela que le Seigneur parlant du peuple Juif au prophète, s'exprime en ces termes: *Nomme-le non-aimé.* Puis, aux Juifs eux-mêmes: *Vous n'êtes plus mon peuple, et je ne serai plus votre Dieu.* La raison qui lui fait dire cela, il l'indique ailleurs d'une manière évidente: *Ils ont abandonné la source des eaux vives, le Seigneur.* Et encore: *Ils ont rejeté la parole du Seigneur, et ils n'ont plus aucune sagesse.* Je crains bien que ce reproche ne nous convienne mieux à nous aujourd'hui,

non sum Deus vester (1). Cur autem hoc de eis diceret, ipse alibi evidenter ostendit. Sic quippe ait : *Dereliquerunt venam aquarum viventium, Dominum (2).* Et iterum : *Verbum*, inquit, *Domini projecerunt, et sapientia nulla est in illis (3).* Quod quidem timeo ne non magis tunc de eis dici potuerit quam de nobis nunc dici possit, quia nec verbis dominicis obtemperamus; et qui verbis Domini non obsequimur, sapientiam profecto in nobis penitus non habemus. Nisi fortasse credimus sapienter nos Deum spernere, et hoc ipsum quod Christi mandata contemnimus, summam prudentiam judicamus. Est quidem causa cur hoc ita existimare credamur. Nam tanto consensu omnes peccata sequimur, quasi summi consilii conspiratione peccemus. Quæ cum ita sint, quæ ratio est ut ipsi nos falsa opinione fallamus, existimantes scilicet, quia Christiani esse dicamur, quod opitulari nobis inter mala quæ agimus nomen bonum possit, cum Spiritus sanctus nec fidem quidem dicat hominibus Christianis sine operibus bonis posse prodesse? Et utique multo plus est fidem habere quam nomen. Quia nomen est vocabulum hominis, fides autem fructus est mentis. Et tamen hunc ipsum fidei fructum infructuosum Apostolus sine operibus bonis esse testatur, dicens : *Fides sine operibus mortua est.*

(1) *Os.* I. 9.
(2) *Jerem.* XVII. 13.
(3) *Ibid.* VIII. 9.

qu'il ne convenait alors aux Juifs, parce que nous n'obtempérons pas aux paroles du Seigneur; notre désobéissance prouve assez que nous sommes sans sagesse. A moins, par hasard, que nous ne prétendions qu'il y a de la sagesse à mépriser Dieu, et que c'est le comble de la prudence, de dédaigner les commandemens du Christ. On pourrait croire, sans doute, que nous sommes dans cette opinion. Nous poursuivons tous le mal avec tant d'accord, que nous semblons pêcher par une sorte de conspiration publique. Qu'elle est donc la raison pour laquelle nous nous trompons nous-mêmes, follement persuadés que notre titre de Chrétien peut nous être de quelque secours au milieu de nos désordres, puisque l'esprit saint assure que la foi sans les bonnes œuvres est inutile au chrétien? Et certes, avoir la foi, c'est quelque chose de plus que de porter le nom seulement. Le nom est une dénomination extérieure; mais la foi est un acte de l'esprit. Et l'Apôtre cependant nous certifie que cette même foi sans les bonnes œuvres, est une foi stérile : *La foi qui n'a pas les œuvres, c'est une foi morte.* Et encore : *Comme le corps est mort lorsqu'il est sans âme, ainsi la foi est morte lorsqu'elle est sans œuvres.* Il ajoute à cela des paroles bien plus fortes pour confondre ceux qui se flattent d'une vaine présomption de foi. *Quelqu'un pourra donc dire : Vous avez la foi, et moi, j'ai les œuvres; montrez-moi votre foi sans les œuvres, et moi je vous montrerai ma foi par mes œuvres.* Il indique par-là que les actions vertueuses servent, pour ainsi dire, de témoignage à la foi chrétienne; un chrétien, s'il ne fait de bonnes œuvres, ne saurait prouver qu'il a la foi; et dès lors qu'il ne peut en donner aucune

Et iterum : *Sicut enim corpus sine spiritu, sic fides sine operibus mortua est* (1). Addit quoque asperiora quædam ad confundendos eos qui sibi præsumptione Christianæ fidei blandiuntur : *sed dicet aliquis : tu fidem habes, et ego opera habeo. Ostende mihi sine operibus fidem tuam, et ego ostendam tibi ex operibus fidem meam* (2). Quo utique hoc indicat, actus bonos, Christianæ fidei quasi testes esse, quia Christianus nisi opera bona fecerit, fidem suam penitus adprobare non possit; ac per hoc quod probare non valeat quia sit, sic omnino habendum esse quasi non sit. Nam quam pro nullo hoc habendum existimaret, in subditis statim ipse demonstrat, dicens ad Christianum : *Tu credis quia unus est Deus, bene facis ; et dæmones credunt, et contremiscunt* (3). Consideremus quid voluerit hoc loco Apostolus dicere, nec irascamur divinis testimoniis, sed adquiescamus; nec contradicamus, sed proficiamus. *Tu credis*, inquit ad Christianum sermo divinus, *quod Deus unus est, bene facis; et dæmones credunt, et contremiscunt.* Numquid erravit Apostolus, ut hominis Christiani fidem dæmoni compararet? Non utique. Sed ostendere illud volens quod supradictum est, quia sine operibus bonis nihil sibi per fidei supercilium usurpare deberet, idcirco ait et a dæmonibus

(1) *Jac.* II. 17 *et* 26.
(2) *Ib.* 18.
(3) *Ib.* 19.

preuve, on doit la regarder comme n'existant pas. Car il montre aussitôt par les paroles suivantes combien cette foi lui semble nulle, quand il dit au chrétien : *Vous croyez qu'il y a un Dieu, vous faites bien ; mais les démons croient et ils tremblent.* Examinons ce que l'apôtre a voulu dire en cet endroit; ne nous irritons point contre les divins témoignages, mais montrons-nous-y dociles ; ne les affaiblissons pas par nos contradictions ; mais cherchons à en tirer profit. *Vous croyez*, dit au chrétien la parole sacrée, *qu'il y a un Dieu, vous faites bien, mais les démons croient et ils tremblent.* Est-ce que l'Apôtre s'est trompé en comparant la foi d'un chrétien à celle d'un démon ? Non certes. Mais voulant prouver ce que nous avons dit plus haut, que le chrétien ne doit rien attendre d'une foi orgueilleuse, séparée des bonnes œuvres, il nous assure que les démons croient à Dieu ; et comme ils n'en demeurent pas moins dans leur perversité, il nous fait entendre par-là que certains hommes croient, en quelque sorte, à la manière des démons, puisque en se flattant de croire à Dieu, ils ne s'éloignent pas du vice. Il ajoute pour confondre et condamner le pécheur, que les démons non-seulement croient à Dieu, mais encore qu'ils craignent et tremblent. C'est comme s'il disait : Pourquoi vous flatter, ô hommes qui que vous soyez, d'une foi qui est nulle sans la crainte et l'obéissance ? Les démons ont quelque chose de plus. Vous n'avez qu'une chose, ils en ont deux. Vous avez la foi sans avoir la crainte; ils ont, eux, et la foi et la crainte. Pourquoi donc vous étonner si nous sommes frappés? Pourquoi vous étonner si nous sommes châtiés, si nous devenons la proie de nos ennemis, si nous

Deum credi; scilicet ut sicut dæmones, cum Deum credant, tamen in perversitate perdurant, ita et quosdam homines quasi credulitatem dæmoniacam habere, qui cum se Deum credere asserant, tamen a malo opere non cessant. Subjungit autem ad pudorem et condemnationem hominum peccatorum, non credere solum dæmones Dei nomen, sed etiam timere et contremiscere. Hoc est dicere : Quid tibi blandiris, o homo, quisquis es, credulitate, quæ sine timore atque obsequio Dei nulla est ? aliquid plus dæmones habent. Tu enim unam rem habes tantummodo, illi duas. Tu credulitatem habes, non habes timorem ; illi credulitatem habent pariter et timorem. Quid miraris ergo si cædimur ? Quid miraris si castigamur, si in jus hostium tradimur, si infirmiores omnibus sumus ? Sive miseriæ nostræ, sive infirmitates, sive eversiones, sive captivitates, et pene improbæ servitutes, testimonia sunt mali servi et boni domini. Quomodo mali servi ? quia patior scilicet vel ex parte quod mereor. Quomodo boni domini ? quia ostendit quid mereamur, etsi non inrogat quæ mereamur. Clementissima enim ac benignissima castigatione mavult nos corrigere quam perire. Nos siquidem, quantum ad crimina nostra pertinet, lethalibus suppliciis digni sumus. Sed ille plus misericordiæ tribuens quam severitati, mavult nos clementis censuræ temperamento emendare, quam plaga justæ coercitionis occidere. Ingra-

sommes plus faibles que le reste des hommes ? Ces misères ,ces infirmités, ces renversemens de fortune, ces captivités, ces rudes esclavages : tout cela témoigne d'un mauvais serviteur et d'un bon maître. Comment d'un mauvais serviteur ? Parce que je souffre du moins en partie ce que je mérite. Comment d'un bon maître? Parce qu'il nous fait voir ce que nous méritons, sans nous l'infliger toutefois. Car il aime mieux, par un châtiment plein de clémence et de bonté, nous corriger que de nous faire périr. Quant à ce qui concerne nos fautes, nous sommes dignes des supplices éternels ; mais lui, donnant plus à la miséricorde qu'à la sévérité, il aime mieux nous réformer par une réprimande toute de clémence et de ménagement, que de nous perdre par une punition juste et toute de rigueur. Qu'il ne soit pas agréable pour nous d'être frappés, c'est ce dont je suis bien convaincu. Pourquoi nous étonner si Dieu nous châtie dans nos péchés, lorsque nous-mêmes nous châtions nos esclaves dans leurs fautes ? Nous sommes des juges iniques ; nous, hommes méprisables, nous ne voulons point être flagellés de Dieu, et nous flagellons nos égaux. Je ne suis plus étonné de cette partialité. La nature, la malice, tout en nous tient de l'esclave. Nous voulons faillir, et nous ne voulons point être frappés. Nos mœurs sont celles de nos esclaves ; tous, nous voulons pécher avec impunité. Si je mens ; j'en appelle à tout le monde. Je défie qu'il y ait un homme, si criminel qu'il soit, qui s'avoue digne d'être puni. Il est aisé de connaître par-là notre injustice et notre perversité : toujours sévères pour les autres, toujours indulgens pour nous ; austères pour autrui, relâchés pour nous-

tum nobis esse quod cædimur satis certus sum Sed quid miramur si peccantes nos Deus verberat, cum ipsi peccantes servulos verberemus? Injusti judices sumus: homunculos nos flagellaria Deo nolumus, cum ipsi conditionis nostræ homines flagellemus. Sed nec miror quod tam iniqui in hac re sumus. Natura in nobis et nequitia servilis est. Volumus delinquere, et nolumus verberari. Ipsi in nobis mores sunt qui in servulis nostris. Omnes volumus impune peccare. Denique si mentior cunctos consulo. Nego ullum esse, quamlibet magni criminis reum, qui se adquiescat debere torqueri. Hinc ergo cognosci potest quam inique ac pravissime aliis severissimi sumus, nobis indulgentissimi, aliis asperi, nobis remissi. In eodem crimine punimus alios, nos absolvimus. Intolerabilis prorsus et in contumaciæ et præsumptionis. Nec agnoscere volumus in nobis reatum, et audemus de aliis usurpare judicium. Quid esse injustius nobis aut quid perversius potest? Id ipsum scelus in nobis probabile esse ducimus quod in aliis severissime vindicamus. Et ideo non sine causa ad nos Apostolus clamat: *Propter quod inexcusabilis es, o homo omnis qui judicas. In quo enim alium judicas, te ipsum condemnas. Eadem enim agis quæ judicas* (1).

Sed non eadem, inquit aliquis ex divitibus, non eadem nos agimus quæ servi agunt. Ex servis enim

(1) *Rom.* II, 2.

mêmes. Les mêmes fautes, nous les punissons dans les autres ; nous les absolvons en nous. Quelle insolence ! quelle insupportable prévention ! Nous ne voulons point reconnaître nos fautes, et nous voulons juger les autres. Quoi de plus inique, quoi de plus dépravé que nous ? Le même crime, nous croyons qu'on doit nous le passer, et nous le punissons sévèrement dans les autres. Ce n'est donc pas sans cause que l'Apôtre nous crie : *C'est pourquoi, ô homme, qui que vous soyez, qui condamnez les autres, vous êtes inexcusable, parce qu'en les condamnant, vous vous condamnez vous-mêmes, puisque vous faites les mêmes choses que vous condamnez.*

Mais, dit un riche, notre conduite n'est point celle de nos esclaves. Parmi eux, il en est qui dérobent, qui s'enfuient ; il en est qui sont asservis à leur ventre et à la bonne chère. A la vérité, ce sont là les vices des escla-

fures ac fugitivi sunt, ex servis, gulæ ac ventri jugiter servientes. Verum est esse hæc vitia servorum. Sed plura tamen sunt ac majora dominorum, quamvis non omnium. Excipiendi enim quidam sunt, sed paucissimi; quos ideo non nomino, ne non tam eos nominando laudare quam alios non nominando videar publicare. Ac primum servi, si fures sunt, ad furandum forsitan egestate coguntur; quia, etiamsi eis stipendia usitata præstentur, consuetudini hæc magis quam sufficientiæ satisfaciunt; et ita implent canonem quod non explent satietatem. Ac per hoc culpam ipsam inopia minus culpabilem facit; quia excusabilis furti reus est qui ad furtum cogi videtur invitus. Nam et scriptura ecclesiastica quasi subexcusare quodammodo miserorum omnium noxas videtur dicens: *Non grandis est culpæ cum quis furatus fuerit. Furatur enim ut esurientem impleat animam* (1). Furatur ut expleat animam suam, ac per hoc non satis a nobis accusandi sunt qui divino sermone excusantur. Quod autem de furtis servorum dicimus, hoc etiam de fuga, imo hoc rectius de fuga, quia ad fugam servos non miseriæ tantum, sed etiam supplicia compellunt. Pavent quippe actores, pavent silentiarios, pavent procuratores, prope ut inter istos omnes nullorum minus servi sint quam dominorum suorum; ab omnibus cæduntur, ab omnibus

(1) *Prov.* VI, 30.

ves ; mais des vices plus nombreux et plus grands déshonorent les maîtres; non pas tous, sans doute, car il en faut excepter quelques-uns, mais assez peu. Je ne les nommerai pas dans la crainte de paraître vouloir moins louer les uns en les nommant, que montrer les autres au grand jour en ne les nommant point. Et d'abord, les esclaves, s'ils dérobent, sont forcés peut-être à le faire par indigence; car, bien que vous leur donniez le salaire accoutumé, vous satisfaites plutôt à l'usage qu'à leur nécessité, et vous suivez la taxe, en ne contentant pas leur besoin. Et, ainsi la pauvreté rend la faute moins criminelle, parce qu'il est excusable de voler, celui qui y semble porté malgré lui. Car les livres ecclésiastiques semblent en quelque sorte excuser les fautes des malheureux, quand ils disent : *Ce n'est pas toujours un grand crime de voler, car on ne dérobe souvent que pour rassasier sa faim.* On dérobe pour rassasier sa faim; n'accusons donc pas si facilement ceux que la parole divine excuse. Ce que nous disons des larcins, il faut le dire aussi de la fuite des esclaves, et à bien plus juste titre encore; car ce n'est pas la misère seulement, mais encore la crainte des supplices qui les y force. Ils redoutent les intendans, ils redoutent les inspecteurs, ils redoutent les hommes d'affaires; et, parmi tous ces surveillans impitoyables, ils ne sont les serviteurs de personne, moins que de leurs maîtres. Tout le monde les frappe, tout le monde les foule aux pieds. Qu'ajouter de plus? Un grand nombre d'esclaves cherchent un asile auprès de leurs maîtres par la crainte de leurs compagnons de servitude. Ainsi, leur fuite, nous devons l'imputer moins à eux qui fuient, qu'à ceux qui les réduisent

conteruntur. Quid amplius dici potest? Multi servorum ad Dominos suos confugiunt, dum conservos timent. Unde illorum fugam non tam ad eos debemus referre qui fugiunt, quam ad eos qui fugere compellunt. Vim patiuntur infelicissimi. Famulari optant, et fugere coguntur. Discedere a servitio dominorum suorum omnino nolunt, et conservorum suorum crudelitate non permittuntur ut serviant.

Mendaces quoque esse dicuntur. Ad mendacium nihil ominus atrocitate præsentis supplicii coarctantur. Siquidem, dum tormentis se volunt eximere, mentiuntur. Quid autem mirum est, si positus in metu servus mentiri mavult quam flagellari?

Accusantur etiam gulæ et ventris avidi. Nec hoc novum est. Magis desiderat saturitatem qui famem sæpe toleravit. Sed esto, non perferat famem panis, famem certe perfert deliciarum, et ideo ignoscendum est, si avidius expetit quod ei jugiter deest.

Tu vero, nobilis; tu vero, dives, qui omnibus bonis affluis, qui hoc ipso Deum sanctis operibus honorare plus debes, quod beneficiis illius sine cessatione perfrueris, videamus si actus, non dico sanctos, sed vel innoxios habes. Et quis, ut superius dixi, divitum, præter paucos, non cunctis criminibus infectus est? Et quod paucos excipio, utinam plures atque omnes excipi liceret! Salus erat omnium innocentia plurimorum. Neque

à cette nécessité. Ils souffrent violence, les infortunés : ils voudraient servir, et on les contraint de fuir; ils ne voudraient point abandonner la maison de leurs maîtres, et la cruauté de leurs compagnons de servitude ne leur permet point d'y demeurer.

On les accuse aussi de mensonge; mais ne serait-ce pas l'atrocité du supplice présent à leurs regards qui les y pousserait? Car ils mentent, pour se soustraire aux tortures. Qu'y a-t-il d'étonnant si un esclave, tremblant de crainte, aime beaucoup mieux mentir que de se laisser déchirer de coups?

On les accuse encore de gourmandise et de gloutonnerie. Et qu'y a-t-il là de nouveau? On est bien plus avide de se rassasier, lorsqu'on a souvent enduré la faim. Ce n'est pas le pain qui leur manque, je le crois, mais ils manquent du moins de ce qui flatte le goût; aussi faut-il leur pardonner, s'ils désirent avec trop d'ardeur ce dont ils furent toujours privés.

Mais vous, noble, mais vous, riche, qui regorgez de biens, qui devez d'autant plus honorer Dieu par des œuvres saintes qu'il vous comble sans cesse de ses bienfaits, voyons si votre conduite est, je ne dis pas sainte, mais du moins innocente. Et parmi les riches, à part un petit nombre, comme je l'ai déjà dit, quel est celui qui n'est pas souillé de tous les crimes? J'en excepte peu; plût au ciel qu'il me fût permis d'en excepter da-

ego nunc de ullo dico, nisi eo tantum qui in se id quod dico esse cognoscit. Si enim extra conscientiam suam sunt quæcumque dico, nequaquam ad injuriam ejus spectant cuncta quæ dico. Si autem, in se esse novit quæ loquor, non a mea sibi hoc lingua dici æstimet, sed a conscientia sua.

Ac primum, ut de vitiis servilibus dicam, si fugitivus est servus, fugitivus es etiam tu dives ac nobilis. Omnes enim dominum suum fugiunt qui legem Domini derelinquunt. Quid ergo, dives, culpas in servo? hoc facis quod et ille. Ille fugitivus est Domini sui, et tu tui. Sed hoc culpabilior tu quam ille, quia ille fugit forsitan malum Dominum, et tu bonum. Incontinentiam quoque ventris in servo arguis. In illo rara est per indigentiam, in te quotidiana per copiam. Vides ergo, apostolica sententia te potissimum verberari, imo te solum, quia in quo alium judicas, temetipsum condemnas. Eadem enim agis quæ judicas. Imo non eadem, sed majora multo ac nequiora. In illo quippe etiam infrequentem ventris intemperantiam punis, et tu assidua cruditate distenderis. Furtum quoque, ut putas, servile vitium est. Et tu furtum, dives facis, quando a Deo vetita præsumis. Omnes siquidem furta faciunt qui inlicita committunt.

vantage, de tous les excepter ! L'innocence du grand nombre serait le salut de tous. Je ne parle de personne en particulier, je ne m'adresse qu'à ceux qui reconnaissent en eux-mêmes les vices que je signale. Si quelqu'un ne sent pas ces reproches dans sa conscience, mes paroles ne peuvent l'outrager. Au contraire, trouve-t-il au fond du cœur qu'il est coupable, c'est au langage de sa conscience qu'il doit s'en prendre, et non pas au mien.

Et d'abord, pour en revenir aux vices des esclaves, s'ils sont fugitifs, ne l'êtes-vous pas aussi, vous, riches et nobles ? Car ils fuient la maison de leur maître, tous ceux qui abandonnent la loi du Seigneur. Qu'avez-vous donc, riches, à blâmer dans votre esclave ? Vous faites ce qu'il fait. Il fuit son maître, vous fuyez le vôtre. Mais ce qui vous rend plus coupable que lui, c'est que peut-être il fuit un mauvais maître, et que vous, vous en fuyez un bon. Vous condamnez aussi la gourmandise dans votre esclave. Chez lui, elle est rare, à cause de ses besoins ; chez vous, elle est quotidienne à cause de votre abondance. Vous voyez donc que la répréhension de l'Apôtre s'adresse à vous principalement ; je dis plus, à vous seuls, parce qu'en jugeant les autres, vous vous condamnez vous même ; car vous faites les mêmes choses que vous condamnez. Ajoutons encore que vos excès sont bien plus grands, bien plus coupables. Vous punissez une intempérance assez peu fréquente, et chaque jour vous vous gorgez de vivres. Le larcin aussi, comme vous le dites, est un vice familier aux esclaves. Et vous, riches, vous commettez un vol, quand vous désobéissez à Dieu. Car c'est faire un larcin que de transgresser un ordre.

Sed quid ego tam minute et quasi allegorice de hoc loquor, cum facinoribus apertissimis non furta tantum divitum, sed latrocinia comprobentur? Quotus quisque enim juxta divitem pauper aut intactus aut tutus est? Siquidem pervasionibus præpotentum aut sua homines imbecilli aut etiam se ipsos cum suis pariter amittunt. Ut non immerito de utrisque personis sacer sermo testatus sit, dicens : *Venatio leonis, onager in eremo; sic pascua sunt divitum pauperes* (1). Quamvis tyrannidem hanc non pauperes tantum, sed pene universitas patiatur generis humani. Quid est enim aliud dignitas sublimium quam proscriptio civitatum, aut quid aliud quorumdam, quos taceo, præfectura quam præda? Nulla siquidem major pauperculorum est depopulatio quam potestas. Ad hoc enim honor a paucis emitur ut cunctorum vastatione solvatur. Quo quid esse indignius, quid iniquius potest? Reddunt miseri dignitatum pretia quas non emunt. Commercium nesciunt, et solutionem sciunt. Ut pauci inlustrentur, mundus evertitur. Unius honor, orbis excidium est. Denique sciunt hoc Hispaniæ, quibus solum nomen relictum est. Sciunt Africæ, quæ fuerunt. Sciunt Galliæ devastatæ, sed non ab omnibus, et ideo in paucissimis adhuc angulis vel tenuem spiritum agentes : quia eas interdum paucorum integritas aluit, quas multorum rapina vacuavit.

(1) *Eccl.* XII, 23.

Mais pourquoi s'arrêter à des détails minutieux, et parler comme en allégorie, lorsque des crimes notoires viennent révéler non-seulement les larcins, mais encore les brigandages des riches? Car, quel est le pauvre qui, voisin d'un riche, n'est pas ou inquiété par lui, ou entièrement dépouillé? Dans les envahissemens des grands, les hommes sans appui perdent à-la-fois et leurs biens et leur liberté. Ce n'est donc pas sans raison que les pages sacrées s'expriment ainsi, en parlant des uns et des autres : *L'onagre est la proie du lion dans le désert; ainsi les pauvres sont la proie des riches.* Et cette tyrannie ne pèse pas sur les pauvres seulement, elle se fait sentir à l'universalité presque du genre humain. Car, l'élévation des grands, qu'est-ce autre chose que la proscription des cités; et le gouvernement de certaines personnes que je ne nommerai point, qu'est-ce autre chose qu'un brigandage? Il n'est pas de plus grand fléau pour le pauvre que le pouvoir. Quelques hommes achètent les honneurs pour les payer ensuite par la ruine de tous. Quoi de plus révoltant? quoi de plus inique? Les malheureux donnent le prix des dignités qu'ils n'ont point achetées. Etrangers à ce négoce, ils n'y participent que de leur argent. Pour l'illustration de quelques personnes, le monde est renversé. La gloire d'un seul est la ruine de l'univers. Au reste, les Espagnes le savent, elles à qui l'on n'a laissé que le nom. L'Afrique le sait, elle qui fut. Les Gaules le savent, elles qui ont été dévastées, non par tous, car elles conservent encore en quelques endroits un léger souffle de vie; parce qu'elles furent nourries plus d'une fois par l'intégrité de quelques gouverneurs, après avoir été dépouillées par la rapacité des autres.

Sed evagati longius sumus, dolore compulsi. Ergo, ut ad superiora redeamus, quid est in quo non servilibus vitiis etiam nobiles polluantur? Nisi forte ideo, quia illa quæ in servis peccata puniunt, ipsi quasi licita committunt. Denique ad has pervasiones, quas, ut supra dixi, nobiles agunt, servus nec aspirare permittitur. Quamvis mentiar. Quidam enim ex servis nobiles facti, aut paria aut majora fecerunt. Sed hoc tamen imputari servis nequaquam potest quod quibusdam servilis conditio tam feliciter cessit. Homicidia quoque in servis rara sunt, terrore ac metu mortis; in divitibus assidua, spe ac fiducia impunitatis. Nisi forte iniqui sumus, hoc quod divites faciunt ad peccatum referendo : quia illi cum occidunt servulos suos, jus putant esse, non crimen. Nec hoc solum; sed eodem privilegio etiam in exercendo impudicitiæ cœno abutuntur. Quotus enim quisque est divitum connubii sacramenta conservans, quem non libidinis furor rapiat in præceps, cui non domus ac familia sua scortum sit, et qui non, in quamcumque personam cupiditatis improbæ calor traxerit, mentis sequatur insaniam? Secundum illud scilicet quod de talibus dicit sermo divinus : *Equi insanientes in fœminas facti sunt* (1). Quid enim aliud quam de se dictum hoc probat qui totum pervadere vult concubitu quicquid concupie-

(1) *Jerem.* V. 8.

Mais nous nous sommes trop écartés, emportés par la douleur. Pour en revenir donc à notre sujet, quels sont les vices des esclaves dont les nobles ne se souillent eux-mêmes? à moins, par hasard, qu'ils ne regardent comme permis à eux ce qu'ils punissent dans leurs serviteurs. Ces envahissemens des nobles, un esclave ne peut pas même y aspirer. Je me trompe; quelques esclaves anoblis se sont livrés aux mêmes crimes et à de plus grands encore. Ces excès toutefois ne doivent pas être imputés aux esclaves en général, parce qu'il s'en est trouvé que leur condition a élevés à la fortune. Les homicides aussi sont rares chez les esclaves, par la crainte et la terreur de la mort; chez les riches, ils sont continuels, par l'espoir et l'assurance de l'impunité. A moins peut-être que ce ne soit une injustice de notre part de regarder comme coupable la conduite des riches, parce qu'ils se persuadent que le meurtre de leurs serviteurs est un droit et non point un crime. Il y a plus, ils abusent aussi du même privilége en se livrant à de honteuses turpitudes. Où est le riche qui garde les sermens du mariage, qui ne se laisse point emporter par la fureur de la passion, qui ne fait point de sa maison un foyer de débauche, et qui ne suit point la folie de son cœur, vers quelque objet que l'entraîne l'ardeur de ses infâmes désirs? selon ces paroles des saintes Ecritures : *Ils sont devenus comme des chevaux qui courent après les cavales.* Ne prouve-t-il pas qu'on parle de lui, l'homme qui veut assouvir sa brutalité sur tout ce que ses regards convoitent? Car, parler des concubines semblerait peut-être une injustice; en comparaison des vices que nous avons signalés, c'est une sorte de chasteté de se borner

rit aspectu? Nam de concubinis quippiam dici forsitan etiam injustum esse videatur : quia hoc in comparatione supradictorum flagitiorum quasi genus est castitatis, uxoribus paucis esse contentum, et intra certum conjugum numerum frænos libidinum continere. Conjugum dixi; quia ad tantum res imprudentiam venit, ut ancillas suas multi uxores putent. Atque utinam sicut putantur esse quasi conjuges, ita solæ haberentur uxores! Illud magis tetrum ac detestabile, quod quidam matrimonia honorata sortiti, alias sibi rursum servilis status conjuges sumunt, deformantes sancti connubii honorem per degeneris contubernii vilitatem, non erubescentes maritos se fieri ancillarum suarum, præcipitantes fastigia nobilium matrimoniorum in cubilia obscœna servarum, digni prorsus etiam illarum statu quarum se putant dignos esse consortio.

Non dubito ex iis plurimos, qui aut sunt nobiles, aut videri nobiles volunt, superbe et aspernanter accipere quod, dum consideramus hæc talia quæ locuti sumus, minus flagitiosos diximus servos quosdam esse quam dominos. Sed cum hoc ego non de omnibus, sed de his qui tales sunt prædicaverim, nullus irasci omnino debet qui nequaquam se talem esse cognoscit; ne hoc ipso quod irascitur, de cœtu ipsorum esse videatur. Quin potius quicumque ex nobilibus hæc mala horrent, irasci talibus debent, quod facinoribus sordidis-

à quelques femmes, et de mettre un frein à sa débauche en s'arrêtant à un certain nombre d'épouses. J'ai dit d'épouses, car on en est venu à ce degré d'impudence, que la plupart donnent ce nom à de viles esclaves. Et plût à Dieu que les regardant comme des femmes légitimes, ils s'en tinssent à elles seules ! Ce qu'il y a de plus hideux et de plus révoltant, c'est de voir des hommes, après un mariage honorable, aller chercher de nouvelles épouses dans une condition servile, flétrissant ainsi la gloire d'une sainte union par la bassesse d'une indigne alliance, ne rougissant point de devenir les époux de leurs servantes, avilissant la hauteur d'un illustre mariage dans la couche obscène d'une esclave, bien dignes assurément de la condition de celles dont ils ne dédaignent pas les embrassemens.

Je ne doute pas que la plupart de ces hommes qui sont nobles, ou qui veulent le paraître, ne reçoivent mes paroles avec un orgueilleux dédain, quand je retrace ces désordres, quand je peins certains esclaves moins criminels que les maîtres. Comme je ne parle pas de tous, mais seulement de ceux qui sont coupables, l'on ne doit pas s'irriter, si l'on se reconnaît innocent ; car on donnerait lieu de croire par-là qu'on appartient à cette classe d'hommes vicieux. Au contraire, les nobles qui ont ces désordres en horreur, doivent s'élever contre ceux qui déshonorent la noblesse par des actions infâmantes ; car, bien que des hommes de ce genre

simis nobilitatis nomen infament; quia licet hi qui tales sunt, omnem gravent populum Christianorum, specialiter tamen illos sordibus suis polluunt, quorum pars esse dicuntur. Diximus itaque nobiles quosdam esse servis deteriores. Diximus utique, et improbabiliter diximus, nisi quod diximus, comprobamus. Ecce enim ab hoc scelere vel maximo prope omnis servorum numerus immunis est. Numquid enim aliquis ex servis turbas concubinarum habet? numquid multarum uxorum labe polluitur, et canum vel suum more tantas putat conjuges suas esse, quantas potuerit libidini subjugare? Sed responderi videlicet ad hæc potest quod facere servis ista non liceat. Nam profecto facerent si liceret. Credo. Sed quæ fieri non video, quasi facta habere non possum. Quamlibet enim in eis improbæ mentes, quamlibet malæ cupiditates sint, nullus pro eo quod non admittit scelere punitur. Malos esse servos, ac detestabiles, satis certum est. Sed hoc utique ingenui ac nobiles magis execrandi, si in statu honestiore pejores sunt. Quo fit ut ad illum perveniri exitum rei hujus necesse sit, non ut servi sint a reatu nequitiæ suæ absolvendi, sed ut plurimi divites magis sint servorum comparatione damnandi. Nam illud latrocinium ac scelus quis digne eloqui possit, quod, cum Romana Respublica vel jam mortua, vel certe extremum spiritum agens, in ea parte qua adhuc vivere videtur, tributorum vinculis quasi prædonum manibus stran-

pèsent déjà par leur vie sur tout le peuple chrétien, leurs turpitudes néanmoins deviennent plus spécialement l'opprobre de ceux qui les comptent dans leurs rangs. J'ai donc avancé que certains nobles sont pires que leurs esclaves. Je l'ai avancé, mais on ne me croira point, si je n'en apporte des preuves. Voilà que presque tous les esclaves sont exempts de ce vice honteux. Et en effet, quel est celui d'entre eux qui entretient une foule de concubines, qui se dégrade et s'avilit au milieu de nombreuses courtisanes, et qui, dans ses cyniques et immondes passions, regarde comme ses femmes toutes celles qu'il peut soumettre à sa brutalité? Mais on va répondre à cela que les esclaves n'ont pas la facilité de tomber dans ces déréglemens, qu'ils le feraient sans doute, s'ils le pouvaient. — Je le crois. Mais ce que je ne vois pas arriver, je ne puis le prendre comme un fait. Quelque mauvais que soient leurs esprits, quelque vicieux que soient leurs penchans, toujours est-il qu'on ne punit personne pour un crime qu'il n'a pas commis. Que les esclaves soient vicieux et détestables, on le sait trop bien. Mais les grands et les nobles sont plus détestables encore, si, dans une condition élevée, ils se montrent pires que leurs serviteurs. Aussi faut-il nécessairement en venir à cette conclusion, que les esclaves ne doivent point, sans doute, être absous de leurs fautes, mais que la plupart des riches, comparés à eux, sont bien plus condamnables. Et qui pourrait dignement raconter les forfaits et les brigandages de nos jours? Lorsque la République Romaine, déjà morte, ou du moins exhalant un dernier souffle, expire dans ces restes malheureux en qui elle semble vivre encore, étranglée par

gulata moriatur, inveniuntur tamen plurimi divitum quorum tributa pauperes ferunt, hoc est, inveniuntur plurimi divitum quorum tributa pauperes necant? Et quod inveniri dicimus plurimos, timeo ne verius diceremus, omnes. Tam pauci enim mali hujus expertes sunt, si tamen ulli sunt, ut in ea parte qua multos diximus, omnes pene divites reperire possimus. Ecce enim remedia pridem nonnullis urbibus data, quid aliud egerunt quam ut divites cunctos immunes redderent, miserorum tributa cumularent; illis ut demerentur vectigalia vetera, istis ut adderentur nova; illos ut decessio etiam minimarum functionum locupletaret, istos ut accessio maximarum adfligeret; illi ut eorum quæ leviter ferebant imminutione ditescerent, isti ut eorum quæ jam ferre non potuerant multiplicatione morerentur; ac sic remedium illud alios injustissime erigeret, alios injustissime necaret; aliis esset sceleratissimum prœmium, aliis sceleratissimum venenum? Unde advertimus quod nihil esse et divitibus sceleratius potest, qui remediis suis pauperes perimunt, et nihil pauperibus infelicius, quos etiam illa quæ pro remedio cunctis dantur, occidunt.

Jam vero illud quale, quam sanctum, quod si quis ex nobilibus converti ad Deum cœperit, statim honorem nobilitatis amittit? Aut quantus in Christiano populo honor Christi est, ubi religio ignobilem facit? Statim enim ut quis melior esse tentaverit, deterioris abjectione calcatur, ac per

des impôts oppressifs comme sous un bras assassin, il se rencontre cependant des riches qui font peser leurs tributs sur les pauvres; c'est-à-dire, qu'il se rencontre des riches dont les tributs écrasent les pauvres. Et ce que je dis d'un certain nombre, je crains bien qu'on ne puisse le dire de tous, avec plus de vérité. Car il en est si peu, si toutefois il en est, qui soient à l'abri de cette accusation, qu'au lieu de la restreindre à la plupart des riches, comme nous l'avons fait, on devrait l'étendre à tous. Ces remèdes apportés naguère aux maux de quelques villes, qu'ont-ils produit autre chose, sinon d'exempter tous les riches, et d'accumuler les impôts sur les pauvres; d'ôter à ceux-là les anciens tributs, d'en ajouter de nouveaux à ceux-ci; d'enrichir les premiers par la diminution des moindres charges, d'écraser les seconds par l'augmentation des plus fortes; d'engraisser les uns, en adoucissant ce qu'ils supportaient sans peine, d'épuiser les autres, en aggravant ce qu'ils ne pouvaient plus supporter. Et ainsi, ce remède inutile n'a fait que grandir les riches, et tuer les pauvres; devenant pour les uns le plus coupable soulagement, pour les autres le poison le plus funeste. Par là nous voyons la scélératesse des riches qui font périr les pauvres avec leurs remèdes, et le malheur des pauvres qui trouvent la mort dans ce qui devrait être un remède pour tous.

Et puis, quelle piété! quelle sainteté! Si quelque grand veut se convertir à Dieu, le voilà tout aussitôt déchu de sa noblesse. Et, parmi le peuple chrétien, quel honneur pour le Christ, puisque sa religion engendre l'opprobre! Car si quelqu'un s'efforce de devenir meilleur, les hommes pervers le méprisent, le foulent aux

hoc omnes quodammodo mali esse coguntur, ne viles habeantur. Et ideo non sine causa Apostolus clamat : *Seculum totum in malo positum est* (1). Et verum est. Merito enim totum esse in malo dicitur, ubi boni locum habere non possunt. Siquidem ita totum iniquitatibus plenum est, ut aut mali sint qui sunt in illo, aut qui boni sunt, multorum persecutione crucientur. Itaque, ut diximus, si honoratior quispiam religioni se applicuerit, illico honoratus esse desistit. Ubi enim quis mutaverit vestem, mutat protinus dignitatem. Si fuerit sublimis, fit despicabilis. Si fuerit splendidissimus, fit vilissimus. Si fuerit totus honoris, fit totus injuriæ. Et mirantur mundani quidam et infideles, si offensam Dei aut iracundiam perferunt, qui Deum in sanctis omnibus persequuntur! Perversa enim sunt et in diversum cuncta mutata. Si bonus est quispiam, quasi malus spernitur. Si malus est, quasi bonus honoratur. Nihil itaque mirum est, si deteriora quotidie patimur, qui quotidie deteriores sumus. Et nova enim quotidie homines mala faciunt, et vetera non relinquunt. Surgunt recentia crimina, nec repudiantur antiqua.

Quis ergo est causationi locus? Quamlibet aspera et adversa patiamur, minora patimur quam meremur. Quid querimur quod dure agat nobis-

(1) *Epist.* I. *Joan.* V. 19.

pieds ; et ainsi, c'est pour tout le monde une sorte de nécessité de rester dans le vice pour ne pas se dégrader. L'Apôtre a donc bien raison de s'écrier : *Tout le monde est sous l'empire du mal.* Et c'est vrai. Car on peut dire que tout le monde est sous l'empire du mal, puisque les gens de bien ne peuvent y trouver place. Il est si plein d'iniquités, que ceux qui l'habitent sont livrés au crime, ou que les gens de bien sont en butte à toutes les persécutions. Ainsi, comme nous l'avons dit, si quelque homme distingué s'attache à la vertu, il perd aussitôt la considération publique. Car changer de vêtement, c'est se dégrader de sa dignité. Etiez-vouss élevé, vous devenez méprisable. Etiez-vous dans l'éclat, vous tombez dans l'avilissement. Etiez-vous entouré d'honneurs, vous êtes accablé d'outrages. Et après cela, des hommes mondains et infidèles s'étonneraient de ressentir le poids de la colère divine, lorsqu'ils persécutent Dieu dans tous ses saints ! Tout est perverti, tout est renversé; si l'on est homme de bien, l'on est méprisé comme le serait le méchant; si l'on est méchant, l'on est honoré comme le serait l'homme de bien. Il n'y a donc rien d'étonnant si nous souffrons chaque jour davantage, à mesure que nous devenons plus pervers. Les hommes, chaque jour, commettent de nouveaux crimes, sans abandonner les anciens. De nouveaux désordres s'élèvent, les anciens restent toujours.

Qu'avons-nous donc à prétexter ? Quelque rudes, quelque poignantes que soient nos souffrances, elles sont au dessous de ce que nous méritons. Pourquoi nous plaindre de ce que Dieu en agit si durement envers nous ? Nous en agissons bien plus durement envers lui.

cum Deus? Multo nos cum Deo durius agimus. Exacerbamus quippe eum impuritatibus nostris, et ad puniendos nos trahimus invitum. Cumque ejus naturæ sit mens Dei atque majestas, ut nulla iracundiæ passione moveatur, tanta tamen in nobis peccatorum exacerbatio est, ut per nos cogatur irasci. Vim, ut ita dixerim, facimus pietati suæ, ac manus quodammodo adferimus misericordiæ suæ. Cumque ejus benignitatis sit ut velit nobis jugiter parcere, cogitur malis nostris scelera quæ admittimus vindicare. Ac sicut illi solent qui munitissimas urbes obsident, aut firmissimas arces urbium capere et subruere conantur, omnibus absque dubio eas et telorum et machinarum generibus oppugnant, ita nos ad expugnandam misericordiam Dei omni peccatorum immanium scelere, quasi omni telorum genere, pugnamus; et injuriosum nobis Deum existimamus, cum ipsi injuriosissimi Deo simus! Omnis siquidem Christianorum omnium culpa, divinitatis injuria est. Nam, cum illa quæ facere a Deo vetamur admittimus, vetantis jussa calcamus; ac per hoc impie in calamitatibus nostris severitatem divinam accusamus. Nos quippe nobis accusandi sumus. Nam quod ea quibus torqueamur admittimus, ipsi tormentorum nostrorum auctores sumus. Quid ergo de pœnarum acerbitate querimur? Unusquisque nostrum ipse se punit. Et ideo illud propheticum ad nos dicitur : *Ecce omnes vos ignem accenditis, et vires præbetis flam-*

Nous l'aigrissons par nos impuretés, et, malgré lui, nous l'entraînons à nous punir. Et quoiqu'il entre dans l'essence et la majesté de Dieu d'être inaccessible à tout ressentiment de colère, nos péchés cependant l'irritent si fort, que nous armons nous-mêmes son courroux. Nous faisons, pour ainsi dire, violence à sa bonté, et nous détruisons, en quelque sorte, sa miséricorde. Disposé qu'il est à nous pardonner toujours, il se voit forcé par notre conduite à se venger de nos crimes. Semblables à ceux qui assiégeant des villes fortes, qui cherchant à prendre et à renverser de formidables citadelles, les attaquent avec toute espèce d'armes, toute espèce de machines; pour vaincre la miséricorde de Dieu, nous employons comme des armes nos crimes monstrueux, nos forfaits de tout genre. Et nous croyons le ciel injuste à notre égard, quand c'est nous-mêmes qui le sommes envers Dieu! Une faute dans des chrétiens, c'est un outrage à la divinité. Car lorsque nous faisons ce que Dieu nous défend, nous foulons aux pieds ses ordres, et par conséquent c'est être impie que d'accuser, dans nos calamités, la sévérité divine. C'est nous-mêmes que nous devrions accuser. Quand nous faisons ce qui sera la cause de nos châtimens, nous devenons les auteurs de nos propres souffrances. Pourquoi se plaindre alors de la rigueur des peines? Chacun de nous se punit lui-même. De là vient que le Prophète nous dit: *Vous allumez le feu, vous attisez les flammes. Marchez à la lueur de votre feu et des flammes que vous avez excitées.* Tous les hommes se précipitent dans la peine éternelle, en suivant les degrés que l'Ecriture vient de tracer. D'abord ils allument le feu, puis ils

mæ. Ingredimini in lucem ignis vestri et flammæ quam accendistis (1). Totum namque humanum genus hoc ordine in pœnam æternam ruit, quo Scriptura memoravit. Primum enim ignem accendit, postea vires ignibus præbet, postremo flammam ingreditur quam paravit. Quando igitur primum sibi homo æternum accendit ignem? Scilicet cum primum peccare incipit. Quando autem vires ignibus præbet? Cum utique peccatis peccata cumularit. Quando vero ignem æternum introibit? Quando inremediabilem jam malorum omnium summam crescentium delictorum nimietate compleverit, sicut Salvator noster ad Judæorum principes ait: *Implete mensuram patrum vestrorum, serpentes, progenies viperarum* (2). Non longe a plenitudine peccatorum erant quibus ipse dicebat Dominus ut peccata complerent. Ideo absque dubio, ut, quia digni jam salute non essent, implerent iniquitatum numerum, quo perirent. Unde etiam, cum lex vetus peccata Amorrheorum completa esse memorasset, sic locutos esse ad sanctum Loth angelos refert: *Omnes qui tui sunt educ de urbe hac. Delebimus enim locum istum, eo quod increverit clamor eorum coram Domino, qui misit nos ut perdamus illos* (3). Diu profecto flagitiossimus ille populus ignem illum accenderat, quo peribat. Et

(1) *Is.* L. 11.
(2) *Matth.* XXIII. 32-33.
(3) *Gen.* XIX. 12-13.

l'attisent ; enfin ils marchent a la lueur des flammes qu'ils ont préparées. Quand donc allument-ils d'abord pour eux les feux éternels ? — Lorsqu'ils commencent à pécher ? — Et quand est-ce qu'ils l'attisent ? — Lorsqu'ils entassent crimes sur crimes. — Mais quand est-ce qu'ils entreront dans ces feux éternels ? — Lorsqu'ils auront atteint le terme irrémédiable de tous ces forfaits, par l'énormité de leurs fautes toujours croissantes, ainsi que le Sauveur le déclare aux princes du peuple juif : *Remplissez donc la mesure de vos pères*, — *Serpens*, *race de vipères*. Ils n'étaient pas loin de la plénitude des crimes, ces hommes auxquels le Seigneur luimême disait de combler la mesure de leurs péchés. Et cela, sans doute, afin que, n'étant déjà plus dignes de salut, ils remplissent le nombre de leurs iniquités, pour périr ensuite. Ainsi, l'ancienne loi racontant que l'iniquité des Amorrhéens était montée au dernier degré, fait parler en ces termes les anges au saint homme Loth : *Tous ceux qui sont à toi*, *fais-les sortir de cette ville.* — *Car nous détruirons ce lieu*, *parce que leur cri s'est élevé devant le Seigneur*, *qui nous a envoyés pour les perdre.* Il y avait long-temps, certes, que ce peuple infâme travaillait à allumer le feu par lequel il allait périr. Et voilà pourquoi, ses iniquités une fois portées à l'excès, il fut consumé par les flammes qu'avaient allumées ses propres crimes. Il avait si mal mérité de Dieu, que, la géhenne du jugement futur, il l'éprouva même dès cette vie.



ideo completis iniquitatibus suis, arsit flammis criminum suorum. Tam male enim de Deo meruit, ut gehennam quæ in futuro judicio erit, etiam in hoc seculo sustineret.

Sed nulli sunt, inquit aliquis, illorum exitu digni, quia nulli illorum impuritatibus comparandi. Verum fortasse istud sit. Attamen quid facimus quod salvator ipse omnes qui Evangelium suum spreverint, pejores esse memoravit? Denique ad Capharnaum sic ait : *Si in Sodomis factæ fuissent virtutes quæ factæ sunt in te, forsitan mansissent usque in hunc diem. Verumtamen dico vobis quia terræ Sodomorum remissius erit in die judicii quam tibi* (1). Si Sodomitas minus esse dicit damnabiles quam cunctos Evangelia negligentes, certissima ergo ratio est qua et nos, qui in plurimis Evangelia negligimus, pejus timere aliquid debeamus; præsertim cum usitatis jam et quasi familiaribus malis contenti esse nolimus. Non sufficiunt enim multis consuetudinarii reatus, non sufficiunt lites, non calumniæ, non rapinæ, non sufficiunt vinolentiæ, non sufficiunt comessationes, non sufficiunt falsitates, non sufficiunt perjuria, non sufficiunt adulteria, non sufficiunt homicidia, non sufficiunt denique cuncta ista, etsi atrocitate inhumanissima, re tamen ipsa ad humanas injurias pertinentia, nisi blasphemas furiosarum mentium manus injiciant

(1) *Luc.* X. 12-13.

Mais il n'est personne, dira-t-on, qui soit digne d'une telle fin, parce que personne aussi n'a égalé les impudicités des Sodomites. Cela pourrait bien être vrai. Mais ignorons-nous que le Sauveur lui-même regarde comme pires encore ceux qui méprisent son Evangile? Enfin, il dit à Capharnaum : *Si les miracles qui ont été faits en toi, avaient été faits autrefois en Sodome, peut-être aurait-elle subsisté jusqu'à ce jour. — Cependant, je te le dis, au dernier jour, la terre de Sodome sera traitée moins rigoureusement que toi.* S'il trouve les Sodomites moins condamnables que les contempteurs des Evangiles, nous qui méprisons les Evangiles en plusieurs points, nous avons grand sujet d'appréhender quelque chose de pire; d'autant plus que nous ne voulons pas nous contenter des crimes communs et familiers. Pour la plupart, c'est peu des vices ordinaires, c'est peu des procès, des calomnies, des rapines, c'est peu de l'ivresse, c'est peu des festins dissolus, c'est peu des fourberies, c'est peu des parjures, c'est peu des adultères, c'est peu des homicides, c'est peu enfin des crimes de ce genre qui, tout éloignés qu'ils sont, par leur noirceur, de la dignité humaine, n'attaquent toutefois que des hommes; c'est peu de tout cela, si, dans une fureur insensée, on n'élève encore contre Dieu des mains blasphématrices. Il est écrit des impies : *Ils opposent leur bouche au ciel, et leur langue parcourt la terre. — Et ils ont dit : Dieu nous verra-t-il? le Très-Haut en a-t-il*

etiam in Deum. Posuerunt enim, sicut de impiis scriptum est, *posuerunt in cœlum os suum, et lingua eorum transiit super terram, et dixerunt: Quomodo scibit Deus, et si est scientia in excelso* (1)? Et illud : *Non videbit nec intelliget Deus Jacob* (2). Ad quos utique tales rectissime propheticum illud referri potest : *Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus* (3). Nam qui nihil aspici a Deo affirmant, prope est ut, cui aspectum adimunt, etiam substantiam tollant, et quem dicunt omnino nil cernere, dicant etiam omnino non esse. Et quidem licet nullum admodum malum facinus ratione subsistat, quia rationi non possunt scelera conjungi, nullum tamen est, ut puto, vel inrationabilius, vel insanius. Quid enim tam furiosum est, quam ut aliquis, cum Deum creatorem rerum omnium non neget, gubernatorem neget, et cum factorem esse fateatur, dicat negligere quæ fecit? Quasi vero hæc ei faciendorum omnium cura fuerit ut negligeret quæ fecisset. Ego autem in tantum eum curam creaturarum suarum habere dico, ut probem, priusquam etiam crearet, habuisse. Res quippe ipsa hoc evidenter ostendit. Nihil enim fecerat, nisi curam faciendi habuisset, antequam faceret; præsertim cum etiam in ipso humano genere nullus sit ferme hominum tam hebes qui ad

(1) *Psal.* LXXII. 9 et 11.
(2) *Psal.* XCIII. 7.
(3) *Psal.* LII. 1.

connaissance? Et encore : *Le Seigneur ne nous verra pas; le Dieu de Jacob n'en aura pas connaissance.* On peut très-bien rapporter, à ces hommes les paroles du Prophète : *L'insensé a dit en son cœur : Il n'y a point de Dieu.* Car, affirmer que Dieu ne regarde rien, c'est presque lui refuser l'être, en lui ôtant la Providence; prétendre qu'il ne voit rien, c'est presque dire qu'il n'existe pas. Et quoiqu'il n'y ait aucun crime qui subsiste avec la raison, parce qu'il n'en est point qui puisse sympathiser avec elle, l'on ne saurait trouver cependant, je pense, rien de plus déraisonnable, rien de plus insensé que ce blasphême. N'est-ce pas une espèce de fureur, quand on admet que Dieu a créé toutes choses, de nier qu'il les gouverne; et quand on avoue qu'il les a faites, de prétendre qu'il néglige son ouvrage? Comme s'il ne se fût proposé d'autre but en formant le monde, que de l'abandonner ensuite! Le soin qu'il prend des créatures me semble si grand, au contraire, que je veux prouver qu'il s'occupait d'elles même avant de leur donner l'être. C'est ce que prouve évidemment le fait seul de la création. Car il n'eût rien créé, s'il n'y avait songé d'abord avant de se mettre à l'œuvre. Dans tout le genre humain, il n'est personne qui soit assez stupide pour entreprendre et achever un ouvrage dans la vue de le négliger ensuite. Celui qui cultive son champ, ne le cultive que pour le conserver après l'avoir fertilisé. Celui qui plante une vigne, ne la plante que pour la conserver toujours. Celui qui se forme un troupeau, ne le forme que pour l'accroître par ses soins. Celui qui bâtit une maison, ou qui jette des fondemens, bien qu'il n'y ait point encore une habitation prête, n'embrasse pourtant les

hoc aliquid agat atque perficiat, ut perfecta non curet. Nam et qui agrum excolit, ad hoc colit, ut culta conservet. Et qui vineam plantat, ad hoc plantat, ut plantata custodiat. Et qui initia gregum præparat, ad hoc parat, ut curam multiplicandis gregibus impendat. Et qui domum ædificat, vel fundamentum locat, etsi necdum habitationem paratam habeat, jam tamen ipsa quæ adhuc facere molitur, spe futuræ habitationis amplectitur. Et quid de homine hoc loquar, cum etiam minima animalium genera futurarum rerum affectu omnia agant. Formicæ in subterraneis latibulis varia frugum genera condentes, ad hoc cuncta contrahunt ac reponunt, quia affectu vitæ suæ diligunt quæ recondunt. Apes, cùm fundamina favis ponunt, vel cum e floribus natos legunt, qua causa vel thymum jam nisi studio et cupiditate mellis, vel flosculos quosdam nisi futuræ sobolis caritate sectantur? Deus ergo, qui etiam minimis animantibus hunc affectum proprii operis inseruit, se tantummodo solum creaturarum suarum amore privavit, præsertim cum omnis in nos rerum bonarum amor ex illius bono amore descenderit. Ipse est enim fons et origo cunctorum; et quia *in ipso*, ut scriptum est, *et vivimus et movemur et sumus* (1), ab ipso utique affectum omnem, quo pignora nostra amamus, accepimus. Totus namque mundus,

(1) *Act.* XVII.

travaux qu'il se propose d'exécuter ensuite que dans l'espoir de se préparer une demeure future. Et pourquoi parler de l'homme seulement, puisque les plus petits animaux n'agissent que dans la sollicitude de l'avenir? Les fourmis qui cachent dans leurs retraites souterraines toute espèce de provisions, ne les recueillent et ne les mettent en dépôt, que par cet amour de la vie qui les leur fait conserver. Lorsque les abeilles posent les fondemens de leurs ruches, ou lorsqu'elles recueillent leurs petits sur les fleurs, par quel motif vont-elles sucer le thym, si ce n'est par le désir et l'ambition de produire du miel? Et pourquoi parcourent-elles certaines fleurs, si ce n'est par amour d'une postérité future? Quoi! Dieu a donné aux plus petits animaux cette affection de leurs propres ouvrages, et il se dépouillerait seul de l'amour de ses créatures, lui dont la bonté a mis en nous cet amour des bonnes choses! Car il est la source et l'origine de tout; et parce que *c'est en lui*, comme il est écrit, *que nous avons la vie*, *le mouvement et l'être*, c'est de lui que nous tenons aussi cette propension qui nous fait chérir nos enfans. Tout l'univers et tout le genre humain sont les enfans du Créateur; et voilà pourquoi l'affection qu'il fait naître en nos cœurs pour tout ce qui nous est cher, doit nous faire sentir combien il aime, lui aussi, la grande famille humaine. Car, de même que *les perfections invisibles de Dieu deviennent visibles par la connaissance que ses ouvrages nous en donnent*, ainsi a-t-il voulu nous faire comprendre son amour envers nous, par celui qu'il nous a donné pour les nôtres. Et comme, au langage de l'Ecriture, toute paternité découle de lui dans le ciel et sur la terre,

et totum humanum genus, pignus est creatoris sui. Et ideo ex hoc ipso affectu, quo amare nos fecit pignora nostra, intelligere nos voluit quantum ipse amaret pignora sua. Sicut enim, ut legimus (1), *invisibilia ejus per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur,* ita amorem erga nos suum, per eum quem nobis erga nostros dedit amorem, voluit intelligi. Et sicut omnem, ut scriptum est, paternitatem in cœlo et in terra a seipso voluit nominari (2), sic a nobis patris in se affectum voluit agnosci. Et quid dicam, patris? imo potius plus quam patris. Probat quippe hoc vox Salvatoris in Evangelio dicentis : *Sic enim dilexit Deus hunc mundum ut filium suum unicum daret pro mundi vita* (3). Sed et Apostolus dicit : *Deus,* inquit, *filio suo non pepercit, sed pro vobis omnibus tradidit illum. Quomodo non etiam cum illo nobis omnia donavit* (4)?

Hoc est ergo illud quod supra dixi, quia plus nos amat Deus quam filium pater. Evidens quippe res est quod super affectum filiorum nos Deus diligit, qui propter nos filio suo non pepercit. Et quid plus? Addo, et hoc filio justo, et hoc filio unigenito, et hoc filio Deo. Et quid dici amplius potest? Et hoc pro nobis, id est, pro malis, pro

(1) *Rom.* I. 20.
(2) *Eph.* III. 15.
(3) *Joa.* III. 16.
(4) *Rom.* VIII. 32.

il veut que nous reconnaissions en lui l'affection d'un père. Et que dis-je, d'un père? il est quelque chose de plus. C'est ce que prouvent ces paroles du Sauveur, dans l'Evangile : *Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique pour le sauver.* L'Apôtre ne dit-il pas aussi : *Si Dieu n'a pas épargné son propre fils, et s'il l'a livré à la mort pour nous tous, que ne nous donnera-t-il point, après nous l'avoir donné?*

C'est donc là ce que j'ai dit, que Dieu nous aime plus qu'un père n'aime son fils. Car il est bien évident que Dieu nous chérit au-delà d'une affection paternelle, lui qui n'a pas épargné pour nous son propre fils. Et quoi de plus? J'ajouterai : Un fils innocent, un fils unique, un fils Dieu. Et que peut-on dire encore? Il ne l'a point épargné pour nous, c'est-à-dire pour des méchans, pour des impies, pour des hommes souillés d'iniquités. Qui pourrait apprécier cet amour de Dieu envers nous, si l'on ne savait que sa justice est si grande qu'il ne saurait rien faire d'injuste? Car, à en juger par la raison humaine, un homme ferait une chose injuste, s'il livrait à la mort

impiissimis, pro iniquis. Quis æstimare hunc erga nos Dei amorem queat, nisi quod justitia Dei tanta est, ut in eum aliquid injustum cadere non possit? Nam, quantum ad rationem humanam pertinet, injustam rem homo quilibet fecerat, si pro pessimis servis filium bonum fecisset occidi. Sed utique hoc magis inæstimabilis pietas, et hoc magis mirabilis Dei virtus est, quod ita intelligi ab homine magnitudo justitiæ suæ non potest, ut quantum ad imbecillitatem humanam pertinet, pene injustitiæ speciem magnitudo justitiæ habere videatur. Et ideo Apostolus, ad indicandam nobis aliquatenus divinæ misericordiæ immensitatem, sic ait: *Ut quid enim Christus, cum adhuc impii essemus, secundum tempus pro impiis mortuus est? Vix enim pro justo quis moritur* (1). Ostendit profecto nobis una hac sententia pietatem Dei. Nam si vix ullus pro summa justitia mortem suscipit, probavit Christus quantum præstiterit pro nostra iniquitate moriendo. Sed hoc cur fecerit Dominus, statim in subditis docet, dicens : *Commendat autem suam caritatem Deus in nobis. Nam si, cum adhuc peccatores essemus, Christus pro nobis mortuus est, multo magis igitur justificati nunc in sanguine ipsius, salvi erimus ab ira per ipsum* (2). Hoc ipso ergo commendat, quia pro impiis mortuus est. Majoris enim pretii est beneficium quod

(1) *Rom.* V. 6-7.
(2) *Ibid.* 8-9.

un bon fils pour de méchans serviteurs. Mais, la bonté de Dieu est d'autant plus inappréciable, sa puissance est d'autant plus étonnante, que la grandeur de sa justice ne saurait être comprise de l'homme, et qu'à en juger par la faiblesse humaine, elle semblerait renfermer presque une sorte d'injustice. Et voilà pourquoi l'Apôtre, voulant nous faire connaître jusqu'à un certain point l'immensité de la divine miséricorde, s'exprime ainsi : *En effet, pourquoi, lorsque nous étions encore dans les langueurs du péché, Jésus-Christ est-il mort dans le temps marqué, pour des impies comme nous? — Car à peine quelqu'un voudrait-il mourir pour un juste.* Et certes, ce passage nous montre seul toute la bonté de Dieu. Car, si personne ne donne sa vie, pas même pour la plus haute vertu, le Christ, en mourant pour nos iniquités, a montré toute la grandeur de ses bienfaits. Mais la raison qui a fait agir le Seigneur, l'Apôtre nous l'apprend aussitôt dans les paroles suivantes : *Dieu a fait éclater son amour envers nous, en ce que, lors même que nous étions encore pécheurs, — Jésus-Christ est mort pour nous. Maintenant donc que nous sommes justifiés par son sang, nous serons, à plus forte raison, délivrés par lui de la colère de Dieu.* Dieu fait donc éclater son amour, en cela qu'il meurt pour des impies. Car un bienfait a plus de prix, quand on l'accorde à des personnes indignes. De là vient que l'Apôtre a dit : *Dieu fait éclater son amour envers nous.* Et comment le fait-il éclater? sans doute, en l'accordant à ceux qui ne le méritent pas. S'il eût accordé cette faveur à des hommes saints et bien méritans, il ne paraîtrait point avoir donné ce qu'il ne devait pas, mais plutôt avoir rendu

præstatur indignis. Idcirco itaque ait : *Commendat suam caritatem Deus in nobis.* Quomodo commendat? Scilicet quia non merentibus præstat. Si enim sanctis et bene meritis præstitisset, non videbatur quæ non debuerat præstitisse, sed quæ debuerat reddidisse. Quid ergo nos pro his omnibus retribuimus, vel potius quid retribuere debemus? Primum scilicet illud quod beatissimus Propheta et debere se et redditurum esse testatur, dicens : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo* (1). Prima ergo hæc retributio est, ut mortem morte reddamus, ac pro eo qui mortuus est pro nobis, nos moriamur omnes; tametsi minoris multo pretii mors nostra est quam sua. Quo fit ut, etiamsi mortem suscipiamus, debitum tamen non exsolvamus. Sed tamen, quia majus referre non possumus, totum reddere videmur, si totum quod possumus reddere curamus. Itaque prima, ut dixi, hæc retributio est. Secunda autem, ut, si debitum morte non sol vimus, vel amore solvamus. Nam ipse Salvator ideo, ut ait Apostolus, moriendo pro nobis commendare voluit omnibus caritatem suam, ut nos ad reddendam pietatem tantæ vicissitudinis, pietatis suæ traheret exemplo. Et sicut illas naturæ admirabiles gemmas ferunt, quæ ferro propius

(1) *Psal.* CXV. 3-4.

ce qu'il devait. Que rendons-nous donc, ou du moins que devons-nous rendre pour ces insignes faveurs? D'abord ce que le bienheureux Prophète reconnaissait devoir et promettait de rendre, quand il disait : *Que rendrai-je au Seigneur, pour tous les biens dont il m'a comblé? — Je recevrai le calice du salut, et j'invoquerai le nom du Seigneur.* Le premier mouvement de cette reconnaissance est donc de donner vie pour vie, et de mourir tous pour celui qui lui-même est mort pour nous, quoique notre mort ait bien moins de prix que la sienne. Et ainsi, en recevant la mort, nous n'acquitterions pas entièrement notre dette. Cependant, parce que nous n'avons rien de plus à donner, nous semblons payer tout, en rendant tout ce que nous pouvons rendre. Voilà donc, comme je l'ai dit, le premier mouvement de cette reconnaissance. Le second, c'est de payer notre dette, au moins par notre amour, si nous ne le faisons par le sacrifice de notre vie. Car le Sauveur, comme dit l'Apôtre, a voulu faire éclater son amour aux yeux de tous, en donnant sa vie pour nous, afin de nous entraîner, par son exemple, à payer sa tendresse de réciprocité. Et de même que ces pierres merveilleuses, quand on les met en contact avec le fer, le tiennent suspendu, si dur qu'il puisse être, par un amour en quelque sorte vivant; ainsi le Sauveur, c'est-à-dire, cette pierre souveraine et éclatante des célestes royaumes, en descendant du ciel pour se rapprocher de nous, malgré notre dureté, a voulu nous attirer à lui comme par les mains de son amour, afin sans doute que reconnaissant et ses dons et ses bienfaits nous comprissions ce qu'il convient de faire pour un si bon maître, lui qui a

admotæ, durissimum licet chalybem, affectu quasi spirante suspendunt; ita etiam ille, id est, summa et clarissima regnorum cœlestium gemma, hoc scilicet voluit, ut, dum se licet durissimis nobis descendens de cœlo propius adjungeret, affectui suo nos quasi amoris sui manibus admoveret; ut agnoscentes utique dona sua ac beneficia, intelligeremus quid nos pro Domino tam bono facere conveniret, cum ille pro malis servis tanta fecisset, et compleretur hoc quod Apostolus dicit, ut mortificaremur caritate illius tota die, et neque tribulatio, neque angustia, neque persecutio, neque fames, neque nuditas, neque gladius posset nos separare a caritate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro (1).

Cum ergo hæc a nobis deberi Domino satis certum sit, videamus quid pro his cunctis reddamus, quæve demus. Quid scilicet, nisi totum illud quod supra diximus, quicquid indecens, quicquid indignum, quicquid ad injuriam Dei pertinens, actus improbos, mores flagitiosos, ebrietates, comessationes, cruentas manus, fœditates libidinis, rapidas cupiditates, et quicquid illud est quod plus potest conscientia habere quam sermo. *Quæ enim*, inquit Apostolus, *in occulto fiunt ab eis, turpe est etiam dicere* (2). Nec solum hoc. Nam hoc vetus

(1) *Rom.* VIII. 34-39.
(2) *Ephes.* V. 12.

tant fait pour de si méchans serviteurs, afin que nous fussions livrés tous les jours à la mort à cause de lui, suivant les paroles de l'Apôtre, et que ni l'affliction, ni les angoisses, ni les persécutions, ni la faim, ni la nudité, ni le glaive ne pût jamais nous séparer de l'amour de Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur.

Comme il est incontestable que nous devons à Dieu toutes ces choses, voyons maintenant ce que nous lui rendons, ou ce que nous lui donnons en échange de tout cela. Ce que nous lui rendons ! N'est-ce pas, comme nous l'avons dit plus haut, tout ce qu'il y a d'indécent, tout ce qu'il y a d'indigne, tout ce qui peut l'outrager; des actions criminelles, des mœurs dépravées, de fréquentes ivresses, des festins dissolus, des mains ensanglantées, de honteuses débauches, des cupidités furibondes, tous ces crimes enfin, que l'imagination peut concevoir, mais que le discours ne peut rendre. *Car*, dit l'Apôtre, *ce que ces personnes font en secret, la pudeur ne permet pas même de le nommer.* Ce n'est pas tout, car ceci n'est point nouveau, mais des temps passés aussi bien que des temps

est, et tam præsentium temporum quam præteritorum. Illud gravius et lugubrius, quod peccatis veteribus nova addimus. Nec solum nova, sed quædam paganica, ac prodigiosa, et in Ecclesiis Dei ante non visa; jactantes scilicet profanas in Deum voces, et contumeliose blasphemantes, dicentes Deum incuriosum, Deum non intendentem, Deum negligentem, Deum non gubernantem, ac per hoc et immisericordem, et impræstabilem, inhumanum, asperum, durum. Nam qui non respiciens et incuriosus et negligens esse dicitur, quid superest nisi ut asper et durus et inhumanus esse dicatur? O cæcam impudentiam! ô sacrilegam temeritatem! Non sufficit enim nobis quod peccatis innumerabilibus involuti, rei in omnibus Deo sumus, nisi etiam accusatores Dei simus. Et quæ, rogo, homini spes erit, qui ipsum accusat judicem judicandus?

Si ergo, inquiunt, respicit res humanas Deus, si curat, si diligit, si gubernat, cur nos infirmiores omnibus gentibus, et miseriores esse permittit? Cur vinci a barbaris patitur? Cur juri hostium subjugari? Brevissime, ut jam ante dixi, ideo nos perferre hæc mala patitur, quia meremur ut ista patiamur. Respiciamus enim ad turpitudines, ad flagitia, ad scelera illa Romanæ plebis, ut supra diximus; et intelligemus si protectionem mereri possumus, cum in tanta impuritate vivamus. Itaque quia hoc argumento plurimi non respici res

présens. Chose plus grave et plus déplorable, aux péchés anciens, nous en ajoutons de nouveaux; et, non-seulement des péchés nouveaux, mais encore des crimes monstrueux, dignes des païens et qu'on n'avait point vus jusques-là dans les églises. Nous élevons contre le ciel des paroles audacieuses et d'outrageans blasphêmes; nous prétendons que Dieu se met peu en peine des choses de la terre, qu'il n'écoute pas nos prières, qu'il néglige le monde, qu'il ne le gouverne pas, et par-là qu'il est sans miséricorde, inaccessible à nos vœux, inhumain, plein de rigueur et de dureté. Car, lorsqu'on l'accuse d'inattention, d'incurie et de négligence, que reste-t-il à faire, sinon de le taxer de rigueur, de dureté et d'inhumanité? O aveugle impudence! ô témérité sacrilége? non contens de nous jeter dans des prévarications sans nombre, de nous rendre coupables de mille excès envers Dieu, nous devenons encore les censeurs de la Divinité. Et, je le demande, quel espoir peut-il rester à l'homme qui s'érige en accusateur de son propre juge?

Si Dieu, disent les impies, regarde les choses humaines, s'il prend soin de ses créatures, s'il les aime, s'il les gouverne, pourquoi donc permet-il que nous soyons plus faibles et plus malheureux que tous les autres peuples? pourquoi nous laisse-t-il vaincre par les barbares? pourquoi nous laisse-t-il passer au pouvoir de nos ennemis? Je réponds brièvement, comme je l'ai déjà fait: Dieu permet que nous souffrions tous ces maux, parce que nous avons mérité de les souffrir. Jetons les yeux sur les turpitudes, les crimes et les forfaits du peuple romain, et nous verrons si nous

humanas a Deo dicunt quod miseri, quod imbecilles simus, quid meremur? Si enim in tantis vitiis, in tanta improbitate viventes, fortissimos, florentissimos, beatissimosque esse pateretur, suspicio fortasse aliqua esse poterat quod non respiceret scelera Romanorum Deus, qui tam malos, tam perditos, beatos esse pateretur. Cum vero tam vitiosos, tam improbos, infirmos et miserrimos esse jubeat, evidentissime patet et aspici nos a Deo et judicari, quia hoc patimur quod meremur. Sed mereri nos absque dubio non putamus; et hinc est quod magis rei criminosi sumus, quia non agnoscimus quod meremur. Maxima quippe accusatrix hominum noxiorum est usurpatrix innocentiæ adrogantia. Inter multos quidem eorumdem criminum reos nullus est criminosior quam qui se non putat criminosum. Itaque et nos hoc solum malis nostris addere possumus, ut nos innoxios judicemus.

Sed esto (inquit aliquis peccator, et malignissimus), certe, quod negari non potest, meliores barbaris sumus; et hoc utique ipso manifestum est quod non respicit res humanas Deus, quia, cum meliores simus, deterioribus subjugamur. An meliores simus barbaris, jam videbimus. Certe, quod non est dubium, meliores esse debemus. Et hoc ipso utique deteriores sumus, si meliores non

pouvons mériter protection, en vivant dans une si grande impureté. A ceux donc qui se servent de nos malheurs et de notre faiblesse comme d'un argument contre la Providence, je puis leur demander : Que méritons-nous ? car si Dieu permettait que des hommes, vivant au milieu de tant de vices et de tant de désordres, fussent puissans, florissans et heureux, l'on pourrait peut-être soupçonner qu'il ne voit point les crimes des Romains, quand il les laisse dans la prospérité, eux si méchans et si dépravés. Mais lorsqu'il rend faibles et misérables des hommes si vicieux et si corrompus, il est bien clair que Dieu nous voit et nous juge, parce que nous souffrons ce que nous avons mérité. Nous sommes loin, sans doute, de croire que nous méritions toutes ces calamités, et de là vient que nous sommes plus criminels, parce que nous ne reconnaissons pas ce que nous méritons. Ce qui accuse surtout l'homme coupable, c'est l'arrogante présomption qui veut usurper l'innocence. Parmi tous ceux qui ont à se reprocher les mêmes fautes, nul n'est plus condamnable que celui qui ne croit point l'être. Aussi, nous pouvons ajouter encore à nos autres péchés, celui de nous regarder comme innnocens.

Mais soit, dira quelque impie, et le plus grand; du moins, on ne peut le contester, nous valons mieux que les barbares; et par-là même il devient manifeste que Dieu ne regarde point les choses humaines, puisque nous sommes assujettis à de plus méchans que nous. Nous valons mieux que les barbares! c'est ce que nous allons voir. Il est incontestable, au moins, que nous devons être meilleurs qu'eux. Et certes, c'est être pire

sumus, qui meliores esse debemus. Criminosior enim culpa est, ubi honestior status. Si honoratior est persona peccantis, peccati quoque major invidia. Furtum in omni quidem est homine malum facinus; sed damnabilius absque dubio senator furatur aliqua, quam infima persona. Cunctis fornicatio interdicitur; sed gravius multo est si de clero aliquis, quam si de populo fornicetur. Ita et nos, qui Christiani et catholici esse dicimur, si simile aliquid barbarorum impuritatibus facimus, gravius erramus. Atrocius enim sub sancti nominis professione peccamus. Ubi sublimior est prærogativa, major est culpa. Ipsa enim errores nostros religio quam profitemur accusat. Criminosior est ejus impudicitia qui promiserit castitatem. Fœdius inebriatur sobrietatem fronte prætendens. Nihil est philosopho turpius vitia obscœna sectanti; quia, præter eam deformitatem quam vitia in se habent, sapientiæ nomine plus notatur. Et nos igitur in omni humano genere philosophiam Christianam professi sumus, ac per hoc deteriores nos cunctis gentibus credi atque haberi necesse est, quia sub tam magnæ professionis nomine vivimus, et positi in religione peccamus.

Sed scio plurimis intolerabile videri, si barbaris deteriores esse dicamur. Et quid facimus quod causæ nostræ hoc nihil proficit, si intolerabile id nobis esse videatur. Imo causam nostram hoc magis adgravat si deteriores simus, et meliores nos

que de n'être pas meilleur qu'un autre, quand on est obligé de l'être. Plus l'état est relevé, plus la faute est odieuse, plus la dignité est grande, plus aussi le crime est énorme ; le vol, sans doute, est une méchante action dans tout homme, mais un sénateur qui dérobe est bien plus condamnable assurément qu'une personne de basse condition. La fornication est défendue à tout le monde, mais elle est bien plus grave dans un clerc que dans un homme du peuple. Nous, de même, qui sommes appelés Chrétiens et Catholiques, si nous commettons quelque chose de semblable aux impuretés des barbares, nous péchons plus grièvement. Le crime est plus atroce, quand on professe un nom saint. Plus la prérogative est sublime, plus la faute est énorme. La religion que nous professons accuse elle-même nos écarts. L'impudicité est plus coupable en celui qui a promis d'être chaste. Il est plus honteux de s'enivrer pour celui qui porte la tempérance sur son front. Rien de plus hideux qu'un philosophe livré à des vices obscènes; car, outre la difformité que les vices ont en eux, le nom de sage les fait remarquer encore plus. Et nous qui avons professé, dans tout le genre humain, la philosophie chrétienne, il faut nécessairement que nous soyons jugés et regardés comme plus corrompus que tous les autres peuples, parce que vivant dans une profession si haute, nous péchons au sein même de la religion.

Je sais que plusieurs ne peuvent supporter d'être mis au-dessous des barbares. Et qu'importe à notre cause, si cela nous paraît insupportable? Au contraire, nous croire meilleurs que nous ne sommes, c'est faire tort à notre cause. *Car si quelqu'un*, dit l'Apôtre, *s'imagine*

esse credamus. *Qui enim*, inquit Apostolus, *se existimat aliquid esse, cum nihil sit, seipsum seducit. Opus autem suum probet homo* (1). Operi ergo nostro debemus credere, non opinioni; rationi, non libidini; veritati, non voluntati. Igitur, quia non ferendum quidam existimant, ut deteriores aut non multo etiam meliores barbaris judicemur, videamus aut quomodo meliores simus, aut quibus barbaris. Duo enim genera in omni gente omnium barbarorum sunt, id est, aut hæreticorum, aut paganorum. His ergo omnibus, quantum ad legem divinam pertinet, dico nos sine comparatione meliores; quantum autem ad vitam et vitæ acta, doleo ac plango esse pejores. Quamvis id ipsum tamen, ut ante jam diximus, non de omni penitus Romani populi universitate dicamus. Excipio enim primum omnes religiosos, deinde nonnullos etiam seculares religiosis pares, aut si id nimis grande est, aliqua tamen religiosis honestorum actuum probitate consimiles. Cæteros vero aut omnes, aut pene omnes, magis reos esse quam barbaros. Hoc est autem deteriorem esse, magis reum esse. Itaque quia nonnulli inrationabile atque absurdum arbitrantur, ut aut deteriores aut non multum etiam meliores barbaris judicemur, videamus, ut dixi, aut quomodo, aut quibus barbaris. Ego enim, præter eos tantummodo

(1) *Gal.* VI. 3-4.

être quelque chose, il se trompe lui-même, parce qu'il n'est rien. — Or, que chacun examine bien ses propres actions. Nous devons donc nous en rapporter à nos œuvres, et non à l'opinion; à la raison, et non à la passion; à la vérité, et non au penchant de la volonté. Mais puisqu'il est des personnes qui ne peuvent souffrir qu'on les rabaisse au dessous des barbares, ni même qu'on ne les élève pas de beaucoup au dessus d'eux, voyons donc comment nous sommes meilleurs, et de quels barbares il s'agit. Parmi les barbares, il en est de deux sortes : des hérétiques et des païens. Pour ce qui concerne la doctrine divine, nous avons sans doute tout l'avantage; pour ce qui regarde la vie et les mœurs, je le dis avec une vive douleur, nous sommes loin de les valoir. Je ne prétends point cependant, comme je l'ai déjà dit, appliquer ces paroles à l'universalité du peuple romain. J'en excepte d'abord tous les religieux, puis, quelques personnes du siècle, qui ne leur cèdent en rien, ou si c'est trop, qui leur ressemblent par une certaine probité de vie. Quant aux autres, je les considère tous ou presque tous comme inférieurs aux barbares. Or, être inférieur, c'est être pire. Mais, puisqu'il est des personnes qui regardent comme déraisonnable et absurde d'être abaissés au dessous des barbares, ou même de n'être pas élevés de beaucoup au dessus d'eux, voyons donc, ainsi que je l'ai dit, comment nous sommes meilleurs, et de quels barbares il s'agit. Pour moi, si vous exceptez ce petit nombre de Romains dont je viens de parler, je prétends que les autres mènent tous, ou presque tous, une vie plus coupable et plus criminelle que les barbares. Vous vous irritez peut-être, vous qui lisez cela,

Romanorum quos paulo ante nominavi, cæteros aut omnes, aut pene omnes, majoris reatus dico et criminosioris vitæ esse quam barbaros. Irasceris forsitan qui hæc legis, et condemnas insuper quæ legis. Non refugio censuram tuam. Condemna, si mentior; condemna, si non probavero; condemna, si id quod adsero, non etiam Scripturas sacras dixisse monstravero. Igitur, qui meliores nos multo cunctis quæ sunt in mundo gentibus judicamus, nec ipse, qui Romanos dico in plurimis deteriores, abnego in quibusdam esse meliores. Vita enim, ut dixi, et peccatis sumus deteriores; lege autem catholica, sine comparatione meliores. Sed illud considerandum est, quia quod lex bona est, nostrum non est; quod autem male vivimus, nostrum est. Et nihil utique nobis prodest quod lex est bona, si vita nostra et conversatio non est bona. Lex enim bona, muneris est Christi; vita autem non bona, criminis nostri. Imo hoc magis culpabiles sumus, si legem bonam colimus, et mali cultores sumus. Quin potius nec cultores, si mali; quia cultor dici non potest malus cultor. Neque enim colit qui rem sanctam non sancte colit. Ac per hoc, accusatrix nostri est lex ipsa quam colimus.

Remota ergo legis prærogativa, quæ nos aut nihil omnino adjuvat, aut etiam justa animadversione condemnat, vitam barbarorum atque nostrorum, studia, mores, vitia comparemus. Injusti

et vous condamnez même ce que vous lisez. Je ne recule point devant votre censure. Condamnez-moi, si je mens; condamnez-moi, si je manque de preuves; condamnez-moi, si je ne montre pas que les saintes Ecritures ont établi ce que j'avance. Nous croyons valoir beaucoup mieux que tous les peuples de la terre, et moi-même qui affirme que les Romains leur sont inférieurs sous bien dès rapports, je ne nie pas qu'ils ne leur soient supérieurs à certains égards. Comme je l'ai déjà dit, nous leur sommes inférieurs par notre vie et nos désordres; nous leur sommes incomparablement supérieurs par la doctrine catholique. Mais il faut le remarquer, si notre doctrine est bonne, cela ne vient pas de nous; et si nous vivons mal, c'est notre ouvrage. Et certes, il ne nous sert à rien que votre doctrine soit bonne, si votre vie, si votre conduite ne l'est pas. Une bonne doctrine, c'est un présent du Christ; une vie mauvaise, c'est l'œuvre de notre malice. Ce n'est pas tout; nous sommes bien plus coupables, si, professant une bonne doctrine, nous en sommes d'infidèles observateurs. Encore même, n'en sommes-nous pas les observateurs, si nous vivons mal, parce qu'un observateur infidèle ne peut être appelé observateur. Car ce n'est pas observer que de ne point observer saintement une chose sainte. Et ainsi, la loi que nous professons devient elle-même notre accusatrice.

Laissant donc de côté ces prérogatives de notre doctrine, ou qui nous sont tout-à-fait inutiles, ou qui sont même pour nous un juste sujet de condamnation, comparons notre vie, nos penchans, nos mœurs et nos

sunt barbari, et nos hoc sumus; avari sunt barbari, et nos hoc sumus; infideles sunt barbari, et nos hoc sumus; cupidi sunt barbari, et hoc nos sumus; impudici sunt barbari, et nos hoc sumus; omnium denique improbitatum atque impuritatum pleni sunt barbari, et nos hoc sumus.

Sed respondere fortasse aliquis potest : Ergo si pares vitiositate barbaris sumus, cur non sumus etiam viribus pares? Cum enim similis sit improbitas atque idem reatus, aut tam fortes deberemus esse nos quam sunt illi; aut certe, tam invalidi quam nos sumus, illi esse deberent. Verum est; ac per hoc superest ut illi nocentiores sint, qui infirmiores. Quomodo hoc probamus? Scilicet quia, ut superius locuti sumus, omnia ex judicio Deum facere monstravimus. Si enim, ut scriptum est, *in omni loco oculi Domini speculantur bonos et malos* (1), et juxta Apostolum, *judicium Dei est secundum veritatem in omnes malos* (2), videmus nos, qui non desinimus mala agere, ex judicio justi Dei pœnas malitiæ sustinere. Sed eadem, inquis, mala etiam barbari agunt, et tamen non sunt tam miseri quam nos sumus. Hoc ergo interest, quod etsi eadem agant barbari quæ nos agimus, nos tamen majore offensione peccamus. Possunt enim nostra et barbarorum vitia esse paria, sed in his

(1) *Prov.* XV. 3.
(2) *Rom.* II. 2.

vices avec ceux des barbares. Ils sont injustes, nous le sommes aussi; ils sont avares, nous le sommes aussi; ils sont perfides, nous le sommes aussi; ils sont pleins de cupidité, nous le sommes aussi; ils sont impudiques, nous le sommes aussi; en un mot, ils sont livrés à toute sorte de désordres et d'impuretés, nous le sommes aussi.

Quelqu'un pourra me répondre peut-être : Si nous égalons les barbares en dépravation, pourquoi aussi ne les égalons-nous pas en puissance? Puisque de part et d'autre les vices et les déréglemens sont les mêmes, nous devrions être aussi puissans qu'eux, ou du moins ils devraient être aussi faibles que nous. Je l'avoue, et il s'ensuit que les plus faibles sont les plus coupables. Quelle en est la preuve? C'est que Dieu fait tout avec justice, comme nous l'avons montré plus haut. Car si *les yeux de l'Eternel sont en tous lieux, observant les bons et les méchans*, si *Dieu*, au dire de l'Apôtre, *condamne selon sa vérité tous les méchans*, nous, qui ne cessons de nous livrer au désordre, c'est donc par un jugement équitable de Dieu que nous portons la peine de notre malice. Mais, direz-vous, les barbares aussi s'abandonnent aux mêmes désordres, et pourtant ils sont moins malheureux que nous. — Il y a donc cette différence que, si les barbares commettent les mêmes crimes que nous, nous péchons pourtant plus grièvement. Car nos vices et ceux des barbares peuvent être égaux, mais nos offenses sont nécessairement plus graves. Tous les barbares, comme nous l'avons déjà dit, étant ou païens ou hérétiques, je parlerai d'abord des païens dont les égaremens sont antérieurs. La race des

tamen vitiis necesse est peccata nostra esse graviora. Nam cùm omnes, ut ante jam diximus, barbari, aut pagani sint, aut hæretici; ut de paganis, quia prior illorum error est, prius dicam: gens Saxonum fera est, Francorum infidelis, Gepidarum inhumana, Chunorum impudica; omnium denique gentium barbarorum vita vitiositas. Sed numquid eumdem reatum habent illorum vitia quem nostra? Numquid tam criminosa est Chunorum impudicitia quam nostra? Numquid tam accusabilis Francorum perfidia quam nostra? aut tam reprehensibilis ebrietas Alani quam ebrietas Christiani? aut tam damnabilis rapacitas Albani quam rapacitas Christiani? Si fallat Chunus vel Gepida, quid mirum est, qui culpam penitus falsitatis ignorat? Si pejeret Francus, quid novi faciet, qui perjurium ipsum sermonis genus putat esse, non criminis? Et quid mirum, si hoc barbari ita credunt, qui legem et Deum nesciunt, cum major fere Romani nominis portio ita existimet, quæ peccare se novit? Nam ut de alio hominum genere non dicam, consideremus solas negotiatorum et sericorum omnium turbas, quæ majorem ferme civitatum universarum partem occupaverunt, si aliud est vita istorum omnium quam meditatio doli, et tritura mendacii, aut si non perire admodum verba æstimant quæ nihil loquentibus prosint? Tantus apud hos Dei honor est prohibens etiam jusjurandum, ut singularem existiment

Saxons est cruelle, les Francs sont perfides, les Gépides inhumains, les Huns impudiques, enfin, dans la conduite de toutes ces nations barbares domine un vice particulier; mais, leurs défauts ont-ils le même degré de malice que les nôtres? L'impudicité des Huns est-elle aussi criminelle que la nôtre? La perfidie des Francs est-elle aussi blâmable que la nôtre? L'intempérance des Alains est-elle aussi répréhensible que celle des Chrétiens? La rapacité des Albanois est-elle aussi condamnable que celle des Chrétiens? Si le Hun ou le Gépide use de fourberie, qu'y a-t-il là d'étonnant, lui qui ignore tout-à-fait que la fourberie est un crime? Si le Franc se parjure, que fait-il de si étrange, lui qui regarde le parjure comme un discours ordinaire, et non comme un crime? Et quelle merveille, si des barbares sont dans cette opinion, lorsque la majeure partie du nom romain pense de même, elle qui sait bien qu'elle pèche? Car, pour ne pas parler des autres classes d'hommes, attachons-nous à considérer les négocians et ces vendeurs d'étoffes précieuses dont la foule inonde presque toutes nos cités. A quoi passent-ils leur vie, si ce n'est à méditer de nouvelles ruses, à inventer des mensonges? Ne regardent-ils pas comme perdues toutes les paroles qui ne peuvent leur rapporter aucun gain? La gloire de Dieu qui défend le serment a tant d'empire sur eux, qu'ils regardent le parjure comme le seul moyen de réussir en toutes choses! Qu'y a-t-il donc d'étonnant, si les barbares usent de fourberie, eux qui ne savent pas que la fourberie est un crime? Leur conduite n'est point un mépris des préceptes célestes, puisqu'ils ne les connaissent pas. Car, il n'agit pas contre la loi, celui qui l'ignore. Voilà

fructum omnium perjurium. Quid ergo mirum barbaros fallere, qui falsitatis crimen ignorant? Nihil enim contemptu agunt cœlestium præceptorum, præcepta Domini nescientes; quia non facit aliquid contra legem, legis ignarus. Noster ergo hic peculiariter reatus est, qui legem divinam legimus, et legalia semper scripta violamus, qui Deum nosse nos dicimus, et jussa illius ac præcepta calcamus. Ac per hoc, cum eum spernamus quem coli a nobis credimus atque jactamus, id ipsum quod cultus Dei videtur, injuria est.

Denique ut de peccatis aliis nihil dicam, quis est omnino hominum secularium, præter paucos, qui non ad hoc semper Christi nomen in ore habeat ut pejeret? Unde etiam pervulgatum hoc fere et apud nobiles et apud ignobiles sacramentum est: *Per Christum, quia hoc facio; Per Christum, quia hoc ago; Per Christum, quia nil aliud dicturus sum; Per Christum, quia nil aliud acturus sum.* Et quid plura? In id penitus deducta res est, ut, sicut de paganis barbaris prius diximus, Christi nomen non videatur jam sacramentum esse, sed sermo. Nam in tantum apud plurimos nomen hoc parvi penditur, ut nunquam minus cogitent quippiam facere, quam cum se jurant per Christum esse facturos. Et cum scriptum sit: *Non nominabis nomen Domini Dei tui in vanum* (1), in id reverentia

(1) *Exod.* XX. 7.

donc ce qui constitue spécialement notre péché, nous lisons la loi divine et nous violons les saintes ordonnances. Nous prétendons connaître Dieu, et nous foulons aux pieds ses préceptes et ses commandemens. Et ainsi, lorsque nous méprisons celui que nous nous vantons d'honorer, ce qui nous paraît un culte n'est qu'un outrage fait à Dieu.

Enfin, pour ne rien dire des autres péchés, parmi les hommes du siècle, si l'on en excepte un petit nombre, quel est celui qui n'a pas toujours à la bouche le nom du Christ, afin d'appuyer ses parjures? De là vient que cette espèce de serment est devenu vulgaire, soit dans la noblesse, soit dans le peuple : *Par le Christ, je fais cela; Par le Christ, j'en agis de la sorte; Par le Christ, je ne dirai rien autre chose; Par le Christ, je ne ferai rien autre chose.* Et quoi de plus? La chose en est venue là, que le nom du Christ ne semble plus être un serment, mais un mot ordinaire, comme déjà nous l'avons dit des barbares païens. La plupart estiment si peu ce nom sacré, que jamais ils ne songent moins à faire une chose, que lorsqu'ils jurent par le Christ de l'exécuter. Et quoiqu'il soit écrit : *Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain*, le respect pour le Christ est porté si haut que, parmi toutes les vanités du siècle, rien ne semble plus vain que le nom du Christ. Ce ne sont point seulement des choses oiseuses et frivoles, mais encore des crimes qu'on jure par le nom du Christ,

Christi decidit, ut inter cæteras seculi vanitates nihil jam pene vanius quam Christi nomen esse videatur. Denique multi non otiosas tantummodo res et aniles, sed etiam scelera quædam se jurant per Christi nomen esse facturos. Hic enim loquendi usus est talibus : *Per Christum, quia tollo illud; Per Christum, quia cædo illum; Per Christum, quia occido illum.* Ad hoc res recidit, ut, cum per Christi nomen juraverint, putent se scelera etiam religiose facturos.

Denique quid mihi ipsi evenerit, dicam. Cum ante aliquantulum tempus, victus prece cujusdam pauperis, præpotentiori cuidam supplicarem, obsecrans ne homini misero et egestuoso rem ac substantiam suam tolleret, ne subsidium et stipem, quo paupertas illius nitebatur, auferret; tum ille, qui ejus rebus siti rabida inhiaverat, ac prædam jam spe et cupiditate ardentissima devoraverat, respiciens ac vibrans in os meum truces oculos, utpote qui tolli sibi a me putaret quicquid ipse alteri non tulisset, nequaquam hoc quod peterem facere se posse respondit, quasi vero jussu aut scripto id sacro faceret quod penitus præterire non posset. Cumque ego causam, qua hoc fieri non valeret, quærerem, dixit rem violentissimam, et cui contradici penitus non deberet. Juravi, inquit, per Christum res illius a me esse tollendas. Vide ergo an possim vel debeam non efficere quod, etiam interposito Christi nomine, me dixi

de mettre à exécution. Telle est la formule ordinaire : *Par le Christ, je lui enlèverai son bien ; Par le Christ, je le frapperai ; Par le Christ, je le tuerai.* Il en résulte alors, qu'après avoir juré par le nom du Christ, l'on se fait un point de religion de commettre même des crimes.

Mais je vais raconter ce qui m'est arrivé à moi-même. Il y a quelque temps, pour condescendre aux instances d'un homme pauvre, je suppliais un homme riche et puissant, et le conjurais de ne pas dépouiller ce malheureux, dans son indigence, du modeste héritage qui le faisait subsister, de ne point lui enlever ces dernières ressources dont il soutenait sa pauvreté. Le riche, qui dans sa soif ambitieuse avait convoité cette proie, et qui la dévorait déjà dans l'ardeur de l'espérance et de la cupidité, me lança des regards terribles, comme s'il eût pensé que je lui ravissais tout ce qu'il n'aurait pas enlevé lui-même à autrui, et me répondit qu'il lui était impossible de m'accorder ce que je lui demandais, me faisant comprendre qu'il agissait en vertu d'un précepte et d'un engagement sacré qu'il ne pouvait violer. Je l'interrogeai sur le motif de son refus, il me dit une chose très-forte assurément et qui ne devait pas souffrir de contradiction. — J'ai juré par le Christ de dépouiller cet homme-là. Voyez donc si je puis ou si je dois me dispenser d'exécuter ce que j'ai promis d'accomplir, au nom même du Christ. — Moi alors, (que faire devant

esse facturum. Tum ego (quid enim amplius facerem, cui res tam justa obtendebatur et sancta?) audita religiosissimi sceleris ratione, discessi.

Hic nunc interrogo omnes qui sanæ mentis sunt: Quis unquam crederet usque in hanc contumeliam Dei progressuram esse humanæ cupiditatis audaciam, ut id ipsum in quo Christo injuriam faciunt, dicant se ob Christi nomen esse facturos? O inæstimabile facinus et prodigiosum! Quid non ausæ sunt improbæ mentes! Armant se ad latrocinandum per Christi nomen, auctorem quodammodo sui sceleris Deum faciunt; et cum interdictor ac vindex malorum omnium Christus sit, dicunt se scelus quod agunt agere pro Christo. Et de hostili iniquitate conquerimur, et paganicam barbariem pejerare causamur! Quanto minore peccato illi per dæmonia pejerant quam nos per Christum! Quanto minoris criminis res est Jovis nomen ludificare quam Christi! Ibi homo est mortuus, per quem juratur; hic Deus vivus, qui pejeratur. Ibi nec homo ullus; hic Deus summus. Hic cum maximi sacramenti sit dejeratio, necesse est maximi sit reatus et pejeratio. Ibi cum prope nullum sit juramentum, nullum constat esse perjurium. Nam cùm Deus non sit per quem juratur, non est perjurium, cum pejeratur. Denique qui vult scire quam verum sit, audiat beatum Apostolum Paulum ipsa hæc quæ nos dicimus prædicantem. Sic quippe ait : *Scimus autem quoniam quæcumque*

un prétexte si juste et si saint?) ayant appris la raison d'un crime si religieux, je me retirai.

Je le demande ici à tous ceux dont l'esprit est sain : Qui pourrait croire jamais que l'audace de l'humaine cupidité en viendrait jusqu'à ce degré d'insulte envers Dieu, de soutenir qu'on fera pour le nom du Christ, les choses même qui l'outragent le plus ? O crime monstrueux et inconcevable ! De quoi n'est point capable la perversité du cœur ? On s'anime au brigandage par le nom du Christ, on le fait, en quelque sorte, auteur de son crime ; tandis qu'il défend et punit le mal, c'est pour l'honorer, dit-on, qu'on accomplit les plus grands forfaits. Et nous osons nous plaindre de l'injustice de nos ennemis ! nous osons alléguer les parjures des barbares païens ! Combien ils sont moins coupables en se parjurant par les démons, que nous en nous parjurant par le Christ ! Combien c'est une chose moins criminelle de se jouer du nom de Jupiter, que de celui du Christ ! Là, c'est un homme mort, que celui par lequel on jure. Ici, c'est un Dieu vivant, que celui par lequel on se parjure. Là, il n'y a pas même un homme ; ici, il y a un Dieu souverain. Ici, comme le serment est redoutable, le parjure aussi doit être une faute grave. Là, comme il n'y a presque pas de serment, il n'y a pas non plus de parjure. Car celui par lequel on jure n'étant pas Dieu, il n'y a pas de parjure à violer son serment. Enfin, si vous voulez vous convaincre de la vérité de cela, écoutez le bienheureux apôtre Paul proclamant ce que nous disons nous-mêmes. C'est ainsi qu'il s'exprime: *Nous savons que toutes les paroles de la loi s'adressent à*

lex loquitur, his qui in lege sunt loquitur (1). Et iterum : *Ubi*, inquit, *non est lex, nec prævaricatio* (2). Duabus his sententiis duas evidenter exposuit partes generis humani, extra legem positos, et in lege viventes. Qui sunt igitur nunc in lege positi ? Qui scilicet? nisi Christiani, sicut ipse Apostolus fuit, qui de se ait : *Sine lege Dei non sum, sed in lege sum Christi* (3). Qui igitur sine lege Christi ? Qui ? nisi pagani homines, legem dominicam nescientes. Et ideo de his dicit : *Ubi non est lex, nec prævaricatio.* Quo uno utique ostendit Christianos tantum, cum peccaverint, legis prævaricatores esse ; paganos autem, qui legem nesciant, sine prævaricatione peccare ; quia nullus potest ejus rei prævaricator esse quam nescit. Nos ergo tantum prævaricatores divinæ legis, qui, ut scriptum est, legem legimus, et non facimus eam ; ac per hoc, nihil est aliud scientia nostra quam culpa, qui ad hoc tantummodo legem novimus, ut majore offensione peccemus ; quia quod lectione et corde novimus, libidine ac despectione calcamus. Et ideo rectissime apostolicum illud ad omnem dicitur Christianum : *Qui in lege gloriaris, per prævaricationem legis Deum inhonoras. Nomen enim Dei per vos blasphematur inter gentes* (4).

(1) *Rom.* II. 2.
(2) *Ibid.* IV. 15.
(3) *Cor. Ep.* I. IX. 21.
(4) *Rom.* II. 22-23.

ceux qui sont sous la loi. Et encore : *Là où il n'y a point de loi, il n'y a point de prévarication.* Dans ces deux passages, l'Apôtre distingue évidemment deux parties du genre humain; ceux qui sont placés hors de la loi, et ceux qui vivent sous la loi. Or, quels sont ceux qui vivent sous la loi ? Quels peuvent-ils être si ce n'est les Chrétiens, comme l'Apôtre ? Il dit de lui-même : *Je ne suis pas sans la loi de Dieu, ayant celle de Jésus-Christ.* Quels sont donc ceux qui vivent sous la loi du Christ? Quels peuvent-ils être, si ce n'est les païens, qui ne connaissent pas la loi du Seigneur ? Et c'est pour cela qu'il dit en parlant d'eux : *Là où il n'y a point de loi, il n'y a point de prévarication.* Ces paroles montrent que les seuls Chrétiens sont prévaricateurs de la loi, lorsqu'ils pèchent, et que les païens qui ne la connaissent pas, pèchent, il est vrai, sans être cependant prévaricateurs. Car, nul ne peut être prévaricateur d'une loi qu'il ne connut jamais. Nous sommes donc les seuls prévaricateurs de la loi divine, nous qui lisons la loi et ne la pratiquons pas. Et par-là, notre science devient notre condamnation, puisque nous ne connaissons la loi que pour pécher encore plus grièvement; car, les choses que nous lisons, que nous avons dans l'esprit, nous les foulons dédaigneusement aux pieds, emportés par la passion. C'est donc avec justice qu'on peut adresser à tout Chrétien le reproche de l'Apôtre : *Vous qui vous glorifiez d'avoir la loi, vous déshonorez Dieu par la violation de la loi. Car vous êtes cause que le nom de Dieu est blasphémé parmi les nations.* Par cela même que les Chrétiens déshonorent le nom de Dieu, on peut comprendre l'énormité de leur crime. Il nous est prescrit

Cujus ergo criminis rei sint Christiani, ex hoc uno intelligi potest, quia Dei nomen infamant. Et cum scriptum sit nobis ut omnia faciamus in gloriam Dei, nos e diverso cuncta in Dei facimus injuriam. Cumque ipse Salvator noster ad nos quotidie clamet: *Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant filii hominum opera vestra bona, et magnificent patrem vestrum qui in cælis est* (1), nos ita vivimus e contrario, ut filii hominum videant opera nostra mala, et blasphement patrem nostrum qui est in cælis.

Quæ cum ita sint, magna videlicet nobis prærogativa de nomine Christianitatis blandiri possumus, qui ita agimus ac vivimus ut hoc ipsum quod Christianus populus esse dicimur, opprobrium Christi esse videatur. At e diverso, in paganis quid horum simile quæ dicimus? Numquid dici de Chunis potest: Ecce quales sunt qui Christiani esse dicuntur? Numquid de Saxonibus, aut Francis: Ecce quæ faciunt qui se adserunt Christi esse cultores? Numquid propter Maurorum efferos mores lex sacrosancta culpatur? Numquid Scytharum aut Gepidarum inhumanissimi ritus in maledictum atque blasphemiam nomen Domini salvatoris inducunt? Numquid dici de ullis istorum potest: Ubi est lex catholica quam credunt? Ubi sunt pietatis et castitatis præcepta, quæ discunt?

(1) *Math.* V. 16.

de tout faire pour la gloire de Dieu; nous, au contraire, nous cherchons à le déshonorer en tout. Notre Sauveur nous crie chaque jour : *Que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père, qui est dans les cieux;* et nous, nous vivons de manière à ce que les fils des hommes voient nos actions mauvaises, et blasphèment notre Père qui est dans les cieux.

Après cela, nous pouvons bien, sans doute, nous flatter de la noble prérogative du nom de Chrétien, nous qui agissons et vivons de telle sorte, que ce nom-là même semble devenir l'opprobre du Christ. Chez les Païens, au contraire, que voyons-nous de semblable? Peut-on dire des Huns : Voilà comment ils sont, les hommes qui se disent Chrétiens? Peut-on dire des Saxons ou des Francs : Voilà ce qu'ils font, les hommes qui se donnent pour être les adorateurs du Christ? Blâme-t-on la loi sainte pour les mœurs féroces des Maures? Les rites inhumains des Scythes ou des Gépides portent-ils à maudire et à blasphémer le nom du Sauveur? Peut-on dire d'aucun de ces peuples : Où est la loi catholique objet de leur croyance? Où sont les préceptes de piété et de chasteté qu'ils apprennent? Ils lisent les Evangiles et ils sont impudiques. Ils entendent les Apôtres, et ils s'enivrent; ils suivent le Christ, et ils dérobent; ils mènent une vie mauvaise, et ils prétendent posséder une loi bonne? Peut-on dire cela de quelqu'une

Evangelia legunt, et impudici sunt; Apostolos audiunt, et inebriantur; Christum sequuntur, et rapiunt; vitam improbam agunt, et probam legem habere se dicunt. Numquid hæc de ulla istarum gentium dici queunt? Non utique. De nobis quippe omnia ista dicuntur. In nobis Christus patitur opprobrium, in nobis patitur lex Christiana maledictum. De nobis enim dicitur illud quod supra diximus : Ecce quales sunt qui Christum colunt. Falsum plane illud est quod aiunt se bona discere, quod jactant se sanctæ legis præcepta retinere. Si enim bona discerent, boni essent. Talis profecto secta est quales et sectatores. Hoc sunt absque dubio quod docentur. Apparet itaque et Prophetas quos habent impuritatem docere, et Apostolos quos legunt nefaria sanxisse, et Evangelia, quibus imbuuntur, hæc quæ ipsi faciunt prædicare. Postremo sancta a Christianis fierent, si Christus sancta docuisset. Æstimari itaque de cultoribus suis potest ille qui colitur. Quomodo enim bonus magister est, cujus tam malos videmus esse discipulos? Ex ipso enim Christiani sunt, ipsum audiunt, ipsum legunt. Promptum est omnibus Christi intelligere doctrinam. Vide Christiani quid agant, et evidenter potest de ipso Christo sciri quid doceat. Denique quam prave ac nefarie pagani semper de sacris dominicis opinati sint, docent persecutorum immanium cruentissimæ quæstiones, qui in sacrificiis Christianis nihil aliud quam impura quædam

de ces nations ? Non, certes. Car c'est de nous que l'on dit toutes ces choses. En nous, le Christ souffre l'opprobre; en nous, la loi chrétienne souffre malédiction, car c'est de nous que l'on dit tout ce dont nous avons parlé : Voilà comment ils sont, les hommes qui adorent le Christ? Ils trompent, lorsqu'ils se glorifient d'apprendre de bonnes choses, lorsqu'ils se vantent de suivre les maximes d'une loi sainte. S'ils apprenaient de bonnes choses, ils seraient bons. Telle secte, tels sectateurs. Ils sont sans doute ce qu'on les fait. Il paraît donc que leurs Prophètes enseignent l'impureté, que leurs Apôtres sanctionnent le crime, que leurs Evangiles prèchent ce qu'ils font. En un mot, les actions du Chrétien seraient saintes, si le Christ avait enseigné la sainteté. Par ceux qui l'honorent, on peut juger de celui qui est honoré. Comment serait-il un bon maître, celui dont nous voyons les disciples si méchans ? Car les Chrétiens viennent du Christ, ils l'écoutent, ils le lisent. Il est facile à tout le monde de connaître sa doctrine. Voyez ce que font les Chrétiens, et vous saurez ce que le Christ enseigne. Enfin, rien ne prouve mieux l'opinion perverse et coupable des païens touchant les sacrifices du Seigneur, que les sanglantes recherches de ces persécuteurs féroces qui ne voyaient dans les sacrifices chrétiens que des impuretés et des abominations. Ils croyaient même que notre religion tirait son origine de deux grands crimes, d'abord l'homicide, puis, ce qui est plus grave encore, l'inceste. Et non-seulement l'homicide et l'inceste, mais ce qui est plus impie encore, l'inceste et l'homicide à la fois : l'inceste, en la personne des mères que la nature a rendues sacrées; l'homicide, en la per-

fieri atque abominanda credebant. Siquidem etiam initia ipsa nostræ religionis non nisi a duobus maximis facinoribus oriri arbitrabantur. Primum scilicet, homicidio; deinde, quod homicidio est gravius, incestu. Nec homicidio solum et incestu, sed, quod sceleratius quidem est, incestu ipso et homicidio : incestu matrum sacrosanctarum et homicidio innocentium parvulorum, quos non occidi tantum a Christianis, sed, quod magis abominandum est, etiam vorari existimabant; et hæc omnia ad placandum Deum, quasi ullo facinore magis possit offendi; ad purgandum piaculum, quasi ullum aliud majus esset; ad commendandum sacrificium, quasi ullam rem Dominus magis possit horrere; ad promerendam vitam æternam, quasi vero, etiamsi possit his rebus accipi, tanti esset ad eam per scelera tam immania perveniri.

Intelligere ergo possumus aut quales esse pagani crediderint Christianos, qui talibus sacrificiis Deum colerent, aut qualem sollicitent Deum ipsum, qui hæc sacra docuisset. Et hoc cur ita? Cur utique, nisi ob eos qui Chistiani esse dicuntur, et non sunt; qui per flagitia ac turpitudines suas nomen religionis infamant; qui, ut scriptum est, ore fatentur se nosse Deum, factis autem negant, cum sint abominabiles et increduli, ad omne autem opus bonum reprobi (1), per quos, ut legi-

(1) *Tit.* I. 16.

sonne de petits enfans innocens, qu'ils croyaient non-seulement immolés, mais ce qui est bien plus abominable encore, dévorés même par les Chrétiens. Et tout cela, pour apaiser Dieu, comme s'il était un forfait qui pût l'offenser davantage; pour expier leurs crimes, comme si ce dernier n'était pas le plus grand de tous; pour faire agréer leur sacrifice, comme s'il était quelque chose que le Seigneur ait plus en abomination; pour mériter la vie éternelle, comme s'il valait la peine d'y parvenir par des forfaits aussi atroces, quand bien même ils pourraient y conduire!

Par-là, nous pouvons comprendre quelle idée les infidèles se formaient des Chrétiens qui honoraient Dieu par de tels sacrifices, ou quelle opinion injurieuse ils avaient de ce même Dieu qui avait enseigné ces mystères. Et pourquoi cela? pourquoi! Si ce n'est à cause de ces hommes qui portent le titre de Chrétiens, et qui ne le sont pas; qui, par leurs crimes et leurs turpitudes, déshonorent le nom de la religion; qui, suivant l'Ecriture, font profession de connaître Dieu, mais le renoncent par leurs actions, étant abominables et rebelles, et incapables de toute bonne œuvre; qui font blasphémer, comme dit encore l'Ecriture, contre la voie de la vérité et qui exposent le nom saint du Seigneur Dieu aux malé-

mus, via veritatis blasphematur (1), et sacrosanctum Domini Dei nomen sacrilegorum hominum maledictione violatur. Quam gravis autem ac singularis piaculi malum sit nomen divinitatis in blasphemiam gentium dare, etiam David beatissimi edocemur exemplo, qui, cum suffragio justitiarum suarum æternam pro offensionibus suis pœnam per unam tantum confessionem meruerit evadere, hujus tamen criminis veniam nec per pœnitentiam patrocinantem potuit impetrare. Nam cum ei errores proprios confitenti Nathan propheta dixisset : *Transtulit Deus peccatum tuum, non morieris*, subdidit statim : *Verumtamen quia blasphemare fecisti inimicos Domini propter verbum hoc, filius qui ex te natus est morietur* (2). Et quid post hæc? Deposito scilicet diademate, projectis gemmis, exutis purpuris, remota omni splendoris regii dignitate, cum pro his omnibus solitarius, gemens, clusus, sacco squalidus, fletu madidus, cinere sordidatus, vitam parvuli sui tot lamentationum suffragiis peteret, et piissimum Deum tanta precum ambitione pulsaret, sic rogans et obsecrans obtinere non potuit, cum tamen, quod fortissimum petentibus adjumentum est, impetraturum se quod sic a Deo peteret, credidisset. Ex quo intelligi potest quod nullum penitus

(1) *Pet. Ep.* I. 11. 2.
(2) *Reg.* II. XII. 13-14.

dictions outrageantes des hommes sacriléges. Or, ce qu'il y a de grave et de spécial dans le crime de ceux qui livrent aux blasphèmes des nations le nom de la divinité, c'est ce que nous apprenons par l'exemple du bienheureux David. Le suffrage de ses justices antérieures lui avait valu d'échapper, par un seul aveu, à la peine éternelle que méritaient ses offenses; et cependant, malgré la pénitence qui plaidait pour lui, il ne put obtenir le pardon de son scandale. Car, après que David eut confessé sa faute, le prophète Nathan lui dit: *Le Seigneur a transféré ton péché; tu ne mourras pas;* mais il ajoute aussitôt: *Cependant, parce que tu as fait blasphémer les ennemis du Seigneur, le fils qui t'est né mourra de mort.* Qu'arriva-t-il ensuite? David dépose le diadême, il rejette l'or et les pierres précieuses, il dépouille la pourpre, il écarte tout ornement de splendeur royale, et, loin de tout cet appareil, lorsque solitaire, gémissant, dans la retraite, couvert d'un sac informe, baigné de pleurs, défiguré sous la cendre, il demandait la vie de son enfant par la voix éloquente de tant de lamentations, qu'il cherchait à émouvoir le Dieu plein de tendresse par de si ardentes prières, ses vives obsécrations ne purent néanmoins le faire exaucer; et pourtant, ce qui est d'un merveilleux secours dans les supplications, il espérait obtenir la faveur qu'il réclamait ainsi de Dieu. D'où l'on peut conclure qu'il n'est point de plus grand crime que de donner aux nations infidèles l'occasion de blasphémer. Car, commettre une faute grave sans qu'il en résulte de scandale pour autrui, c'est ne damner que soi. Mais celui qui fait blasphémer les autres, précipite bien des ames avec

majoris piaculi crimen est quam blasphemandi causam gentibus dare. Quicumque enim sine blasphemia aliorum graviter erraverit, sibi tantum adfert damnationem. Qui autem alios blasphemare fecerit, multos secum præcipitat in mortem; et necesse erit ut sit pro tantis reus, quantos secum traxerit in reatum. Nec solum hoc; sed quicumque peccator ita peccat ut alios tamen peccato suo blasphemare non faciat, peccatum suum ipsi obest tantummodo quod peccaverit; sacrosanctum autem Dei nomen sacrilega blasphemantium maledictione non lædit. Qui vero blasphemare alios peccans fecerit, necesse est peccatum hujus supra criminis humani esse mensuram, quia per convicia plurimorum, inæstimabilem Deo facit injuriam.

Hoc autem, ut dixi, malum peculiariter tantum Christianorum est, quia per eos tantummodo blasphematur Deus, qui bona discunt, et mala faciunt; qui, ut scriptum est, Deum verbis confitentur, et factis negant; qui, ut idem Apostolus ait, adquiescunt legi et sciunt voluntatem ejus, et probant quæ potiora sunt; qui habent formam scientiæ et veritatis in lege; qui prædicant non furandum, et furantur; qui legunt non mœchandum, et mœchantur; qui in lege gloriantur, et per prævaricationem legis Deum inhonorant (1).

(4) *Rom.* II. *passim.*

lui dans la mort éternelle, et il sera nécessairement responsable de tous ceux qu'il aura entraînés au crime. Et ce n'est pas tout; quiconque péche sans faire blasphémer les autres par son péché, n'est chargé que du crime qu'il a commis, car il ne livre pas le nom saint de Dieu aux malédictions sacriléges des blasphémateurs. Mais celui qui fait blasphémer les autres, outrepasse les bornes des crimes ordinaires, parce qu'il outrage Dieu d'une manière inconcevable en donnant lieu à de nombreux sarcasmes.

Ce péché, comme je l'ai déjà dit, est particulier aux Chrétiens, puisqu'ils sont les seuls par qui Dieu est blasphémé, eux qui apprennent des choses bonnes et qui en font de mauvaises; qui, suivant le langage de l'Ecriture, confessent Dieu de bouche, et le renoncent par leurs actions; qui, au dire de l'Apôtre, se conforment à la loi, connaissent sa volonté, et savent discerner ce qui est le meilleur; qui possèdent, dans la loi, la règle de la science et de la vérité; qui prêchent qu'il ne faut pas dérober, et qui dérobent; qui lisent qu'il ne faut point commettre d'adultère, et qui commettent des adultères; qui se glorifient d'avoir la loi, et qui déshonorent Dieu par la violation de la loi. Et voilà pourquoi les Chrétiens sont d'autant plus condam-

Et ideo hoc ipso Christiani deteriores sunt, qui meliores esse deberent. Non enim probant quod profitentur, et impugnant professionem suam moribus suis. Magis enim damnabilis est malitia, quam titulus bonitatis accusat; et reatus impii est, pium nomen. Unde etiam Salvator in Apocalypsi ad tepidum Christianum ait : *Utinam aut calidus esses, aut frigidus. Nunc autem quia tepidus es, incipiam te evomere ex ore meo* (1). Omnem Christianum Dominus fide ac spiritu jubet esse ferventem. Sic enim scriptum est : *Ut simus spiritu ferventes, Domino servientes* (2). In hoc ergo fervore spiritus fidei religiosæ ardor ostenditur; de quo ardore qui plurimum habet, fervens esse agnoscitur et fidelis; qui nihil omnino habet, frigidus esse intelligitur et paganus; qui vero inter utrumque vel neutrum est, tepidus atque exosus est Domino Christianus; et ideo ad eum dicitur : *Utinam aut calidus esses aut frigidus. Nunc autem quia tepidus es, incipiam te evomere ex ore meo;* hoc est dicere : Utinam aut calorem et fidem haberes bonorum Christianorum, aut certe frigus et ignorantiam paganorum. Aut enim fides te calida Deo insinuaret, aut certe ad præsens adhuc legis ignorantia aliquatenus excusaret. Nunc autem quia Christum jam agnovisti,

(1) *Apoc.* III. 15-16.
(2) *Rom.* XII. 11.

nables qu'ils devraient être meilleurs. Car leur conduite ne confirme point leur doctrine, et leurs mœurs démentent leur profession. Cette malice mérite une condamnation bien plus sévère, qui trouve son accusateur dans un titre honorable ; un nom saint devient un crime dans un impie. De là vient que, dans l'Apocalypse, le Sauveur dit à un homme tiède : *Plût à Dieu que tu fusses froid ou chaud! — Mais parce que tu es tiède, je te vomirai de ma bouche.* Le Seigneur ordonne à tout chrétien d'être fervent en esprit et en foi, car c'est ainsi qu'il est écrit ; *Soyez fervens en esprit, c'est le Seigneur que vous servez.* L'ardeur de la foi religieuse se manifeste donc dans cette ferveur de l'esprit. Celui qui a le plus de cette ardeur, se montre fervent et fidèle ; celui qui n'en a pas du tout, se fait connaître comme un homme froid et infidèle. Mais celui qui flotte entre la froideur et la ferveur, est un homme tiède et abominable aux yeux du Seigneur. C'est pour cela qu'on lui adresse ces paroles : *Plût à Dieu que tu fusses froid ou chaud; mais parce que tu es tiède, je te vomirai de ma bouche.* Ce qui revient à dire : Plût à Dieu que tu eusses la chaleur et la foi des bons Chrétiens, ou du moins la froideur et l'ignorance des païens ; car alors une foi brûlante pourrait t'unir à Dieu, ou du moins, l'ignorance de la loi t'excuserait en quelque sorte pour le présent. Maintenant, parce que tu as connu le Christ, et que tu le négliges après l'avoir connu, toi qui as été admis, pour ainsi dire, dans le sein de Dieu par le mérite de ta foi, tu en seras rejeté à cause de ta tiédeur. Le bienheureux apôtre Pierre expose clairement cette vérité, lorsqu'il parle ainsi des hommes tièdes et vicieux,

et negligis quem agnovisti; qui susceptus es quasi intra os Dei per fidei agnitionem, projicieris per teporem. Quod quidem etiam beatus Apostolus Petrus evidenter exposuit, dicens de vitiosis ac tepidis, id est, male viventibus Christianis: *Melius erat illis non cognoscere veritatem, quam cognoscentibus retrorsum reflecti a tradito sibi mandato. Contigit illis res veri proverbii : Canis reversus ad suum vomitum, et sus lota in volutabro luti* (1). Quod ut evidenter de his dictum intelligamus qui sub Christiano nomine in sordibus mundi atque impuritatibus vivunt, audi quid de eisdem in eodem loco dicat : *Si enim*, inquit, *refugientes coinquinationes mundi in agnitionem Domini nostri et conservatoris Jesu Christi, his rursus impliciti superantur, facta sunt illis novissima pejora prioribus* (2). Quod quidem et beatus Apostolus Paulus in eumdem modum dicit : *Circumcisio quidem prodest, si legem custodias ; si autem prævaricator legis sis, circumcisio tua præputium facta est* (3). Circumcisionem autem Christianitatem intelligendam ipse evidentissime docet, dicens : *Nos enim sumus circumcisio; qui spiritu Deo servimus, et non in carne confidimus* (4). Ac per hoc videmus quod malos Christianos paganis

(1) *Petr. Ep.* 2. II. 21.
(2) *Ibid.* 20.
(3) *Rom.* II. 25.
(4) *Philip.* III. 3.

c'est-à-dire, des Chrétiens qui vivent mal : *Il eût mieux valu pour eux qu'ils n'eussent point connu la vérité, que de retourner en arrière après l'avoir connue, et d'abandonner la loi sainte qui leur avait eté donnée. — Mais il leur est arrivé ce que dit un proverbe très-véritable : Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi; et, le pourceau lavé s'est roulé de nouveau dans la boue.* Voulez-vous vous convaincre qu'il est ici question de ceux qui, sous le nom de Chrétiens, vivent dans les infamies et les impuretés du siècle, écoutez ces autres paroles du même Apôtre : *Si ceux qui, par la connaissance de Jésus-Christ notre Seigneur et notre Sauveur, s'étaient retirés de la corruption du monde, se laissent vaincre en s'y engageant de nouveau, leur dernier état devient pire que le premier.* C'est ce que dit encore de la même manière le bienheureux apôtre Paul : *Ce n'est pas que la circoncision ne soit utile, si vous accomplissez la loi; mais si vous la violez, tout circoncis que vous êtes, vous devenez incirconcis.* Il nous apprend lui-même que par la circoncision l'on doit entendre le christianisme. *Car*, dit-il, *c'est nous qui sommes les vrais circoncis, nous qui servons Dieu en esprit, sans nous confier à la chair.* Par-là nous voyons qu'il compare aux païens les mauvais Chrétiens; il ne compare pas seulement, il met presque les derniers au-dessous des premiers, lorsqu'il dit : *Si donc un homme incirconcis garde les ordonnances de la loi, n'est-il pas vrai que tout incirconcis qu'il est, il sera considéré comme circoncis? — Et celui qui étant naturellement incirconcis accomplit la loi, vous condamnera, vous qui avez la lettre de la loi et la circoncision êtes transgresseurs de la loi.* D'où l'on peut conclure comme

comparat; nec comparat tantum, sed pene postponit, dicens : *Si autem præputium justitias legis custodiat, nonne præputium illius in circumcisionem reputabitur, et judicabit id quod ex natura es præputium, legem consummans, te, qui per litteram et circumcisionem prævaricator legis es* (1). Ac per hoc intelligimus, ut supra dixi, culpabiliores nos multo esse, qui legem Dei habemus et spernimus, quam illos qui nec habent omnino, nec norunt. Nemo enim ignota contemnit. *Concupiscentiam quippe nesciebam*, Apostolus inquit, *nisi lex diceret, non concupisces* (2). Neque enim prævaricantur a lege quam non habent; quia, ut scriptum est, *ubi non est lex, nec prævaricatio.* Ac per hoc, si non prævaricantur a lege quam non habent, ergo nec contemnunt legis scita quæ non habent; quia nemo, ut dixi, potest despicere quod nescit. Nos ergo et contemptores pariter et prævaricatores sumus, ac per hoc paganis deteriores; quia illi non norunt Dei mandata, nos novimus; illi ea non habent, nos habemus; illi inaudita non faciunt, nos lecta calcamus. Et ideo apud illos ignorantia est, apud nos prævaricatio; quia minoris criminis reatus est legem nescire quam spernere.

(1) *Rom.* II. 25-26.
(2) *Ibid.* VIII, 7.



je l'ai déjà dit, que nous sommes beaucoup plus coupables, nous qui possédons la loi divine et la méprisons, que ceux qui ne la possédèrent ni ne la connurent jamais. Car, on ne saurait mépriser ce qu'on ne connaît point. *Je n'aurais point connu la convoitise*, dit l'Apôtre, *si la loi n'avait dit : Vous ne convoiterez point.* L'on ne transgresse point une loi qu'on n'a pas ; parce que, suivant l'Écriture, *là où il n'y a point de loi*, *il n'y a point non plus de prévarication.* Ainsi donc, si l'on ne peut transgresser une loi qu'on n'a pas, on ne saurait transgresser non plus des préceptes qu'on ignore ; car, personne ne méprise ce qu'il ne connaît pas. Nous sommes donc tout à la fois et contempteurs et prévaricateurs, et par-là bien au-dessous des païens. Ils ne connaissent point les commandemens de Dieu, nous les connaissons ; ils n'ont point sa loi, nous la possédons ; s'ils ne suivent pas les divins préceptes, c'est qu'ils ne les ont point entendus, et nous, après les avoir lus, nous les foulons aux pieds. Et ainsi, chez eux c'est ignorance ; chez nous c'est prévarication, car il est bien moins criminel d'ignorer la loi que de la mépriser.



LIVRE CINQUIÈME.

Argument.

Objection des impies. — La loi est utile à ceux qui la pratiquent. — Les hérétiques sont moins coupables que les orthodoxes. — Ils ne possèdent pas les Ecritures dans toute leur pureté. — Ils sont plus charitables et moins égoïstes que les Romains. — Exactions des officiers civils. — Elles forcent les peuples tributaires à se réfugier chez les Barbares. — — Les *Bagaudes*. — Déplorable situation des pauvres qui ne peuvent sortir de l'empire. — Dureté des impôts qui les accablent. — Avarice et ambition des clercs. — Différentes applications. — Récapitulation.

Liber Quintus.

Scio infidelissimos quosque et veritatis divinæ incapaces dicere adversum hæc posse quæ diximus, si tantus sit Christianorum infidelium reatus, ut plus peccent prætermittentes mandata Domini quæ sciant, quam paganæ gentes, quæ nesciant, salubriorem his fuisse ignorantiam quam agnitionem, et contra eos esse admodum quod agnoverint veritatem. Quibus hoc respondendum est, non veritatem his obesse, sed vitia, nec legem nocere, sed mores. Denique da mores bonos, et legis scita pro nobis sunt. Tolle vitia, et lex prodest. *Scimus enim*, inquit Apostolus, *quia lex bona est, si quis ea legitime utatur* (1).

(1) *Tim. Ep.* I. 8-9.

Livre Cinquième.

Je sais ce que des hommes irréligieux et incapables de comprendre la vérité divine pourront alléguer contre les choses que nous venons d'établir. Si les fautes des Chrétiens infidèles sont si grandes, dira-t-on, qu'ils pèchent plus en violant les préceptes du Seigneur, eux qui les connaissent, que les nations païennes, elles qui les ignorent, l'ignorance aurait donc été pour les premiers plus salutaire que l'instruction, et c'est pour eux un désavantage d'avoir connu la vérité. On peut leur répondre : ce n'est pas la vérité qui perd les Chrétiens, ce sont leurs vices; ce n'est pas la loi qui leur est nuisible, ce sont leurs mœurs. Enfin, donnez des mœurs bonnes, et les enseignemens de la loi sont en notre faveur. Otez les viçes, et la loi devient utile. *Car nous savons*, dit l'Apôtre, *que la loi est bonne, si on en use selon l'esprit de la loi même.*

Legitime itaque lege utere, et legem tibi bonam ipse fecisti. *Scimus enim*, inquit, *quia lex bona est, si quis ea legitime utatur; sciens hoc, quod iusto lex non est posita.* Ac per hoc, justus esse incipe, et eris liber a lege; quia non potest lex venire contra mores, quæ jam habetur in moribus. *Scimus enim*, inquit, *quia lex bona est, si quis ea legitime utatur; sciens hoc, quod justo lex non est posita, sed injustis; et non subditis, sed sceleratis et impiis et peccatoribus, et si quod aliud sanæ doctrinæ adversatur* (1). Ac per hoc, non tam lex tibi, ô homo, quam tu legi adversaris; nec lex contra te bene præcipiendo, sed tu contra legem male vivendo agis. Imo illa pro te est, tu contra illam. Illa enim tibi consulit sancta dicendo, tu contra illam venis prava faciendo, nec contra illam tantum, sed etiam contra te; hoc ipso enim quod contra illam, et contra te, quia in illa salus et vita tua est. Ac per hoc, dum legem divinam deseris, salutem propriam derelinquis.

Non aliter ergo nos de dominica lege querimur quam queri de optimo medico impatiens ægrotus solet; qui, cum ingravescere sibi morbos vitio suo fecerit, imperitiam medentis accusat. Quasi vero curare ullam infirmitatem præcepta possint, si eis non obedierit infirmus; aut sanare quemquam ob-

(1) *Tim. Ep.* I. 8-9.

Usez donc de la loi selon l'esprit de la loi, et vous vous la rendrez profitable. *Car nous savons*, dit saint Paul, *que la loi est bonne, si on en use selon l'esprit de la loi même; nous savons que la loi n'est point établie pour le juste*. Et ainsi, commencez à être juste, et vous serez libre de la loi, car elle ne peut plaider contre les mœurs, lorsqu'elle en est déjà la règle. *Nous savons*, dit l'Apôtre, *que la loi est bonne, si on en use selon l'esprit de la loi même. — Nous savons que la loi n'est point établie pour le juste, mais pour les injustes, les rebelles, les scélérats, les pécheurs et les impies, — Et pour tout ce qui est opposé à la saine doctrine*. Ce n'est donc pas la loi qui vous est contraire, ô homme, c'est vous qui la combattez; en vous donnant de sages préceptes, la loi ne va point contre vous; mais vous, en vivant mal, vous vous déclarez contre elle. Bien plus, elle est pour vous, vous êtes contre elle. Car elle veille à vos intérêts en vous prescrivant de saintes maximes; vous allez contre elle, en faisant de mauvaises choses; et non-seulement contre elle, mais encore contre vous-même. Car, dès-lors que vous allez contre elle, vous allez contre vous-même, puisqu'en elle repose et votre salut et votre vie. Ainsi, en abandonnant la loi divine, vous renoncez à votre propre salut.

Nous nous plaignons donc de la loi divine comme se plaint d'un habile médecin le malade impatient qui, par sa faute, fait empirer le mal et accuse ensuite l'inhabilité de l'art. Comme si les ordonnances pouvaient guérir une maladie, quand le malade ne les observe pas; comme si le régime prescrit par le médecin pouvait rétablir une personne, quand elle refuse de s'y soumettre. Que servent à l'estomac les choses amères, si

servantia valeat quam medicus ei imperat, si eam sibi ægrotus ipse non præstat. Quid juvant stomachum absinthia, si statim dulcia subsequantur? Quid conferunt phrenetico silentia circumstantium, quem suus clamor occidit? Aut quid prodesse poterit antidotum, cui superfunditur venenum. Et nobis itaque lex est antidotum, sed vitiositas venenum. Sanare nos non potest legis antidotum, quos occidunt venena vitiorum.

Sed jam de his et antea satis diximus; et, si ita res postulaverit, etiam post hæc, juvante Deo, aliqua dicemus. Interim quia duo superius barbarorum genera vel sectas esse memoravimus, paganorum, atque hæreticorum; quia de paganis jam, ut arbitror, satisfecimus, de hæreticis quoque, ut causa poscit, subjiciamus. Potest enim quispiam dicere : etiamsi a paganis lex divina non exigat ut mandata faciant quæ non sciunt, certe ab hæreticis exigit qui sciunt. Eadem enim etiam illos legere quæ nos legimus, eosdem apud illos Prophetas Dei, eosdem Apostolos, eosdem Evangelistas esse; ac per hoc, aut non minus ab illis legem negligi quam a nobis, aut etiam multo magis; quia, cum eadem legant scripta quæ nostri, multa faciunt deteriora quam nostri.

Utrumque ergo videamus. Eadem, inquis, legunt illi quæ leguntur a nobis. Quomodo eadem, quæ ab auctoribus quondam malis et male sunt

les douceurs succèdent aussitôt ? Que fait à un phrénétique le silence de ceux qui l'entourent, s'il se tue lui-même à force de cris ? A quoi bon l'antidote, si l'on prend ensuite du poison ? La loi est pour nous comme un antidote, mais nos vices sont un poison ; l'antidote de la loi ne peut nous sauver, lorsque le poison de nos désordres vient nous donner la mort.

Mais c'en est assez sur un sujet que nous avons déjà traité plus haut ; si l'occasion le demande, nous pourrons plus tard, avec l'aide de Dieu, ajouter quelque chose. En attendant, comme nous avons distingué deux genres ou deux sectes de barbares, les païens et les hérétiques, et que nous avons, je pense, assez parlé des premiers, venons-en maintenant à ce qui concerne les hérétiques, suivant que le sujet l'exige. En effet, quelqu'un pourra me dire : bien que la loi divine n'ordonne pas aux païens de pratiquer des commandemens qu'ils ignorent, elle l'ordonne du moins aux hérétiques qui en ont la connaissance. Ils lisent les mêmes livres que nous, ils ont les mêmes prophètes de Dieu, les mêmes Apôtres, les mêmes Évangélistes ; et ainsi, en négligeant la loi, ils sont aussi coupables et même plus coupables que nous, puisque avec les mêmes écrits que les orthodoxes, ils commettent des fautes bien plus grandes que les nôtres.

Voyons donc ces deux points. Ils lisent, dites-vous, les choses que nous lisons. Comment les mêmes choses, lorsque autrefois des auteurs impies les ont dénaturées

interpolata, et male tradita? ac per hoc, jam non eadem, quia non possunt penitus dici ipsa quæ sunt in aliqua sui patre vitiata. Incolumitatem enim non habent quæ plenitudinem perdiderunt, nec statum suum omnino servant quæ sacramentorum virtute privata sunt. Nos ergo tantum Scripturas sacras plenas, inviolatas, integras habemus, qui eas vel in fonte suo bibimus, vel certe de purissimo fonte haustas per ministerium puræ translationis haurimus. Nos tantummodo bene legimus. Atque utinam quam bene legimus, tam bene adimpleremus! Sed vereor quod qui non bene observamus, nec bene lectitemus; quia minor reatus est sancta non legere, quam lecta violare. Cœteræ quippe nationes aut non habent legem Dei, aut debilem et convulneratam habent; ac per hoc, ut dixinus, non babent quæ sic habent. Nam etsi qui gentium barbararum sunt qui in libris suis minus videantur Scripturam sacram interpolatam habere vel laceratam, habent tamen veterum magistrorum traditione corruptam; ac per hoc, traditionem potius quam Scripturam habent, quia hoc non retinent quod veritas legis suadet, sed quod pravitas malæ traditionis inservit. Barbari quippe homines, Romanæ imo potius humanæ eruditionis expertes, qui nihil omnino sciunt nisi quod a doctoribus suis audiunt, quod audiunt, hoc sequuntur; ac sic necesse est eos, qui totius litteraturæ ac scientiæ ignari, sacra-

par des interpolations sacriléges, lorsqu'elles ont été altérées par une tradition mensongère? Ce ne sont donc plus les mêmes principes, car on ne peut qualifier ainsi des choses viciées dans quelqu'une de leurs parties. Ce qui a perdu sa plénitude n'a plus son intégrité, et ce qui est privé de la vertu des sacremens ne conserve plus son état primitif. Seuls, nous avons donc les saintes écritures pleines, intactes, entières, nous qui les puisons à leur source, ou qui, du moins, par le ministère d'une transmission fidèle, les recueillons puisées à la source la plus pure. Nous seuls, nous lisons bien. Et plût à Dieu que la sainteté de notre vie répondît à la vérité de notre doctrine! Mais je crains fort que nous ne lisions mal, ce que nous ne pratiquons pas bien; c'est un moindre crime de ne pas lire des choses saintes, que de violer ce qu'on a lu. Car, pour les autres peuples, ou ils n'ont pas la loi de Dieu, ou ils l'ont débile et mutilée; or, comme nous l'avons dit, ce qu'ils ont de cette manière, ils ne l'ont pas. Quoique parmi les nations barbares il y ait des peuples qui semblent posséder l'Ecriture-Sainte, moins interpolée, moins tronquée, elle est cependant corrompue par la tradition de leurs anciens maîtres. Et dès-lors, ils ont plutôt une tradition que l'Ecriture; car ils ne conservent pas ce qu'enseigne la vérité de la loi, mais ce que leur inculqua la perversité d'une coupable tradition. En effet, des hommes barbares, étrangers à la science romaine, je dis encore aux connaissances les plus ordinaires, qui ne savent autre chose que ce qu'ils apprennent de leurs docteurs, ces hommes pratiquent ce qu'ils entendent; et, comme dans leur ignorance de toute littérature, de

mentum divinæ legis doctrina magis quam lectione cognoscunt, doctrinam potius retinere quam legem. Itaque eis traditio magistrorum suorum, et doctrina inveterata, quasi lex est; quia hoc sciunt tantummodo quod docentur. Hæretici ergo sunt, sed non scientes. Denique apud nos sunt hæretici, apud se non sunt. Nam in tantum se catholicos esse judicant ut nos ipsos titulo hæreticæ appellationis infament. Quod ergo illi nobis sunt, hoc nos illis. Nos eos injuriam divinæ generationi facere certi sumus, quod minorem Patre Filium dicant; illi nos injuriosos Patri existimant, quia æquales esse credamus. Veritas apud nos est, sed illi apud se esse præsumunt. Honor Dei apud nos est, sed illi hoc arbitrantur honorem divinitatis esse quod credunt. Inofficiosi sunt, sed illis hoc est summum religionis officium. Impii sunt, sed hoc putant veram esse pietatem. Errant ergo, sed bono animo errant, non odio, sed affectu Dei, honorare se Dominum atque amare credentes. Quamvis non habeant rectam fidem, illi tamen hoc perfectam Dei æstimant caritatem. Qualiter pro hoc ipso falsæ opinionis errore in die judicii puniendi sint, nullus potest scire nisi judex. Interim idcirco eis, ut reor, patientiam Deus commodat, quia videt eos, etsi non recte credere, affectu tamen piæ opinionis errare, maxime cum sciat eos ea facere quæ nesciunt, nostros autem negligere quod credunt; ac per hoc, illos magistrorum peccare vitio,

tout savoir, ils connaissent les mystères de la loi divine par les enseignemens bien plus que par la lecture, il est nécessaire qu'ils possèdent la doctrine de leurs maîtres plutôt que la loi véritable. Aussi, la tradition de ces faux interprètes et des doctrines invétérées sont pour eux comme la loi, parce qu'ils ne savent que ce qu'on leur enseigne. Ils sont donc hérétiques, mais ils ne le savent pas. Enfin, chez nous ils sont hérétiques, chez eux ils ne le sont pas. Car ils sont tellement convaincus de leur orthodoxie, qu'ils nous flétrissent nous-mêmes du titre infamant d'hérétique. Ce qu'ils sont pour nous, nous le sommes donc pour eux. Nous sommes persuadés qu'ils font injure à la génération divine, en supposant le Fils inférieur au Père; ils pensent que nous outrageons le Père, en les croyant tous deux égaux en toutes choses. La vérité est parmi nous, mais ils croient l'avoir aussi chez eux. Le vrai culte est chez nous, mais ils regardent leur croyance comme le culte légitime de la divinité. Ils ignorent les devoirs de la vie chrétienne, mais c'est en cela qu'ils font consister le premier devoir de la religion. Ils sont impies, mais ils pensent pratiquer ainsi la piété véritable. Ils se trompent donc, mais c'est de bonne foi, non par haine, mais par amour pour Dieu, certains qu'ils sont d'honorer et d'admirer le Seigneur. Bien qu'ils n'aient pas la foi pure, ils s'imaginent pourtant posséder en cela le parfait amour de Dieu. Quelle punition ils doivent subir au jour du jugement pour ces opinions fausses et erronées, nul ne peut le savoir que le juge. En attendant, Dieu, je crois, les prend en patience, parce qu'il voit que si leur croyance n'est pas

nostros suo; illos ignorantes, nostros scientes; illos id facere quod putent rectum, nostros, quod sciant esse perversum. Et ideo justo judicio illos patientia Dei sustinet, et nos animadversione castigat; quia ignosci aliquatenus ignorantiæ potest, contemptus veniam non meretur. Sic enim scriptum est : *Servus qui nescit voluntatem domini sui, et non facit eam, vapulabit pauis. Qui autem scit eam, et non facit eam, vapulabit multis* (1). Non ergo miremur quod multis cædimur, quia non inscientia, sed rebellione peccamus. Scientes enim bona, non bene agimus; et discretionem recti ac pravi intelligentes, prava sectamur; legem legimus, et legitima calcamus; et ad hoc tantum præceptorum sacrorum scita cognoscimus, ut gravius post interdicta peccemus. Deum colere nos dicimus, et diabolo obtemperamus. Et post hæc volumus ut bona a Deo accipiamus, cum malis mala semper addamus; fieri voluntatem nostram a Deo cupimus, cum Dei nos facere nolimus. Quasi superiores nos Deo agimus. Volumus ut voluntati nostræ Deus jugiter pareat, cum omnes nos voluntati ejus jugiter repugnemus. Sed ille justus est, licet nos simus injusti. Castigat enim quos castigandos putat, patitur quos putat esse patiendos. Utrumque ad unam rem vult proficere, ut et castigatio in catholicis peccandi re-

(1) *Luc.* XII. 47-48.

droite, ils errent seulement par affection pour ce qui leur semble la vérité; il sait bien qu'ils font le mal sans le connaître, et que les Chrétiens négligent ce qu'ils croient; que les premiers pèchent par la faute de leurs docteurs, les seconds par leur propre malice; ceux-là, par ignorance, ceux-ci avec connaissance de cause; que les premiers pratiquent ce qu'ils croient bon, et les Chrétiens, ce qu'ils savent être mauvais. Et c'est par un jugement équitable que la patience de Dieu les supporte, pendant qu'elle nous châtie avec rigueur; car on peut jusqu'à un certain point excuser l'ignorance, mais le mépris ne mérite point de pardon. Il est écrit: *Le serviteur qui ne connaît pas la volonté de son maître, et ne l'exécute point, recevra peu de coups. — Mais celui qui la connaît et ne l'exécute point, en recevra davantage.* Ne soyons donc pas étonnés du grand nombre de malheurs qui nous frappent; ce n'est point par ignorance, mais par esprit de révolte, que nous péchons. Car sachant les choses bonnes, nous n'agissons pas bien, et connaissant la distinction du bien et du mal, nous suivons le vice; nous lisons la loi, et nous en foulons aux pieds les préceptes; nous ne semblons connaître les décisions des commandemens sacrés que pour pécher plus grièvement par la violation des défenses. Nous prétendons honorer Dieu, et nous obéissons au démon. Et après cela, nous voulons que le ciel nous accorde des faveurs, tandis que nous accumulons crime sur crime; nous désirons que Dieu fasse notre volonté, tandis que nous ne voulons pas faire la sienne. Nous agissons comme supérieurs à Dieu. Nous voulons qu'il soit soumis sans cesse à notre volonté, tandis que sans

frænet libidinem, et quandoque hæreticos patientia Dei faciat plenam fidei noscere veritatem; maxime cum sciat eos forsitan catholica non indignos fide, quos videat catholicis vitæ comparatione præstare.

Omnes autem isti de quibus loquimur, aut Vvandali sunt, aut Gothi. Nam de Romanis hæreticis, quorum innumera multitudo est, nihil dicimus, neque aut Romanis eos aut barbaris comparamus; quia et infidelitate Romanis sunt deteriores, et fœditate vitæ barbaris turpiores. Sed hoc nos non solum non juvat, sed etiam supra id quod a nobis ipsis gravamur gravat; quia et ii quos tales causamur esse, Romani sunt. Unde intelligere possumus quid mereatur omnis Romana Republica, cum pars Romanorum offendat Deum vita, pars et infidelitate pariter et vita. Salvo eo quod etiam ipsa quondam hæresis barbarorum de Romani magisterii pravitate fluxit, ac perinde etiam hoc nostrum crimen est quod populi barbarorum hæretici esse cœperunt. Porro autem quantum ad conversationem Gothorum aut Vvandalorum pertinet, quid est in quo eis aut præponere nos aut etiam comparare possimus? Ac primum ut de affectu et caritate dicam (quam

cesse nous résistons tous à la sienne. Mais il est juste, quoique nous ne le soyons pas. Car il châtie ceux qu'il croit devoir châtier, et supporte ceux qu'il croit devoir supporter. En cela, il ne se propose qu'une seule fin; par le châtiment, il veut réprimer dans les orthodoxes leur penchant au crime, et par sa patience amener enfin les hérétiques à la pleine connaissance de la vraie foi, ne jugeant pas sans doute indignes de la foi catholique ceux dont il voit la conduite l'emporter sur celle des orthodoxes.

Ceux dont je parle ici, ce sont les Vvandales ou les Goths. Car, pour les Romains hérétiques dont la multitude est innombrable, je n'en dis rien; je ne veux les comparer ni aux Romains orthodoxes, ni aux Barbares, parce qu'ils sont inférieurs aux premiers par leur infidélité, et qu'ils surpassent les Barbares par la honteuse dissolution de leurs mœurs. Mais cela, bien loin de nous servir, ne fait, au contraire, que nous charger encore plus, tout chargés que nous sommes déjà, parce qu'ils sont Romains ceux dont nous accusons la conduite. D'où l'on peut comprendre quel châtiment mérite la république romaine, quand, parmi les Romains, les uns offensent Dieu par leur vie, les autres par leur infidélité et leur vie tout ensemble. Ajoutons encore que l'hérésie des Barbares naquit autrefois de la perversité des docteurs romains, et que c'est notre crime à nous, si les peuples barbares sont tombés dans l'erreur. Or, quant à ce qui concerne les mœurs des Goths et des Vvandales, en quoi peut-on nous préférer ou même nous comparer à eux? Et d'abord, pour parler de l'affection et de la charité mutuelle, (vertu que le Seigneur

præcipuam Dominus docet esse virtutem, et quam non solum per omnes Scripturas sacras, sed etiam per se ipse commendat, dicens : *In hoc scietur quod discipuli mei estis, si vos invicem diligatis*) (1) omnes se fere barbari, qui modo sunt unius gentis et Regis, mutuo amant, omnes pene Romani se mutuo persequuntur. Quis enim civis non invidet civi? Quis plenam vicino exhibet caritatem? Omnes quippe a se, etsi loco non absunt, affectu absunt; etsi habitatione junguntur, mente disjuncti sunt. Atque utinam hoc, licet sit pessimum malum, utinam cives tantum atque vicini! Illud est gravius, quod nec propinqui quidem propinquitatis jura conservant. Quis enim se proximis suis proximum reddit? Quis solvit caritati quod se agnoscit debere vel nomini? Quis hoc est animo quod vocatur? Quis tam propinquus corde quam sanguine, in quo non luridus malevolentiæ zelus ardet, cujus non sensum livor invasit, cui non prosperitas aliena supplicium est? Quis non bonum alterius, malum suum credit? Cui ita sufficit felicitas sua, ut etiam alium velit esse felicem? Novum et inæstimabile nunc in plurimis malum est. Parum alicui est si ipse sit felix, nisi alter fuerit infelix.

(1) *Joan.* XIII. 35.

place au premier rang, et que non-seulement il nous recommande dans toutes les saintes Ecritures, mais qu'il nous enseigne encore lui-même, lorsqu'il dit : *On connaîtra que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.* Presque tous les Barbares, ceux du moins qui appartiennent à une même nation et à un même prince, s'aiment réciproquement, presque tous les Romains se font une guerre mutuelle. Où est le citoyen qui ne porte pas envie au citoyen? Où est celui qui témoigne à son voisin une charité sans réserve? Rapproché par les lieux, on est éloigné par l'affection; uni par la demeure, on est désuni par le cœur. Et plût au ciel, quoique ce soit un mal affreux, que la haine régnât seulement parmi les citoyens et les voisins! Ce qu'il y a de plus grave encore, c'est que les proches ne gardent pas même entre eux les droits de la parenté. Car, où est celui qui agit en parent à l'égard de ses parens? Où est celui qui paie à la charité ce qu'il reconnaît devoir au titre? Où est celui qui est sincèrement ce dont il porte le nom? Où est celui qui joint la parenté du cœur à celle du sang, qui ne brûle point d'un zèle sombre et malveillant, dont l'esprit n'est point agité par la jalousie, pour qui la prospérité d'autrui n'est point un supplice? Où est celui qui ne regarde point comme un malheur le bonheur des autres? Où est celui qui est assez content de sa félicité, pour vouloir aussi que son voisin soit heureux? Au milieu de tant de crimes, voilà quelque chose d'inoui et d'inexprimable. C'est peu pour un homme d'être heureux lui-même, si les autres ne sont malheureux.

Jam vero illud quale, quam sævum, quam ex hac ipsa impietate descendens, quam alienum a Barbaris, quam familiare Romanis, quod se invicem exactione proscribunt, imo non invicem; nam hoc tolerabilius ferme esset, si pateretur quisque quod fecerat. Illud gravius est, quod plurimi proscribuntur a paucis, quibus exactio publica peculiaris est præda, qui fiscalis debiti titulos faciunt quæstus esse privatos; et hoc, non summi tantum, sed pene infimi, non judices solum, sed etiam judicibus obsequentes. Quæ enim sunt non modo urbes, sed etiam municipia atque vici, ubi non quot Curiales fuerint, tot tyranni sint? Quamquam forte hoc nomine sibi gratulentur, quia potens et honoratum esse videatur. Nam et latrones ferme omnes gaudent et gloriantur, si atrociores admodum quam sunt esse dicantur. Quis ergo, ut dixi, locus est, ubi non a principalibus civitatum, viduarum et pupillorum viscera devorentur, et cum his ferme sanctorum omnium? Nam et hos quasi viduas ac pupillos habent; quia tueri se, aut pro studio professionis suæ nolunt, aut pro innocentia atque humilitate non possunt. Nemo itaque horum tutus est; neque ulli admodum præter summos a vastatione latrocinii populantis immunes, nisi qui fuerint ipsis latronibus pares in hac conditione; imo, in hoc scelus res devoluta est, ut, nisi quis malus fuerit, salvus esse non possit.

Et maintenant ce vice dont nous allons parler, comme il est atroce, comme il dérive de ce désordre impie que nous avons signalé, comme il est étranger aux Barbares, comme il est familier aux Romains! On se proscrit les uns les autres par d'accablantes exactions. Que dis-je? les uns les autres; la chose deviendrait supportable si chacun souffrait ce qu'il aurait fait souffrir. Ce qu'il y a de plus criant, c'est que le plus grand nombre se voit proscrit par quelques hommes qui regardent l'exaction publique comme une proie particulière à eux, qui font un commerce privé sous le titre de la dette fiscale. Et ce ne sont pas les grands seulement, mais encore de vils subalternes; ce ne sont pas les juges seulement, mais encore leurs délégués. Car où sont, je ne dis pas les villes, mais les municipes et les bourgs, qui n'aient pas autant de tyrans que de receveurs publics? Au reste, ils s'applaudissent peut-être de ce nom de tyran, parce qu'il paraît puissant et honoré. C'est le propre de presque tous les voleurs, de se féliciter, de s'enorgueillir, s'ils passent pour être plus inhumains qu'ils ne le sont en effet. Quel est donc le lieu, comme je le disais, où les principaux citoyens ne dévorent pas les entrailles des veuves et des pupilles, et même de presque tous les saints? Car ces derniers sont traités comme les veuves et les pupilles, ou parce qu'ils ne veulent pas se défendre, fidèles à l'esprit de leur profession, ou parce qu'ils ne le peuvent pas, à cause de leur faiblesse et de leur innocence. Personne donc n'est en sûreté; excepté les grands, nul n'est à l'abri de ces dévastations et de ce brigandage universel, si ce n'est peut-être ceux qui ressemblent aux voleurs

Sed videlicet, cum tot sint qui bonos vastant, sunt fortasse aliqui qui in hac vastatione succurant; qui, ut scriptum est, eripiant egenum et pauperem de manu peccatoris (1). *Non est qui faciat bonum, non est pene usque ad unum* (2). Ideo dixit, *pene usque ad unum*, quia tanta est raritas bonorum, ut pene unus esse videatur. Quis enim vexatis atque laborantibus opem tribuat, cum improborum hominum violentiæ etiam Sacerdotes Domini non resistant? Nam aut tacent plurimi eorum, aut similes sunt tacentibus, etiamsi loquantur; et hoc, multi non inconstantia, sed consilio, ut putant, atque ratione. Exertam enim veritatem proferre nolunt, quia eam aures improborum hominum sustinere non possunt, nec solum refugiunt, sed etiam oderunt, et exsecrantur; et non modo auditam non reverentur aut metuunt, sed majore etiam superbientes pervicaciæ perduellione contemnunt. Et ideo tacent etiam qui loqui possunt, dum ipsis interdum malis parcunt, nec volunt eis vim apertæ promere veritatis, ne faciant eos ingesta acrius

(1) *Psal.* LXXXI. 4.
(2) *Psal.* XIII. 4.

eux-mêmes; bien plus, la chose en est venue à cet excès de désordre, qu'à moins d'être méchant, on ne peut espérer de sécurité.

Mais sans doute, au milieu de tant d'injustes persécuteurs, il est peut-être des hommes qui défendent les gens de bien contre cette déprédation, qui, suivant l'Ecriture, arrachent l'indigent et le pauvre de la main du pécheur. — *Il n'en est pas un qui fasse le bien, presque pas un seul.* Le prophète dit *presque pas un seul*, parce que les bons sont si rares, que le nombre en semblerait presque réduit à un seul. Car, où est celui qui prête secours aux opprimés et aux souffrans, lorsque les prêtres même du Seigneur n'osent pas résister à la violence des persécuteurs? Plusieurs d'entre eux gardent le silence, ou semblent le garder même quand ils parlent, et la plupart, non par manque de fermeté, mais, comme ils le croient, par sagesse et par raison. Ils ne veulent pas publier la vérité, parce que les oreilles des méchans ne peuvent la supporter; parce que les hommes, non contens de la fuir, ont encore pour elle de la haine et de l'exécration; parce que non-seulement ils ne la respectent et ne la craignent pas après l'avoir entendue, mais qu'ils la dédaignent dans leur opiniâtreté rebelle et orgueilleuse. Et voilà pourquoi se taisent ceux qui peuvent parler, tandis qu'ils usent parfois de ménagement envers les méchans eux-mêmes, et n'osent mettre au grand jour la force et l'évidence de la vérité, de crainte de les rendre pires encore par trop de zèle et de chaleur. Cependant les pauvres sont dépouillés, les veuves gémissent, les or-

veritate pejores. Inter hæc, vastantur pauperes, viduæ gemunt, orphani proculcantur, in tantum ut multi eorum et non obscuris natalibus editi, et liberaliter instituti, ad hostes fugiant, ne persecutionis publicæ adflictione moriantur, quærentes scilicet apud Barbaros Romanam humanitatem, quia apud Romanos Barbaram inhumanitatem ferre non possunt. Et quamvis ab his ad quos confugiunt discrepent ritu, discrepent lingua, ipso etiam, ut ita dicam, corporum atque induviarum barbaricarum fœtore dissentiant, malunt tamen in barbaris pati cultum dissimilem quam in Romanis injustiam sævientem. Itaque passim vel ad Gothos, vel ad Bacaudas, vel ad alios ubique dominantes barbaros migrant, et migrasse non pœnitet. Malunt enim sub specie captivitatis vivere liberi, quam sub specie libertatis esse captivi. Itaque nomen civium Romanorum aliquando non solum magno æstimatum, sed magno emptum, nunc ultro repudiatur ac fugitur; nec vile tantum, sed etiam abominabile pene habetur. Et quod esse majus testimonium Romanæ iniquitatis potest, quam quod plerique et honesti, et nobiles, et quibus Romanus status summo et splendori esse debuit et honori, ad hoc tamen Romanæ iniquitatis crudelitate compulsi sunt ut nolint esse Romani? Et hinc est quod etiam hi qui ad barbaros non confugiunt, barbari tamen esse coguntur; scilicet ut est pars magna Hispa-

phelins sont opprimés, au point que la plupart d'entre eux, issus d'honnêtes familles et façonnés par une heureuse éducation, se réfugient chez les ennemis pour ne point être victimes de ces persécutions publiques; ils vont chercher sans doute parmi les Barbares l'humanité des Romains, parce qu'ils ne peuvent plus supporter parmi les Romains l'inhumanité des Barbares. Et quoiqu'ils diffèrent des peuples chez lesquels ils se retirent; quoiqu'ils n'aient rien de leurs manières et de leur langage, et en quelque sorte aussi, de l'odeur fétide des corps et des vêtemens barbares, ils aiment mieux pourtant se plier à cette dissemblance de mœurs que de souffrir parmi les Romains l'injustice et la cruauté. Ils émigrent donc ou chez les Goths ou chez les Bagaudes, ou chez les autres Barbares qui dominent partout, et ils n'ont point à se repentir de cet exil. Car ils aiment mieux vivre libres sous une apparence d'esclavage, que d'être esclaves sous une apparence de liberté. Ainsi, le titre de citoyen romain, autrefois si estimé et si chèrement acheté, maintenant on le répudie, on le fuit; on le regarde non-seulement comme vil et abject, mais encore comme abominable. Et quel témoignage plus manifeste de l'iniquité romaine, que de voir un grand nombre de citoyens d'une naissance honorable, d'une noblesse distinguée, et qui devaient trouver dans le nom romain une gloire, une splendeur éclatante, forcés par la cruelle injustice de leurs persécuteurs de renoncer au titre de Romain? Et de là vient que ceux-là même qui ne se réfugient pas chez les Barbares, sont contraints cependant d'être Barbares eux aussi; témoin la plus grande partie des Espagnes et des

norum, et non minima Gallorum, omnes denique quos per universum Romanum orbem fecit Romana iniquitas jam non esse Romanos.

De Bacaudis nunc mihi sermo est, qui per malos judices et cruentos spoliati, afflicti, necati, postquam jus Romanæ libertatis amiserant, etiam honorem Romani nominis perdiderunt. Et imputatur his infelicitas sua, imputamus his nomen calamitatis suæ, imputamus nomen quod ipsi fecimus! Et vocamus rebelles, vocamus perditos, quos esse compulimus criminosos! Quibus enim aliis rebus *Bacaudæ* facti sunt, nisi iniquitatibus nostris, nisi improbitatibus judicum, nisi eorum proscriptionibus et rapinis qui exactionis publicæ nomen in quæstus proprii emolumenta verterunt, et indictiones tributarias prædas suas esse fecerunt; qui in similitudinem immanium bestiarum non rexerunt traditos sibi, sed devorarunt, nec spoliis tantum hominum, ut plerique latrones solent, sed laceratione etiam, et, ut ita dicam, sanguine pascebantur? ac sic actum est, ut latrociniis judicum strangulati homines et necati, inciperent esse quasi barbari, quia non permittebantur esse Romani. Adquieverunt enim esse quod non erant, quia non permittebantur esse quod fuerant; coactique sunt vitam saltem defendere, quia se jam libertatem videbant penitus perdidisse. Aut quid aliud etiam nunc agitur quam tunc actum est, id est, ut qui adhuc *Bacaudæ*

Gaules, témoin tous ces peuples de l'empire que notre injustice a déshérités du titre de Romains.

Je parle maintenant des Bagaudes, qui, dépouillés, opprimés, assassinés par des juges iniques et sanguinaires, avec le droit des immunités romaines ont perdu aussi l'éclat du nom romain. Et on leur fait un crime de leurs disgrâces, nous leur reprochons un nom qui rappelle leur malheur, un nom que nous leur avons fait nous-mêmes ! Et nous appelons rebelles, nous appelons scélérats, des hommes que nous avons réduits à la nécessité du crime ! En effet, comment sont-ils devenus *Bagaudes* si ce n'est par nos injustices, si ce n'est par la tyrannie des juges, si ce n'est par les proscriptions et les rapines de ces hommes qui ont détourné à leur profit et à leur émolument les exactions publiques, et qui se sont fait une proie des taxes tributaires; qui, semblables à des animaux féroces, n'ont pas conduit ceux dont la garde leur était confiée, mais les ont dévorés; qui, non contens de dépouiller leurs semblables, comme la plupart des voleurs, se repaissent encore de cruautés, et pour ainsi dire, de sang? et ainsi les malheureux, oppressés, écrasés par le brigandage des juges, ils sont devenus semblables à des Barbares, parce qu'on ne leur permettait pas d'être Romains. Ils se sont fait ce qu'ils n'étaient pas, parce qu'on ne leur permettait pas d'être ce qu'ils avaient été, et ils ont été forcés de défendre au moins leur vie, croyant que c'en était fait de leur liberté. Et aujourd'hui que se passe-t-il autre chose? Ceux qui ne sont pas encore *Bagaudes*, ne les contraint-on pas de le devenir? Car, à considérer la

non sunt, esse cogantur? Quantum enim ad vim atque injurias pertinet, compelluntur ut velint esse; sed imbecillitate impediuntur ut non sint. Sic sunt ergo, quasi captivi jugo hostium pressi. Tolerant supplicium necessitate, non voto. Animo desiderant libertatem, sed summam sustinent servitutem. Ita ergo et cum omnibus ferme humilioribus agitur. Una enim re ad duas diversissimas coarctantur. Vis summa exigit ut aspirare ad libertatem velint; sed eadem vis posse non sinit quæ velle compellit.

Sed imputari his potest forsitan quod hoc velint homines, qui nihil magis cuperent quam ne cogerentur hoc velle. Summa enim infelicitas est quod volunt. Nam cum his multo melius agebatur, si non compellerentur hoc velle. Sed quid possunt aliud velle miseri, qui assiduum, imo continuum exactionis publicæ patiuntur excidium, quibus imminet semper gravis et indefessa proscriptio, qui domos suas deserunt, ne in ipsis domibus torqueantur; exilia petunt, ne supplicia sustineant? Leviores his hostes quam exactores sunt. Et res ipsa hoc indicat. Ad hostes fugiunt, ut vim exactionis evadant. Et quidem hoc ipsum, quamvis durum et inhumanum, minus tamen grave atque acerbum erat, si omnes æqualiter atque in commune tolerarent. Illud indignius ac pœnalius, quod omnium onus non omnes sustinent, imo

violence et les outrages dont on use envers eux, ils se voient forcés d'ambitionner cet état; leur faiblesse seule les empêche d'y parvenir. Ils sont donc comme des captifs sous le joug oppresseur des ennemis. C'est par nécessité plutôt que par leurs propres vœux qu'ils endurent le supplice. Leur cœur désire la liberté, mais ils supportent une accablante servitude. Voilà comment on en agit avec presque tous les faibles. Une même chose les jette dans deux alternatives bien différentes. Une violence tyrannique les force d'aspirer à la liberté; mais la même violence ne leur permet pas d'exécuter ce qu'elle leur fait ambitionner.

Peut-être alléguera-t-on que les hommes qui forment ces désirs, ne souhaiteraient rien tant que de ne point être réduits à les former. C'est un souverain malheur, ce qu'ils veulent; car ils seraient bien plus heureux de n'être point forcés à de pareils souhaits. Mais quelle autre chose peuvent-ils vouloir, les infortunés, eux qui sont toujours les victimes des exactions publiques, qui sont toujours menacés d'une triste et infatigable proscription, eux qui désertent leurs maisons pour ne point y être tourmentés, et qui se condamnent à l'exil, pour échapper aux supplices? Les ennemis leur sont moins redoutables que les exacteurs. Leur conduite le prouve assez. Ils fuient vers nos ennemis, afin de se soustraire à la violence des exactions. Et ce qu'elles ont de cruel et d'inhumain serait toutefois moins grave et moins amer, si tous les supportaient également et en commun. Ce qu'il y a de plus indigne et de plus criminel, c'est que le fardeau général n'est pas supporté par tous, et même que les tributs des riches pèsent sur les pauvres,

quod pauperculos homines tributa divitum premunt, et infirmiores ferunt sarcinas fortiorum. Nec alia causa est quod sustinere non possunt, nisi quia major est miserorum sarcina quam facultas. Res diversissimas dissimillimasque patiuntur, invidiam et egestatem. Invidia est enim in solutione, egestas in facultate. Si respicias quod dependunt, abundare arbitreris; si respicias quod habent, egere reperies. Quis æstimare rem hujus iniquitatis potest? Solutionem sustinent divitum, et indigentiam mendicorum. Plus multo est quod dicturus sum. Adjectiones tributarias ipsi interdum divites faciunt, pro quibus pauperes solvunt. Sed dicis : Cum ipsorum maximus census sit, et ipsorum maximæ pensiones, quomodo id fieri potest ut ipsi sibi augere debitum velint? Neque ego id dico quod sibi augeant. Nam et ideo augent, quia non sibi augent. Dicam quomodo. Veniunt plerumque novi nuntii, novi epistolarii a summis sublimitatibus missi, qui commendantur illustribus paucis ad exitia plurimorum. Decernuntur his nova munera, decernuntur novæ indictiones. Decernunt potentes quod solvant pauperes. Decernit gratia divitum quod pendat turba miserorum. Ipsi enim in nullo sentiunt quod decernunt. Sed non possunt, inquis, non honorari, et liberalius accipi, qui fuerint a majoribus missi. Estote ergo vos, divites, primi in conferendo, qui estis primi in decernendo. Estote primi in largi-

que les faibles portent les charges des forts. Le fardeau de ces misérables excède leurs facultés, et c'est la seule cause qui les met dans l'impossibilité de le soutenir. Ils se voient en butte à deux choses bien opposées entre elles, l'envie et la pauvreté : à l'envie, quand ils payent; à l'indigence, par la difficulté de satisfaire. A considérer ce qu'ils donnent, vous les croiriez dans l'abondance; à considérer ce qu'ils possèdent, vous trouverez qu'ils sont dans le besoin. Qui pourrait concevoir une telle injustice? Ils sont accablés d'impôts comme des riches, et pressés par l'indigence comme des mendians. Je dirai plus encore. Les riches inventent parfois de nouveaux tributs, qui retombent sur les pauvres. Mais, allez-vous objecter : Les revenus des grands étant considérables et leurs impôts immenses, comment se peut-il faire qu'ils songent eux-mêmes à augmenter leurs charges ? Eh ! je ne dis pas qu'ils les augmentent, car s'ils les accroissent, ils savent bien qu'ils n'en supporteront pas le poids. Voici comment. On voit arriver souvent, délégués par les puissances de l'empire, de nouveaux envoyés, de nouveaux porteurs de dépêches qui sont recommandés à quelques personnes marquantes et deviennent la perte des peuples. On décerne à ces ambassadeurs de nouveaux présens, on décrète en même temps de nouvelles taxes; les puissans décrètent, les pauvres payent. Ces riches courtisans décrètent ce qui doit perdre cette foule de malheureux. Ces premiers ne se ressentent en rien de ce qu'ils imposent. Mais, dites-vous, l'on ne peut se dispenser de faire une réception honorable et magnifique aux envoyés des grands. Eh bien! vous, riches, soyez donc les premiers à contribuer, vous qui êtes les

tate rerum, qui primi estis in liberalitate verborum. Qui das de meo, da et de tuo. Tametsi rectissime, quisquis ille es qui solus vis capere gratiam, solus patereris expensam. Sed acquiescimus, pauperes, vestræ, divites, voluntati. Quod pauci jubetis, solvamus omnes. Quid tam justum, quid tam humanum? Gravant nos novis debitis decreta vestra. Facite saltem debitum ipsum vobis nobiscum esse commune. Quid enim iniquius esse aut quid indignius potest quam ut soli sitis immunes a debito, qui cunctos facitis debitores? Et quidem miserrimi pauperes sic totum hoc quod diximus solvunt, quod qua re vel qua ratione solvant, penitus ignorant. Cui enim licet discutere cur solvat; aut cui permittitur explorare quid debeat? Sed tunc id evidentissime proditur, cum invicem sibi divites irascuntur, cum indignantur aliqui eorum quod sine consilio ac tractatu suo aliqua decreta sint. Tunc a quibusdam eorum audias dici: O facinus indignum! Duo aut tres statuunt quod multos necet, a paucis potentibus decernitur quod a multis miseris dependatur. Honori enim suo unusquisque divitum præstat ut nolit aliquid se absente decerni; non justitiæ, ut iniqua nolit se præsente constitui. Denique quod in aliis reprehenderant, ipsi postea, aut pro contemptus præteriti ultione, aut pro potestatis præsumptione constituunt. Ac per hoc infelicissimi pauperes sic sunt quasi inter concertantes procellas in medio

premiers à imposer; soyez donc les premiers à marquer une libéralité réelle, vous qui êtes les premiers à prodiguer vos paroles flatteuses; vous qui donnez du mien, donnez aussi du vôtre. N'est-il pas de la justice, que voulant seuls recueillir toutes les faveurs, vous portiez seuls aussi toutes les dépenses? Mais pauvres, nous cédons à votre volonté, ô riches! Ce que vous demandez, vous, en petit nombre, payons-le nous tous. Quoi de plus juste? quoi de plus humain? Vos ordonnances nous accablent de nouvelles dettes. Faites au moins que ces dettes vous soient communes avec nous. Qu'y a-t-il de plus inique ou de plus indigne que de vous voir seuls exempts des redevances, vous qui les imposez à tous les autres? Que les pauvres sont malheureux! il leur faut payer tout ce que nous avons dit, et la raison pour laquelle ils y sont contraints, ils l'ignorent entièrement. A qui laisse-t-on la liberté de discuter les motifs de ces impôts? à qui permet-on d'examiner ce qu'il doit. Mais tous ces mystères paraissent au grand jour, lorsque des riches s'irritent les uns contre les autres, lorsque quelques-uns d'entre eux s'indignent de ce que sans leur conseil et leur participation, on a décrété de nouvelles taxes. Alors vous leur entendez dire : O forfait indigne! Deux ou trois hommes arrêtent ce qui va faire la ruine de plusieurs; un petit nombre de puissans décrète ce que devront payer une foule de malheureux. Car, chaque riche croirait son honneur compromis, si l'on décidait quelque chose en son absence; mais il n'est pas assez juste pour s'élever contre les choses iniques qu'on pourrait proposer devant lui. Enfin, ce qu'ils avaient repris dans les autres, on les voit eux-mêmes le statuer

mari positi. Nunc istorum scilicet, nunc illorum fluctibus obruuntur.

Sed videlicet qui in hac parte iniqui sunt, in alia moderati inveniuntur et justi; ac pravitatem unius rei, alterius probitate compensant. Nam sicut in onere novarum indictionum pauperes gravant, ita in novorum remediorum opitulatione sustentant; sicut tributis novis minores maxime deprimuntur, sic remediis novis maxime sublevantur. Imo, par est iniquitas in utroque. Nam, sicut sunt in adgravatione pauperes primi, ita in relevatione postremi. Si quando enim, ut nuper factum est, defectis urbibus, minuendas in aliquo tributarias functiones potestates summæ existimaverint, illico remedium cunctis datum soli inter se divites partiuntur. Quis tunc pauperum meminit? Quis ad communionem beneficii humiles et egestuosos vocat? Quis eum qui primus est semper in sarcina, vel ultimo esse loco patitur in medela? Et quid plura? Tributarii omnino pauperes non putantur, nisi cum his tributi cumulus imponitur. Extra numerum autem tributariorum sunt, cum remedia dividuntur. Et putamus quod pœna divinæ severitatis indigni sumus, cum sic nos semper pauperes puniamus! aut credimus, cum iniqui nos jugiter simus, quod Deus justus in nos omnino esse non debeat! Ubi enim, aut in

ensuite, ou par vengeance des mépris passés, ou par présomption de leur pouvoir. Et ainsi, les pauvres sont jetés, en quelque sorte, au milieu de la mer, entre deux orages qui s'entrechoquent. Ils sont couverts par les flots qui viennent tantôt d'une part, tantôt d'une autre.

Peut-être que des hommes iniques sous ce rapport, se montrent justes et modérés dans des circonstances différentes, et rachètent un acte d'injustice par un acte de probité. Comme ils accablent les pauvres sous le poids de nouvelles taxes, peut-être aussi les secourent-ils et les soutiennent-ils par de nouveaux remèdes; si les faibles sont écrasés par de nouveaux tributs, ils sont relevés aussi par de nouveaux soulagemens! — Que dis-je? l'injustice est partout égale. Car, les pauvres sont les premiers qu'on surcharge et les derniers dont on allège le fardeau. Si quelquefois, comme il est arrivé naguère, dans le dénuement des cités, les puissances souveraines ont jugé à propos de diminuer en quelque chose les tributs, les riches aussitôt se partagent seuls ces remèdes qui étaient donnés pour tous. Qui se souvient alors des pauvres? qui appelle à la participation du bienfait les faibles et les indigens? Celui qui toujours se trouve le premier à supporter les charges, le laisse-t-on prendre part aux soulagemens, le dernier tout au moins? Et qu'ajouter de plus? Les pauvres ne sont regardés comme tributaires, que lorsqu'on leur impose des tributs exhorbitans; ils ne le sont pas du tout, lorsqu'il s'agit de profiter des diminutions. Et nous nous imaginons ne pas mériter les châtimens de la sévérité divine, quand nous traitons toujours les pauvres avec tant de rigueur! et nous croyons, malgré nos conti-

quibus sunt, nisi in Romanis tantum, hæc mala? Quorum injustitia tanta, nisi nostra? Franci enim hoc scelus nesciunt. Chuni ab his sceleribus immunes sunt. Nihil horum est apud Vvandalos, nihil horum apud Gothos. Tam longe enim est ut hæc inter Gothos barbari tolerent, ut ne Romani quidem qui inter eos vivunt ista patiantur. Itaque unum illic Romanorum omnium votum est, ne unquam eos necesse sit in jus transire Romanorum. Una et consentiens illic Romanæ plebis oratio, ut liceat eis vitam quam agunt agere cum barbaris. Et miramur si non vincuntur a nostris partibus Gothi, cum malint apud eos esse quam apud nos Romani! Itaque non solum transfugere ab eis ad nos fratres nostri omnino nolunt; sed ut ad eos confugiant, nos relinquunt. Et quidem mirari possim quod hoc non omnes omnino facerent tributarii pauperes et egestuosi, nisi quod una tantum causa est quare non faciunt, quia transferre illuc resculas atque habitatiunculas suas familiasque non possunt. Nam, cum plerique eorum agellos ac tabernacula sua deserant ut vim exactionis evadant, quomodo non quæ compelluntur deserere vellent, sed secum, si possibilitas pateretur, auferrent! Ergo quia hoc non valent quod forse mallent, faciunt quod unum valent. Tradunt se ad tuendum protegendumque majoribus, deditios se divitum faciunt, et quasi in jus eorum ditionemque transcendunt. Nec

nuelles injustices, que Dieu ne doit pas être juste à notre égard ! En quel lieu, chez quel peuple, voit-on régner ces désordres, si ce n'est parmi les Romains seulement ? Où trouver une injustice aussi criante que la nôtre ? Les Francs ignorent ce vice. Les Chuns sont exempts de ces crimes. Rien de cela chez les Vvandales, rien de cela chez les Goths. Car, chez ces derniers, les Barbares se ressentent si peu de ces excès, que les Romains qui vivent parmi eux, en sont eux-mêmes à l'abri. Aussi le seul vœu que forment là tous les Romains, c'est de n'être jamais forcés à retomber sous la domination romaine ; là encore, tous, d'une voix unanime, ne demandent qu'à passer avec les barbares la vie qu'ils mènent. Et nous sommes étonnés de ne point avoir la supériorité sur les Goths, lorsque les Romains aiment mieux vivre chez ces peuples que parmi nous ! Voilà pourquoi nos frères, non-seulement ne veulent pas les quitter pour revenir à nous, mais encore nous laissent pour se réfugier auprès d'eux. Et j'aurais lieu de m'étonner qu'ils ne soient point imités par tous les pauvres et les indigens ; mais ceux-ci sont retenus par un seul motif, c'est qu'ils ne peuvent emporter dans l'exil leur modeste héritage, leurs simples habitations et leurs familles. La plupart d'entre eux n'abandonnent leurs tentes et leurs champs, que pour se soustraire aux violences des exactions. Et qu'ils voudraient bien ne pas s'éloigner des choses qu'ils sont obligés de quitter ! Comme ils les emporteraient volontiers avec eux, s'ils en avaient la possibilité ! Ne pouvant donc faire ce qu'ils préféreraient peut-être, ils font du moins ce dont ils ont la faculté. Ils se livrent aux grands pour

tamen grave hoc aut indignum arbitrarer, imo potius gratularer hanc potentum magnitudinem quibus se pauperes dedunt, si patrocinia ista non venderent; si, quod se dicunt humiles defensare, humanitati tribuerent, non cupiditati. Illud grave ac peracerbum est, quod hac lege tueri pauperes videntur ut spolient; hac lege defendunt miseros, ut miseriores faciant defendendo. Omnes enim hi qui defendi videntur, defensoribus suis omnem fere substantiam suam priusquam defendantur, addicunt; ac sic, ut patres habeant defensionem, perdunt filii hæreditatem. Tuitio parentum, mendicitate pignorum comparatur. Ecce quæ sunt auxilia ac patrocinia majorum. Nihil susceptis tribuunt, sed sibi. Hoc enim pacto aliquid parentibus temporarie attribuitur, ut in futuro totum filiis auferatur. Vendunt itaque, et quidem gravissimo pretio vendunt, majores quidam cuncta quæ præstant. Et quod dixi vendunt, utinam venderent usitato more atque communi! aliquid forsitan remaneret emptoribus. Novum quippe hoc genus venditionis et emptionis est. Venditor nihil tradit, et totum accipit. Emptor nihil accipit, et totum penitus amittit. Cumque omnis ferme contractus hoc in se habeat ut invidia penes emptorem, inopia penes venditorem esse videatur, quia emptor ad hoc emit ut substantiam suam augeat, venditor ad hoc vendit ut minuat, inauditum hoc commercii genus est : venditoribus crescit

en recevoir secours et protection; ils se font esclaves des riches, et passent en quelque sorte sous leur droit et leur domination. Et pourtant, je ne trouverais là rien de si grave, rien de si indigne; bien plus, je les féliciterais de leur grandeur, ces puissans, auxquels les pauvres s'abandonnent, s'ils ne vendaient point ce patronage, s'ils se disaient défenseurs des faibles, par des motifs d'humanité, plutôt que d'intérêt. Ce qu'il y a de triste et d'amer, c'est qu'ils ne semblent vouloir protéger les pauvres que pour les dépouiller, et ne défendre les malheureux que pour les rendre par-là plus misérables encore. Car, tous ceux qui paraissent trouver quelque appui dans les riches, leur livrent auparavant presque tous leurs biens; et ainsi, pour que les pères obtiennent protection, les fils perdent leur héritage. La défense du père entraîne la ruine de l'enfant. Voilà quels sont les secours et les patronages des grands. Ils donnent tout à eux-mêmes, et rien à leurs cliens; car, on prête aux parens un appui d'un jour, à la seule condition que les enfans seront plus tard dépouillés de tout. Certains riches vendent donc, et vendent même à un prix exhorbitant tous les services qu'ils accordent. J'ai dit qu'ils vendent; plût à Dieu qu'ils vendissent suivant l'usage ordinaire et commun! il resterait peut-être quelque chose aux acheteurs. C'est ici une nouvelle manière de vendre et d'acheter. Celui qui vend ne livre rien et reçoit tout; celui qui achète ne reçoit rien et perd tout absolument. Presque tous les contrats ont cela de particulier que l'odieux semble être pour l'acheteur, l'intérêt que l'on porte à l'indigence, du côté du vendeur, parce que celui-là n'achète qu'afin d'augmen-

facultas, emptoribus nihil remanet nisi sola mendicitas. Nam illud quale, quam non ferendum, atque monstrigerum, et quod non dicam pati humanæ mentes, sed quod audire vix possunt, quod plerique pauperculorum atque miserorum spoliati resculis suis, et exterminati agellis suis, cum rem amiserint, amissarum tamen rerum tributa patiuntur; cum possessio ab his recesserit, capitatio non recedit? Proprietatibus carent, et vectigalibus obruuntur. Quis æstimare hoc malum possit? Rebus eorum incubant pervasores, et tributa miseri pro pervasoribus solvunt. Post mortem patris, nati obsequiis juris sui agellos non habent, et agrorum munere enecantur. Ac per hoc, nil aliud sceleribus tantis agitur, nisi ut qui privata pervasione nudati sunt, publica *adflictione* moriantur, et quibus rem deprædatio *tulit*, vitam tollat exactio. Itaque, nonnulli eorum de quibus loquimur, qui aut consultiores sunt, aut quos consultos necessitas fecit, cum domicilia atque agellos suos aut pervasionibus perdunt, aut fugati ab exactoribus deferunt, quia tenere non possunt, fundos majorum expetunt, et coloni divitum fiunt. Ac sicut solent hi qui hostium terrore compulsi ad castella se conferunt, aut hi qui perdito ingenuæ incolumitatis statu ad asylum aliquod desperatione confugiunt, ita et isti, qui habere amplius vel sedem vel dignitatem suorum natalium non queunt, jugo se inquilinæ abjectionis

ter ses biens, celui-ci ne vend qu'afin de les diminuer. Voici un genre inouï de négoce : ce sont les vendeurs qui voient s'accroître leurs richesses, il ne revient aux acheteurs que la mendicité. Car, n'est-ce pas une chose insupportable, une chose monstrueuse qu'un cœur d'homme ne saurait endurer, qu'on pourrait à peine entendre : la plupart des pauvres et des malheureux, dépouillés de leur humble héritage, chassés de leurs champs modestes, après avoir tout perdu, ne laissent pas néanmoins d'être chargés d'impôts. Leurs possessions ont disparu, les taxes restent toujours. Ils n'ont plus de propriété, et ils sont accablés de tributs. Qui pourrait concevoir une pareille calamité? Les envahisseurs se jettent sur leurs biens, et les malheureux sont forcés de payer pour ces envahisseurs. Après la mort du père, les fils ne recueillent pas leur légitime succession, et toutefois les mêmes charges les écrasent encore. Et, ainsi, le seul résultat de tant de crimes, c'est que des gens dépouillés par des usurpations privées, expirent accablés sous la tyrannie publique; le pillage ne leur laisse rien, l'exaction leur enlève encore la vie. Parmi ces malheureux, ceux qui ont de la prudence, ou ceux à qui la nécessité en donne, se voyant chassés de leurs domiciles et de leurs héritages, soit par les envahissemens des grands, soit par la dureté des exacteurs, dans l'impossibilité de subsister, demandent à cultiver les terres des riches, et en deviennent les fermiers. Et comme ces hommes que la terreur de l'ennemi contraint de se retirer dans des places fortes, comme ceux encore qui déchus d'une position brillante, courent, par désespoir, se réfugier en quelque asile; de même les malheureux dont

addicunt; in hanc necessitatem redacti, ut extorres non facultatis tantum, sed etiam conditionis suæ, atque exulantes non a rebus tantum suis, sed etiam a se ipsis, ac perdentes secum omnia sua, et rerum proprietate careant, et jus libertatis amittant.

Et quidem quia ita infelix necessitas cogit, ferenda utcumque erat extrema hæc sors eorum, si non esset aliquid extremius. Illud gravius et acerbius, quod additur huic malo sævius malum. Nam suscipiuntur ut advenæ, fiunt præjudicio habitationis indigenæ; et exemplo quodam illius maleficæ præpotentis, quæ transferre homines in bestias dicebatur, ita et isti omnes, qui *intra* fundos divitum recipiuntur, quasi Circæi poculi transfiguratione mutantur. Nam, quos suscipiunt ut extraneos et alienos, incipiunt habere quasi proprios; quos esse constat ingenuos, vertuntur in servos. Et miramur si nos barbari capiunt, cum fratres nostros faciamus esse captivos! Nil ergo mirum est quod vastationes sunt atque excidia civitatum. Diu id plurimorum oppressione elaboravimus, ut, captivando alios, etiam ipsi inciperemus esse captivi. Sentimus enim, etsi tardius multo quam merebamur, sentimus tandem illa quæ fecimus; et, juxta sermonem sacrum, labores manuum nostrarum manducamus, ac

nous parlons, ne pouvant plus conserver ni leur demeure, ni la dignité de leur naissance, se soumettent au joug d'une dépendance humiliante; réduits à la nécessité de se voir non-seulement bannis de leurs biens, mais encore dégradés de leur rang, exilés à la fois de leurs possessions et d'eux-mêmes, perdant ainsi tout ce qui leur appartient, dépouillés de leurs proprietés, et privés du droit de leur liberté naturelle.

Après tout, puisqu'une malheureuse nécessité en ordonne ainsi, ils pourraient en quelque manière souffrir les rigueurs de leur destinée, s'il n'y avait quelque chose de plus dur encore. Car à toutes ces infortunes viennent se joindre des maux plus graves, plus amers et plus cruels. On les accueille comme des étrangers, et leur séjour accoutumé dans ces lieux, les fait traiter en esclaves. Ainsi qu'on vit autrefois, dit-on, une magicienne puissante changer les hommes en bêtes, de même, tous ces fugitifs qui sont reçus dans les terres des riches, sont transformés comme par les enchantemens de Circé. Des gens qu'on a reçus à titre d'hommes libres et étrangers, on s'en fait une sorte de propriété, on oublie leur naissance pour les rabaisser au rang d'esclaves. Et nous nous étonnons de devenir la proie des Barbares, nous qui traitons nos frères en captifs! Rien donc de surprenant si l'on voit partout des champs ruinés, des villes détruites. Ce que vous ont enfin valu l'oppression, l'esclavage dont nous avons long-temps fatigué les autres, c'est de commencer nous-mêmes à devenir esclaves. Nous nous ressentons une fois, plus tard il est vrai, que nous ne le méritons, mais enfin nous nous ressentons des maux que nous avons faits, et, suivant la parole sacrée, nous mangeons

justo judice Deo solvimus quæ debemus (1). Misertl quippe exsulum non sumus, ecce ipsi exsules sumus. Peregrinos fraude cepimus, ecce ipsi peregrinamur atque fraudamur. Præjudiciis temporum ingenui status homines circumvenimus; ecce ipsi nuper quidem in alieno solo vivere cœpimus, sed præjudicia jam timemus. Et, o quanta est infidelis malarum mentium cœcitas! damnationem perferimus judicantis Dei, et necdum nos agnoscimus judicari. Et mirantur aliqui sanctorum quod exemplo nostro cœteri non emendentur qui nihil adhuc tale tolerarunt, cum tormentis nostrarum iniquitatum nec ipsi quidem, qui jam a Deo plectimur, corrigamur! O superbiam non ferendam! Plurimi pœnas peccatorum suorum perferunt, et intelligere causas pœnarum nemo dignatur. Sed est causa evidens quæ hanc superbiam facit; scilicet quia etsi aliqua jam patimur, nondum tamen patimur quæ meremur. Tanta est enim misericordia Dei, ut, etsi nos pati vult aliqua de piaculis nostris, nolit tamen cuncta tolerare; quia castigat malos, non reddit mala; et agnoscere nos peccata nostra mavult quam sustinere; scilicet, ut piis ac salubribus flagellis ostendat nobis quæ ferre mereamur; sed tamen non inferat quæ meremur, juxta illud scilicet beati Apostoli dictum, quo ait: *Ignoras quoniam bo-*

(1) *Psal.* CXXVII.

le fruit de nos travaux, et d'après le jugement équitable de Dieu, nous payons ce que nous devons. Nous avons été sans pitié pour les exilés, voilà que nous sommes exilés nous-mêmes. Nous avons trompé de malheureux voyageurs, voilà que nous errons nous-mêmes et que nous sommes trompés. Nous nous sommes servis des tristes conjonctures des temps pour ruiner des hommes d'une naissance libre, voilà que nous commençons nous-mêmes, bien tard il est vrai, à vivre sur un sol étranger, et nous avons les mêmes perfidies à redouter. Oh! combien il est déplorable l'aveuglement des esprits pervers! nous ressentons l'effet des jugemens de Dieu, et nous les méconnaissons encore. Et quelques-uns des saints s'étonneront que notre exemple ne serve pas à l'amendement des autres hommes qui n'ont rien souffert de pareil, lorsque les châtimens de nos iniquités ne nous rendent pas meilleurs, nous qui sommes frappés de Dieu! O insupportable orgueil! Plusieurs endurent la peine de leurs péchés, et personne ne daigne en comprendre la cause. Le principe de cet orgueil est facile à saisir; bien que nous souffrions quelque chose, nous ne souffrons pas néanmoins tout ce que nous méritons. Car, telle est la miséricorde de Dieu, que s'il veut nous envoyer quelques maux en expiation de nos fautes, il ne permet pas cependant que nous éprouvions toutes les rigueurs da sa justice. Lorsqu'il châtie les méchans, il n'égale pas le supplice à la prévarication; il aime mieux que nous reconnaissions nos péchés, que de nous en faire porter la peine, afin de nous montrer par des châtimens paternels et salutaires, tout ce que nous méritons de souffrir, sans toutefois nous envoyer ce que nous méritons, suivant ces paroles du

nitas Dei ad pœnitentiam te adducit? Secundum duritiem autem tuam et cor impœnitens thesaurizas tibi iram in die iræ (1). Et vere ita agimus ut dicit Apostolus. Deus enim nos vocat ad pœnitentiam, sed nos thesaurizamus iram. Deus nos invitat ad veniam, sed nos quotidie cumulamus offensam. Vim Deo facimus iniquitatibus nostris, ipsi in nos iram divinitatis armamus. Cogimus ad ulciscendas criminum nostrorum immanitates nolentem Deum. Prope est ut eum non permittamus ut parcat. Nam cum in eum nullum unquam injustitiæ signum cadere aut apparere possit, sic agimus, ut si enormitates nostrorum scelerum non ulciscitur, injustus esse videatur. Sed videlicet peccator fuit aliquando aliquis, fortasse jam non est? An est ullus criminum modus, et non prius est ut de vita homines, quam de iniquitate discedant? Quis enim non cum ipsis iniquitatibus suis moritur, et cum ipsis admodum atque in ipsis sceleribus sepelitur? Ut vere de his propheticum illud rectissime dici possit : *Sepulcra eorum, domus eorum in æternum; et comparati sunt jumentis insipientibus, et similes facti sunt illis* (1).

Atque utinam jumentis! Melius quippe fuerat belluina imprudentia deviasse. Illud pejus et criminosius, quia non ignorantia Dei, sed despectione peccarunt. Atque hoc, videlicet laici tan-

(1) *Rom.* II. 4-5.
(2) *Psal.* XLVIII. 11-12.

bienheureux Apôtre : *Ignorez-vous que la bonté de Dieu vous invite à la pénitence? — Et cependant par votre dureté et par l'impénitence de votre cœur, vous vous amassez un trésor de colère pour le jour de la colère.* Et en effet, nous agissons comme dit l'Apôtre. Dieu nous appelle à la pénitence, et nous nous amassons des trésors de colère. Dieu nous offre le pardon, et, tous les jours, nous accumulons les offenses. Nous faisons violence à Dieu par nos iniquités, nous-mêmes nous armons contre nous sa colère. Nous le forçons malgré lui à tirer vengeance de l'énormité de nos crimes. Peu s'en faut que nous ne l'empêchions de pardonner. Aucune apparence d'injustice ne peut se manifester en lui, et nous agissons de telle sorte qu'il semblerait injuste en laissant impunie la grandeur de nos forfaits. Mais un homme qui fut pécheur autrefois ne l'est peut-être plus? Y a-t-il quelques bornes dans les crimes? et ne voit-on pas les hommes sortir de la vie avant d'avoir abandonné le vice? Car, où est l'homme qui ne meurt pas dans ses iniquités et qui n'est pas enseveli avec ses forfaits et dans ses forfaits! On peut donc avec justice leur appliquer ces paroles du pcophête : *Leur sépulture sera leur demeure de siècle en siècle. — Ils se sont comparés aux animaux sans raison, et leur sont devenus semblables.*

Et plût à Dieu encore qu'ils leurs fussent semblables! Mieux vaudrait avoir dévié avec l'imprudence de la brute. Ce qu'il y a de pire et de plus criminel, c'est qu'on ne pêche point par ignorance de Dieu, mais par mépris. Ces désordres, les trouve-t-on chez les laics seulement, ne les voit-on pas aussi chez certains clercs? Les trouve-

tummodo, non quidam etiam Clericorum; seculares tantummodo, non multi etiam religiosi, imo sub specie religionis vitiis secularibus mancipati? qui scilicet post veterum flagitiorum probra et crimina titulo sibimet sanctitatis inscripto, non conversatione alii, sed professione, nomen tantum demutavere, non vitam; et summam divini cultus habitum magis quam actum existimantes, vestem tantummodo exuere, non mentem. Unde illi se minore invidia criminosos putant; qui, cum pœnitentiam quasi egisse dicantur, sicut mores pristinos, ita etiam habitum non relinquunt. Nam taliter ferme omnia agunt ut eos non tam putes antea pœnitentiam criminum egisse quam postea ipsius pœnitentiæ pœnitere, nec tam prius pœnituisse quod male vixerint, quam postea quod se promiserint bene esse victuros. Sciunt me verum loqui, et testimonium mihi etiam conscientia sua dicunt, cum multi alii, tum præcipue illi novorum honorum religiosi ambitores, et post acceptum pœnitentiæ nomen, amplissimæ ac prius non habitæ potestatis emptores. Adeo non seculares tantum, sed plus etiam quam seculares esse voluerunt, ut non sufficeret eis quod ante fuerant, nisi plus essent postea quam fuissent. Quomodo igitur tales isti pœnitentiam se egisse non pœnitent? sicut etiam illi de conversione ac Deo aliquid cogitasse, qui a conjugibus propriis abstinentes, a rerum alienarum perva-

t-on seulement chez les séculiers; ne les voit-on pas aussi chez plusieurs religieux, asservis aux vices du monde, sous des apparences de religion; qui, après l'infamie et la turpitude de leurs crimes passés, se parant d'un titre de sainteté, différens d'eux-mêmes par la profession plutôt que par la conduite, ont changé de nom sans changer de vie; qui, faisant consister tout le culte divin dans l'habit plutôt que dans les actes, ont déposé leur vêtement sans dépouiller l'esprit du siècle? De là vient qu'ils se croient moins criminels; ils passent pour avoir fait une sorte de pénitence, et ils gardent toujours leurs anciennes mœurs et même leur habit. Car, en toutes choses, ils vivent de telle manière qu'ils semblent moins avoir fait auparavant pénitence de leurs crimes, que se repentir ensuite de leur pénitence elle-même; moins regretter d'avoir vécu mal, que d'avoir ensuite promis de bien vivre. Ils savent que je dis vrai, ils me rendent témoignage dans leur conscience, et entre autres, ces religieux surtout qui ambitionnent de nouveaux honneurs et qui, après avoir reçu le nom de *Pénitens*, achètent de hautes dignités qu'ils ne possédaient point auparavant. Ils ont voulu non-seulement être séculiers, mais plus encore, peu satisfaits de ce qu'il étaient avant, s'ils ne s'élevaient ensuite plus haut. Comment ne dirait-on pas que de tels hommes se repentent d'avoir fait pénitence? Ne peut-on pas dire aussi qu'ils regrettent d'avoir songé à leur conversion et à Dieu, ceux qui, s'abstenant de leurs propres épouses, ne s'abstiennent pas du bien d'autrui qu'ils envahissent, et qui, professant la continence du corps, se précipitent dans l'incontinence de l'esprit? Nouveau genre, assurément, de conversion :

sione non abstinent; et cum profiteantur continentiam corporum, incontinentia debacchantur animorum. Novum prorsus conversionis genus. Licita non faciunt, et inlicita committunt. Temperant a concubitu, et non temperant a rapina. Quid agis, stulta persuasio? Peccata interdixit Deus, non matrimonia. Non conveniunt vestris studiis facta vestra. Non debetis esse amici criminum, qui dicitis vos sectatores esse virtutum. Præposterum est quod agitis. Non est hoc conversio, sed aversio. Quia jam pridem, ut fama est, opus etiam honesti matrimonii reliquistis, tandem a scelere cessate. Et quidem justum est ut ab omni scelere. Sed tamen si non ab omni, quia hoc fortasse durum et impossibile esse creditis, certe vel a maximo et prodigioso. Esto; juxta te, *quicumque* ille es, vicini stare non valeant. *Esto*; pauperes habitare non possint. Esto; sis persecutor multorum inopum, vastatorque miserorum. Esto; adflictor omnium, dummodo extraneorum. Tandem, quæso, vel tuis parce, et si non omnibus tuis, quia etiam hoc forsitan onerosum tibi et grave judicas si tuis omnibus parcas, parce saltem vel illis tuis qui te non affinibus tantum aliis aut propinquis, sed personis etiam devinctissimis et pignoribus carissimis prætulerunt. Et quid dicam de pignoribus ac filiis? Prætulerunt te etiam animabus pene ac spebus suis; non quidem laudabiliter, et errorem suum qui ita egit ipse cognoscit.

On ne fait pas les choses permises, et l'on commet les choses défendues. On s'interdit l'usage du mariage, et l'on ne s'interdit point les rapines. Que fais-tu, folle persuasion? Dieu condamne le péché, mais non pas le mariage. Vos actions ne s'accordent pas avec vos maximes. Vous ne devez point être amis des crimes, vous qui vous donnez pour sectateurs des vertus. Ce que vous faites est déplacé. Ce n'est pas là une conversion, c'est un éloignement. Puisque depuis long-temps, comme on le dit, vous avez renoncé aux droits même d'un légitime mariage, cessez enfin de vous livrer au crime. Et sans doute, il serait juste que vous vous éloignassiez de tous les vices, mais du moins, si cela vous paraît dur et impossible peut-être, quittez les plus grands et les plus monstrueux. Je le veux : qui que vous soyez, que vos voisins ne puissent demeurer près de vous. Je le veux : que les pauvres ne puissent y habiter. Je le veux : devenez le persécuteur d'un grand nombre d'indigens, l'oppresseur des malheureux. Je le veux : devenez le fléau de tout le monde, pourvu que ce soit des étrangers; mais enfin, je vous prie, épargnez du moins les vôtres, et si ce n'est tous les vôtres, parce que cela peut-être vous semble onéreux et pénible, épargnez toutefois ceux qui vous ont préféré non-seulement à leurs alliés ou à leurs proches, mais encore à leurs amis les plus dévoués, à leurs affections les plus chères. Et que parlé-je d'affection et d'enfans? Ils vous ont préféré même à leur vie et à leurs espérances; bien à tort sans doute, et il reconnaît son erreur celui qui en a agi de la sorte. Mais que vous importe à vous? c'est pour vous qu'il s'est trompé. Vous lui devez d'autant plus qu'il a péché par excès d'amitié. L'affection qu'il vous porte

Sed quid ad te tamen, cui ipsum hoc præstitit quod erravit? Hoc enim plus ei debes, quia dilectionis tuæ nimietate peccavit. Cœcus quidem factus est affectu tuo, et notatur a cunctis atque reprehenditur. Sed tamen tu hoc magis ei obnoxius factus es, quia se ab omnibus fecit pro tuo amore culpari.

Quid ergo simile apud barbaros Gothos? Quis eorum amantibns nocet? Quis diligentem insequitur? Quis cari sui mucrone jugulatur? Tu amantes persequeris, tu offerentibus munera manus amputas, tu diligentes proximos necas; et non metuis, non expavescis! Quid faceres, si judicium Dei præsens non etiam proxima flagellatione sensisses? Addis insuper et adjungis malis prioribus nova crimina. Considera quæ te maneant graviora facientem, cum minora soleant etiam per dæmones vindicari. Contentus esto jam, quæsumus, amicorum tuorum et sodalium latrociniis, sufficiat vexatos fuisse pauperes, sufficiat spoliatos a te fuisse mendicos; pene nullus juxta te intrepidus, nullus potest esse securus. Facilius præcipitati Alpina rupe torrentes aut incendia ventis exagitata tolerantur, Non sic pereuntes, ut ita dixerim, nautæ Charybdis voracitate aut Scylleis, ut aiunt, canibus devorantur. Exturbas possessiunculis suis vicinos tuos, habitatione ac facultate proximos tuos. Numquid, ut scriptum est, super

l'a rendu aveugle, sans doute, elle lui attire de toute part des censures et des réprimandes ; mais néanmoins vous lui êtes devenu d'autant plus redevable, qu'il s'est fait blâmer de tout le monde par amour pour vous.

Que voit-on de semblable chez les Goths barbares? Où est celui qui porte préjudice à son ami? Où est celui qui persécute ceux dont il est aimé? Où est celui qui tombe sous le poignard de son ami? Vous, vous persécutez ceux qui vous aiment; vous coupez les mains qui vous offrent des présents; vous ôtez la vie à vos proches qui vous chérissent; et vous ne craignez pas, vous ne tremblez pas! Que feriez-vous donc, si vous n'eussiez senti le jugement présent de Dieu par les maux qui vous ont affligé naguère? Aux anciens crimes, vous en joignez, vous en ajoutez de nouveaux. Considérez quelles peines attendent vos grands crimes, puisque les moindres même sont punis par le ministère des démons. Soyez donc enfin satisfait, je vous prie, des brigandages exercés contre vos amis et vos voisins; qu'il vous suffise d'avoir opprimé le pauvre, qu'il vous suffise d'avoir dépouillé le mendiant. Presque personne ne peut être auprès de vous sans crainte, presque personne ne peut être en sûreté. Il est plus facile de résister à des torrens qui se précipitent du sommet des Alpes, ou à un incendie que les vents propagent au loin. Ce n'est point ainsi que les infortunés navigateurs sont engloutis en quelque sorte, par la voracité de Charybde, ou dévorés, comme on le dit, par les chiens de Scylla. Vous

terram solus habitabis. Hoc unum quippe est quod obtinere non poteris. Quamlibet enim cuncta occupes, quamlibet cuncta pervadas, vicinum semper invenies. Respice, quæso, alios, quos velis nolis et ipse suspicis. Respice alios, quos velis nolis etiam ipse miraris. Altiores sunt cœteris dignitate, et æquales dignatione; majores sunt potestate, et minores humilitate. Scis profecto etiam ipse ad quem nunc loquimur, de quo loquamur; et idem, de quo nunc querimur, debes agnoscere quem hac laude veneremur. Atque utinam multi essent qui laudarentur! Salubritas esset omnium, generositas plurimorum. Sed esto, tu nolis esse laudabilis; cur velis, quæso, esse damnabilis? Cur tibi injustitia nil amicius? cur avaritia nil jucundius? cur rapacitate nil carius? cur nil judicas pretiosius quam nequitiam, cur nil præstantius quam rapinam? Disce vel a pagano homine verum bonum. *Caritate enim*, inquit, *et benevolentia septum te oportet esse, non armis*. Fallunt te itaque opiniones tuæ, fallit pravæ et cœcæ mentis improbitas. Si vis probus, si vis potens, si vis magnus esse, honestate debes cœteros, non malignitate superare. Legi quondam in quodam loco: *Nemo malus, nisi stultus. Si enim saperet, bonus esse mallet.* Et tu ergo, si tamen redire adhuc ad sanitatem potes, exue nequitiam, si vis habere sapientiam. Si enim optas vel sapiens omnino esse vel, sanus, exuendus tibi omnino et

chassez vos voisins de leurs modestes possessions, vos proches de leurs habitations et de leurs biens. Est-ce donc, suivant qu'il est écrit, que vous voulez habiter seul au milieu de la terre? C'est l'unique chose que vous ne pourrez jamais obtenir. Etendez-vous tant qu'il vous plaira, envahissez tant qu'il vous plaira, vous trouverez toujours des voisins. Considérez, je vous prie, les hommes que vous êtes forcé de regarder vous-même avec honneur. Considérez ces hommes que vous êtes forcé de regarder vous-même avec admiration. Ils sont plus élevés que les autres en dignité, ils se font leurs égaux par l'affabilité de leurs manières; ils sont plus grands en puissance, et ils se rendent petits par leur humilité. Vous savez sans doute, vous à qui je m'adresse maintenant, de quelle personne je veux parler; et vous devez reconnaître en même temps, vous dont je censure ici la conduite, quelle personne nous honorons de ces éloges. Et plût à Dieu qu'ils fussent nombreux ceux qui méritent de pareilles louanges! leur généreuse vertu deviendrait salutaire à tout le monde. Mais soit, n'ambitionnez pas les éloges; pourquoi, je vous prie, vouloir vous rendre digne de blâme? pourquoi êtes-vous si ami de l'injustice? pourquoi ne trouvez-vous rien de plus agréable que l'avarice, rien de plus cher que la rapacité? Pourquoi regardez-vous la perversité comme si précieuse, la rapine comme si excellente? Apprenez d'un païen le véritable bonheur. *Il faut*, dit-il, *que vous soyez défendu par l'amitié et la bienveillance, plutôt que par les armes.* Ce qui vous égare, ce sont vos opinions érronées, c'est la dépravation d'un esprit aveugle et gâté. Voulez-vous avoir la réputation d'honnête homme, voulez-vous être puissant,

LIVRE SIXIÈME.

Argument.

La faute d'un seul a été souvent funeste à la multitude. — Le Christianisme n'est plus ce qu'il était autrefois. — Empressement pour les spectacles; combien il est criminel. — Dans les spectacles, le spectateur et l'acteur pèchent également. — La passion du théâtre fait que Dieu retire de nous ses prospérités. — Les Chrétiens n'entrent pas dans les vues de J.-C. incarné. — Assister aux spectacles, c'est apostasier la foi. — On laisse l'Eglise et ses solennités pour les représentations théâtrales. — Si les spectacles sont moins fréquens, il ne faut l'attribuer qu'à la misère des peuples. — Rien de ce qui est contraire à la loi de Dieu ne doit être regardé comme léger. — Fréquenter les spectacles, dans la prospérité, c'est méconnaître les faveurs du ciel. — L'empire romain n'a point été corrigé par l'infortune. — Ravages des peuples barbares; sac de Trèves. — Dans la passion pour les spectacles, il y a de la folie, de l'impureté et de la fureur. — Encore la ville de Trèves. — Dieu est toujours miséricordieux. — Les Chrétiens ne payent ses bienfaits que d'ingratitude. — Récapitulation.

Liber Sextus.

PERSONALITER diu locuti sumus, et excessisse videmur regulam disputandi. Cogitat enim absque dubio is qui legit (si fuerit tamen aliquis qui hæc Christi amore conscripta ob Christum legat), cogitat de me forsitan, vel dicit : Cum causa generalis sit quam exequitur, quid negotio huic contulit quod in personam unius tanta congessit? Esto, putaverit enim : ille, de quo locutus est, talis sit. Sed numquid officit bonitati unius, crimen alterius? aut quod fortius multo est, numquid læditur scelere personali, causa cunctorum? Possum quidem evidentibus testimoniis adprobare quia læditur. Achan enim quondam de anathemate quippiam furto abstulit, et crimen unius hominis plaga omnium fuit. David numerari ple-

Livre Sixième.

Voila trop long-temps que nous sommes dans les personnalités; nous semblons avoir dépassé les règles de la dispute. Car il va penser sans doute celui qui me lira (si toutefois il est quelqu'un qui lise pour le Christ ces choses écrites par amour pour lui), il va penser peut-être ou dire de moi : Puisque c'est d'une cause générale qu'il s'agit, à quoi bon accumuler contre une seule personne tant de déclamations? Supposons encore qu'elle soit, cette personne, telle que vous la peignez; le vice de l'un nuit-il à la vertu de l'autre? Ou, ce qui est bien plus fort, la cause de tous est-elle donc compromise par un crime personnel? — Oui, et je puis le prouver par des témoignages évidens. Achan avait emporté furtivement quelque chose de ce qui était maudit, et la faute d'un seul homme attira le châtiment sur tous. David avait ordonné de faire le dénombrement des tribus d'Is-

bem Israeliticam jussit, et errorem illius Dominus clade totius populi vindicavit. Rabsaces locutus quædam est in contumeliam Dei, et centum octoginta quinque millia hominum strage perculit, quod unius profani hominis procax lingua maledixit. Et ideo non immerito etiam beatus Apostolus Paulus ejici de Ecclesia pestilentem jubet; et cur jubeat ostendit, dicens : *Quia modicum fermentum totam massam corrumpit* (1). Unde evidenter agnoscimus etiam unum sæpissime malum hominem, perditionem esse multorum. Nec injuria intelligere is quicumque legerit debet non superflue me superius de uno malo aliqua dixisse, cum scilicet frequentissime divinæ majestatis iracundia etiam per unum legatur accensa.

Sed ego non ago hac districtione qua dico. Neque enim necesse est ut unum obesse omnibus putem, cum omnes mutuo sibi obsint. Non convenit ut per unum cunctos periclitari putem, cum per se cuncti periclitentur. Omnes enim admodum in perditionem ruunt, aut certe, ut aliquid dicam lenius, pene omnes. Unde enim hoc bonum populo Christiano, ut aut minor aut certe vel idem esset malorum numerus qui bonorum? O miseriam lachrymabilem! o miseriam luctuosam! Quam dissimilis est nunc a seipso populus Christianus, id est, ab eo qui fuit quondam! Tunc princeps Apostolorum Petrus Ananiam et Saphi-

(1) Cor. I. 6.

raël, et le Seigneur punit cette vanité coupable par une calamité publique. Rabsacès avait parlé contre Dieu d'une manière outrageante, et le Seigneur frappa de mort cent quatre-vingt-cinq mille hommes, parce que la langue audacieuse d'un seul blasphémateur avait proféré des malédictions. Et voilà pourquoi le bienheureux apôtre Paul ordonne avec raison de chasser de l'assemblée un pécheur contagieux ; il en explique le motif lorsqu'il dit : *Un peu de levain aigrit toute la pâte.* Par où l'on voit évidemment qu'un seul homme corrompu devient plus d'une fois la perte de plusieurs. Et le lecteur doit comprendre que je n'ai pas eu tort de m'attaquer à un homme seul, puisque très-souvent le courroux de la majesté divine a été allumé même par le crime d'un seul.

Mais je suis loin de me circonscrire dans les bornes étroites que j'annonce, car rien n'oblige à croire qu'un seul nuit à tous, lorsque tous se nuisent mutuellement. Il n'est pas raisonnable de penser que tous soient en danger par un seul, lorsque tous le sont par eux-mêmes. Tous, sans exception, courent à leur perte, ou du moins, pour adoucir les termes, presque tous. D'où viendrait au peuple chrétien un si grand bonheur, que le nombre des méchans fût inférieur ou du moins égal à celui des bons? O malheur déplorable! ô calamité funeste! que le peuple chrétien est aujourd'hui différent de lui-même, je veux dire, de ce qu'il fut autrefois! Alors, le prince des Apôtres, Pierre, punissait de mort Ananias et Saphira, parce qu'ils avaient menti. Le bienheureux Paul chassait de l'assemblée un seul homme corrompu, pour l'empêcher

ram, quia mentiti essènt, morte multavit. Beatissimus quoque Paulus etiam unum de Ecclesia malum expulit, ne contactu suo plurimos inquinaret. Nunc nos etiam pari utriusque partis numero contenti sumus. Et quid contenti dicam! exsultare nos potius ac tripudiare gaudio conveniret, si parilitas ista nobis contingeret. Ecce in quid recidimus, ecce in quid, post illam Christiani populi puritatem, qua omnes quondam immaculati erant, ecce in quid redacti sumus, ut beatam fore Ecclesiam judicemus, si vel tantum in se boni habeat quantum mali. Nam quomodo non beatam arbitremur, si mediam plebis partem haberet innoxiam, quam pene totam nunc esse plangimus criminosam! Unde superflue, cum hoc ita sit, superflue dudum de uno malo locuti sumus, superflue unius scelera deflevimus. Aut omnes enim aut pene omnes flendi atque lugendi sunt. Nam aut plurimi tales sunt, aut certe, quod non minus criminosum est, cupiunt tales esse, et laborant actu malorum operum non impares videri; ac per hoc, etiamsi minora mala faciunt, quia minus possunt, non minus tamen mali sunt, quia nolunt minus esse, si possint. Denique, quod unum possunt, vel voto tales sunt, ac voluntate non cedunt; et in quantum facultas suppetit, superare contendunt. Est enim, licet in dissimilibus rebus, hæc illorum æmulatio quæ bonorum; ut sicut boni optant cunctos honestate mentium

de souiller la multitude de sa présence contagieuse. Aujourd'hui, nous sommes contens de voir en nombre égal les pécheurs et les saints. Et qu'ai-je dit, contens? Il nous faudrait bien plutôt tressaillir d'allégresse et bondir de joie, si cette heureuse égalité se trouvait parmi nous. Voilà où nous sommes arrivés! voilà à quels excès, après cette antique pureté du peuple chrétien alors que tous étaient sans tache, voilà à quels excès nous en sommes venus! nous trouverions que ce serait un bonheur pour l'Eglise de posséder dans son sein autant de bons que de méchans. Et comment ne serait-ce pas pour elle un bonheur si elle possédait dans l'innocence la moitié de son peuple, que nous pleurons aujourd'hui de voir presque tout entier abandonné au crime! C'est donc bien inutilement, puisqu'il en est ainsi; c'est bien inutilement que nous nous sommes long-temps attachés à un seul coupable, bien inutilement que nous avons déploré les crimes d'un seul : tous ou presque tous demandent nos larmes et nos lamentations. La plupart des chrétiens sont vicieux, ou, ce qui n'est pas moins criminel, ils veulent le devenir, et travaillent par leurs mauvaises actions à ne point rester en arrière des autres; dès lors, bien qu'ils commettent des fautes moindres, parce qu'ils n'ont pas le même pouvoir, ils sont pourtant tout aussi coupables, parce qu'ils ne veulent pas l'être moins, quand même ils le pourraient. Enfin, ce qui leur est seul donné, ils sont criminels en désirs et ne sauraient se départir de leur volonté; et autant qu'il est en eux, ils s'efforcent d'outre-passer les autres. Car, leur émulation, quoique en des objets fort divers, ressemble à celle des gens de bien; et, de même que les

vincere, sic mali cupiant pravitate superare. Nam sicut hæc bonorum gloria est, ut quotidie meliores sint, sic malorum omnium, ut deteriores; et sicut optimi cupiunt virtutum universarum culmen ascendere, sic pessimi optant palmas sibi universorum scelerum vindicare. Et hoc, utique in malum nostrum, maxime nostri, hoc est, maxime Christiani; qui scilicet, ut jam diximus, malitiam sapientiam putant, et de quibus Deus specialiter dicit: *Perdam sapientiam sapientum, et intellectum prudentium reprobabo* (1). Cumque Apostolus clamet: *Si quis videtur sapiens, stultus fiat, ut sit sapiens* (2), hoc est dicere: Si quis vult esse sapiens, sit bonus, quia nemo vere sapiens, nisi vere bonus, nos e diverso, malarum mentium vitio, et, ut divinitas ait, reprobo sensu, bonitatem pro stultitia repudiantes, et nequitiam pro sapientia diligentes, tanto quotidie prudentiores esse nos credimus, quanto pejores sumus. Et quæ tandem, rogo, spes emendationis in nobis est, qui non errore opinionis ad malum ducimur, sed studio malæ voluntatis adnitimur ut semper pejores esse videamur? Et hinc est quod dudum questus sum deteriores nos multo esse quam barbaros, quia illos ignorantia legis excusat, nos scientia accusat. Illi per imperitiam veritatis, quia

(1) *Cor.* I. 19.
(2) *Ib.* III. 18.

bons ambitionnent de vaincre tous les hommes par la pureté d'une conscience intacte, ainsi les méchans n'ont rien tant à cœur que de primer en perversité. Comme les bons mettent toute leur gloire à devenir meilleurs chaque jour, ainsi les méchans mettent toute la leur à devenir pires encore; et comme les justes n'ont rien tant à cœur que de s'élever au faîte de toutes les vertus, ainsi les impies n'ambitionnent rien tant que de s'approprier la palme de tous les crimes. Et cette dépravation, nous la voyons, sans doute pour notre malheur, dominer surtout parmi les nôtres, je veux dire parmi les chrétiens qui regardent, suivant que nous l'avons avancé, la malice comme une sagesse, et que Dieu désigne d'une manière spéciale par ces paroles : *Je perdrai la sagesse des sages, et je rejetterai la science des savans.* Et lorsque l'Apôtre nous crie : *Si quelqu'un passe pour sage, qu'il devienne fou pour devenir sage*, ce qui veut dire : Si quelqu'un veut être sage, qu'il devienne bon, car personne n'est vraiment sage, s'il n'est vraiment bon; nous, au contraire, par le vice d'un esprit pervers et selon le langage divin, par un sens réprouvé, rejetant la vertu pour la folie, embrassant la corruption pour la sagesse, nous croyons devenir chaque jour d'autant plus savans que nous sommes plus criminels. Et quel espoir d'amendement, je vous prie, pouvons-nous donner, nous qui ne sommes point entraînés au mal par l'erreur de l'esprit, mais qui, par le penchant d'une volonté coupable, nous efforçons de paraître toujours plus dépravés? Et voilà pourquoi je me suis plaint naguère de voir les Romains bien inférieurs aux Barbares: eux, l'ignorance et la loi les excusent; nous, notre

quæ sunt bona nesciunt, mala pro bonis diligunt: nos cum scientiam veritatis habeamus, quæ sint bona optime novimus.

Primum, quod nihil ferme vel criminum vel flagitiorum est quod in spectaculis non sit, ubi summum deliciarum genus est mori homines, aut, quod est morte gravius acerbiusque, lacerari, expleri ferarum alvos humanis carnibus, comedi homines, cum circumstantium lætitia, conspicientium voluptate, hoc est, non minus pene hominum aspectibus quam bestiarum dentibus, devorari. Atque, ut hoc fiat, orbis impendium est. Magna enim cura id agitur, et elaboratur. Adeuntur etiam loca abdita, lustrantur invii saltus, peragrantur silvæ inexplicabiles, conscenduntur nubiferæ Alpes, penetrantur niviferæ valles. Et, ut devorari possint a feris viscera hominum, non licet naturam rerum aliquid habere secretum. Sed hæc, inquis, non semper fiunt. Certum est. Et præclara erroris est excusatio, quia non semper fiunt. Quasi vero unquam fieri debeant quæ Deum lædant, aut ideo, quæ mala sunt, bene fiant, quia non jugiter fiunt. Nam et homicidæ homines non semper occidunt; et homicidæ tamen sunt etiam quando non occidunt, quia interdum pol-

science nous condamne. Eux, étrangers à la vérité, parce qu'ils ne savent pas ce qui est bon, ils embrassent le mal pour le bien; et nous, par la science que nous avons de la vérité, nous connaissons très-bien ce qui est bon.

Je dis d'abord qu'il n'est presque pas de crime, presque pas de forfait qui ne se trouve dans les spectacles ; là, le comble des délices, c'est de voir mourir des hommes, ou, ce qui est bien plus dur, bien plus amer que la mort, de les voir déchirer, de voir des animaux féroces se gorgeant de chairs humaines, de voir manger des hommes, au grand plaisir des assistans, à la grande volupté des spectateurs; c'est-à-dire, de voir ces infortunés dévorés, non moins par les regards du peuple, que par les dents des bêtes farouches. Et pour cela, l'univers est mis à contribution. Pour cela , on épuise tous les soins, toutes les fatigues. On pénètre jusques dans les lieux les plus retirés, on se fait jour dans les bois les plus inaccessibles, on parcourt des forêts inextricables, on gravit les Alpes nuageuses, on descend dans les vallées ensevelies sous les neiges. Et pour faire dévorer à des animaux cruels des entrailles d'hommes, on ne permet pas à la nature d'avoir rien de secret. Mais ces choses, direz-vous, ne se font pas toujours. — Assurément; la belle excuse d'alléguer que ces choses ne se font pas toujours, comme si l'on devait se permettre quelquefois ce qui peut offenser Dieu, ou, comme si les actions qui sont mauvaises, devenaient innocentes, dès lors qu'elles ne sont pas continuelles. Les homicides

luuntur homicidio. Et latrones omnes non semper latrocinantur, sed latrones tamen non esse desinunt; quia etiam cum rebus ipsis latrocinia non agunt, animis tamen a latrocinio non recedunt. Sic utique omnes hi qui spectaculis istiusmodi delectantur, etiam quando non spectant, innoxii tamen a spectaculorum piaculis mente non sunt, quia semper vellent spectare, si possent.

Nec solum hoc , sed sunt alia majora. Quid enim? Numquid non Consulibus et pulli adhuc gentilium sacrilegiorum more pascuntur, et volantis pennæ auguria quæruntur, ac pene omnia fiunt quæ etiam illi quondam pagani veteres frivola atque inridenda duxerunt? Et cum hæc omnia ipsi agant qui annis nomina tribuunt, et a quibus anni ipsi exordium sumunt, credimus nobis bene annos posse procedere qui a rebus talibus ordiuntur! Atque utinam sicut hæc propter Consules tantum fiunt, ita illos tantum incestarent propter quos fiunt! Illud est feralissimum et gravissimum, quod, dum consensu publico aguntur, honor paucissimorum sit crimen omnium; ac si, sicut singulis annis, bini inaugurentur, propè est ut in omni mundo nullus evadat.

Sed de his putemus hoc satis esse quod dictum est, quæ, ut ipsi excusatis, non semper fiunt. De quotidianis tamen obscœnitatibus loquamur, quas

ne tuent pas toujours; et pourtant, ils sont homicides même lorsqu'ils n'assassinent pas, parce qu'ils se souillent quelquefois de meurtres. Les voleurs ne dérobent pas toujours, mais pourtant ils ne laissent pas d'être voleurs, car si de fait ils n'exercent pas leur brigandage, ils ne s'en éloignent cependant pas de cœur. Ainsi, tous ceux qui se plaisent à ces spectacles, lors même qu'ils n'y assistent point, n'en sont pas moins coupables intérieurement, parce qu'ils voudraient toujours y assister s'ils le pouvaient.

Ce n'est pas tout; il est de plus grands désordres encore. Quoi donc? les consuls ne nourrissent-ils pas toujours des poulets, suivant les rites sacriléges du Paganisme, ne tire-t-on pas des augures du vol des oiseaux, n'en est-on pas encore à presque toutes ces superstitions que ces vieux païens trouvaient si frivoles et si ridicules? Et quand toutes ces choses se font par ceux qui donnent le nom et le commencement aux années, croyons-nous qu'elles s'écouleront heureusement pour nous, avec de pareils auspices! Et plût à Dieu que les consuls pour qui seuls ont lieu toutes ces superstitions, en contractassent seuls aussi toutes les souillures! Ce qu'il y a de plus fatal et de plus grave, c'est que dans des cérémonies célébrées avec l'assentiment public, l'honneur de quelques hommes devient le crime de tous; et si les deux consuls sont inaugurés comme on le fait chaque année, personne bientôt dans tout l'univers n'échappera à la contagion.

Contentons-nous de ce que nous venons de dire sur des choses qui, comme vous l'alléguez, ne se font pas toujours. Parlons cependant des obscénités quoti-

tales ac tam innumeras legiones dæmonum excogitaverunt, ut etiam honestæ ac probæ mentes, etsi nonnullas earum spernere ac calcare possunt, omnes tamen penitus superare vix possint. Sicut enim exercitus pugnaturi ea loca per quæ venturàs hostium turmas sciunt, aut foveis intercidere, aut sudibus præfigere, aut tribulis infestare dicuntur, scilicet ut, etiamsi non in omnia ea quispiam incidat, nullus tamen penitus evadat; ita etiam dæmones tam multas in vita ista humano generi inlecebrarum insidias prætenderunt, ut, etsi plurimas earum aliquis effugiat, tamen quacumque capiatur. Equidem quia longum est nunc dicere de omnibus, amphiteatris scilicet, odeis, lusoriis, pompis athletis, petamenariis pantomimis, cæterisque portentis, quæ piget dicere, quia piget malum tale vel nosse, de solis circorum ac theatrorum impuritatibus dico. Talia enim sunt, quæ illic fiunt, ut ea non solum dicere, sed etiam recordari aliquis sine pollutione non possit. Alia quippe crimina singulas sibi ferme in nobis vendicant portiones : ut cogitationes sordidæ animum, ut impudici aspectus oculos, ut auditus improbi aures; ita ut, cum ex his unum aliquod erraverit, reliqua possint carere peccatis. In theatris vero, nihil horum reatu vacat, quia et concupiscentiis animus, et auditu aures, et aspectu oculi polluuntur. Quæ quidem omnia tam flagitiosa sunt, ut etiam explicare ea quispiam atque eloqui salvo pudore non valeat.

diennes ; inventées par des légions infernales, elles sont telles et en si grand nombre, que les cœurs même probes et honnêtes, bien qu'ils puissent en mépriser et en fouler aux pieds quelques-unes, se trouvent toutefois dans une sorte d'impossibilité de les éviter toutes absolument. Car ainsi que des armées qui s'apprêtent au combat, ont coutume de se retrancher dans les lieux par où elles savent que doivent arriver les bataillons ennemis, d'entrecouper la plaine de fossés, d'y planter des pieux, d'y semer des chausse-trapes, afin, sans doute, que personne n'échappe quand bien même l'ennemi ne donnerait point dans tous ces pièges; de même aussi les démons présentent dans cette vie à la race humaine tant d'appâts insidieux, qu'on est toujours pris par quelque endroit, lors même qu'on aurait échappé à la plupart de leurs embûches. Il serait trop long d'entrer maintenant dans tous les détails, de parler des amphithéâtres, des chants, des jeux, des pompes, des athlètes, des funambules, des pantomimes, et des autres monstruosités que l'on n'oserait nommer, parce que c'est une honte même de les connaître; je parlerai seulement des impuretés du cirque et des théâtres. Telles sont les choses qui s'y passent, qu'on ne pourrait sans souillure ni en parler, ni même se les retraceer en souvenir. Les autres crimes ne s'attachent presque toujours en vous qu'à une seule partie : les sales pensées à l'esprit, les regards impudiques aux yeux, les discours obscènes aux oreilles, en sorte que l'un des sens peut faillir sans que les autres néanmoins deviennent coupables. Dans les théâtres, au contraire, aucune partie n'est exempte de fautes : le cœur y est souillé de désirs, les oreilles de discours impurs, les

Quis enim integro verecundiæ statu dicere queat illas rerum turpium imitationes, illas vocum ac verborum obscœnitates, illas motuum turpitudines, illas gestuum fœditates; quæ quanti sint criminis, vel hinc intelligi potest, quod et relationem sui interdicunt. Nonnulla quippe etiam maxima scelera incolumi honestate referentis et nominari et argui possunt, ut homicidium, latrocinium, adulterium, sacrilegium, cœteraque in hunc modum. Solæ theatrorum impuritates sunt, quæ honeste non possunt vel accusari. Ita nova in coarguenda harum turpitudinum probrositate res evenit arguenti, ut, cum absque dubio honestus sit qui accusare ea velit, honestate tamen integra ea loqui et accusare non possit. Alia quoque omnia mala agentes polluunt, non videntes, vel audientes. Siquidem etsi blasphemum quempiam audias, sacrilegio non pollueris, quia mente dissentis. Etsi intervenias latrocinio, non inquinaris actu, quia abhorres animo. Solæ spectaculorum impuritates sunt quæ unum admodum faciunt et agentium et aspicientium crimen. Nam dum spectantes hæc comprobant ac libenter vident, omnes ea visu atque assensu agunt. Ut vere in eos apostolicum illud peculiariter cadat, quia *digni sunt morte non solum qui faciunt ea, sed etiam qui consentiunt facientibus* (1). Itaque in illis imagi-

(1) *Rom.* I. 32.

yeux de regards obscènes. Et tout cela est si criminel, qu'on ne saurait ni le retracer ni le montrer au grand jour sans outrager la pudeur. Qui ne blesserait la modestie, s'il peignait ces imitations de choses honteuses, ces obscénités de voix et de paroles, ces turpitudes de mouvemens, ces infamies de gestes, tous ces actes criminels dont on fait assez comprendre l'énormité en s'interdisant de les décrire? Quelques grands forfaits se laissent nommer, sans porter atteinte à l'honnêteté, par exemple, l'homicide, le brigandage, l'adultère, le sacrilège, et autres crimes de ce genre. Seules, les impuretés du théâtre ne peuvent être blâmées avec décence. Ainsi, à celui qui veut combattre de hideuses turpitudes, il arrive une chose étrange, c'est qu'étant honnête sans doute quand il entreprend de les attaquer, il ne peut cependant le faire sans outrager la pudeur. Tous les autres péchés souillent ceux qui les commettent, mais non ceux qui les voient ou qui les entendent. Vous entendez un blasphémateur, vous ne participez point au sacrilège, parce que votre cœur n'y acquiesce pas. Vous êtes témoin d'un vol, mais vous n'en êtes point coupable, parce que vous en avez horreur intérieurement. Seules, les impuretés des spectacles rendent criminels à la fois et l'acteur et le spectateur. Car, lorsque les assistans approuvent et contemplent volontiers ces désordres, ils deviennent coupables par la vue et l'assentiment. En sorte qu'on peut leur appliquer particulièrement ces paroles de l'Apôtre : *Ceux qui font de telles choses, méritent la mort; et non-seulement ceux qui les font, mais encore ceux qui approuvent ceux qui les font.* Aussi, à ces images d'impuretés, tout le peuple s'a-

nibus fornicationum, omnis omnino plebs animo fornicatur. Et qui forte ad spectaculum puri venerant, de theatro adulteri revertuntur. Non enim tunc tantummodo quando redeunt, sed etiam quando veniunt, fornicantur. Nam hoc ipso quod aliquis rem obscœnam cupit, dum ad immunda properat, immundus est.

Quæ cum ita sint, ecce qualia aut omnes aut pene omnes Romani agunt. Et cum hæc ita sint, qui talia agimus, negligi nos a divinitate causamur; relinqui nos a Domino nostro dicimus, cum ipsi Dominum relinquamus! Fingamus enim quod respicere nos Dominus noster velit etiam non merentes; videamus si potest. Ecce innumera Christianorum millia in spectaculis quotidie rerum turpium commorantur. Potest ergo ad illos Deus respicere qui tales sunt? Potest ad eos respicere qui bacchantur in circis, qui mœchantur in theatris? An forte hoc volumus, et hoc dignum putamus, ut, cum in circis nos et in theatris Deus videat, ea quæ nos aspicimus aspiciat quoque ipse nobiscum, et turpitudines quas nos cernimus, cernat etiam ipse nobiscum? Alterutrum enim fieri necesse est. Quia si nos videre dignatur, consequens est ut etiam illa ubi nos sumus videat; aut si ab illis, quod non dubium est, avertit oculos, etiam a nobis, qui illic sumus, pariter avertat. Et cum hæc ita sint, facimus hæc tamen, ac sine cessatione, quæ dixi. An forte in morem veterum paganorum,

bandonne à une sorte de fornication intérieure. Tel peut-être était venu pur au spectacle, qui en sort adultère. Car ce n'est pas seulement lorsqu'on en revient, mais encore lorsqu'on y va, que l'on se rend coupable de fornication. Par là-même que quelqu'un désire une chose obscène, il devient impur en courant à ces honteuses représentations.

Voilà donc les désordres auxquels sont livrés tous ou presque tous les Romains. Et lorsqu'il en est ainsi, nous qui faisons de telles choses, nous alléguons que la divinité nous néglige! Nous prétendons que notre Maître nous délaisse, quand c'est nous qui le délaissons lui-même! Supposez que notre Maître veuille nous favoriser de ses regards malgré notre indignité, voyons s'il le peut. Voilà que des milliers de chrétiens s'arrêtent chaque jour dans les spectacles à d'infâmes représentations; Dieu peut-il donc favoriser de ses regards ceux qui vivent de la sorte? Peut-il favoriser de ses regards ceux qui s'abandonnent aux emportemens des cirques, aux infamies des théâtres? Voudrions-nous, par hasard, jugerions-nous convenable que Dieu, nous voyant dans les cirques et les théâtres, contemplât aussi avec nous ce que nous contemplons nous-mêmes, et assistât aussi avec nous aux turpitudes auxquelles nous assistons? De deux choses l'une : s'il daigne nous regarder, il doit conséquemment regarder aussi les objets qui nous entourent; si au contraire il en détourne les yeux, ce dont on ne peut douter, il faut qu'il les détourne aussi de nous qui sommes là. Et pourtant, nous nous jetons à toute heure dans les débordemens que je viens de signaler. Croirions-nous, par hasard, avoir comme

theatrorum et circorum nos Deum habere arbitramur? Faciebant enim hæc illi quondam, quia has idolorum suorum delicias esse credebant. Nos quomodo hæc facimus, qui odisse Deum nostrum hæc certi sumus? Aut certe si placere has turpitudines Deo novimus, non prohibeo quin sine cessatione faciamus. Sin vero in conscientia nostra hoc est, quod Deus horret, quod execratur, quod sicut in his sit pastus diaboli, ita offensio Dei, quomodo nos in Ecclesia Dei colere Deum dicimus, qui in obscœnitate ludorum semper diabolo deservimus, et hoc gnari ac scientes, de consilio et industria? Et quæ nobis, quæso, spes erit apud Deum, qui non casu aut imprudentia Deum lædimus, sed exemplo illorum quondam gigantum quos insanis conatibus superna tentasse et quasi in nubes gradum tulisse, legimus? Sic nos per injurias quas in omni mundo Deo semper inferimus, quasi consensu publico cœlum oppugnamus. Christo ergo (o amentia monstruosa!) Christo circenses offerimus et mimos, et tunc hoc maxime cum ab eo aliquid boni capimus, cum prosperitatis ab eo aliquid attribuitur, aut victoria de hostibus a divinitate præstatur. Et quid aliud hac re facere videmur, quam si quis homini beneficium largienti injuriosus sit, aut blandientem conviciis cædat, aut osculantis vultum mucrone transfigat? Interrogo enim omnes potentes ac divites mundi hujus, cujus piaculi reus sit servus ille qui bono

les anciens païens, un Dieu, protecteur des théâtres et des cirques? S'ils en agissaient de la sorte au temps jadis, c'est qu'ils regardaient les spectacles comme les délices de leurs idoles. Comment pouvons-nous les imiter, nous qui avons l'assurance que notre Dieu déserte toutes ces choses? Certes, si nous sommes persuadés que ces turpitudes plaisent à Dieu, livrons-nous-y sans intervalle, je ne m'y oppose point. Mais, si notre conscience nous crie que Dieu les a en horreur, en exécration, qu'elles servent de pâture à l'enfer, qu'elles outragent le ciel, comment prétendons-nous honorer Dieu dans son Eglise, nous qui nous rendons toujours les esclaves du démon dans l'obscénité des jeux, et cela avec connaissance de cause, à dessein et de propos délibéré? Et quel espoir, je vous prie, nous reste-t-il auprès de Dieu, nous qui l'offensons, non par hasard ou par ignorance, mais à la manière de ces géans d'autrefois qui, dans leurs efforts insensés, tentèrent, dit-on, les hauteurs des cieux, et portèrent en quelque sorte leurs pas jusque dans les nues? Par les outrages que nous faisons sans cesse à Dieu dans tout l'univers, nous semblons d'un concert unanime vouloir attaquer le ciel. Nous offrons donc au Christ, démence monstrueuse! nous offrons au Christ les jeux du cirque et les mimes, alors même que nous recevons de lui quelque faveur, alors qu'il nous accorde quelque prospérité ou qu'il nous donne la victoire sur nos ennemis. Et par cette conduite, que semblons-nous faire autre chose que nous assimiler à un homme qui outragerait son bienfaiteur, qui répondrait à des caresses par de grossières insultes, à des embrassemens par des coups de poignard? Car je le de-

ac pio domino malum cogitet, qui bene merenti convicium faciat, et pro libertate quam accipit, contumeliam reddat. Absque dubio maximi criminis reus creditur qui malum pro bono reddit, cui etiam malum pro malo reddere non liceret. Hoc ergo etiam nos, qui Christiani dicimur, facimus. Inritamus in nos misericordem Deum impuritatibus nostris, propitiantem sordibus lædimus, blandientem injuriis verberamus.

Christo ergo (o amentia monstruosa!) Christo circenses offerimus et mimos, Christo pro beneficiis suis theatrorum obscœna reddimus, Christo ludicrorum turpissimorum hostias immolamus. Videlicet hoc nos pro nobis in carne natus Salvator noster edocuit! Hoc vel per seipsum vel per Apostolos prædicavit! Propter hoc humanæ nativitatis verecundiam subiit, et contumeliosa terreni ortus principia suscepit! Propter hoc in præsepio jacuit, cui servierunt angeli, cum jaceret! Propter hoc involvi se pannorum crepundiis voluit, qui cœlum regebat in pannis! Propter hoc in patibulo pependit, quem pendentem mundus expavit! *Qui propter vos*, inquit Apostolus, *pauper factus est, cum dives esset, ut illius inopia vos honestaremini* (1). *Et cum in forma*, inquit, *Dei esset, humiliavit semetipsum usque ad mortem*,

(1) *Cor.* II. VIII. 9.

mande à tous les puissans, à tous les riches de ce monde, quel serait le crime d'un esclave qui méditerait la perte d'un maître bon et clément, qui paierait ses bienfaits d'outrageantes injures, et qui chercherait à l'avilir, en reconnaissance de la liberté qu'il en aurait reçue? Certes, celui-là est bien coupable qui rend le mal pour le bien, lorsqu'il ne lui est pas même permis de rendre le mal pour le mal. C'est cependant ainsi que nous en agissons, nous qui sommes appelés chrétiens. Par nos impuretés, nous irritons contre nous un Dieu plein de miséricorde; nous l'outrageons par nos souillures, quand il nous est propice; nous l'accablons d'injures, quand il nous comble de caresses.

Nous offrons donc au Christ, démence monstrueuse! nous offrons au Christ les jeux du cirque et les mimes; nous rendons au Christ, pour ses bienfaits, les obscénités des théâtres. Nous immolons au Christ les victimes de ces jeux infâmes. C'est là sans doute ce que nous a enseigné le Sauveur né dans la chair au milieu de nous! C'est là ce qu'il nous a prêché lui-même, ou fait prêcher par ses apôtres! C'est pour cela qu'il a subi l'humiliation de la naissance humaine, et qu'il a passé par les commencemens ignominieux d'une vie terrestre! C'est pour cela qu'il a été couché dans la crèche, lui qui avait alors les anges pour ministres! C'est pour cela qu'il s'est laissé envelopper de langes, lui qui, dans le berceau gouvernait le ciel! C'est pour cela qu'il a été suspendu au gibet, lui qui dans cet état fit trembler le monde; lui qui, *étant riche, s'est fait pauvre pour l'amour de vous, afin que vous devinssiez riches par sa pauvreté.—Lui qui ayant la nature de Dieu, s'est rabaissé lui-même jusqu'à la mort, et*

mortem autem crucis (1). Hoc nos videlicet Christus imbuit, cum pro nobis ista toleraret! Præclaram passioni ejus vicissitudinem reddimus, qui, cum morte ipsius redemptionem acceperimus, vitam ei turpissimam repensamus! *Apparuit enim*, inquit beatissimus Paulus, *gratia Domini nostri Jesu Christi, erudiens nos, ut abnegantes impietatem et secularia desideria, sobrie et pie et juste vivamus in hoc seculo, expectantes beatam spem et adventum gloriæ magni Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum* (2). Ubi sunt qui hæc faciant propter quæ venisse Christum Apostolus dicit? Ubi sunt qui desideria seculi fugiant, ubi qui vitam pie ac juste agant, ubi qui sperare se spem beatam bonis operibus ostendant, et immaculatam vitam agentes, hoc ipso se perhibent regnum Dei expectare, quia merentur accipere? Venit, inquit, Dominus Jesus Christus, *ut mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.* Ubi est populus ille mundus, ubi populus acceptabilis, ubi populus boni operis, ubi populus sanctitatis? *Christus*, inquit Scriptura, *pro nobis passus est, nobis exemplum relinquens ut sequamur vestigia ejus* (3).

(1) *Philip.* II. 6-8.
(2) *Tit.* II. 11-14.
(3) *Petr.* I. 11-21.

jusqu'à la mort de la croix. Ce sont là les préceptes que le Christ nous donnait, lorsqu'il endurait pour nous toutes ces choses! La belle reconnaissance du bienfait de sa passion! nous avons été rachetés par sa mort, et nous lui donnons en retour une vie honteuse! *Car la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ,* dit le bienheureux Paul, *s'est révélée pour nous apprendre à renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle, et à vivre dans le siècle avec tempérance, avec justice, et avec piété; — Attendant la félicité que nous espérons, et l'avènement glorieux du grand Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, — Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, de nous purifier, et de faire de nous un peuple consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.* Où sont les hommes qui pratiquent les choses pour lesquelles l'Apôtre assure que le Christ est venu? Où sont les hommes qui se dégagent des désirs du siècle? Où sont ceux qui vivent avec justice et piété? Où sont ceux qui montrent par leurs bonnes œuvres qu'ils conservent la bienheureuse espérance, et qui, menant une vie sans tache, prouvent qu'ils attendent le royaume de Dieu en méritant d'y être admis? Le Seigneur Jésus-Christ, dit l'Apôtre, *est venu pour faire de nous un peuple consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.* Où est ce peuple pur, où est ce peuple agréable, où est ce peuple de bonnes œuvres, où est ce peuple de sainteté? *Le Christ,* dit l'Ecriture, *a souffert pour nous, nous laissant un exemple, afin que nous marchions sur ses pas.* C'est dans les cirques apparemment que nous suivons les traces du Sauveur, c'est dans les théâtres que nous suivons les traces du Sauveur. C'est là sans doute

Videlicet vestigia Salvatoris sequimur in circis, vestigia Salvatoris sequimur in theatris. Tale nobis scilicet Christus reliquit exemplum, quem flevisse legimus, risisse non legimus. Et hoc utrumque pro nobis; quia fletus compunctio est animæ, risus, corruptio disciplinæ. Et ideo dicebat : *Væ vobis qui ridetis, quoniam flebitis*. Et : *Beati qui fletis, quoniam ridebitis* (1). Nobis autem ridere et gaudere non sufficit, nisi cum peccato atque insania gaudeamus, nisi risus noster impuritatibus, nisi flagitiis misceatur.

Quis, rogo, hic error est? quæ stultitia? Numquid lætari assidue et ridere non possumus, nisi risum nostrum atque lætitiam scelus esse faciamus? An forte infructuosum putamus gaudium simplex, nec delectat ridere sine crimine? Quod, rogo, hoc malum est, aut quis furor? Rideamus, quæso, quamlibet immensuratim, lætemur quamlibet jugiter, dummodo innocenter. Quæ vecordia est et amentia, ut non putemus risum et gaudium tanti esse, nisi in se Dei habuerit injuriam! Injuriam utique, et quidem maximam. In spectaculis enim quædam apostasia fidei est, et a symbolis ipsius et cœlestibus sacramentis lethalis prævaricatio. Quæ est enim in baptismo salutari Christianorum prima confessio? Quæ scilicet, nisi ut renuntiare se diabolo ac pompis ejus atque spectaculis

(1) *Luc.* VI. 25 et 21.

l'exemple que le Christ nous a laissé, lui dont nous lisons qu'il a pleuré, mais dont nous ne lisons pas qu'il a ri. C'est pour nous qu'il en a usé de la sorte : car, les pleurs sont la componction de l'ame, les ris, la corruption des bonnes mœurs. Et de là vient qu'il disait : *Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez.* Et : *Bienheureux vous qui pleurez, car vous vous réjouirez.* Mais pour nous, ce n'est point assez de rire et de nous livrer à la joie, si nous ne nous réjouissons avec folie et péché, si nos ris ne sont accompagnés d'impuretés et de crimes.

Je vous le demande, quelle n'est pas notre erreur, notre aveuglement! Ne pouvons-nous pas sans cesse nous livrer au rire et à la joie, sans rendre criminels et ce rire et cette joie? Regarderions-nous, par hasard, comme inutile une joie simple et pure? et n'y aurait-il pour nous aucun charme à rire sans péché? Je vous le demande, quel excès! quelle fureur! Rions, à la bonne heure, tant qu'il vous plaira; donnons-nous à la joie aussi long-temps que vous le voudrez, pourvu que ce soit innocemment. Quelle stupidité, quelle démence de n'attacher aucun prix au ris et à la joie, s'ils ne renferment un outrage à la divinité! Oui, un outrage, et certes un outrage sanglant. Car, dans les spectacles, il se trouve une sorte d'apostasie de la foi, et une prévarication mortelle des symboles et des sacremens célestes. En effet, quel est le premier engagement des chrétiens dans le baptême du salut? Quel est-il, sinon de protester qu'on renonce au démon, à ses pompes, à ses spectacles et à ses œuvres? Ainsi donc, suivant notre profession, les

et operibus protestentur? Ergo spectacula et pompæ, etiam juxta nostram professionem, opera sunt diaboli. Quomodo, ô Christiane, spectacula post baptismum sequeris, quæ opus esse diaboli confiteris? Renuntiasti semel diabolo et spectaculis ejus; ac per hoc necesse est ut prudens et sciens, dum ad spectacula remeas, ad diabolum te redire cognoscas. Utrique enim rei simul renuntiasti, et unum utrumque esse dixisti. Si ad unum reverteris, ad utrumque remeasti. *Abrenuntio enim*, inquis, *diabolo, pompis, spectaculis, et operibus ejus*. Et quid postea? *Credo*, inquis, *in Deum patrem omnipotentem, et in Jesum Christum filium ejus*. Ergo primum renuntiatur diabolo, ut credatur Deo, quia qui non renuntiat diabolo, non credit Deo; et ideo, qui revertitur ad diabolum, relinquit Deum. Diabolus autem in spectaculis est et pompis suis, ac per hoc, cum redimus ad spectacula, relinquimus fidem Christi. Hoc itaque modo omnia symboli sacramenta solvuntur; et totum quod in symbolo sequitur, labefactatur et nutat. Nihil enim sequens stat, si principale non steterit. Dic igitur tu, Christiane, quomodo tenere te sequentia symboli putas, cujus principia perdidisti? Membra sine capite nihil prosunt, et ad exordium sui cuncta respiciunt, quæ utique si perierint, omnia pessum trahunt. Siquidem stirpe sublata, aut non sunt reliqua, aut si sunt, sine emolumento sunt, quia sine capite nihil constat.

spectacles et les pompes sont les œuvres de Satan. Comment, ô chrétien, osez-vous après le baptême suivre encore les spectacles, vous qui les regardez comme les œuvres du démon? Vous avez renoncé une fois à Satan et à ses spectacles, et par-là vous devez confesser que retourner aux spectacles, c'est revenir à Satan de propos délibéré. Vous avez renoncé à ces deux choses à la fois, et vous les avez regardées comme inséparables; *Je renonce*, avez-vous dit, *à Satan, à ses pompes, à ses spectacles et à ses œuvres*. Et quoi ensuite? *Je crois*, avez-vous dit, *en Dieu le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ son fils*. Ainsi donc, on renonce d'abord à Satan pour croire à Dieu, car celui qui ne renonce point à Satan ne croit point à Dieu, et dès lors, retourner à Satan, c'est abandonner Dieu. Or, le démon se trouve dans ses spectacles et ses pompes, et par-là, lorsque nous retournons au spectacle, nous abandonnons la foi du Christ. De cette manière, tous les sacremens du symbole sont brisés, et tout ce qui suit dans le symbole chancelle et tombe. Les conséquences ne subsistent plus, si le principe est détruit. Dites-moi donc, vous chrétien, comment prétendez-vous posséder les conséquences du symbole, lorsque vous en avez perdu les principes? Les membres sans la tête deviennent inutiles, et tout dépend de l'origine; ôtez les bases, tout l'édifice croule avec elles. Dès que la racine est arrachée, ou l'arbre n'existe plus, ou s'il existe encore, il est infructueux, parce que sans la tête rien ne peut subsister. S'il est des personnes qui ne voient dans la fréquentation des spectacles qu'une faute légère, qu'elles se rappellent tout ce que nous avons dit; elles pourront se convaincre qu'on ne trouve pas le

Si cui itaque leve spectaculorum crimen videtur, respiciat cuncta ista quæ diximus; et videbit in spectaculis non voluptatem esse, sed mortem. Quid est autem aliud quam mortem incurrere, vitæ originem perdidisse? Ubi enim fundamentum symboli evertitur, vita ipsa jugulatur.

Rursum ergo necesse est redeamus ad illud quod sæpe diximus: Quid simile apud barbaros, ubi apud illos circenses, ubi theatra, ubi scelus diversarum impuritatum, hoc est, spei nostræ ac salutis excidium? quibus illi etsi, utpote pagani, uterentur, minore tamen culpa sacræ offensionis errabant, quia, etsi esset impuritas visionis, prævaricatio tamen non erat sacramenti. Nos vero, quid respondere pro nobis possumus? Tenemus symbolum, et evertimus, et confitemur munus salutis pariter, et negamus. Ac per hoc, ubi est Christianitas nostra, qui ad hoc tantummodo sacramentum salutis accipimus, ut majore postea prævaricationis scelere peccemus? Nos Ecclesiis Dei ludicra anteponimus, nos altaria spernimus, et theatra honoramus. Omnia denique amamus, omnia colimus. Solus nobis in comparatione omnium Deus vilis est. Denique, præter alia quæ id probant, indicat hoc etiam hæc res ipsa quam dico. Si quando enim evenerit, quod scilicet sæpe evenit, ut eodem die et festivitas ecclesiastica et ludi publici agantur, quæro ab omnium conscientia quis locus majores Christianorum virorum co-

plaisir en ces lieux, mais la mort. Avoir perdu la source de vie, qu'est-ce autre chose en effet que voler à une mort certaine? Là où le fondement du symbole est renversé, la vie elle-même est détruite.

Il faut donc nécessairement en revenir à ce que nous avons dit plus d'une fois : quoi de semblable chez les barbares? où trouver chez eux des cirques? où trouver des théâtres? où trouver l'infamie des impuretés diverses, c'est-à-dire, la ruine de notre espérance et de notre salut? Et lors même qu'ils useraient de ces choses, païens qu'ils sont, ils seraient moins coupables cependant envers la divinité, parce que, s'il y avait impureté de regard, il n'y aurait pas néanmoins prévarication de sacrement. Nous, au contraire, quelle réponse pouvons-nous donner en notre faveur? Nous avons un symbole et nous le renversons; ce gage de salut, nous le confessons et le nions tout à la fois. Alors, où est notre Christianisme, nous qui ne recevons le sacrement de salut que pour pécher plus grièvement ensuite? Nous préférons les divertissemens aux Eglises de Dieu, nous méprisons les autels, et nous honorons les théâtres. Enfin, nous aimons tout, nous respectons tout; Dieu seul nous paraît vil en comparaison du reste. Entre autres preuves de cela, voici qui sert encore à confirmer ce que j'avance. S'il arrive quelquefois, ce qui sans doute n'est pas rare, que le même jour on célèbre à l'Eglise une fête solennelle, au cirque, des jeux publics, j'en appelle à la conscience de tous, quel est le lieu qui renferme un plus grand nombre de chrétiens, l'arène ou la maison du

pias habeat, cavea ludi publici, an atrium Dei, et templum omnes magis sectentur, an theatrum? dicta Evangeliorum magis diligant, an thymelicorum? verba vitæ, an verba mortis? verba Christi, an verba mimi? Non est dubium quin illud magis amemus quod anteponimus. Omni enim feralium ludicrorum die, si quælibet Ecclesiæ festa fuerint, non solum ad Ecclesiam non veniunt qui Christianos se esse dicunt; sed si qui inscii forte venerint, dum in ipsa Ecclesia sunt, si ludos agi audiunt, Ecclesiam derelinquunt. Spernitur Dei templum, ut curratur ad theatrum. Ecclesia vacuatur, circus impletur. Christum in altario dimittimus, ut adulterantes visu impurissimo oculos ludicrorum turpium fornicatione pascamus. Et ideo rectissime ad nos Dominus Deus dicit : *Propter spurcitiam exterminati estis exterminio.* Et rursum : *Exterminabuntur*, inquit, *aræ hujus risus.*

Sed videlicet responderi hoc potest, non in omnibus hæc Romanorum urbibus agi. Verum est. Etiam plus ego addo, ne illic quidem nunc agi ubi semper acta sunt antea. Non enim hoc agitur jam in Mogontiacensium civitate; sed quia excisa atque deleta est. Non agitur Agrippinæ; sed quia hostibus plena. Non agitur in Treverorum urbe excellentissima; sed quia quadruplici est eversione prostrata. Non agitur denique in plurimis Galliarum urbibus et Hispaniarum. Et ideo væ nobis

Seigneur? où court-on avec plus d'empressement, au temple ou au théâtre? Qu'aime-t-on mieux, des maximes évangéliques ou du langage de la scène? des paroles de vie ou des paroles de mort? des paroles du Christ ou des paroles du mime? Il n'y a pas de doute que les choses auxquelles on donne la préférence ne soient celles qu'on aime le mieux. Car, en ces jours de divertissemens funestes, se trouve-t-il quelque fête religieuse, non-seulement ils ne viennent point à l'Eglise ceux qui se disent chrétiens, mais s'il en est qui y viennent par hasard, ignorant qu'on apprête les jeux, ils abandonnent l'Eglise, dès qu'ils apprennent ce qui se passe au dehors. On dédaigne le temple de Dieu, pour courir au théâtre; on déserte l'Eglise, on inonde le cirque; nous laissons le Christ et l'autel, pour repaître nos yeux adultères de l'aspect impur de ces honteux spectacles. Le Seigneur Dieu a donc bien raison de nous dire : *C'est pour vos débauches que vous avez été exterminés*. Et encore : *Les autels de ces ris seront exterminés.*

On peut répondre que ces désordres ne règnent pas dans toutes les cités romaines; j'en conviens; j'ajouterai plus encore, ils ne règnent pas même là où ils régnaient toujours auparavant; ils ne règnent plus à Mayence, mais parce que cette ville a été détruite et ruinée de fond en comble; ils ne règnent plus à Cologne, mais parce que cette ville est pleine d'ennemis. Ils ne règnent plus à Trèves, ville si puissante naguère, mais parce qu'elle vient d'être renversée pour la quatrième fois. Ils ne règnent plus enfin dans la plus grande partie des Gaules

atque impuritatibus nostris, væ nobis atque iniquitatibus nostris! Quæ spes Christianis plebibus ante Deum est, quando quidem ex illo tempore in urbibus Romanis hæc mala non sunt, ex quo in barbarorum jure esse cœperunt? Ac per hoc, vitiositas et impuritas quasi germanitas quædam est Romanorum hominum et quasi mens atque natura, quia ibi præcipue vitia, ubicumque Romani. Sed gravis est forsitan hæc atque iniqua conquestio. Gravis profecto, si falsa. At quomodo, inquis, quomodo non falsa, cum in paucis nunc ferme Romanis urbibus fiant ista quæ diximus, plurimas autem jam harum impuritatum labe non pollui, ubi, licet sint loca ipsa ac domicilia erroris antiqui, nequaquam tamen aguntur illa quæ prius acta sunt. Considerandum ergo utrumque est, id est, quid sit quod adhuc loca ipsa ac diversoria ludicrorum sint, ludicra autem esse cessaverint. Loca enim et habitacula turpitudinum idcirco adhuc sunt, quia illic impura omnia prius acta sunt. Nunc autem ludicra ipsa ideo non aguntur, quia agi jam præ miseria temporis atque egestate non possunt. Et ideo quod prius actum est, vitiositatis fuit; quod nunc non agitur, necessitatis. Calamitas enim fisci et mendicitas jam Romani ærarii non sinit ut ubique in res nugatorias perditæ profundantur expensæ. Pereant adhuc quamlibet multa, et quasi in cœnum projiciantur; sed tamen perire jam tanta non queunt, quia non

et des Espagnes. Ainsi donc, malheur à nous et à nos impuretés! Malheur à nous et à nos débordemens! Quel espoir reste-t-il devant Dieu aux nations chrétiennes, puisque tant de crimes n'ont cessé d'exister dans les villes romaines que du moment où ces villes ont passé au pouvoir des Barbares? Il faut bien que la licence et l'impureté soient alliées aux Romains par une sorte de fraternité, qu'elles en constituent comme le caractère et la nature, puisque partout où se trouvent des Romains, là aussi se rencontrent des vices. — Mais ces reproches sont durs peut-être et injustes.— Durs, assurément, s'ils ne sont pas fondés. — Et comment, direz-vous, pourraient-ils l'être, puisque ces désordres que vous avez signalés, ne règnent maintenant que dans un petit nombre de cités romaines, et que la plupart d'entre elles ne sont plus souillées de ces flétrissantes impuretés; car, si l'on y voit encore les lieux qui servaient de domicile aux crimes passés, l'on n'y fait plus néanmoins ce qu'on y faisait autrefois. — Il faut donc examiner ces deux choses; je veux dire, pourquoi les lieux qui étaient l'asile de ces divertissemens subsistent encore, et pourquoi les divertissemens eux-mêmes ont cessé d'exister. Les lieux qui servirent de réceptacle à toutes ces turpitudes, subsistent encore, parce qu'on y assista jadis à des représentations impures, et les divertissemens eux-mêmes n'ont plus lieu aujourd'hui, à cause de l'indigence et de la misère des temps. Et ainsi, le passé fut l'effet de notre corruption, le présent n'est que le résultat de la nécessité. Car le malheur du fisc et la pauvreté des finances romaines ne permettent plus de prodiguer partout à des choses frivoles tant d'inutiles dépenses. Qu'on dissipe

sunt tanta quæ pereant. Nam, quantum ad votum nostræ libidinis atque impurissimæ voluptatis, optaremus profecto vel ad hoc tantummodo plus habere, ut possemus in hoc turpitudinis lutum plura convertere. Et res probat quanta prodigere vellemus, si opulenti essemus ac splendidi, cum prodigamus tanta mendici. Ea est enim labes præsentium morum atque perditio, ut, cum jam non habeat paupertas quod possit perdere, adhuc tamen velit vitiositas plus perire. Non est ergo quod blandiri nobis aliquid in hac parte possimus, ut dicamus non in omnibus nunc urbibus agi illa quæ prius acta sunt. Ideo enim non in omnibus jam aguntur, quia urbes, ubi agebantur illa, jam non sunt; et ubi quidem diu acta sunt, id effecerunt, ut ubi illa agebantur esse non possint; sicut ipse Deus ad peccatores locutus est per Prophetam, quia *horum recordatus est Dominus*, *et ascendit*, inquit, *super cor ejus*, *et non poterat Dominus ultra portare propter malitiam studiorum vestrorum*, *et propter abominationes quas fecistis*, *et facta est terra vestra in desolationem et stuporem et in maledictum* (1). Per hæc ergo jam factum est ut major pars Romani orbis in desolationem esset, et in stuporem, et in maledictum.

Atque utinam acta tantummodo prius essent,

(1) *Jerem.* XLIV. 21-22.

encore des trésors sans nombre, qu'on les jette en quelque sorte dans la boue, l'on ne peut plus toutefois en dissiper autant, parce qu'il n'y en a plus autant à dissiper. Car, à considérer les vœux de notre passion et de nos voluptés impures, nous désirerions assurément avoir plus, afin de pouvoir transformer plus de richesses en cette fange de turpitudes. Et l'on peut voir jusqu'à quel point nous voudrions pousser nos prodigalités, si nous étions dans l'opulence et la splendeur, puisque nous sommes si prodigues dans la mendicité. Car telle est aujourd'hui l'infamie et la perversité des mœurs, que notre pauvreté n'ayant plus rien à dissiper, notre corruption voudrait cependant engloutir encore davantage. Nous n'avons donc pas de quoi nous flatter, en disant qu'on ne voit pas régner aujourd'hui dans toutes les villes les désordres qui y régnaient auparavant; car, s'ils ne règnent plus dans toutes les villes, c'est que les villes où ils régnaient n'existent plus, et dans les lieux où ils régnèrent long-temps, ils ont mis les peuples dans l'impossibilité de pouvoir subsister désormais, comme Dieu lui-même le déclare aux pécheurs par la bouche du prophète. *Le Seigneur s'est souvenu de ces choses, et son cœur en a été irrité. — Le Seigneur ne pouvait plus se contenir à cause de la malice de vos délits, et des abominations que vous aviez commises; et votre terre a été livrée à la désolation, à la stupeur et à la malédiction.* Ces divertissemens funestes ont donc été cause que la plus grande partie du monde romain a été livrée à la désolation, à la stupeur et à la malédiction.

Plût au Ciel que ces désordres eussent régné seulement autrefois, et que la perversité romaine cessât enfin

et agere hæc Romana visiositas aliquando cessaret! Forsitan, ut scriptum est, propitiaretur Deus peccatis nostris. Sed nequaquam ita agimus ut propitietur. Mala enim incessabiliter malis addimus, et peccatis peccata cumulamus; et, cum maxima nostri pars jam perierit, id agimus ut pereamus omnes. Quis, rogo, interfici alterum juxta se videt, et ipse non metuit? Quis domum vicini sui ardere cernit, et non efficere omnibus modis nititur ne ipse incendio concremetur? Non vicinos nostros tantum ardere vidimus, sed ipsi jam ex maxima nostrorum corporum parte arsimus. Et quid hoc, proh nefas, mali est? Arsimus, arsimus; et tamen flammas, quibus jam arsimus, non timemus. Nam quod non ubique, ut dixi, agantur quæ prius acta sunt; miseriæ est beneficium, non disciplinæ. Denique, facile hoc probo. Da enim prioris temporis statum, et statim ubique sunt quæ fuerunt. Plus addo; quantum ad vota hominum pertinet, etsi jam non ubique sunt, ubique adhuc sunt, quia ubique ea populus vellet esse Romanus. Cum enim ab homine mala res sola necessitate non agitur, ipsa rei turpis cupiditas pro actione damnatur. Nam, sicut dixi, juxta Domini nostri dictum: *Qui mulierem viderit ad concupiscendum, reus est adulterii corde concepti* (1), intelligere possumus quod etiamsi res turpes at-

(1) *Matth.* V. 28.

de s'y livrer ! Peut-être, suivant qu'il est écrit, Dieu pardonnerait nos péchés; mais, certes, nous n'agissons point de manière à nous le rendre propice. Car, nous ajoutons sans cesse les crimes aux crimes, nous entassons les péchés sur les péchés ; et, lorsque la plupart d'entre nous ont déjà péri, nous travaillons, nous tous, à notre perte. Où est celui, je le demande, qui voit tuer à ses côtés un autre homme, et n'est pas lui-même saisi de crainte? Où est celui qui voit brûler la maison de son voisin, et ne s'efforce pas d'employer tous les moyens pour ne point être lui-même victime de l'incendie? Nous, non-seulement nous voyons brûler nos voisins, mais encore nous avons ressenti l'atteinte du feu, dans la plupart de nos membres. Et, grand Dieu! quel égarement est le nôtre! Nous brûlons, nous brûlons, et cependant nous ne redoutons point les flammes qui nous ont déjà consumés. Car, si l'on ne voit pas régner en tous lieux, comme je l'ai dit, ces désordres qui régnaient autrefois, il faut en rendre grâces à notre misère et non pas à nos mœurs. C'est ce qu'il m'est facile de prouver. Supposez l'état florissant des temps passés, et vous retrouverez partout aussitôt ce qu'on y trouvait naguère. J'ajouterai plus encore; bien que ces débordemens ne dominent pas partout, ils y dominent cependant toujours, à n'en juger que par les vœux universels, puisque le peuple romain voudrait les voir en tous lieux. En effet, lorsqu'un homme ne s'abstient d'une chose mauvaise que par nécessité, le désir seul d'une action honteuse devient aussi condamnable que l'action elle-même. Car si, comme je l'ai dit, d'après la parole de notre Seigneur : *Quiconque aura regardé une femme pour la convoiter, a déjà commis*

que damnabiles necessitate non agimus, pro ipsa tamen rerum turpium voluntate damnamur. Et quid dicam de voluntate? omnes hæc ferme, cum possunt, agunt. Denique cujuslibet civitatis incolæ Ravennam aut Roman venerint, pars sunt Romanæ plebis in circo, pars sunt populi Ravennatis in theatro. Ac per hoc nemo se loco aut absentia excusatum putet. Omnes turpitudine rerum unum sunt qui sibi rerum turpium voluntate sociantur. Et blandimur nobis insuper de probitate morum, blandimur nobis de turpitudinum raritate! Ego amplius dico, non solum agi nunc illas ludicrorum infamium labes quæ prius actæ sunt, sed criminosius multo agi quam prius actæ sunt. Tunc enim integra Romani orbis membra florebant, angusta esse horrea publicæ opes fecerant, cunctarum urbium cives divitiis ac deliciis affluebant; vix poterat religionis auctoritas, inter tantam rerum exuberantiam, morum tenere censuram. Pascebantur quidem tunc passim in locis plurimis auctores turpium voluptatum, sed plena ac referta erant omnia. Nemo sumptus Reipublicæ cogitabat, nemo dispendia; quia non sentiebatur expensa. Quærebat quodammodo ipsa Respublica ubi perderet quod penus posset jam vix recipere. Et ideo cumulus divitiarum, qui jam fere modum excesserat, etiam in res nugatorias redundabat. Nunc autem quid dici potest. Recesserunt à nobis copiæ veteres, recesserunt priorum temporum

l'adultère dans son cœur, nous pouvons comprendre que, même en nous abstenant par nécessité des choses honteuses et condamnables, nous devenons cependant criminels par le seul désir de ces choses honteuses. Et que parlé-je de désirs? Tous les hommes ne se livrent-ils pas à ces désordres, lorsqu'ils en ont le pouvoir? En un mot, si les habitans d'une cité quelconque viennent à Ravenne ou à Rome, ne font-ils pas partie du peuple romain dans le cirque; ne font-ils pas partie du peuple de Ravenne dans le théâtre? Et ainsi, que personne ne croie trouver une excuse dans les lieux ou dans l'absence. Tous sont complices d'un crime honteux, quand ils sont unis pour le désirer. Et nous nous applaudirions de la probité de nos mœurs, nous nous applaudirions de la rareté des infamies! Je vais plus loin; je prétends que non-seulement on se livre toujours à ces divertissemens ignominieux, mais encore qu'on est beaucoup plus coupable de s'y livrer aujourd'hui qu'autrefois. Car alors, l'empire romain était florissant dans tous ses membres; l'opulence publique faisait trouver les greniers trop étroits; dans toutes les villes, les citoyens regorgeaient de richesses et de délices; au milieu d'une si grande prospérité, l'empire de la religion pouvait à peine garder la censure des mœurs. On nourrissait sans doute alors en divers lieux les auteurs de ces voluptés infâmes, mais tout était plein, tout était rempli. Personne ne songeait aux frais de la république, personne ne songeait aux dépenses, parce que personne n'en ressentait le poids. L'état cherchait en quelque sorte lui-même où il dissiperait ce qui ne pouvait plus trouver place dans le trésor. Et voilà pourquoi cet amas de richesses, qui avait déjà presque outre-

facultates, miseri jam sumus, et necdum nugaces esse cessamus. Cumque etiam pupillis, prodigis soleat subvenire paupertas, simulque ut destiterint esse divites, desinunt quoque esse vitiosi; nos tantum novum genus pupillorum ac perditorum sumus, in quibus opulentia esse desiit, sed nequitia perdurat. Adeo nos non, ut alii homines, causas corruptelarum in inlecebris, sed in cordibus habemus; et vitiositas nostra, mens nostra est, ut ad emendandos nos non facultatum ablatione, sed malarum rerum amore peccemus.

Quanta autem vitia Romanorum sint, quibus barbaræ gentes non coinquinantur, licet hactenus satis dixerim, addam tamen multa quæ desunt. Sed illud admoneo tamen ante quam dicam, ne ullum penitus culpæ genus, quod ad contumeliam Dei pertinet, cuiquam leve esse videatur. Si enim inlustrem ac præpotentem virum nequaquam exhonorari a quoquam licet, et si quisquam exhonoraverit, decretis legalibus reus sistitur, et injuriarum auctor jure damnatur, quanto utique majoris piaculi crimen est injuriosum quempiam Deo esse! Semper enim per dignitatem injuriam perferentis crescit culpa facientis; quia necesse est, quanto major est persona ejus qui con-

passé la mesure, débordait en futiles amusemens. Aujourd'hui, que peut-on dire? Elles sont loin de nous les richesses antiques, elle est loin de nous l'opulence des temps passés, nous sommes déjà dans la misère, et nous n'avons point encore cessé d'être frivoles. Les pupilles trouvent ordinairement dans l'indigence un remède à leurs prodigalités, et dès qu'ils ont cessé d'être riches, ils cessent aussi d'être vicieux; nous, au contraire, nous ne sommes qu'une nouvelle espèce de pupilles et de dissipateurs; nous n'avons plus notre opulence; et nous demeurons dans notre perversité. Tant il est vrai que, différens des autres hommes, nous trouvons les causes de corruption, moins dans les attraits du plaisir que dans nos cœurs; et le penchant au vice est si fortement empreint dans nos ames, que la perte de nos richesses ne peut servir à nous corriger, mais que nous péchons par affection au mal.

Quoique jusqu'à présent je me sois assez étendu sur les vices énormes qui déshonorent les Romains, et dont les nations barbares ne sont point souillées, je veux cependant ajouter plusieurs traits qui manquent encore au tableau. Mais toutefois, avant d'entrer en matière, je rappellerai que toute espèce de faute qui tend à outrager Dieu, ne doit sembler légère à personne. Car, s'il n'est jamais permis d'offenser un homme illustre et puissant, si quelqu'un pour l'avoir offensé, se voit déclaré coupable par les décrets de la loi, si l'auteur de ces outrages est condamné justement, n'est-ce pas un plus grand crime de toucher à l'honneur de Dieu? La faute du coupable croit toujours en raison de la dignité de celui qu'on offense; car, plus la personne qui reçoit l'injure est élevée en dignité, plus aussi

tumeliam patitur, tanto major sit noxa ejus qui facit. Et hinc est quod legimus in lege, etiam eos qui videntur contra mandatum sacrum levia fecisse, severissime tamen esse punitos; ut intelligeremus scilicet nil ad Deum pertinens leve esse ducendum, quia etiam quod videbatur exiguum esse culpa, grande hoc faciebat divinitatis injuria. Denique Oza ille Levites Dei, quid contra mandatum cœleste fecit, quod vacillantem arcam Domini sustinere tentavit? Nihil enim hinc erat lege præceptum. Et statim, dum sustinebat, extinctus est; non quia, ut videtur, ad speciem contumaci aliquid aut inofficiosa saltem mente commiserit; sed ipso officio inofficiosus fuit, qui injussa præsumpsit. Homo Israeliticæ plebis, cum ligna sabbatis collegisset, occisus est; et hoc, *judicio* ac jussu Dei, piissimi scilicet ac misericordissimi judicis, et qui parcere absque dubio quam occidere maluisset, nisi rationem misericordiæ severitatis ratio vicisset. Unus enim incautus periit, ne multi per incautelam postea deperirent. Et quid de singulis dicam? Universa gens Hebræorum, cum per eremum iter ageret, quia consuetudinarias carnes desideravit, partem suæ plebis amisit. Et quidem interdictum necdum fuerat ne desideraret; sed legali, ut reor, observantiæ proficere Deus voluit, ut rebellem concupiscentiam coerceret, quo facilius scilicet cunctus populus agnosceret quantum evitare deberet quæ Deus

cette injure devient criante. Et voilà pourquoi nous lisons dans la loi que des hommes qui semblaient n'avoir fait que de légères infractions aux commandemens sacrés, ont été néanmoins très-sévèrement punis, afin sans doute de nous faire comprendre qu'on ne doit regarder comme léger rien de ce qui touche à Dieu, parce que l'outrage fait à la divinité rendait énorme un crime qui semblait être une faute excusable. Et Oza, ce lévite de Dieu, que faisait-il contre les commandemens célestes, lorsqu'il cherchait à soutenir l'arche du Seigneur qui chancelait? Il n'y avait là rien de défendu dans la loi, et cependant il fut frappé de mort à l'instant même où il soutenait l'arche; non, ce semble, qu'il se fût rendu coupable extérieurement de rébellion ou du moins d'infidélité au devoir, mais son zèle même le rendit infidèle, parce qu'il eut la présomption de faire ce qui ne lui était point commandé. Un homme du peuple Israélite, pour avoir ramassé du bois le jour du Sabbat, fut mis à mort, et cela, par le jugement et l'ordre de Dieu, juge plein de clémence et de miséricorde sans doute, et qui eût assurément bien mieux aimé pardonner que de frapper de mort, si les motifs de sévérité ne l'eussent emporté sur les motifs de miséricorde. Car, un seul imprudent périt, pour empêcher qu'un grand nombre ne pérît dans la suite par la même imprudence. Et que parlé-je de faits particuliers? La nation entière des Hébreux, lorsqu'elle faisait route au désert, perdit une partie de ses membres pour avoir regretté les viandes accoutumées; et certes, rien n'interdisait encore ces sortes de regrets; mais, Dieu voulut, je crois, faire tourner à l'observance

scriptis cœlestibus interdiceret, quando etiam illa eum admissa læderent quæ necdum lege vetuisset. Laborem quoque se sustinere idem populus ingemuit, et propter hoc plagis celestibus verberabatur; non quia laboranti gemere non liceat; sed ingratus scilicet fuit gemitus, Deum quasi auctorem immoderati laboris accusans. Ex quo intelligi convenit quantum placere Deo debeat qui rerum jucundarum beatitudine fruitur, quando etiam de his queri non licet quæ ingrata videantur.

Quæritur forsitan, quorsum ista pertineant? Quorsum? absque dubio, nisi ut nihil leve æstimetur quo Deus læditur. De ludis enim publicis dicimus, ludibriis scilicet spei nostræ, ludibriis vitæ nostræ. Nam, dum in theatris et circis ludimus, deperimus, secundum illud utique dictum sermonis sacri : *Stultus per risum operatur scelus* (1). Et nos itaque, dum inter turpia ac dedecorosa ridemus, scelera committimus; et quidem scelera non minima, sed in hoc ipso pœnaliora, quia, cum videantur specie esse proba, rebus sunt exitiosis pestilentissima. Nam, cum duo sint maxima mala, id est, si homo aut seipsum perimat, aut Deum lædat, hoc utrumque in ludis publicis

(1) *Prov.* X. 23.

de la loi la répression de ces demandes rebelles, afin sans doute que tout le peuple comprît plus facilement avec quel soin il devait s'abstenir de ce que Dieu défendait dans les écrits célestes, puisqu'il se tenait offensé même des actes contre lesquels il n'y avait point de loi. Ce même peuple se plaignit aussi des travaux qu'il supportait, et pour cela, il fut frappé des châtimens du ciel; non qu'il soit défendu de se plaindre à celui qui travaille, mais les plaintes d'Israël étaient injurieuses, puisqu'elles accusaient Dieu comme l'auteur d'un travail excessif. D'où l'on peut comprendre combien il doit s'efforcer de plaire à Dieu celui qui goûte les charmes de la félicité, puisqu'il n'est pas même permis de murmurer contre ce qui peut sembler pénible.

On demandera peut-être à quoi tend tout cela. A quoi? si ce n'est à prouver qu'on ne doit considérer comme une chose légère rien de ce qui offense Dieu. En effet, nous parlons des jeux publics, ces dérisions de notre espérance, ces dérisions de notre vie; car, lorsque nous jouons dans les théâtres et les cirques, nous allons à notre perte, suivant ces paroles du texte sacré: *L'insensé commet le crime au milieu des ris.* Nous donc, lorsque nous rions dans ces spectacles impurs et ignominieux, nous commettons des crimes, et certes des crimes graves, des crimes d'autant plus condamnables, que semblant avoir des dehors d'innocence, ils amènent toutefois des résultats contagieux et funestes; car, ce sont deux maux bien grands, ou de se perdre soi-même ou d'outrager Dieu: or, tout cela arrive dans les jeux publics. Là, par d'infâmes turpitudes, le salut éternel du peuple chrétien va s'abîmer; et, par de sacrilèges supersti-

agitur. Nam per turpitudines criminosas æterna illic salus Christianæ plebis extinguitur, et per sacrilegas superstitiones majestas divina violatur. Dubium enim non est quod lædunt Deum, utpote idolis consecratæ. Colitur namque et honoratur Minerva in gymnasiis, Venus in theatris, Neptunus in circis, Mars in arenis, Mercurius in palæstris, et ideo, pro qualitate auctorum, cultus est superstitionum. Quicquid immunditiarum est, hoc exercetur in theatris; quicquid luxuriarum, in palæstris; quicquid immoderationis, in circis; quicquid furoris, in caveis. Alibi est impudicitia, alibi lascivia, alibi intemperantia, alibi insania, ubique dæmon, imo per singula ludicrorum loca, universa dæmonum monstra. Præsident enim sedibus suo cultui dedicatis. Ac per hoc, in spectaculis istiusmodi non sola est inlecebra, nec sola vitiositas. Admisceri enim huic Christianum hominem superstitioni genus est sacrilegii, quia eorum cultibus communicat quorum festivitatibus delectatur. Quod quidem licet semper admodum grave sit, tunc tamen magis intolerabile, cum, præter consuetudinarium vitæ usum, hoc vel adversa nostra faciunt criminosius vel secunda; quia et magis placandus est in adversis Deus, et minus lædendus in prosperis. Placari quippe debet, cum irascitur; lædi non debet, cum propitiatur. Adversa enim nobis per iracundiam Dei veniunt, secunda per gratiam. Nos autem e di-

tions, la majesté divine est violée. Il n'y a pas de doute en effet que ces cérémonies n'offensent Dieu, consacrées qu'elles sont aux idoles. On vénère et l'on honore Minerve dans les gymnases, Vénus dans les théâtres, Neptune dans les cirques, Mars dans les arênes, Mercure dans les palestres; et ainsi, ce culte de superstitions varie suivant la qualité des auteurs. Tout ce qu'il y a d'impuretés, se montre dans les théâtres; tout ce qu'il y a de luxure, dans les palestres; tout ce qu'il y a d'immodérations, dans les cirques; tout ce qu'il y a de fureur, dans les arênes. Là, règne l'impudicité, ici la mollesse, ailleurs l'intempérance, ailleurs la folie, partout le démon; bien plus, dans chaque lieu toutes les monstruosités des démons; car ils président dans les sanctuaires consacrés à leur culte; et dès-lors, dans ces sortes de spectacles, il n'y a pas que des entraînemens, il n'y a pas que des vices. Car, pour un chrétien, c'est un genre de sacrilège de se mêler à ces superstitions, parce qu'il prend part au culte de ceux dont il aime les réjouissances. Quoiqu'il y ait là toujours un grand crime, ce crime toutefois devient plus grave, lorsque, hors du cours habituel de la vie, nos adversités ou nos prospérités y ajoutent un degré de malice; car, il faut apaiser Dieu surtout dans l'adversité, et moins l'offenser dans la prospérité. On doit l'apaiser, lorsqu'il s'irrite; on ne doit pas l'offenser, lorsqu'il pardonne. En effet, les adversités nous viennent de la colère de Dieu; les prospérités, de sa faveur. Or, nous agissons en tout contre ce principe; vous me demandez comment? Le voici : et d'abord, si Dieu s'adoucissant quelquefois par un pur effet de sa miséricorde (car nous ne vivons jamais de manière à

verso omnia agimus. Dicis, quomodo? Accipe. Ac primum si quando exoratus sua ipsa misericordia Deus, (neque enim unquam nos ita vivimus ut exorare mereamur) sed si quando, ut dixi, a seipso exoratus pacificos nobis dies, proventus uberes, divitem bonis omnibus tranquillitatem et abundantiam dederit super vota crescentem, tanta secundarum rerum prosperitate corrumpimur, tanta morum insolescentium pravitate vitiamur, ut et Dei penitus obliviscamur et nostri. Et cum omnem fructum datæ a Deo pacis in hoc consistere Apostolus dicat, *ut quietam et tranquillam vitam agamus in omni pietate et castitate* (1), ad hoc tantum data a Deo quiete utimur, ut in ebrietate, ut in luxuria, ut in flagitiis, ut in rapinis, ut in omni scelere atque improbitate vivamus. Quasi vero beneficium datæ pacis, vacatio sit probrositatis; et ad hoc inducias tranquillitatis, Deo donante, capiamus, ut licentius securiusque peccemus. Indigni itaque cœlestibus donis sumus, qui beneficiis Dei non bene utimur, et facimus rem bonorum operum materiam tantum esse vitiorum; quo fit ut ipsa pax contra nos sit, quæ sic agitur a nobis, nec expediat rem accipere qua deteriores sumus. Quis hoc credere queat? Mutamus naturam rerum iniquitatibus nostris; et quæ Deus bona fecit munere pietatis suæ, ea nobis facimus mala esse moribus malis.

(1) *Tim.* I. 1-3.

mériter de le fléchir nous-mêmes); mais enfin, si, désarmé quelquefois par sa seule bonté, comme je viens de le dire, il nous accorde des jours pacifiques, des récoltes fécondes, une tranquillité riche en toutes sortes de biens, une abondance qui surpasse nos vœux, nous nous laissons corrompre à cette heureuse prospérité, nous nous laissons aller à une insolente dépravation de mœurs, au point d'oublier Dieu et de nous oublier nous-mêmes. Et quand l'apôtre nous dit que tout le fruit de la paix qui nous vient de Dieu consiste à *mener une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté*; nous, nous n'employons le repos qui nous vient de Dieu que pour vivre dans l'ivresse, dans la luxure, dans les vices, dans les rapines, dans toute espèce de crimes et de désordres. Comme si le bienfait de la paix était un droit à la licence, comme si nous ne recevions de Dieu le calme et le repos que pour pécher avec plus d'excès et de sécurité. Nous sommes donc indignes des présens du ciel, nous qui abusons des bienfaits de Dieu, et qui, d'une matière de bonnes œuvres n'en faisons qu'un élément de vices; d'où il arrive que la paix elle-même est contre nous, puisque nous en usons ainsi; d'où il arrive qu'il ne nous est point avantageux de recevoir ce qui nous rend plus criminels. Qui pourrait le croire? nous changeons la nature des choses par nos iniquités, et, ce que Dieu avait fait bon par un effet de sa miséricorde, nous le rendons mauvais pour nous, par la corruption de nos mœurs.

Sed videlicet qui corrumpimur rebus prosperis, corrigimur adversis, et quos intemperantes pax longa fecit, turbatio facit esse moderatos. Numquid populi civitatum, qui impudici rebus prosperis fuerant, asperis casti esse cœperunt? Numquid ebrietas, quæ tranquillitate et abundantia creverat, hostili saltem depopulatione cessavit? Vastata est Italia tot jam cladibus : ergo Italorum vitia destiterunt? Obsessa est urbs Roma, et expugnata : ergo desierunt blasphemi ac furiosi esse Romani ? Inundarunt Gallias gentes barbaræ : ergo, quantum ad mores perditos spectat, non eadem sunt Gallorum crimina quæ fuerunt? Transcenderunt in Hispaniæ terras populi Vvandalorum : mutata quidem est sors Hispanorum, sed non mutata vitiositas. Postremo, ne qua pars mundi exitialibus malis esset immunis, navigare per fluctus bella cœperunt, quæ, vastatis urbibus mari clausis, et eversis Sardinia ac Sicilia, id est, fiscalibus horreis, atque abscissis velut vitalibus venis, Africam ipsam, id est, quasi animam captivavere Reipublicæ. Ecquid, ingressis terram illam gentibus barbaris, forsitan vel metu vitia cessarunt? aut sicut corrigi ad præsens etiam nequissimi quique servorum solent, modestiam saltem ac disciplinam terror extorsit? Quis æstimare hoc malum possit? Circumsonabant armis muros Cirtæ atque Carthaginis populi barbarorum; et Ecclesia Carthaginensis insaniebat in circis, luxuriabat

Mais, nous qui nous laissons corrompre à la prospérité, sans doute nous sommes corrigés par le malheur, et ceux qu'une longue paix avait fait immodérés, les troubles les ont rendus plus modérés peut-être! Est-ce que les habitans des cités qui dans la bonne fortune avaient été impudiques, sont devenus chastes dans une fortune ennemie? Est-ce que l'ivresse, qui, dans le calme et l'abondance, était allée croissant, a été arrêtée du moins par les ravages de la guerre? L'Italie a essuyé tant de désastres : les vices de ses peuples ont-ils donc cessé pour cela? La ville de Rome a été assiégée et prise de force : les Romains ont-ils donc cessé pour cela d'être blasphémateurs, forcenés? Des nations barbares ont inondé les Gaules : les crimes des Gaulois, en ce qui concerne la corruption des mœurs, ne sont-ils donc plus pour cela les mêmes qu'auparavant? Des peuples de Vvandales ont poussé jusque dans les terres d'Espagne: les destinées des Espagnols ont changé sans doute, mais non pas leurs débordemens. Enfin, pour que nulle partie du monde ne fût exempte de fléaux désastreux, les guerres se sont mises à naviguer au travers des flots; après avoir dévasté les villes enceintes par la mer, renversé, la Sardaigne et la Sicile, c'est-à-dire, les greniers du fisc, après avoir coupé les canaux vivifians, elles sont allées asservir l'Afrique, c'est-à-dire l'ame de la République en quelque sorte. Mais quoi? les nations barbares une fois le pied sur cette terre, les vices y ont-ils cessé tout au moins par la crainte? Et, comme on voit jusqu'au plus dépravé des esclaves se corriger pour le présent, la terreur a-t-elle pu forcer à la modestie et à la régularité? Comment concevoir un aveuglement si étrange?

in theatris. Alii foris jugulabantur, alii intus fornicabantur. Pars plebis erat foris captiva hostium, pars intus captiva vitiorum. Cujus sors pejor fuerit, incertum est. Illi quidem erant extrinsecus carne, sed isti intus mente captivi; et ex duobus lethalibus malis levius, ut reor, est captivitatem corporis Christianum quam captivitatem animæ sustinere, secundum illud quod docet Salvator ipse in Evangelio, graviorem multo animarum mortem esse quam corporum. An credimus forte quod captivus animis populus ille non fuerit, qui lætus tunc in suorum captivitatibus fuit? Captivus corde et sensu non erat, qui inter suorum supplicia ridebat, qui jugulari se in suorum jugulis non intelligebat, qui mori se in suorum mortibus non putabat? Fragor, ut ita dixerim, extra muros, et intra muros, præliorum et ludicrorum; confundebatur vox morientium, voxque bacchantium; ac vix discerni forsitan poterat plebis ejulatio quæ cadebat in bello, et sonus populi qui clamabat in circo. Et cum hæc omnia fierent, quid aliud talis populus agebat, nisi ut, cum eum Deus perdere adhuc fortasse nollet, tamen ipse exigeret ut periret?

Sed quid ego loquor de longe positis et quasi

Des peuples de barbares faisaient retentir leurs armes autour des murs de Cirta et de Carthage, et l'Église carthaginoise se livrait aux folles joies du cirque, se repaissait des infamies du théâtre. Les uns étaient égorgés au dehors, les autres se livraient à la dissolution au dedans. Au dehors, une partie du peuple était captive des ennemis; au dedans, une autre partie était captive des vices. De qui le sort était le plus funeste, c'est ce qu'on ne saurait dire. Là, c'étaient les corps qui avaient perdu la liberté; ici, c'étaient les ames. Et de ces deux grandes calamités, la moindre pour un chrétien, c'est, je pense l'esclavage du corps et non la servitude de l'ame, suivant les enseignemens du Sauveur lui-même dans l'Evangile, lorsqu'il dit que la mort des ames est beaucoup plus funeste que celle du corps. Croirions-nous peut-être que ce peuple n'ait pas subi cette captivité de l'ame, lui qui se montra joyeux dans la captivité des siens? N'était-il pas esclave de cœur et de sentiment, lui qui riait lors du supplice des siens, qui ne se croyait point massacré dans le massacre des siens, qui ne pensait point mourir dans la mort des siens? Hors des murs, le fracas, pour ainsi dire, des combats et des jeux; les cris des mourans se confondaient avec les ris immodérés des spectateurs; et c'était à peine si l'on pouvait distinguer les lamentations des victimes qui tombaient dans les batailles, d'avec les clameurs du peuple qui retentissaient dans le cirque. Et lorsque tout cela se passait, de tels hommes ne semblaient-ils pas arracher leur sentence de condamnation de la main de Dieu qui peut-être ne voulait pas les perdre encore?

Mais que parlé-je de choses éloignées et reléguées

in alio orbe submotis, cum sciam etiam in solo patrio atque in civitatibus gallicanis omnes ferme præcelsiores viros calamitatibus suis factos fuisse pejores? Vidi siquidem ego ipse Treveros domi nobiles, dignitate sublimes, licet jam spoliatos atque vastatos, minus tamen eversos rebus fuisse quam moribus. Quamvis enim depopulatis jam atque nudatis aliquid supererat de substantia, nihil tamen de disciplina. Adeo graviores in semet hostes externis hostibus erant, ut, licet a barbaris jam eversi essent, a se tamen magis everterentur. Lugubre est referre quæ vidimus, senes honoratos, decrepitos Christianos, imminente admodum jam excidio civitatis, gulæ ac lasciviæ servientes. Quid primum hic accusandum est? quod honorati, an quod senes, an quod Christiani, an quod periclitantes? Quis enim hoc *fieri* posse credat, vel in securitate a senibus, vel in discrimine a pueris, vel unquam a Christianis? Jacebant in conviviis obliti honoris, obliti ætatis, obliti professionis, obliti nominis sui, principes civitatis cibo conferti, vinolentia dissoluti, clamoribus rabidi, bacchatione furiosi, nihil minus quam sensus sui; imo, quia prope jugiter tales, nihil magis quam sensus sui. Sed cum hæc ita essent, plus multo est quod dicturus sum, finem perditioni huic nec civitatum excidia fecerunt. Denique expugnata est quater urbs Gallorum opulentissima. Promptum est de qua dicam. Sufficere utique de-

en quelque sorte dans un autre monde, lorsque je sais que sur le sol même de ma patrie et jusque dans les cités des Gaules, presque tous les hommes d'un rang distingué sont devenus par leurs adversités pires qu'ils n'étaient auparavant ? J'ai vu, moi, des habitans de Trèves, d'une noble extraction, élevés en dignité, quoique dépouillés déjà et ruinés, montrer toutefois bien moins de décadence dans leurs affaires que de corruption dans leurs mœurs; car, bien qu'il restât encore quelque chose de leur fortune à ces hommes victimes de saccagemens et de spoliations, il ne leur restait plus rien cependant de la discipline chrétienne. Plus cruels envers eux-mêmes que les ennemis extérieurs, abattus déjà par les barbares, ils travaillaient encore à précipiter leur propre ruine. Il est douloureux de rapporter ce que nous avons vu, des vieillards revêtus d'honneurs, des chrétiens décrépits, alors que la chute de la ville était prochaine, se livrer à l'intempérance et à l'impureté. Que faut-il rappeler d'abord pour les accuser ? leur rang, leur âge, leur titre de chrétien, le danger qui les menaçait ? comment croire que de pareils excès puissent être commis, ou par des vieillards dans la sécurité, ou par des enfans dans le péril, ou par des chrétiens dans aucune circonstance ? On voyait étendus au milieu des festins, oubliant leurs dignités, oubliant leur âge, oubliant leur profession, oubliant leur nom, les principaux de la cité, gorgés de vivres, abandonnés aux dissolutions de l'ivresse, pousser des clameurs forcenées, se livrer à des orgies furibondes, n'étant rien moins qu'à eux-mêmes, ou plutôt, puisque c'est là leur état ordinaire, étant tout-à-fait à eux-mêmes. Et ce n'est pas tout, ce

buerat emendationi prima captivitas, ut instauratio peccatorum non instaurasset excidium. Sed quid plura? Incredibile est quod loquor. Adsiduitas illic calamitatum, augmentum criminum fuit. Sicut enim anguinum illud monstrum, ut fabulæ ferunt, multiplicabat occisio, ita etiam in Gallorum excellentissima urbe, iis ipsis quibus coercebantur plagis scelera crescebant; ut putares pœnam ipsorum criminum quasi matrem esse vitiorum. Et quid plura? Ad hoc malorum quotidie pullulantium multiplicatione perventum est, ut facilius esset urbem illam sine habitatore quam ullum pene habitatorem esse sine crimine. Igitur hoc in illa. Quid in alia non longe, sed prope in ejusdem magnificentiæ civitate? Nonne eadem et rerum ruina pariter et morum? Nam, præter cætera, cum duobus illic præcipuis et generalibus malis avaritia et ebrietate omnia concidissent, ad hoc postremo rabida vini aviditate perventum est, ut principes urbis ipsius ne tunc quidem de conviviis surgerent, cum jam hostis urbem intraret. Adeo etiam Deus ipsis evidenter, ut credo, manifestare voluit cur perirent, cum per quam rem ad perditionem ultimam venerant, eam ipsam agerent, cum perirent. Vidi ego illic res lacrymabiles, nihil scilicet inter pueros differre et senes. Una erat scurrilitas, una levitas; simul omnia, luxus, potationes, perditiones; cuncta omnes pariter agebant, ludebant, ebriabantur,

que je vais dire est bien plus grave : les renversemens des cités n'ont pu mettre fin à ces désordres. La ville la plus opulente des Gaules a été prise de force quatre fois. Il est aisé de voir de quelle ville je veux parler. Un premier esclavage, certes, aurait dû suffire pour corriger les habitans, afin que de nouveaux péchés n'amenassent pas une nouvelle ruine. Qu'ajouter encore? chose incroyable! Là, des malheurs continuels n'ont fait qu'augmenter les crimes. Comme ce monstre dont les têtes, au rapport de la fable, se multipliaient à mesure qu'elles étaient abattues, de même aussi dans la plus florissante cité des Gaules, les châtimens qui auraient dû réprimer les vices, ne faisaient que les accroître encore. Vous eussiez dit que la peine des crimes en engendrait de nouveaux en quelque sorte. Et qu'ajouter de plus? Par cette multiplication de désordres qui vont répullulant chaque jour, les choses en sont venues là, qu'il serait plus aisé de voir cette ville sans habitans que de voir aucun habitant sans crime. Voilà donc ce qui se passait à Trèves; que se passait-il dans une autre cité voisine, et qui ne lui cédait presque pas en magnificence? n'était-ce point la même ruine dans les affaires et dans les mœurs? car sans parler du reste, lorsque tout eut dépéri par l'avarice et l'ivrognerie, deux vices dominans et généraux dans cette ville, l'insatiable avidité de vin fut poussée à un tel degré, que les premiers de la cité ne purent se résoudre à quitter les festins, quand l'ennemi pénétrait déjà dans les murs. Dieu voulait, je pense, leur manifester les causes de leur perte, puisque les actions qui les avaient amenés là, ils les faisaient encore au moment de périr. C'est là que j'ai vu des choses déplo-

erat metus hominum, non custodia civitatum. Tanta animorum vel tanta potius peccatorum cæcitas fuit, ut, cum absque dubio nullus perire vellet, nullus tamen id ageret ne periret. Totum incuria et segnities, totum negligentia et gula, totum ebrietas et somnolentia possidebant, secundum illud scilicet quod de talibus scriptum est : *quia sopor Domini irruerat super eos* (1). Sopor quippe infunditur, ut perditio subsequatur. Cum enim, ut scriptum est, completis iniquitatibus suis peccator quis meretur ut pereat, providentia ab eo tollitur, ne periturus evadat. Sed hæc hactenus. Satis enim, ut arbitror, quod proposui evidenter ostendi, ne in summo quidem rerum discrimine cessasse unquam vitia civium, usque ad excidia civitatum.

Atque hæc fuerunt fortasse, jam non sunt, aut unquam esse cessabunt. Videlicet, si qua adhuc hodie aut civitas aut provincia vel plagis cœlestibus cæditur, vel hostili populatione vastatur, humiliatur, convertitur, emendatur, et non cunctos ferme Romani nominis populos prius est interire quam corrigi, non prius ipsos quam in ipsis vitia non esse! Denique id breviter probari potest excisa ter continuatis eversionibus summa urbe Gallorum, cum omnis civitas bustum esset, malis et post excidia crescentibus. Nam quos hostis in excidio non occiderat, post ex-

(1) *Reg.* LXXVI. 12.

glement d'esprit ou plutôt de crime, que, personne sans doute ne voulant périr, personne toutefois ne cherchait à se garantir de la mort. Partout l'incurie et la mollesse, partout la négligence et la bonne chère, partout l'ivrognerie et l'assoupissement. C'est de tels hommes que l'Écriture a dit : *Un sommeil du Seigneur était tombé sur eux.* Le sommeil est envoyé pour que la ruine s'en suive; car lorsqu'un pécheur, selon qu'il est écrit, ayant comblé la mesure de ses iniquités, mérite de périr, la providence l'abandonne à lui-même, en sorte qu'il ne peut plus échapper à sa perte. Mais tenons-nous en là. J'ai prouvé, je crois, avec assez d'évidence, que même dans les plus grands dangers, les vices des citoyens n'ont jamais connu de fin, jusqu'à la ruine des cités.

Ces vices ont existé peut-être, mais ils ne sont plus, ou du moins ils cesseront d'exister. Sans doute, les villes ou les provinces qui aujourd'hui encore sont frappées des fléaux du ciel, ou ravagées par les incursions ennemies, sans doute on les voit s'humilier, se convertir, s'amender; sans doute, presque tous les peuples de nom romain n'attendent pas de périr pour se corriger; sans doute, ils ne sont pas anéantis avant que les vices aient été détruits en eux ! — Il est aisé d'en voir la preuve dans la première ville des Gaules ruinée trois fois par des saccagemens successifs, lorsque toute la cité n'était qu'un vaste tombeau, et que les maux allaient croissant même après les dévastations. Ceux que l'ennemi n'avait point massacrés, la misère les accablait ensuite, car tout ce qui avait pu d'abord se soustraire à la mort, ne pou-

cidium calamitas obruebat; cum id quod in excidio evaserat morti, post excidium non superesset calamitati. Alios enim impressa altius vulnera longis mortibus necabant, alios ambustos hostium flammis etiam post flammas pœna torquebat. Alii interibant fame, alii nuditate, alii tabescentes, alii rigentes; ac sic in unum exitum mortis per diversa moriendi genera conruebant. Et quid plura? Excidio unius urbis affligebantur quoque aliæ civitates. Jacebant siquidem passim, quod ipse vidi atque sustinui, utriusque sexus cadavera nuda, lacera, urbis-oculos incestantia, avibus canibusque laniata. Lues erat viventium, fœtor funereus mortuorum. Mors de morte exhalabatur. Ac sic, etiam qui excidiis supradictæ urbis non interfuerant, mala alieni excidii perferebant. Et quid post hæc, inquam, quid post hæc omnia? Quis æstimare hoc amentiæ genus possit? Pauci nobiles, qui excidio superfuerant, quasi pro summo deletæ urbis remedio, circenses ab Imperatoribus postulabant. Vellem mihi hoc loco ad exequendam rerum indignitatem parem negotio eloquentiam dari; scilicet ut tantum virtutis esset in querimonia, quantum doloris in causa. Quis enim æstimare possit quid primum in his de quibus diximus accusandum sit, inreligiositas, an stultitia, an luxuria, an amentia? Totum quippe in illis est. Quid enim inreli-

vait plus ensuite échapper au malheur. Les uns, chargés de blessures profondes, expiraient dans une longue agonie; les autres, à demi consumés par les feux des ennemis, en ressentaient long-temps les cruelles tortures. Les uns périssaient par la faim, les autres par la nudité; les uns desséchés de langueur, les autres roidis de froid; et ainsi tous, par divers genres de mort couraient au même terme. Et que dire encore? la ruine d'une seule ville était une calamité pour les autres villes. J'ai vu moi-même et j'ai pu soutenir un pareil spectacle, j'ai vu épars çà et là des cadavres de l'un et de l'autre sexe, nus, en lambeaux, souillant les regards de la ville, déchirés par les oiseaux et les chiens. Cette odeur cadavéreuse de corps morts devenait une contagion pour les vivans. La mort s'exhalait de la mort; en sorte que ceux mêmes qui n'avaient point assisté aux catastrophes de cette ville, souffraient d'un malheur qui leur était étranger; et qu'arriva-t-il après tout cela? Qui pourrait concevoir un pareil excès de démence? Quelques nobles qui avaient survécu à la ruine de leur patrie demandaient aux Empereurs les spectacles du cirque, comme dernier remède à ces calamités. Que n'ai-je ici, pour retracer l'indignité de cette demande, une éloquence à la hauteur du sujet, afin de mettre autant de force dans mes plaintes qu'il y a de douleur dans mon ame! car qui pourrait dire ce qu'il faut d'abord accuser dans ces égaremens que nous avons signalés, l'irréligion, la folie, l'impureté ou la démence? Tout s'y rencontre également. Quoi de plus irréligieux que de demander ce qui attente à l'honneur divin? Quoi de plus insensé que de ne point considérer ce qu'on demande? Quel luxe effréné que de désirer au

giosius quam petere aliquid in injuriam Dei? aut quid stultius quam quid petas non considerare? Aut quid tam perditi luxus quam in luctu res desiderare luxuriæ? aut quid amentius quam in malis esse, et malorum intelligentiam non habere? Quamquam in iis omnibus nulla res minus culpanda est quam amentia; quia voluntas crimen non habet, ubi furore peccatur. Quo magis hi de quibus loquimur accusandi sunt, quia sani insaniebant. Circenses ergo, Treveri, desideratis; et hoc vastati, hoc expugnati, post cladem, post sanguinem, post supplicia, post captivitatem, post tot eversæ urbis excidia! Quid lacrymabilius hac stultitia! quid luctuosius hac amentia! Fateor miserrimos esse vos credidi, cum excidia passi estis; sed miseriores vos video, cum spectacula *postulatis.* Putabam enim vos in excidiis rem *tantum* atque substantiam, nesciebam etiam sensum atque intelligentiam perdidisse. Theatra igitur quæritis, circum a principibus postulatis? Cui, quæso, statui, cui populo, cui civitati? Urbi exustæ ac perditæ, plebi captivæ, et interemptæ, quæ aut periit, aut luget? de qua etiam si quid superest, totum calamitatis est; quæ cuncta aut mœstitudine est anxia, aut lacrymis exhausta, aut orbitate prostrata, in qua nescias pene cujus sit sors pejor ac durior, interfectorum, an viventium. Tantæ enim sunt miseriæ superstitum, ut infe-

milieu du deuil des objets de volupté? Quelle folie que d'être dans le malheur et de n'en point avoir l'intelligence? Au reste, dans tout cela, rien n'est moins à blâmer que la folie, parce que la volonté n'est point criminelle, lorsqu'on péche par une fureur insensée. Aussi les hommes dont nous parlons sont-ils d'autant plus inexcusables, qu'avec une raison saine, ils se livraient à des actes d'extravagance. Des cirques, habitans de Trèves, voilà donc ce que vous demandez, et cela quand vous avez passé par les dévastations et les saccagemens, et cela, après les désastres, après le sang, après les supplices, après la captivité, après tous les malheurs d'une ville tant de fois renversée! Quoi de plus déplorable qu'une telle folie! quoi de plus douloureux qu'une pareille démence! Je l'avoue, je vous ai regardés comme bien dignes de pitié, lorsque vous avez eu votre ville détruite; mais je vous trouve bien plus à plaindre, lorsque vous demandez des spectacles. Car je pensais que dans ces désastres vous n'aviez perdu que vos biens et vos fortunes, j'ignorais que vous y aviez perdu aussi le sens et l'intelligence. Vous voulez donc des théâtres, vous demandez donc un cirque à vos princes? Pour quelle situation, je vous prie, pour quel peuple, pour quelle ville? pour une ville en cendres et anéantie, pour un peuple captif et massacré qui n'est plus ou qui pleure; dont les débris, s'il en est toutefois, ne sont qu'un spectacle d'infortune; pour un peuple abîmé dans la tristesse, épuisé par les larmes, abattu par des pertes douloureuses, devant lequel vous ne savez dire de qui le sort est le plus déplorable, des morts ou des vivans; car l'infortune de ceux qui restent est si grande, qu'elle

licitatem vicerint mortuorum. Ludicra ergo publica, Trever, petis? Ubi, quæso, exercenda? an super busta et cineres, super ossa et sanguinem peremptorum? Quæ enim urbis pars his malis omnibus vacat? Ubi non cruor fusus, ubi non strata corpora, ubi non concisorum menbra lacerata? Ubique facies captæ urbis, ubique horror captivitatis, ubique imago mortis. Jacent reliquiæ infelicissimæ plebis super tumulos defunctorum suorum, et tu circenses rogas! Nigra est incendio civitas, et tu vultum festivitatis usurpas! Lugent cuncta, tu lætus es! Insuper etiam inlecebris flagitiosissimis Deum provocas, et superstitionibus pessimis iram divinitatis inritas! Non miror plane, non miror, tibi evenisse mala quæ consecuta sunt. Nam, quia te tria excidia non correxerant, quarto perire meruisti.

Hæc autem omnia ideo copiosius paulo prolata sunt, ut probaremus scilicet omnia quæ pertulimus, non improvidentia nos Dei atque neglectu, sed justitia, sed judicio, sed æquissima dispensatione et dignissima retributione tolerasse, neque ullam penitus Romani orbis aut Romani nominis portionem, quamlibet graviter plagis cœlestibus cæsam, unquam fuisse correctam. Et ideo nequaquam uti meremur prosperis, quia non corrigimur adversis. Quamvis nobis etiam

surpasse le malheur de ceux qui ne sont plus. Tu demandes donc des jeux publics, habitant de Trèves? où les célébrer, de grâce? sur les bûchers et les cendres, sur les ossemens et le sang des citoyens égorgés? quelle partie de la ville ne présente encore l'aspect de ces maux? où ne trouve-t-on point du sang répandu? où ne trouve-t-on point des cadavres gisans? où ne trouve-t-on point des membres déchirés et en lambeaux? Partout le spectacle d'une ville prise, partout l'horreur de la captivité, partout l'image de la mort. Ils sont étendus, les restes infortunés du peuple sur les tombeaux de leurs morts, et toi, tu demandes des jeux! la ville est noire encore d'incendie, et toi, tu te fais un visage de fête! tout pleure, et toi, tu es joyeux! Ce n'est pas tout, tu provoques Dieu par des plaisirs infâmes, et tu irrites la colère divine par de criminelles superstitions. Je ne m'étonne plus certes, non je ne m'étonne plus qu'il te soit arrivé tant de malheurs consécutifs; car, puisque trois renversemens n'avaient pu te corriger, tu as mérité de périr au quatrième.

Si nous avons long-temps parlé sur ce sujet, c'est afin de prouver que tous nos revers ne nous sont point venus de l'imprévoyance et de la négligence de Dieu, mais de sa justice, de son jugement, mais d'une sage économie et d'une équitable rétribution, et que nulle portion du monde ou du nom romain, malgré les fléaux célestes qui ont pesé sur elle, n'est devenue meilleure; et ce qui nous rend indignes de la prospérité, c'est que l'adversité ne nous corrige pas. Au reste, tout indignes que nous en sommes, Dieu nous accorde quelquefois des biens,

indignis interdum tribuantur bona; quia bonus Dominus, quasi indulgentissimus pater, etsi nos nonnunquam sinit pro peccatis nostris humiliari, non diu tamen patitur adfligi; et ideo nunc asperis rebus castigat suos pro disciplina, nunc tranquillis fovet pro indulgentia. Sicut enim optimi ac peritissimi medici dissimilibus morbis curas dispares præstant, atque aliis per dulcia medicamina, aliis per amara succurrunt, et quosdam curant cauteriorum adustione, quosdam malagmatum placabilitate, aliis adhibent duram ferri prosectionem, aliis blandam infundunt olei lenitatem, et tamen diversissimis licet curis eadem salus quæritur, ita etiam Deus noster, si quando nos plagis austerioribus coercet, quasi cauteriis ac sectionibus curat; quando autem rebus prosperis refovet, quasi oleo ac malagmatibus consolatur. Per diversam enim medicaminum opem ad unam nos vult perducere sanitatem. Solent quippe etiam nequissimos servos, quos supplicia non correxerant, blandimenta corrigere; et quos dominis suis verbera non summiserant, beneficia summittunt. Infantes quoque et omnes fere parvulos contumaces, quos morigeros minæ ac ferulæ non efficiunt, interdum panchresta atque blanditiæ ad obedientiam trahunt. Unde intelligere debemus nos et servis nequissimis nequiores, et insipientibus parvulis stultiores esse, quos nec quasi malos servos

parce que si ce bon maître, comme un père plein d'indulgence, permet de temps en temps que nous soyons humiliés pour nos péchés, il ne nous laisse pas néanmoins dans une longue affliction; et voilà pourquoi, tantôt dans sa justice il châtie les siens par la rigueur de ses adversités; tantôt, dans sa clémence, il les console par la paix et le calme; car, de même que les meilleurs et les plus habiles médecins donnent des soins différens aux diverses maladies, traitent les unes par des remèdes doux, les autres par des potions amères; guérissent les unes avec le feu, les autres avec des lénitifs bienfaisans, emploient pour certaines blessures le dur tranchant du fer, versent dans celles-ci l'huile adoucissante, et pourtant avec ces soins divers ne cherchent qu'une même chose, la santé; de même aussi, lorsque notre Dieu nous corrige quelquefois par de rudes châtimens, il semble employer en quelque façon le fer et le feu; et, lorsqu'il nous console par la prospérité, il semble en quelque façon nous guérir par l'huile et par des lénitifs. Avec le secours de ces différens remèdes, il veut nous amener à une seule chose, la santé. Les plus méchans serviteurs que les supplices n'avaient pu corriger, sont d'ordinaire accessibles aux bons traitemens, et ceux que les coups n'avaient pu faire courber devant l'autorité de leurs maîtres, les bienfaits les domptent à la longue. Tous ces enfans opiniâtres que les menaces et les verges ne peuvent rendre dociles, se laissent quelquefois gagner par des friandises et des caresses; d'où il nous faut conclure que nous sommes pires que ces esclaves et plus déraisonnables que ces enfans, nous que les tortures ne corrigent point comme les mauvais serviteurs, nous que

tormenta corrigunt, nec quasi infantulos blandimenta convertunt.

Et quidem quemadmodum nullam Romani nominis partem pœna correxerit, satis, ut arbitror, jam probavimus, superest ut quemadmodum nec munera nec blandimenta nos Dei corrigant comprobemus. Munera autem Dei et blandimenta quænam sunt? Quæ scilicet, nisi pax nostra, et quies nostra, et famulantes votis ac voluptatibus nostris rerum secundarum tranquillitates? Aliquid ergo, quia res exigit, etiam speciale dicamus. Igitur quoties in metu, in angustiis, in periculis sumus, cum aut civitates ab hostibus obsidentur, aut provinciæ populatione vastantur, aut quibuscumque rerum adversitatibus Reipublicæ membra cæduntur, et opem cœlestis manus votis precamur; si quo sacræ miserationis auxilio aut salvatæ urbes fuerint, aut finita populatio, aut hostiles exercitus fusi, et metus omnis dono divinitatis ablatus, quid statim post hæc omnia facimus? Compensare, credo, Domino Deo nostro, cultu, honore, reverentia, beneficia quæ ab eo acceperimus, adnitimur. Hoc enim est consequens, atque id etiam usus vitæ humanæ habet, ut referatur gratia fœneratoribus gratiarum, et recipiant vicem munerum munerantes. Ita ergo nos forsitan facimus atque humanis saltem cum Deo nostro retributionibus agentes, cum ab eo bona accepimus, bona reddimus. Ad domos videlicet

les caresses ne changent point, tandis qu'elles ramènent les enfans.

Que les châtimens n'aient pu corriger aucune partie du monde romain, nous l'avons assez prouvé, je pense; il reste maintenant à établir que ni les présens ni les faveurs de Dieu ne peuvent nous rendre meilleurs. Or, les faveurs et les présens de Dieu, quels sont-ils? Eh! quels peuvent-ils être, si ce n'est notre paix, notre repos, et cet enchaînement de tranquilles prospérités qui servent tous nos vœux, tous nos plaisirs? Disons donc, puisque le sujet le demande, disons quelque chose de plus spécial. Toutes les fois que nous sommes dans la crainte, dans les angoisses, dans les dangers, lorsque nos villes sont assiégées par les ennemis, nos provinces en proie aux dévastations et aux ravages, lorsque les membres de la République sont frappés d'un malheur quelconque, et que nous réclamons par nos vœux l'appui de la main divine; si la clémence d'en haut délivre nos cités, met un terme aux dévastations, dissipe les armées ennemies, si la bonté du ciel détruit toutes craintes, que faisons-nous aussitôt après cela? Nous nous efforçons, je pense, de rendre au Seigneur notre Dieu, honneur, respect, pour les bienfaits que nous avons reçus de lui. Car il est naturel, et cela se retrouve dans les usages de la vie civile, de répondre à des grâces par des grâces, à des bienfaits par des bienfaits. C'est peut-être là ce que nous faisons, et, témoignant à notre Dieu du moins une reconnaissance humaine, peut-être lui rendons-nous des bienfaits en échange de ceux que nous avons reçus de lui. Sans doute, nous courons aussitôt aux maisons du Seigneur, nous y proster-

dominicas statim currimus, corpora humi sternimus, mixtis cum fletu gaudiis supplicamus, inlustramus donariis sacra limina, aras muneribus implemus, et quia ipsi dono illius festi sumus, templis quoque ipsius vultum nostræ festivitatis induimus; aut certe, quod ei non minus cordi est, prioribus vitæ vitiis renuntiamus, operum bonorum victimas cædimus, et pro gaudiis novis novæ conversationis hostias immolamus, omnibus denique immunditiis bellum sanctum indicimus, circorum insanias fugimus, fœditates theatralium ludorum execramur, vovemus Domino novam vitam, et ab obtinendam ejus perpetuo protectionem, nosmetipsos Deo sacrificamus.

Cum hæc ergo quæ diximus pro recentibus beneficiis Dei debeant fieri, videamus quæ fiant. Ad ludos protinus curritur, ad insanias convolatur, in theatris populus diffunditur, in circis plebs tota bacchatur. Ille nobis ad hoc bona præstat ut boni simus. Nos e diverso, quoties bona accipimus, mala nostra cumulamus. Ille nos beneficiis suis vocat ad probitatem, nos ruimus in improbitatem. Ille beneficiis suis provocat ad compunctionem, nos ruimus in dissolutionem. Vocat ille ad castitatem, nos ruimus in impuritatem. Præclare videlicet sacris muneribus respondemus. Præclare dona ejus vel agnoscimus, vel honoramus, qui, quantum ab eo

nons nos corps, nous supplions avec une joie mêlée de larmes, nous ornons de présens les temples sacrés, nous chargeons les autels de nos offrandes; charmés que nous sommes des célestes présens, nous faisons rejaillir jusque sur le sanctuaire l'allégresse qui éclate sur notre visage; ou du moins, ce qui est tout aussi agréable à Dieu, nous renonçons aux anciens désordres de notre vie, nous offrons des victimes de bonnes œuvres, et pour nos joies récentes, nous immolons les hosties d'une conduite nouvelle, nous déclarons, en un mot, une sainte guerre à toutes les impuretés; nous fuyons les folies du cirque, nous avons en horreur les turpitudes des théâtres et des jeux, nous vouons au Seigneur une vie meilleure, et pour obtenir à jamais sa protection, nous nous sacrifions nous-mêmes à lui.

Voilà donc ce que nous devrions faire pour reconnaître les bienfaits de Dieu; voyons ce que nous faisons. On se hâte de courir aux jeux, de voler aux folies des spectacles; le peuple inonde les théâtres, la foule s'abandonne aux joies tumultueuses des cirques. Dieu nous accorde des bienfaits pour que nous devenions meilleurs; nous, au contraire, toutes les fois que nous recevons quelque faveur, nous accumulons les crimes. Dieu, par ses dons, nous appelle à la vertu; nous nous précipitons dans le vice. Dieu, par ses dons, nous excite à la componction; nous nous précipitons dans les débordemens. Il nous appelle à la chasteté; nous nous précipitons dans la débauche. Nous répondons dignement, certes, aux présens du ciel; nous reconnaissons, nous honorons dignement les dons divins, nous qui rendons

beneficii accipimus, tantum ei injuriarum repensamus. Aut injuria Dei hoc forte non est, aut esse indignior potest, aut multis ac magnis opus sit; sed quia inveterata in nobis malorum omnium labe aliter jam non vitiosi esse non possumus, nisi ut omnino non simus, quæ in nobis, rogo, spes bonæ frugis est? Qui ignorantia peccant, errore agnito, corriguntur. Qui religionis expertes sunt, cum mutaverunt sectam, mutare incipiunt disciplinam. Postremo, ut dixi, qui aut abundantia nimia aut securitate vitiantur, desinunt esse perditi, cum destiterint esse securi. Nos nec ignorantia labimur, nec religionis expertes sumus, nec prosperitate rerum ac securitate corrumpimur. Omnia siquidem e diverso sunt. Religionem novimus, ignorantia non excusamur; pacem et divitias priorum temporum non habemus; *omnia* **quæ fuerunt, aut ablata aut immutata** *sunt*; sola tantum vitia creverunt. Nihil nobis de pace et prosperitate pristina reliquum est, nisi sola omnino crimina, quæ prosperitatem non esse fecerunt. Ubi namque sunt antiquæ Romanorum opes ac dignitates? Fortissimi quondam Romani erant, nunc sine viribus. Timebantur Romani veteres, nos timemus. Vectigalia illis solvebant populi barbarorum, nos vectigales barbaris sumus. Vendunt nobis hostes lucis usuram. Tota admodum salus nostra commercium est. O infelicitates nostras! ad quid devenimus! Et pro hoc gratias bar-

autant d'outrages que nous avons reçu de bienfaits. Tout cela peut-être n'est point une injure à la divinité, peut-être pourrait-il s'en rencontrer une plus criante, peut-être serait-il besoin de nombreux et abominables forfaits. Mais puisque la tache du crime est invétérée en nous, et que nous ne pouvons cesser d'être vicieux qu'en cessant d'exister, quel espoir de retour, je le demande, peut-il nous rester encore? Ceux qui pèchent par ignorance se corrigent après avoir reconnu leurs erreurs; ceux qui ne connaissent pas la véritable religion, commencent à changer de discipline, après avoir changé de secte. En un mot, comme je l'ai dit, ceux que trop d'abondance, trop de sécurité entraîne dans le vice, cessent d'être corrompus, dès qu'ils ont cessé d'être exempts de crainte. Nous ne tombons pas par ignorance; nous ne sommes point étrangers à la véritable religion; nous ne sommes corrompus ni par la prospérité, ni par la sécurité. C'est tout le contraire: nous connaissons la véritable religion; l'ignorance ne peut nous excuser; nous n'avons plus la paix ni les richesses du temps passé, tout nous a été enlevé; tout a changé de face; nos vices seuls ont pris de l'accroissement; il ne nous reste plus rien de la paix et de la prospérité antique; il ne reste plus que les crimes qui ont détruit cette même prospérité. Car, où sont ces antiques richesses et ces dignités de l'Empire? Jadis les Romains étaient très-puissans, maintenant ils sont sans force. Les vieux Romains étaient redoutés, nous redoutons les autres; les peuples barbares leur payaient des tributs, nous sommes tributaires des barbares. Les ennemis nous font acheter la jouissance de la lumière; tout notre salut est devenu une sorte de trafic. Malheureux

baris agimus, a quibus nos ipsos pretio comparamus? Quid potest esse nobis vel abjectius vel miserius? Et vivere nos post ista credimus, quibus vita sic constat! Insuper etiam ridiculos ipsi nos esse facimus; aurum quod pendimus, munera vocamus. Dicimus donum esse quod pretium est, et quidem pretium conditionis durissimæ ac miserrimæ. Omnes quippe captivi, cum semel redempti fuerint, libertate potiuntur. Nos semper redimimur, et nunquam liberi sumus. Illorum more dominorum nobiscum barbari agunt, qui mancipia obsequiis suis non necessaria mercedibus dependendis locant. Similiter enim nos nunquam ab hac sumus liberi functione quam pendimus. Ad hoc quippe mercedes jugiter solvimus, ut sine cessatione solvamus.

EXPLICIT PRIUS VOLUMEN.

que nous sommes! A quelle extrémité nous voilà réduits! Et nous rendons grâces aux barbares, eux de qui nous achetons à prix d'or un reste de liberté ! Que peut-il y avoir de plus abject ou de plus misérable que nous ? Et nous croyons vivre, nous à qui la vie coûte si cher? J'ajouterai plus, nous nous couvrons de ridicule; nous appelons présent, cet or que nous payons; c'est pour nous un don que le prix d'une condition si dure et si misérable. Tous les captifs une fois rachetés jouissent de la liberté; nous nous rachetons toujours et nous ne sommes jamais libres. Les barbares en usent envers nous comme ces maîtres qui louent des esclaves inutiles à leur service, afin de profiter de leur travail. Nous aussi, nous ne sommes jamais exempts de ces redevances que nous payons, et nous ne semblons acquitter ces tributs continuels, que pour être obligés de les payer sans cesse.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

TOME PREMIER.

INTRODUCTION . . . . Page vij
LETTRE DE SALVIEN A SALONIUS 2

De la Providence.

LIVRE PREMIER. 10

Opinion des anciens philosophes sur la Providence de Dieu. — Les Épicuriens sont les seuls qui la nient. — Les impies sont indignes des prospérités de cette vie. — Les justes ne sont pas à plaindre dans les afflictions. — Eux seuls possèdent le bonheur. — Preuves tirées de l'exemple des premiers Romains. — Autres preuves fondées sur l'exemple des anciens philosophes. — Faux raisonnemens des impies. — Les justes abattent les forces du corps pour augmenter celles de l'ame. — Leurs adversités ne sont que de frivoles objections contre la Providence. — Une providence humaine prouve celle de Dieu. — Preuves de la Providence tirées de l'Écriture. — Création du premier homme, le déluge, divers incidens de la vie d'Abraham, châtiment de Sodome, vocation de Moïse, sa mission, délivrance des Israélites, punition des Egyptiens, les Hébreux dans le désert, Dieu leur donne sa loi. — Les bienfaits de Dieu ne sont pas moins grands aujourd'hui. — Pourquoi Dieu n'extermine pas tous les pécheurs. — Exemples de sa miséricorde. — Exemple de sa sévérité, punition de Nabad et d'Abiu, punition de Marie sœur de Moïse. — Énumération de plusieurs châtimens qui prouvent la justice comme la clémence de Dieu. — Récapitulation générale.

LIVRE SECOND. . . . . : . . page 80

Les exemples tirés de l'Écriture établissent la Providence de Dieu. — Les témoignages sacrés attestent sa présence universelle. — Les regards de Dieu sont favorables aux justes et funestes aux méchans. — Ingratitude, injustice, impiété de ceux qui accusent la Providence. — Dieu juge et protège les saints; exemple de David. — Dieu juge sans acception de personne. — David innocent est protégé, mais David pécheur est puni. — Sa pénitence, ses infortunes. — Dieu juge en faveur des saints, lorsqu'il les venge de leurs persécuteurs. — Passages de l'Écriture qui confirment cette vérité. — Il y a en Dieu un jugement présent et un jugement futur. — Récapitulation. — Proposition du livre suivant.

LIVRE TROISIÈME. 112

Avant-propos. — Objections des incrédules. — Il n'appartient pas à l'homme de sonder les mystères de Dieu. — Sa parole doit nous suffire. — Définition d'une véritable foi. — Très peu de Chrétiens méritent le titre de fidèles. — Les violateurs des préceptes évangéliques sont en grand nombre. — Les Apôtres n'exigent de nous que ce qu'ils ont fait eux-mêmes. — Vie laborieuse de saint Paul. — Ce que Dieu veut de nous dans la paix de l'Église. — Nous ne devons point choisir entre les commandemens de Dieu. — Les lois les moins importantes et les moins faciles sont aussi les plus négligées. — La chasteté est une vertu rare. — C'est à Dieu à se plaindre des hommes, nos plaintes à son égard sont injustes. — Désordres qui règnent dans le monde. — Irrévérences dans les temples. — Aucune condition n'est exempte de vices. — Récapitulation.

LIVRE QUATRIÈME 170

Porter le nom de Chrétien, sans remplir les devoirs qu'il impose, c'est le déshonorer. — Exemples de Juifs applicables aux Chrétiens. — La foi sans les œuvres. — Les tribulations sont à notre égard des preuves de la bonté divine. — Les esclaves infidèles sont moins coupables envers leurs maîtres que les Chrétiens envers Dieu. — Conduite injuste et violente des grands et des nobles. — Les riches s'imaginent que les biens leur donnent le droit de commettre les crimes les plus

énormes. — Ils font peser les impôts sur les pauvres. — Ils détournent de la vertu par leurs railleries. — Si Dieu nous châtie, nos péchés le forcent à cela. — Les Chrétiens sont, pour ainsi dire, plus coupables que les habitans de Sodome. — Nier la Providence de Dieu, c'est nier son existence. — Preuves de la Providence tirées de la conduite des hommes et de certains animaux. — L'amour de Dien est tout paternel. — Mystère de l'Incarnation. — Nous ne payons ce bienfait que d'ingratitude. — Les adversités des justes ne prouvent rien contre la Providence. — La sainteté de la vocation augmente l'énormité de la faute. — Les Chrétiens plus vicieux que les Païens. — Le parjure est très-commun. — Exemple. — Les Chrétiens pèchent contre une loi qu'ils connaissent, les Païens contre une loi qu'ils ignorent. — Calomnies contre la religion occasionnées par la conduite irrégulière des Chrétiens. — Gravité du scandale. — Dieu a les tièdes en horreur. — Récapitulation.

LIVRE CINQUIÈME. 258

Objection des impies. — La loi est utile à ceux qui la pratiquent. — Les hérétiques sont moins coupables que les orthodoxes. — Ils ne possèdent pas les Ecritures dans toute leur pureté. — Ils sont plus charitables et moins égoistes que les Romains.--Exaction des officiers civils. — Elles forcent les peuples tributaires à se réfugier chez les Barbares. — Les *Bagaudes*. — Déplorable situation des pauvres qui ne peuvent sortir de l'empire. — Dureté des impôts qui les accablent. — Avarice et ambition des clercs. — Différentes applications. — Récapitulation.

LIVRE SIXIÈME. 314

La faute d'un seul a été souvent funeste à la multitude. — Le Christianisme n'est plus ce qu'il était autrefois. — Empressement pour les spectacles; combien il est criminel. — Dans les spectacles, le spectateur et l'acteur pèchent également. — La passion du théâtre fait que Dieu retire de nous ses prospérités. — Les Chrétiens n'entrent pas dans les vues de J.-C. incarné. — Assister aux spectacles, c'est apostasier la foi. — On laisse l'Église et ses solennités pour les représentations théâtrales. — Si les spectacles sont moins fréquens, il ne faut l'attribuer qu'à la misère des peuples. — Rien de ce qui est con-

traire à la loi de Dieu ne doit être regardé comme léger. — Fréquenter les spectacles, dans la prospérité, c'est méconnaître les faveurs du ciel. — L'empire romain n'a point été corrigé par l'infortune. — Ravages des peuples barbares; sac de Trèves. — Dans la passion pour les spectacles, il y a de la folie, de l'impureté et de la fureur. — Encore la ville de Trèves. — Dieu est toujours miséricordieux. — Les Chrétiens ne payent ses bienfaits que d'ingratitude. — Récapitulation.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

